This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

~~116.e.12~~
81.d.5

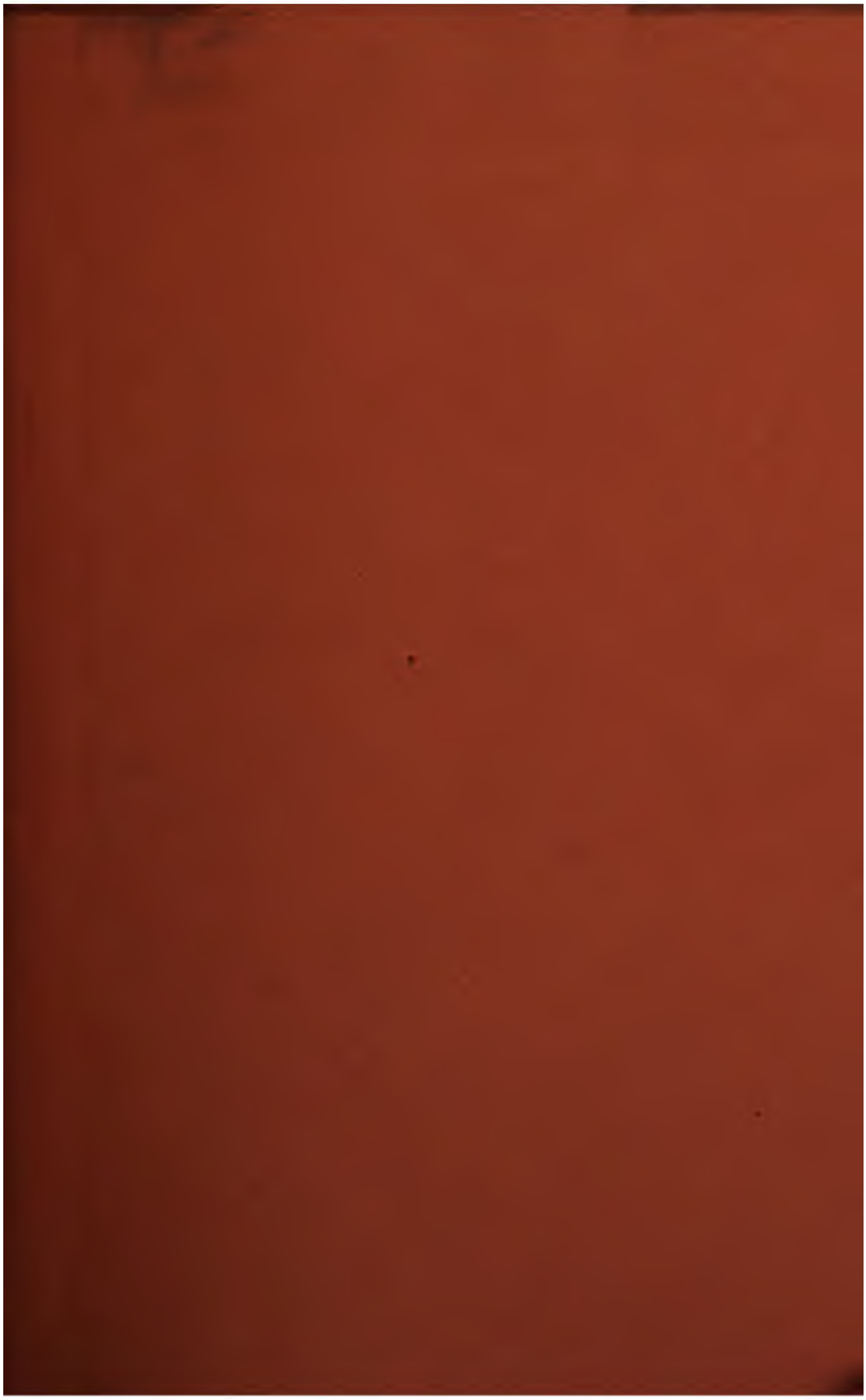

MÉMOIRES-JOURNAUX

DE

PIERRE DE L'ESTOILE

~~116.e.12.~~
81.d.5

MÉMOIRES-JOURNAUX

DE

PIERRE DE L'ESTOILE

TIRAGE A PETIT NOMBRE

Plus 100 exemplaires sur papier fort de Hollande
et 25 sur papier Whatman.

MÉMOIRES-JOURNAUX

DE

PIERRE DE L'ESTOILE

ÉDITION POUR LA PREMIÈRE FOIS COMPLÈTE ET ENTIÈREMENT
CONFORME AUX MANUSCRITS ORIGINAUX

Publiée avec de nombreux documents inédits
et un commentaire
historique, biographique et bibliographique

PAR

MM. G. BRUNET, A. CHAMPOLLION, E. HALPHEN
PAUL LACROIX, CHARLES READ
ET TAMIZEY DE LARROQUE

TOME CINQUIÈME

JOURNAL DE HENRI IV

1589-1593

PARIS
LIBRAIRIE DES BIBLIOPHILES
338, rue Saint-Honoré, 338
PAUL DAFFIS, LIBRAIRE, RUE GUÉNÉGAUD, 7

M DCCC LXXVIII

LIBRARY OF THE TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
18 MAY. 1932
OF OXFORD

MEMOIRES

DE

P. D.

DEPUIS LE 2e AOUST 1589
JOUR DE LA MORT DU ROY
JUSQUES AU 22e MARS 1594
JOUR DE LA REDUCTION DE PARIS.

Mihi, non aliis

Saint Grégoire, en ses Morales, expliquant le passage du 24e Job, où il dit que Dieu donne les meschans Rois et fait régner l'hipocrite pour les péchés du Peuple, dit ainsi :

Secundum merita Subditorum tribuuntur personæ Regentium, ut sæpe qui videntur boni, accepto mox regimine, permutentur sicut Saül.

Sed quia Rectores habent judicem Deum, magna cautela est Subditorum non temere judicare vitam Regentium.

Temerarii impetus (dit Joseph) *desperationem habent. Solius vero est virtutis prudente et caute, sine proprio incommodo, fortiter facere.*

Una et vetus bellandi causa (dit Salluste) *est cupido profunda imperii et divitiarum.*

Toutes esmotions sont dangereuses en un Estat qui doit changer de maistre.

Opulentis civitatibus venenum est seditio, quæ magna Imperia mortalia reddidit.

MEMOIRES

DE

P. D.

ANNÉE 1589

AOUST.

Les nouvelles de la mort du Roy furent sceues, à Paris, dès le matin du 2e aoust 1589, et divulguées entre le peuple l'après disnée : lequel, pour tesmoignage de la joie qu'il en avoit, en porta le deuil vert (qui est la livrée des fous). Et fist incontinent Mme de Montpensier, par une fureur insolente et ostentation enragée, distribuer à tous les conjurés des escharpes vertes. A celui qui lui en porta les premières nouvelles, lui sautant au col et l'embrassant, lui dit : « Ha ! mon ami, soie le bien « venu ! Mais est-il vrai, au moins ? Ce meschant, ce per- « fide, ce tiran est-il mort ? Dieu ! que vous me faites « aise ! Je ne suis marrie que d'une chose : c'est qu'il n'a « sceu, devant que de mourir, que c'estoit moi qui l'avois « fait faire. » Puis, se retournant vers ses damoiselles : « Et puis, dit-elle, que vous en semble ? Ma teste ne me « tient-elle pas bien, à ceste heure ? Il m'est avis qu'elle « ne me bransle plus comme elle faisoit. »

Et à l'instant, s'estant accheminée vers Mme de Nemoux, sa mère (qui ne s'en monstra moins contente qu'elle), estans toutes deux montées en leurs carrosses, et se faisant proumener par la ville, en tous les quarrefours et places où elles voyoient du peuple assemblé, lui crioient à haute voix : « Bonnes nouvelles, mes amis! « Bonnes nouvelles! Le tiran est mort. Il n'y a plus de « Henri de Valois en France. »

Puis, s'en estant allées aux Cordeliers, Mme de Nemoux monta sur les degrés du Grand Autel et, là, harangua ce sot peuple sur la mort du tiran, monstrant, en cest acte, une grande immodestie et impuissance de femme, de mordre encores sur un mort. Elles firent faire aussi des feux de joie partout, tesmoignans, par paroles, gestes, accoustremens dissolus, livrées et festins, la grande joie qu'elles en avoient. Ceux qui ne rioient point, et qui portoient tant soit peu la face mélancolique, estoient réputés pour Politiques et Hérétiques.

D'autre part, les Théologiens et Prédicateurs, en leurs sermons, crioient au peuple, que ce bon Religieux qui avoit si constamment enduré la mort pour délivrer la France de la tiranie de ce chien Henri de Valois, estoit un vrai martir : le voulans faire croire ainsi à quelques coquefredouilles et oisons embeguinés, appeloient cest assassinat et trahison détestable une œuvre grande de Dieu, un miracle, un pur exploict de sa providence, jusques à la comparer aux plus excellens mistères de son incarnation et résurrection.

C'estoit la jurisprudence des Moines et Prescheurs de ce temps, auxquels les parricides et les assassinats plus exécrables estoient censés des miracles et des œuvres de Dieu : dont il ne faut autres tesmoins que les escrits et

libelles diffamatoires criés et publiés à Paris contre la mémoire de ce pauvre prince. Du nombre desquels sont ceux qui suivent, imprimés avec Privilège de la Sainte Union, signé Senault, reveus et approuvés par les Docteurs en Théologie, que j'ai extraicts de mon inventaire, et que j'ai gardés et garde pour tesmoins à la postérité de leur doctrine, par laquelle ils vendoient les places de paradis aux assassins, aussi naifvement que pourroit faire un marchant les siéges d'une foire : laquelle vendition toutefois se fait plus aisément deça qu'elle ne se livre là hault.

1. *Testament de Henri de Valois.*

2. *Coq à l'asne.*

3. *Passavant escrivant à son ami des nouvelles de la Cour.* Et commence : « On dit que frère Henri, troi-« siesme de ce nom, a esté engendré derrière un gros « buisson. »

4. *Harangue prononcée par nostre Saint Père sur le jugement de F. Clément.*

5. *Les Traces des admirables Jugemens de Dieu en la mort misérable de Henri de Valois.*

6. *Histoire mémorable récitant la vie de H. de Valois et les louanges de F. Clément.*

7. *Graces à Dieu pour la justice du cruel Tiran!*

8. *Le Martire de F. Jacques, de l'Ordre S. Dominique.*

9. *Discours aux François, sur la mort de H. de Valois, excommunié.*

10. *Le Tirannicide.*

11. *Le Discours au vrai de la mort de H. de Valois.*

12. *Discours véritable des derniers propos qu'a tenus H. de Valois à Jan Desparnon.*

13. *La récompense qu'a receue H. de Valois pour avoir creu et hanté son ami Jan Desparnon.*

14. *Histoire admirable, à la Postérité, des faits et gestes de H. de Valois.*

15. *Histoire du combat de Jean Desparnon avec sa chambrière.*

(Il y en a plusieurs autres semblables, tous discours de vaunéants et faquins, esgouts de la lie d'un peuple.)

Le lundi 7e du présent mois d'aoust, tous ceux qu'on avoit emprisonnés le dernier du mois passé, pour faciliter le coup du Moine, furent eslargis et mis dehors des prisons, pource que, la cause cessant, le fondement demeuroit nul. Comme aussi furent eslargis plusieurs, détenus longtemps auparavant aux prisons du Louvre et de la Bastille, mais, en baillant de l'argent et paiant bonne ransson, ce fondement demeurant tousjours.

Le jeudi 24e aoust 1589, une bande de ligueux et ligueuses de Paris, qui avoient fait partie d'aller à Saint Cloud par dévotion et vénération des cendres du Jacobin, qu'ils révéroient comme un nouveau saint et martir, comme ils en revenoient dans un basteau, rapportans des cendres dudit Jacobin, fut ledit basteau submergé, et ceux de dedans naiés près les Bons-Hommes, sans qu'il en reschappast un seul des huit personnes qui y estoient dedans. Jugement de Dieu grand et remarquable sur ces nouveaux idolâtres. Car, de faire un saint d'un martir à double potence, c'est proprement faire du Ciel une hostelerie de Tirans.

Le jeudi, dernier aoust 1589, Monsr. de Neufville, Secrétaire du Roy, oncle de ma femme, mourust à Paris, entre dix et onze heures du soir, et fust enterré aux In-

nocens (où je me trouvai), le deuxiesme de septembre, au lieu mesme où M. de Vaucourtois, oncle de ma femme, avoit peu auparavant esté inhumé.

Septembre.

Le mardy 12e septembre, fut ordonné par arrest qu'à l'advenir ne seroit faite à Paris aucune levée de deniers, que selon les formes ordinaires. Ce qui fust fait pour empescher que l'on envoiast des billets aux particuliers, selon qu'on avoit commencé.

Le mécredi 13e septembre, M. de Gland, mon beau-frère, me donna la recepte de l'eau du Gaudisseur, que M. de Rozoy lui avoit donné, qu'on tient estre excellente pour les plaies, et qu'on trouvera escrite dans mon livre de Receptes.

Le jeudy 21e septembre, fust la journée et rencontre Darques qu'on appelle : en laquelle Dieu assista et favoriza visiblement le Roy, faisant voir que ce n'est point le nombre des gens de guerre ni la puissance des armées, mais sa seule volonté qui donne les victoires à qui lui plaist. Car, en ce combat, cinq cens chevaux, douze cens hommes de pied françois, et deux mil cinq cens Suisses, mirent en routte ceste grande et puissante armée de la Ligue, qui estoit de vingt cinq à trente mil hommes : dont à Dieu seul en est la gloire, et non à ceux qu'il y a emploiés, car l'effect en est par dessus la force humaine.

En ce combat, le Roy, avec une pique en la main, en fist merveilles, accompagné de M. de Chastillon, qui avoit aussi une. Et firent de la besogne, eux deux, plus que deux douzaines d'autres.

Sur l'heureuse victoire que Dieu donna au Roy en ceste journée, y eust des Vers latins singuliers, faits par

M. Demeri, qu'on trouvera recueillis en un de mes livres, commencent :

Nutu regentis cuncta Dei genus,
Henrice, amicum cœlitibus caput
Belloque civili.

Octobre.

Le samedy 21e octobre, La Chapelle Marteau, Prévost des Marchans à Paris, alla au Palais, en armes, accompagné de Bussi et ses satellites, et contraingnit les Présidens et Conseillers de la Cour de Parlement de juger sur le champ le procès, c'est-à-dire d'absoudre et remettre en leurs mains un sergent des Seize, nommé Le Gay, apelant d'une sentence de Chastelet, par laquelle il avoit esté condamné à estre pendu et estranglé, pour les excès qu'il avoit commis et violences dont il avoit usé à l'endroit de M. Favier, Conseiller en la Cour.

Sur laquelle bravade et indignité faite à une Cour de Parlement, la première de l'Europe, furent faits, par une Damoiselle, des vers françois, qui coururent à Paris nonobstant le mauvais air, qu'on trouvera escrits dans un petit livre de mes Recueils.

Le lundy 30e octobre, le Roy, qu'on apeloit à Paris *le Béarnois*, et que ce sot peuple, pippé et persuadé d'ailleurs, faisoit mort ou pris il n'y avoit que trois jours, parust devant la ville, avec toutes ses forces et son armée.

Novembre.

Le mécredi premier de novembre, jour de Toussaints, à la faveur d'un brouillas qui se leva comme par miracle incontinent après la prière faite dans le Pré aux Clercs, sur les six heures du matin, surprist les faux-

bourgs, où il y eust grande désolation et meurtre des pauvres habitans, principalement par les trouppes de M. de Chastillon, qu'on disoit s'estre souvenu des massacres de son père et autres Huguenos faits par les Parisiens; et pour ce, avoir crié, en entrant : *Saint Berthélemy!* Sa Majesté entra au fauxbourg Saint Jacques, sur les sept à huit heures du matin, coucha au Petit-Bourbon, maison apartenante à maistre Hiérosme Chapelain, Secrétaire du Roy, venue de son ayeul, et à lui donnée de la confiscation du feu duc de Bourbon. Et coucha Sa Majesté en la salle dudit logis, où il se fist faire son lit, au pied de la table, de paille fresche, sur laquelle il dormist et reposa environ trois heures. * Ces matines de Toussaints ne resveillèrent guères moins les Catholiques de Paris, que ne firent les Huguenos les matines de S. Berthélemi *.

Ce jour de Toussaints, le Roy, aiant envie de voir à descouvert sa ville de Paris, monta au haut du clocher de l'église Saint-Germain-des-Prés, où un Moine le conduisit, avec lequel il se trouva comme seul. En estant descendu, dit au Mareschal de Biron qu'une appréhension l'avoit saisi, estant avec ce Moine, se souvenant du cousteau de F. Clément, et que jamais il ne s'accompagneroit du moine, qu'il n'eust fait premièrement fouiller, voir s'il auroit un cousteau.

Le jeudi 2e novembre, le duc de Maienne arriva à Paris, sur les dix heures du matin, et rasseura ceste grande ville, qui se vid à deux doigts près de sa ruine, par ung pétard qui fust attaché à la porte Saint-Germain, lequel (comme Dieu voulust) ne joua pas. Et le vendredi 3e, le Roy fist retirer ses trouppes, et laissa la ville libre, après avoir essaié (mais en vain) d'attirer le duc de Maienne à une bataille.

Le mécredi 15e novembre, ung nommé Raphelin fust pendu et estranglé, à Paris, accusé de conspiration contre la Ville.

Le vendredi 17e, on envoia par les maisons de Paris chercher les vieils pots de fer et de cuivre, pour faire (à ce qu'on disoit) des boulets pour l'artillerie.

Le lundi 20e novembre, le sire Blanchet et Serouse, huissier des Comptes, furent pendus et estranglés, à Paris, pour avoir (ainsi que l'on disoit) conspiré contre l'estat de la Ville. Ils en accusèrent plusieurs, et entre autres le Président Blancmesnil, qui fust pris au logis de M. du Plessis de Thou, où il s'estoit caché. Quant au sire Blanchet, c'estoit un bon bourgeois de ville, homme de bien, et bon serviteur du Roy; mais trop peu discret et secret pour une telle entreprise. Et me souvient qu'estant * prisonnier avec moi * à la Conciergerie, lorsque le Roy fust tué, deux honnestes hommes de mes amis, l'aiant entendu avec moi discourir sur les affaires de ce temps, firent dès lors le jugement de sa fin telle qu'elle est advenue.

Le vendredi 24e novembre, fust pendu et estranglé, à Paris, ung nommé Servin, pour cause de trahison et conspiration contre la Ville.

Le samedi 25e novembre, Loïs Delestoille, mon fils, partist de Paris pour aller à la guerre avec le chevalier Picard : où je fus comme forcé de le laisser aller, pour éviter à plus grand inconvénient, le malheur du siècle estant tel, qu'un homme de bien ne pouvoit estre ici en seureté s'il ne connivoit aux armes et rébellions qui se faisoient contre le Roy.

Le jeudi 30e et dernier novembre 1589, madamoiselle Caminat, voisine de ma mère, lui presta une lettre, que lui escrivoit, de sa prison de Tours, le prieur des Jaco-

bins, en date du 25e de ce mois, de laquelle je retirai une copie, et la fis courir comme elle méritoit. On la trouvera escrite dans un de mes livres de Recueils * qui est relié en parchemin en forme de musique *. Entre autres particularités, y en a une d'un chat mort, que ce bon prieur lui ramantoit dans sa lettre, [qu'il] lui montra comme elle entroit dans son couvent, et lui dit qu'il ne faisoit non plus de compte du Béarnois et le craingnoit aussi peu que ce chat mort qu'elle voiioit.

10 DÉCEMBRE

Le mécredy 20e décembre, le chasteau de Vincennes fust rendu par composition, après avoir enduré quelques coups de canon, à la charge que le capitaine et soldats sortiroient armes et bagues sauves, et seroient rendus en lieu de seureté. Ce qui fust accordé et entretenu.

En cest an 1589, sept jours après la mort du Très Chrestien Roy Henri IIIe, Roy de France et de Polongne (comme Dieu est juste et admirable en toutes ses procédures et jugemens), un des plus meschans séditieux et 20 ligués larrons de Paris, nommé François Perrichon, tavernier et capitaine du quartier de l'Escole Saint-Germain de l'Auxerrois, tua un autre ligueur son compagnon, nommé Muteau, apparanté et soustenu des principaux et premiers ligueux de Paris, lesquels poursuivirent si vivement et animeusement la justice de ce meurtre, que, combien que ledit Perrichon fust des plus grands ligueux de Paris, porté et appuié des Seize, comme aiant barricadé le feu Roy de plus près et jusques à la porte de sa maison du Louvre, ce néantmoins, au rap- 30 port de maistre Hierosme Anroux, Conseiller en la Gran-Chambre, fut condamné à estre pendu et estranglé. Ce

qui fust exécuté le 9e aoust de cest an 1589, auquel jour nous le vismes pendre, M. Sebilet et moi, au carrefour devant le Chastelet, estans sortis de la Conciergerie deux jours auparavant, où nous l'avions veu amener et crier après nous : *Aux Politiques!* disant qu'il nous falloit tous pendre.

Sur la fin de cest an 1589, Dieu adjousta aux victoires du Roy, qui lors l'invoquoit et s'attendoit à son secours, plusieurs bonnes places et villes qu'il lui mist entre les mains, entre les autres la ville de Vendosme, de son ancien patrimoine, et qui de double droit lui appartenoit, en laquelle il ne voulut entrer, et cependant fist faire justice du gouverneur qui y commandoit pour la Ligue, apelé Maillé Benehard, et d'un séditieux Cordelier, nommé Jessé, qui animoit le peuple au sang et à la rebellion; puis prist la ville du Mans, laquelle commandoit Bois-Dauphin, qu'il rendist incontinent et assez laschement, attendu sa brave response, qui estoit de s'y enterrer et tous ceux qui estoient avec lui, plustost que d'en sortir. Finablement, aiant sommé la ville de Falaize, tenue pour une des meilleures places de la Normandie, Dieu, comme inopinément, la bailla en ses mains, avec son gouverneur Brissac, qui peu de jours auparavant avoit mandé fièrement à Sa Majesté, qu'il avoit juré sur ses pasques de ne parler jamais de la capitulation de ceste place, laquelle toutefois il ne lui rendist seulement, mais soi-mesme à sa discrétion, laquelle il esprouva plaine de clémence, voire trop grande, au jugement des hommes; mais ce prince regardoit lors à Dieu, qui conduisoit et lui et son affaire.

En ce temps, et sur la fin de l'année, fust publié secrettement à Paris un escrit à la main qui n'a esté imprimé, composé par M. de Villeroy, qui est un *Advis d'Estat sur les affaires de ce temps*, adressé au duc de Maienne

par lequel il le conseille de traicter plustost avec le Roy, moiennant qu'il se face catholique, que non pas avec l'Hespagnol.

Le discours est beau, digne d'estre receuilli, et qui sent bien l'esprit de M. de Villeroy. On le trouvera escrit dans mes livres.

Au mesme temps, ceux de Paris firent battre de la monnoie au coing et armes de leur nouveau Roy Charles, Cardinal de Bourbon, avec ceste inscription : *Carolus X, Dei gratiâ Francor. Rex Christianiss.* On y forga des escus, des quarts et des francs, et furent faits de lui à Paris force pourtraits en taille douce, qu'on y vendoit avec la susdite inscription. Sur quoi furent semés les suivans quatrains :

Infidèle à son Roy, sur la fin de son aage,
Pour frustrer son nepveu de sa vocation,
D'autant qu'il estoit Roy d'imagination,
Les badaux de Paris en ont fait une image.

Second Melchisedecq, aussi grand roy que prebstre,
Dont les prétantions nous ont si cher cousté,
Ceux qui par dessus lui en France vouloient estre,
Subtils à son breviaire ont un sceptre ajousté.

Un fameux Avocat de la Cour lui dédia son livre : *De sacra politica*, où, en l'Épistre liminaire, il lui donne le tiltre de *Roy de France.*

Sur la fin du mois de novembre de cest an 1589, maistre Thomas Sebilet, ancien advocat du Palais, aagé de soixante et dix-sept ans, homme de bien et docte, et de mes meilleurs amis, et duquel j'ai eu beaucoup de beaux Mémoires et Receuils (estant l'homme le plus curieux du monde, mais rond et véritable), mourust à Paris,

m'aiant dit huict jours auparavant, dans le Palais, qu'il ne vivroit plus guères, dont il remercioit Dieu, pource qu'à tout homme de bien (de son humeur et de son aage principalement) la vie devoit estre ennuieuse, estans reduits sous une forme de République où on voyoit la liberté esteinte et la tirannie establie.

Il avoit pour ennemi ung des Seize, nommé de Lestre (comme chaque honneste homme à Paris avoit son Seize), lequel, lui en voulant tousjours et le travaillant, avança les jours à ce bonhomme, qui estoit un des plus vers vieillars de Paris, et qui moins soustenoit des incommodités de vieillesse, et qui a laissé un grand regret de soi à tous ses amis, et particulièrement à moi qui l'aimois uniquement, aians esté compagnons ensemble de mesme fortune et prison, et symbolizans fort d'humeur, encores que l'un fust jeune et l'autre vieil.

En cest an 1589, audit mois de novembre, le curé de S.-Germain de l'Auxerrois, corrompu par argent, sauva la vie à M. de Sponde, Maistre des Requestes, prisonnier ici avec le grand Canaie, sous une fausse déposition, à sçavoir qu'il avoit confessé et communié à la Toussaints ledit Sponde, malade dans Paris à l'extrémité. Ce qui estoit faux, et dont les Seize lui firent reproche, disant qu'il avoit pris de l'argent pour sauver un Huguenot, lequel sans lui ils eussent saccagé et trainé à la rivière.

En cest an mesme, la dernière feste de la Toussaints, ung tonnelier des Seize, demeurant en la rue de Larondelle, à Paris, tua de sa main une honneste femme, veufve de Greban l'orloger, lui faisant accroire qu'elle estoit Huguenote, duquel meurtre tant s'en faut que justice en fust faite, ni aucune poursuitte; qu'au contraire, il en estoit tenu pour meilleur Catholique et plus zélé, et disoit

son curé de S.-André que c'estoit le meilleur Catholique de sa paroisse et le plus homme de bien.

Au mesme temps, un autre Seize, nommé Emonnot, tua un bon Catholique, nommé Minterne, auquel il fist accroire qu'il estoit Politique, pour lui voler 400 escus qu'il avoit sur lui. Et ses compagnons saccagèrent et traînèrent à la rivière un nommé Cabri, maistre du havre, aux fauxbourgs Saint-Germain, en qualité de Politique, et une autre pauvre femme, nommée la Roche, qui avoit esté mon hostesse, en qualité de Huguenote : tous lesquels meurtres et assassinats estoient non-seulement impunis à Paris, mais approuvés et loués comme vrais tesmoingnages d'un bon zèle à la Religion catholique.

ANNÉE 1590

JANVIER.

Le samedy 20e janvier 1590, le Cardinal Caietan, de la maison de Sermonnette, Légat *à latere*, arriva à S.-Jacques du Haut-Pas; et, d'autant qu'il ne se tenoit aseuré dans le fauxbourg, après que le peuple se fust retiré, il vinst à l'Evesché, sur le tard, où il souppa et coucha. Et le lendemain, qui estoit le dimanche 21e janvier, avant jour, retourna audit S.-Jacques, où il célébra la messe; et, après disner, fist son entrée dans la ville, où sa mule, son ciel et son dais lui furent ostés, selon la façon et cérimonie accoustumée à l'entrée d'un Légat. Puis, estant entré dans l'église de Nostre-Dame de Paris, après le *Te Deum* chanté solennement, fust conduit en la maison de l'Evesque de Paris, qui lui avoit esté magnifiquement préparée, pour y faire sa résidence, tant qu'il seroit de séjour en ladite ville de Paris.

Ce dimanche 21e, lorsque le Légat faisoit son entrée, fust trouvé mort en son logis à Paris M. Aigrefin, advocat au Grand Conseil, estant tumbé ou aiant esté précipité des fenestres du plus haut estage de sa maison.

Ce jour, M. de Sermoise, Maistre des Requestes, me presta une lettre, que lui avoit escrite M. Despesse, advocat du Roy, sur les affaires de ce temps, laquelle on

trouvera escrite dans un de mes livres de Receuils. Elle est dactée du dernier jour de l'an passé 1589, et n'a esté imprimée.

Febvrier.

Le 5e febvrier 1590, la Bulle du pape Sixte V, contenant les facultés du Légat, données à Rome le 25e septembre 1589, fust vérifiée au Parlement de Paris et imprimée par Nicolas Nivelle et Rolin Thierri, imprimeurs de la Sainte Union, à Paris.

Le 10e febvrier 1590, fust faite, au Collége de Sorbonne, à Paris, une solennelle Assemblée de tous Messieurs de la Faculté de Théologie, pour confirmer et corroborer la Sainte Union. La conclusion et résolution de laquelle Assemblée, avec tous ses articles, et aussi la forme du serment, fust exhibée et communiquée à M. le Légat, laquelle, après qu'il eust aprouvée comme tendant directement à l'extermination totale des Hérétiques et exclusion sans remission du Roy de Navarre, soit qu'il se fist Catholique ou non, fut solennellement jurée sur les saints Evangiles, puis enregistrée et en après manuellement signée par Messieurs les Évesques et Curés du corps de la Faculté, et par chacun des assistants, docteurs, bacheliers et licentiers, y aians esté tous apelés et convoqués par serment, la forme duquel, avec leur délibération et résolution, fust peu après imprimée à Paris, avec permission, par G. Chaudière.

Le vendredi 23e febvrier 1590, le Prieur des Jacobins de Paris, nommé Bourgoing, fust exécuté dans la ville de Tours, et tiré à quatre chevaux, comme complice, fauteur et consentant de la mort du feu Roy, et mesmes d'avoir induit et persuadé Frère Clément à ce faire, ce qu'il a nié jusques à la fin; et, persistant en sa dénéga-

tion, mourust fort constamment, faisant sur l'eschafaud, avant que de mourir, une fort belle prière à Dieu pour la conversion du Roy qui est aujourd'hui. Ce qui estoit fort louable en une personne de sa profession et qualité, mais non pour en faire un saint et un martir, comme à fait la Ligue à Paris, le canonizant par un Discours imprimé en cest an 1590, et faisant possible d'un meurtrier un martir.

Une confession générale des principaux pilliers de l'Union courust, en ce temps, à Paris et partout, nonobstant le mauvais air, qui estoit drolle et bien faite, et laquelle pourtant j'ai bien voulu insérer ici.

Mars.

Le dimanche 11e mars 1590, dans l'église et monastère des Augustins, à Paris, fust publiquement et solennellement réitéré le serment de l'Union, et presté de nouveau entre les mains de M. le Légat, assisté de plusieurs Évesques et Prélats, par Messieurs les Prévost des Marchans, Eschevins, Colonnels, Capitaines, Lieutenans et Enseignes de tous les quartiers et dixaines de Paris. L'ordre qui y fut observé fut tel : après que la messe eust esté chantée et qu'un Religieux eust fait une prédication pour les exhorter tous à se tenir fermes dans le parti de la Sainte Union, ils allèrent les uns après les autres jurer sur le livre des Evangiles, qui estoit ouvert devant le Légat, vestu et séant en pontificat, d'emploïer leurs vies pour la conservation de la Religion Catholique, Apostolique et Romaine de la ville de Paris et autres du parti de l'Union; et de ne prester jamais obéissance à un Roy Hérétique, quel qu'il fust, pour quelque occasion que ce fust, ains de venir à révélation de tout ce qui viendroit

à leur connoissance pouvoir estre au préjudice de la Sainte Union. Une pareille forme de serment par escrit fust après dressée, que les Colonnels et Capitaines eurent charge de faire jurer au peuple, chacun en leurs quartiers.

Le mécredy 14e mars 1590, fust donnée la bataille, à Ivry, près Dreux, en laquelle le Roy fust victorieux, Dieu l'aiant voulu de rechef obliger par une tant belle et insigne victoire, laquelle s'il eust poursuivie venant droit à Paris, comme il pouvoit et devoit, on tient que la Ligue, effrayée et démontée de tous points, lui eust ouvert les portes, et par mesme moyen mis fin à beaucoup de pauvretés et misères qu'on a souffertes du depuis. Mais le conseil de Dieu estoit autre, à cause de nos pecchés, qui faisoient la division entre lui et nous. Et ne pense point qu'on puisse alléguer autre cause valable de si insigne faute, laquelle peu de rois et princes, quelques grands guerriers et advisés qu'ils aient esté, ont peu éviter, quand Dieu les a voulu chastier avec leurs peuples. Ce qui se remarque assez par les Histoires.

Le vendredy 16e mars 1590, la ville de Vernon se rendit à l'obéissance du Roy, et, deux jours après, celle de Mante : en laquelle le Roy se rafraischist et passa son temps à jouer à la paulme ; fit partie contre des boulangers de la ville qui lui gaingnèrent son argent, et ne lui vouloient donner sa revenche, pource qu'ils disoient qu'ils avoient joué à couppecul en trois parties : dont le Roy, pour avoir sa raison d'eux et se donner carière, fist, le lendemain, crier le petit pain d'un carolus à deux liards, de quoi Messieurs les boulangers, bien empeschés, vinrent supplier Sa Majesté d'avoir pitié d'eux, et prendre sa revenche telle qu'il lui plairoit, mais que ce ne fust point sur leur pain.

Puis, parlant de la journée d'Ivry, et gossant à sa manière accoustumée, disoit que « quelque chose que la Li-« gue dist, qu'il avoit bien congneu, de ce jour, qu'il es-« toit Roy, pource qu'aiant touché les escrouëlles, il en « avoit guairi plusieurs Hespagnols. »

On lui fist aussi deux plaisans contes qui firent rire Sa Majesté : l'un du sieur de Rumesnil, brave gentilhomme, qui, ce néantmoins, aiant pris l'espouvante, fust veu fuir en ceste journée, et, pource qu'il avoit un cheval tout semblable à celui du Roy, on eust crainte que ce fust Sa Majesté, qui, se sentant blessée, se retirast de la presse : qui fut cause qu'estant suivi et se voiant recongneu, tua son cheval, pour donner couleur à la honte de sa fuitte. L'autre conte fut de l'abbé Delbene et de Morlas, qui, en fuiant, discouroient ensemblement de la vertu.

Le mardi 27e mars, M. le Légat se rendist à Noisi, maison appartenante à M. le Mareschal de Rets, sous la foi et parole de M. le Mareschal de Biron, qui lui envoia un passeport du Roy, après avoir donné à entendre à Sa Majesté le désir qu'avoit le Légat de lui parler et communiquer. Ils disnèrent ensemble audit Noisi, où estoit messire Pierre de Gondi, Cardinal, Evesque de Paris ; et là, une heure devant disner et deux heures après, parlèrent ensemble des affaires du temps. Et, aians proposé quelques moyens pour y donner ordre, se rencontrèrent si mal, que tout se passa en discours ordinaires et plaintes des misères que les guerres civiles entraînent ordinairement après elles. Aussi, cest abouchement avoit esté prattiqué par le Légat à deux fins : l'une, pour gaingner tousjours temps et amuser le Roy, pendant qu'on se muniroit à Paris ; l'autre, pour contenter aucunement le Pape Xiste, son maistre, qui lui avoit donné charge de

composer plutost les affaires de France que les aigrir, reconnoissant qu'il avoit esté trompé aux desseins et intentions de ceux de la Ligue, qui commençoient à avoir le Pape pour fort suspect, jusques à l'apeler Politique et fauteur de l'Hérésie. De quoi font foi les lettres à lui escrites par la Sorbonne, en date du 29e avril 1590, dont je tirai une copie, qu'on trouvera escrite, de ma main, dans ung mien livre de Receuils.

*Commence : *Ex his litteris quas hinc sequentes, ab immani et luctuosa Christianissim. fratrum cæde, Beatitudo vestra recepit, satis*, etc. Souscrit : *Devoti oratores ac servi humillimi, Decanus et Magistri Sorbonæ*. Contient une feuille de papier d'escriture à la main. *

Le samedi dernier jour de mars 1590, M. le Légat alla voir M. du Maine à S-Denis, pour le consoler et reconforter de ses pertes, et lui donner courage de poursuivre ses entreprises. M. de Lion y estoit et plusieurs autres prélats et seingneurs de son parti; aux remonstrances et offres desquels M. du Maine, en les remerciant, leur dist qu'il n'avoit point peur, tant que ses affaires iroient bien, d'avoir faute d'hommes et d'amis; mais que deux vers latins qu'il avoit apris au collége*, et tousjours retenus*, et qu'il avoit trouvés véritables, principalement depuis sa dernière desroute et infortune, lui faisoient peur, qui estoient :

Dum fueris fœlix, multos numerabis amicos;
Tempora si fuerint nubila, solus eris.

Avril.

Le dimanche premier avril, le Roy entra dans la ville de Corbeil, qui de son bon gré se rendist à lui et recongneust Sa Majesté, laquelle leur promist et protesta, sui-

vant la requeste que les gens d'Église et habitans dudit lieu lui en firent, non seulement les maintenir en leur Religion Catholique, mais aussi l'avancer et faire fleurir autant ou plus que pas un des rois ses prédécesseurs.

Le samedi 17e avril, la ville de Melun fust rendue au Roy par composition. Les soldats ne sortirent de l'isle, que le mécredy ensuivant, d'autant qu'ils n'avoient promis rendre la place, sinon au cas qu'ils ne fussent point secourus dans trois jours.

La prise de ceste ville, avec celle de Corbeil, Montereau, Lagni et autres passages des rivières saisis en mesme temps, qui estoient les clefs des vivres de Paris, avancèrent fort le dessein du Roy, qui estoit de faire faire une diette à ceux de Paris, qui peust tempérer l'ardeur de leurs résolutions et frénaisies.

May.

Le lundi 7e may, furent pendus et estranglés, à Paris, au bout de la rue Pavée, sur le quay des Augustins, trois soldats qui avoient pris à rançon Spire Ruelle, habitant de Corbeil, et qui estoit de l'Union des plus avant. Et s'estoient avoués de M. de Nemoux, comme estans de ses gardes, ce qui estoit faux. Ils dirent, à l'eschelle, qu'ils estoient de la Confrairie du nom de Jésus en l'église Saint-Gervais. L'un des trois fust délié, et gaingna la rivière pour se sauver; mais il fut blessé, repris, et près des deux autres pendu et estranglé.

Ce mesme jour, les trouppes du Roy commencèrent à paroistre et approcher de Paris.

Ce mesme jour, Madame de Guise fist mettre sur le bureau le procès qu'elle avoit à l'encontre de lui pour le comté de Beaufort.

Le mécredi 9e may, le pont de Charanton fust rendu au Roy. Le capitaine fust pendu, et quelques soldats.

Le vendredi 11e may, y eust escarmouche de part et d'autre, mais légère, n'y aiant eu qu'un soldat blessé du costé du Roy, et deux ou trois au plus de ceux de Paris.

Le samedi 12e may, le Roy fist attaquer le fauxbourg S.-Martin, avec grand nombre d'infanterie et cavallerie; mais il fust si bien deffendu qu'il n'y peust rien faire, et fust contraint se retirer, avec perte de ses gens et beaucoup de blessés, entre lesquels fust M. de la Noue, qui eust son cheval tué sous lui. Et dura l'escarmouche depuis deux heures après midi jusques à près de six heures du soir.

Le lundi 14e may, les Pères Feuillans, Capussins et autres gens d'Eglise, firent monstre en armes, en fort belle ordonnance, et avoient pour leur capitaine l'Évesque de Senlis (qui estoit un fol en teste, disoient les Politiques, qu'on avoit baillé aux Huguenots); et pour les autres chefs et soldats, le Curé de S.-Cosme S.-Jacques, dom Bernard, le Prieur des Chartreux, avec plusieurs autres moines et religieux de diverses livrées et façons, accompagnés de quelques bourgeois de la ville, qu'on apeloit Catholiques zélés, et en ce bel ordre et équippage, marchans par Paris, et portans un crucifix et image de la Vierge Marie pour enseingne. Armés comme ils estoient, allèrent demander la bénédiction à M. le Légat, qui les avoit surnommés les vrais Macchabées : auquel voulans faire une salve, après avoir eu sa bénédiction, quelques-uns d'entre eux, qui n'estoient pas bien asseurés, de leurs bastons, par mesgarde, tuèrent un de ses gens, et blessèrent un serviteur de l'Ambassadeur d'Hespagne.

Sur ceste belle Procession, on trouva des billets semés

par ces meschans Politiques, ainsi qu'on disoit, composés du quatrain suivant:

Messieurs, asseurer se fault,
Puisqu'à la my may on void faire
Du Mardi Gras le mistère,
D'avoir Karesme bien haut.

Un mien ami fist sur ce subject les sonnets suivans, qu'il me donna.

Le jeudi 17e may, M. de Nemoux, Gouverneur de Paris, prévoiant qu'encores qu'il y eust assez bon nombre de gens de pied dans la ville, toutefois il y manquoit fort de la cavallerie pour faire les sorties et escarmouches, fist apeler le seingneur de Vitri, qui avoit une fort belle compagnie de cent cinquante hommes, avec promesse de deux mil escus pour l'entretenir : lequel, moiennant icelle, y vinst, et fust paiée ladite somme audit Vitri par l'Ambassadeur d'Hespagne.

Le samedi 26e may, fust raporté à la Police, sur la recherche générale des grains, qui avoit esté faite à Paris par le commandement de M. le Gouverneur, et le compte du nombre des personnes qui pouvoient estre au plus près dans la ville, que pour le regard du bled il y en avoit environ pour un mois, estant bien mesnagé, et outre qu'il y avoit esté trouvé quinze cens muis d'avoine, pour s'en servir après à faute du bled ; et, quant au nombre des personnes, qu'il y avoit deux cens vingt mil ames et plus dans la ville de Paris.

Le mardi 29e may, sur les deux heures après minuict, quelques troupes roiales passantes près Paris donnèrent des resveils à la ville, avec tambours, trompettes, clairons, hautsbois et cornets à bouquin. A l'oc-

casion de quoi y eust alarme à Paris, dont le Roy, estant adverti, se prist à rire, disant qu'il faloit bien dire que sa maistresse (qu'il apeloit Paris) fust bien farouche, puisqu'elle en vouloit jusques à la douce musique qu'il lui envoioit pour la resjouir.

Il y en eust aussi des sonnets, faits par un mien ami, sur ce subject, qu'on trouvera insérés dans un des livres de mes Receuils.

En ce temps, le duc Desparnon, qui avoit abandonné le Roy au fort de sa nécessité, le voiant devant Paris bien à cheval, s'avisa de lever des trouppes pour son service, et à cest effect lui depescha un des siens avec lettres, pour le luy faire entendre et lui demander de l'argent, sachant bien qu'il n'en avoit point. Mais, aussitost que Sa Majesté les eust veues, il dit à l'autre: « Il ne vous faut point d'autre despesche, sinon de vous en retourner et dire à M. Desparnon que je lui mande, mais que j'aye les Indes, que je lui enverrai de l'argent. »

En ce mois de may, et le 8e d'icelui, mourust prisonnier dans la ville de Fontenay le Comte, en Poictou, le bonhomme de Cardinal de Bourbon, que les ligueux apeloient leur Roy sans couronne, toutefois sinon celle que l'ordre de sa profession lui avoit mise sur la teste. Il décéda d'une rétention d'urine, qui lui causa une fièvre continue, laquelle l'envoia en l'autre monde. Sur la fin de ses jours, comme si ce bon prince se fust ravisé sur le tard, il disoit qu'il sçavoit bien qu'on en vouloit à ceux de la Maison de Bourbon; apeloit son nepveu *le Roy*: « Le Roy mon nepveu! disoit-il, quand il en parloit. Ce « que j'ai fait, je l'ai fait pour lui et mes autres nepveux. « Le feu Roy et la Reine cognoissoient fort bien mes « intentions. »

Juin.

Le vendredi premier juing 1590, sur la nécessité proposée à M. le Légat par M. de Paris, fust advisé au Conseil, où estoit l'Ambassadeur d'Hespagne, qu'on prendroit tous les ornements d'argent, horsmis ceux qui estoient nécessaires au service divin, de toutes les églises et paroisses de Paris, pour paier les gens de guerre qui faisoient service à l'Union.

Le lundi 4e juin 1590, dom Bernardin Mandoze, Ambassadeur d'Hespagne, offrist donner, chaque jour, pendant le siège, pour six vingts escus de pain, tant aux pauvres honteux qu'aux autres de la ville. Ce qu'il fist : dont les pauvres se sentirent fort allegés, comme aussi des aumosnes que le Légat leur fit distribuer en ce temps.

Le vendredi 8e juin 1590, le sieur de Potrincourt rendist au Roy, à faute de vivres et munitions, la ville et chasteau de Beaumont sur Oise : qui fust une nouvelle espine au pied des Parisiens.

Le vendredi 15e juin 1590, dom Bernardin Mandoze, Ambassadeur d'Hespagne, se trouva en une assemblée chez M. Courtin, Conseiller en la Cour, où se faisoit une espreuve du pain auquel on mesloit de l'avoine, et où le Conseil se tenoit pour donner ordre à la famine qui s'augmentoit à Paris de jour en jour : où ledit Ambassadeur fist ouverture d'un moien estrange, et duquel on n'avoit jamais oui parler, qui estoit qu'il estoit besoin de faire passer sous la meule et par le moulin les os des morts qui sont aux Innocens de Paris, et les réduire en poudre, pour d'icelle trempée et mollifiée avec de l'eau en faire du pain, qui pourroit servir pour nourrir ceux qui n'avoient

point de bled ni moien d'en avoir: opinion qui fust tellement receue, qu'il ne se trouva homme en l'assemblée qui y contredist.

Amenzoar dit quelque chose approchant de cela, non toutefois du tout semblable, livre 3e, traicté 3e, chapitre 4e, *de Epidemia : Redii, inquit, in Hispaniam, et vidi homines qui comedebant orobum, quibus dolor stomachi sequebatur. Et vidi similiter, in civitate quâdam, quæ vocabatur Mazarus, homines qui, propter intensam famem, quærebant et frangebant ossa antiqua et vetusta cadaverum, et comedebant medullas eorum, et moriebantur subito.*

Le samedi 16e juin 1590, ceux du Roy tirèrent à coup perdu sur Paris, de deux pièces qu'ils avoient posées sur le mont des Martirs de Montmartre : du boulet de l'une desquelles fut blessé le Président Rebours, qui en eust la jambe rompue, comme il estoit dans la chambre de M. de Roissi devisant avec lui. Et pource que ledit Rebours estoit tenu pour Roial et Politique, les prédicateurs en leurs chaires en faisoient une gosserie, et disoient que les coups que tiroient les Roiaux alloient tout *à rebours*.

Le vendredi 22e juin 1590, fut constitué prisonnier à Paris un nommé Regnart, procureur en Chastelet, accusé de trahison et conspiration contre la ville.

Le samedi 23e juin 1590, Noiret, trompette et crieur juré à Paris, fust pendu et estranglé, pour avoir porté quelques lettres au camp du Roy, escrites par quelques uns qu'on tenoit dans la ville pour Roiaux.

Le mécredi 27e juin 1590, Regnart, procureur, fust amené à la Cour, apelant d'une sentence de mort contre lui donnée au Chastelet, pour raison d'une prétendue conspiration et intelligence qu'on le disoit avoir avec

l'ennemi. Depuis le vendredi qu'il avoit esté constitué prisonnier, il n'avoit point mangé jusques à ce jour, selon le bruit commun de tout Paris.

Le vendredi 29e juin 1590, jour St-Pierre, M. le Légat traitta, à Paris (où on commençoit à faire de froids repas), quelques particuliers des Seize: ce qui fist entrer tout plein de gens en opinion et soubçon de quelque remuement. Ils disoient qu'il les avoient traittés fort frugalement, et qu'ils n'y avoient veu aucune vaisselle d'argent que des culiers, aiant vendu tout le reste pour subvenir à la nécessité de Paris.

Le samedi dernier juin 1590, fust pendu, en la place de Grève à Paris, le procureur Regnart, après que la sentence contre lui donnée en Chastelet eust esté confirmée par arrest.

En ce mois, moururent à Paris Pigenat, curé de St-Nicolas des Champs, ung des tonnans prédicateurs de la Ligue, et un des confidens et appointés de Madame de Montpensier et du Légat; auquel tinst compagnie le Curé de Saint-Jean, de mesme ligue et humeur; et furent tous deux plaisamment pasquillés et honnorés des suivants Tumbeaux :

TUMBEAU DE PIGENAT, CURÉ DE SAINT-NICOLAS DES CHAMPS.

Il n'estoit que pédant, mais la race felonne
Des rebelles Guisarts s'armans contre leurs rois,
Sa fortune grandist, et l'esclat de sa voix
Servit à esbranler l'Estat et la Couronne.

Le Guisart estant mort, tout le peuple il estonne;
De ses cris furieux eschauffant les plus froids,
Brief, il fut du Conseil, dont le dernier Valois
Sentit cruellement l'effort de sa personne.

Son renom creust encor, lorsqu'il eust entrepris
De faire marcher droit la boiteuse Cypris :
Mais son trop foible engin faillant à l'entreprise,
Il devint de despit malade et furieux,
Et d'une prompte mort il prévinst, malheureux,
L'honneur qui l'attendoit d'estre évesque en chemise.

DE LUI ENCORE ET DE SON COMPAGNON.

Le Curé de Saint-Jean, mourant,
A tesmoigné sa sodomie,
Et Pigenat mourut, criant :
« Je n'ay presché que menterie. »

JUILLET.

Le dimanche premier jour du mois de juillet 1590, dans la grande église de Nostre-Dame à Paris, fust fait un vœu solennel, au nom de toute la ville, à Nostre-Dame de Laurette, à laquelle on promist que sitost qu'on seroit délivré de ce siége, qu'on lui feroit présent d'une lampe et d'un navire d'argent pesant trois cens marcs, avec autres offrandes et actions de grâces, en reconnoissance du bien que ses prières auroient aporté. A ceste solennité y eust un si grand concours et affluence de peuple, qu'il y eust une pauvre femme grosse, qui y fust estoufée de la presse, avec son fruit.

Le mardi 3e juillet 1590, fust faillie l'entreprise qu'avoit fait le duc de Maienne sur la ville de Senlis, en laquelle estoient ja entrés en habit desguisé douze de ses capitaines, qui y furent pris et exécutés; et plusieurs prestres et moines de ceste faction pendus et estranglés, avec leurs habits de religieux.

Le jeudi 5e juillet 1590, La Chapelle-Marteau, Prévost des Marchans à Paris, assembla la Ville, et en l'Hos-

tel d'icelle leust publiquement les lettres que le duc de Maienne escrivoit à ceux de Paris, par lesquelles il les exhortoit de tenir bon et prendre courage, les asseurant de secours dans la fin du mois au plus tard, et qu'au cas qu'il leur faillist, qu'il leur abandonnoit sa femme et ses enfans.

Ces belles paroles servoient de pain à ce sot peuple, auquel encores qu'on donast souvent de telles remises et baies, toutefois, depuis que le père Christin, Commolet, Boucher ou autres prédicateurs les avoient asseurés et confirmés en espérance d'un secours de quinze jours, ils s'en retournoient contens et saouls pour un mois, tant ils avoient envie de gaingner ce beau paradis, qu'ils leurs preschoient ne se pouvoir autrement acquérir que par se laisser mourir de faim.

Ce jour, les Minimes du fauxbourg Saint-Honoré, à Paris, refusèrent la communion à six gentilshommes catholiques de l'armée du Roy, qui s'y présentèrent, leur disans qu'ils estoient excommuniés, comme fauteurs, adhérans et assistans un Hérétique. De quoy ils se trouvèrent fort offensés et scandalizés, menassans de brusler et eux et leur maison. Mais enfin il leur en falust passer par là; et s'en plaignans au Roy, il leur dit : « Pourquoi « y allez-vous? Sçavez-vous pas comme ils en usent? « Quand ce seroit moi-mesme, ils m'en feroient autant, « et le faudroit endurer. » Cela disoit le Roy, pource que desja une fois ils l'avoient refusée à ceux de son parti, et dit audacieusement que s'il eust esté en leur puissance, ils leur eussent fermé leur maison au nés, et à leur Roy avec. Dont Sa Majesté, deslors advertie, n'avoit respondu autre chose, sinon qu'il faloit avoir patience : que c'estoit l'Eglise, et qu'il avoit promis de n'y point toucher.

Le samedi 7e juillet, le Légat qui estoit à Paris envoia

demander seureté au Roy de pouvoir parler au fauxbourg Saint-Germain, en la maison de Gondi, au seingneur marquis de Pizani, qui estoit près de Sa Majesté. Ce que le Roy lui accorda, et lui en fist despescher un passeport, disant que puisqu'il avoit demandé seureté pour venir aux fauxbourgs, que c'estoit signe qu'il seroit bientost en peine d'en demander pour pouvoir demeurer en sa ville de Paris.

Le lundi 9e juillet 1590, la ville de Saint-Denis fust rendue au Roi, aiant Sa Majesté voulu demeurer ellemesme en garde toute la nuit du dimanche, pour empescher qu'aucun secours n'y entrast. La composition fust des plus belles et honorables qui se puissent voir, mesmes pour gens pressés de faim et nécessité, comme ils estoient: car ils eurent tout ce qu'ils demandèrent, emportèrent tout ce qu'ils voulurent; mesmes leur furent baillés des chevaux pour conduire leur artillerie, ce qu'on n'a point accoustumé d'accorder à des vaincus. Mais le Roy trouvoit ceste ville de telle importance, tant pour incommoder Paris que pour se loger, qu'il ne se soucioit pas à quel prix il la tirast des mains de la Ligue. Aussi l'apeloit-il la Citadelle de Paris, dont il disoit vouloir estre le Gouverneur, pour pourvoir en personne aux nécessités de sa bonne ville; de laquelle les habitans estans allés au devant de lui, un nommé Godefroi, moine de Saint-Denis, lui fist une harangue pour l'Église, le priant la vouloir maintenir et eux aussi. Ce qu'il leur promist; « mais à la charge, dit-il, que vous prierez Dieu pour « moi; autrement, je dirai que vous estes ligueux. » Puis Sa Majesté s'estant fait montrer les belles reliques et précieux joiaux qui estoient en ladite église, avisant la couronne, de laquelle on avoit osté les principales pierreries et diamans, demanda qu'elles estoient devenues?

« M. Du Maine, dirent-ils, les en a fait oster. — Il en a « donc la pierre (dit le Roy), et moi la terre ? » Il se fist après montrer les sépultures ; et regardant celle du Roy Henri II et celle de la Roine-mère, toute preste près de lui, Sa Majesté, avec un petit soubris, commença à dire : « O qu'elle est bien là ! » Venu à celle du feu Roy dernier, Henri III[e] : « Ventre saint-gris ! dit-il, voilà mon « bon frère ; je veux qu'on me mette là auprès de lui. »

Incontinent après la réduction de ceste ville, les grandes chaudières de boulie, qu'on apeloit les Chaudières d'Hespagne, pource que c'estoit l'Ambassadeur qui les donnoit, et les marmitées de chair de cheval, asne et mulet, qui estoit le manger ordinaire des pauvres, parurent à Paris, et se voyoient estalées, aux coins des rues, où on se battoit à qui en auroit.

Le mécredi 11[e] juillet 1590, le capitaine Potrincourt et son lieutenant furent pris par ceux du Roy, comme ils mangeoient une salade en ung cabaret des fauxbourgs Saint-Martin.

La nuict du vendredi 27[e] juillet 1590, le Roy exécuta une chose, laquelle on tient que s'il eust plus tost faite, elle lui eust servi grandement pour la fin de son dessein : qui fust de prendre tous les fauxbourgs, lesquels aussitost il fist fortifier avec retranchements et barricades, et approcher le canon d'un gect de pierre des portes de la ville, et faire beaucoup de trous aux maisons qui commandoient aux murailles, pour empescher ceux de la ville de s'avancer sur icelles, ni aller sur le rempart.

La plus grand part du peuple commença alors à manger du pain d'avoine et de son, et encores par poids, ce qui se prattiquoit jusqu'aux meilleures maisons de Paris, qui ne donnoient à leurs gens, à chacun par jour, que demi livre ou peu plus de ce pain. La chair de cheval

estoit aussi si chère que les petits n'en pouvoient acheter : si qu'ils estoient contraints de chasser aux chiens et les manger, et des herbes crues, sans pain, qui estoit chose hideuse et pitoiable à voir.

Tout ce qui estoit à bon marché à Paris estoient les sermons, où on repaissoit le pauvre monde affamé de vent, c'est-à-dire de baies et menteries, lui donnant à entendre que c'estoit chose fort agréable à Dieu de mourir de faim, voire et qu'il valoit mieux tuer ses propres enfans, n'aiant de quoi leur donner du pain à manger, que de recevoir et recongnoistre pour Roy un Hérétique ; estans, au surplus, tous les prédicateurs bien empeschés à excuser et donner couleur au long secours du duc de Maienne, et faire gouster au peuple les nouvelles de Madame de Montpensier, qui estoit tout l'Évangile qui se preschoit en ce temps à Paris, selon les billets que ladite dame leur envoioit pour l'Evangile de chaque jour.

Ce jour de vendredi 27e juillet, M. de Nemoux, qui ne dormoit ne nuit ne jour, et qui souventefois mettoit lui-même la main à l'œuvre, fist terrasser la porte Saint-Honoré, que le Roy délibéroit de battre vivement : la remparant de telle façon qu'il rendist ce lieu-là asseuré contre tout ce que l'ennemi y pouvoit attenter.

Ce jour mesme, M. de Gland, frère de ma femme, estant à la boutique de maistre Jean de Saint-Germain l'apotiquaire, fut blessé à la jambe d'un coup de boulet tiré à l'avanture par ceux du Roy ; duquel, pour n'avoir fait que fraier, il guairist tost après, n'y aiant voulu emploier autre chirurgien pour l'en panser que soi-mesme.

Le samedi 28e juillet, je vis, près les Cordeliers, à Paris, un pauvre homme qui mangeoit de l'oing, de quoi on fait de la chandelle. Et lui aiant demandé s'il n'avoit autre chose à manger, me dit que non, et qu'il y avoit plus de

huict jours que ceste viande lui servoit de pain à lui, et à sa femme, et à trois petits enfans qu'il avoit. Dont m'estant fait enquérir, trouvai qu'il estoit vrai, et qu'il y avoit près de la moictié des pauvres de la ville qui s'en nourrissoient au lieu de pain; et toutefois c'estoit plus d'un mois avant la levée du siége : ce qui monstroit bien la grande nécessité de Paris.

Pendant ce mois de juillet, la saison estant de ceuillir les grains et faire la moisson, qui estoit fort belle et en grande quantité tout autour de la ville de Paris, ceux de ladite ville, qui estoient fort pressés de faim, s'efforçoient d'aller couper, et sortoient aux despens bien souvent de leurs bras et de leurs jambes : car on ne voiioit autre chose tous les jours qu'hommes et femmes coutelassés en revenir. Il y avoit toutefois parfois des rencontres et escarmouches, où l'ennemi estoit battu à son tour : car le chevalier d'Aumale, Victri, Grandmont, Potrincourt, Lignerac et autres gentilshommes estans dans Paris, faisoient des sorties pour soutenir ces pauvres gens, qui se hazardoient d'aller couper quelques grains autour de la ville, qui estoit quelque soulagement de la nécessité, mais petit, eu esgard à la grande multitude du peuple.

Le mardi, dernier jour du présent mois de juillet 1590, M. Gohorri, secrétaire du Roy, me monstra un peu de pain blanc, qu'il avoit recouvert pour un sien ami malade, qu'il me jura avoir paié au prix d'ung escu la livre.

Ce jour, j'achetai un minot de bled mestail huit escus, lequel je cachai sous la fausse trappe de ma galerie.

Ce jour, le Roy aiant quitté la Religion de Montmartre pour aller à celle de Longchamp, le mareschal de Biron, se trouvant à son disner et aiant envie de faire rire le Roy, lequel estoit fort prié et importuné en ce temps de changer de religion, lui va dire : « Sire, il y a bien des

« nouvelles. — Et quelles sont-elles ? (dit le Roy.) — C'est « que chacun dit à Paris que vous avez changé de religion. « — Comment cela ? dit le Roy. — Celle de Montmartre « à Longchamp, respondit M. le Mareschal. — Ventre « saint gris ! (dist le Roy) la rencontre n'en est pas mau- « vaise, s'ils se vouloient contenter de ce changement, et « moi et tout. »

Ce jour, me fust montrée une copie de lettre intercepte, qu'on escrivoit de Romme au seingneur de Mandoze, Ambassadeur d'Hespagne, qui estoit lors à Paris. Elle estoit datée du 21e avril 1590, et couroit à Paris secrettement il y avoit un mois et plus. On la trouvera receuillie dans mes livres, et contient des particularités notables, si tant est qu'elles sont vraies, comme on l'asseure.

Aoust.

Le mécredi, premier jour d'aoust 1590, comme je passois au carrefour Saint-Sevrin, je vis et leus les mots suivants escrits d'un charbon contre la muraille dudit carrefour :

Pereat Societas Judaica, cum gente Ibera !

Ce jour mesme, contre la muraille d'une des portes de Saint-Innocent, qui entre dans les Halles de Paris, fust peinte une plaisante drollerie, par laquelle estoit le duc de Maienne représenté avec de grands cizeaux qu'on appele des forces, peintes au dessus de lui, qu'il taschoit d'avoir, et suoit fort pour y attaindre ; mais il ne pouvoit, et y avoit escrit en grosses lettres :

JE NE PUIS AVOIR MES FORCES.

Je m'y fus proumener, sur le midi, avec M. des Forneaux, mon beau-frère, et mon nepveu Tronson, qui nous

dit l'avoir veu et leu au matin; mais tout estoit desja chafourré et effacé.

Ce jour, mourust, la nuit, à unze heures du soir, M. Sanguin, beau-frère de M. de Rochefort.

Le jeudi second jour d'aoust 1590, fust faite à Paris, en la salle Saint Lois, une Assemblée générale, en laquelle, après plusieurs séances et délibérations, M. le Cardinal de Gondi, Evesque de Paris, et M. l'Archevesque de Lion, Primat des Gaules, furent requis et chargés de se transporter vers le Roy (que les plus honnestes apeloient le Roi de Navarre, à Paris), et, après lui avoir remonstré le misérable estat de ce Royaume, le supplier de se vouloir disposer à quelques bons moiens pour le remettre en quelque repos, avec l'honneur de Dieu et la seureté de la Religion catholique, apostolique et rommaine. Et de mesme furent les susdits chargés et requis de passer vers M. le duc de Maienne, pour le prier de rechercher toutes voies honnestes pour faire que ledit Estat peust avoir une bonne tranquillité, avec la conservation de ladite Religion et seureté des Catholiques.

Le vendredi 3e aoust 1590, les Théologiens et Prélats de Paris assemblés envoièrent leur résolution signée à M. le Légat, sur la question à eux proposée par ledit seingneur, de laquelle proposition et response s'ensuit l'extrait, fidèlement collationné à l'original.

QUÆSTIO.

Utrum, stante civitatis Parisiensis necessitate, qua eam Hæretico Regi certis conditionibus reddi oporteat, viri ecclesiastici qui eum Regem adierint animo eum convertendi, vel saltem Catholicæ Religionis meliores

conditiones obtinendi, incurrant censuras Bullæ sanctiss. Sixti V, dat. Romæ, 5 *id. Sept.* 1585.

RESPONSIO.

Anno Domini 1590, *die tertiâ Aug., cum ab illustr. Henrico Cardinali Cajetano, in Gallias legato, supradicta quæstio veris Theologis proposita fuisset; congregati in ejusdem palatio, nos, infrascripti, re optimè ventilata et discussa, negative respondimus: Viri ecclesiastici qui, stante necessitate ut suprà, animo ut suprà, Hæreticum Regem adierint, supradictæ Bullæ censuras non incurrunt.* Fr. Franciscus, *Episcopus Astensis;* Robertus Bellarminus; Fœlix Vincens, *Societatis Jesu;* Jacobus Tyrius, etc.

Le samedi 4e aoust, ma femme acheta de Madame de Bellemanière du beurre sallé, qu'elle lui vendit ung escu la livre, qu'on avoit accoustumé, avant ce temps, d'avoir à quatre sols. Le beurre frais fust vendu ce jour, au marché, trois francs et demi la livre, et les œufs au prix de huict francs le quarteron.

Le dimanche 5e aoust, le suivant placcard fust semé aux Augustins, à Paris; il estoit imprimé en gros canon, et y en eust quantité de jettés :

« Pauvres Parisiens, je déplore vostre misère, et ai encores plus grand pitié de ce qu'estes tousjours badaux. Ne voyez-vous point à veue d'œil que ceste ame damnée d'Ambassadeur d'Hespagne, qui a fait tuer nostre bon Roy, se moque de vous en vous faisant manger tant de boulie, qu'il voudroit que vous en fussiez ja tous crevés, pour s'emparer de vos biens et de la France, s'il pouvoit? Lui seul empesche la paix et le repos de la pauvre France tant désolée, ensemble la reconciliation du Roy et des

Princes en une parfaite et vraie amitié. Il a mangé vos crucifix, reliques d'or et couronne roiale, si long-temps et si chèrement gardés. Croiez qu'il en fera autant de la France, si vous l'endurez. Que tardez-vous donc que vous ne le jettez subitement dans un sac à vau l'eau, pour s'en retourner plus tost en Hespagne? »

Le lundi 6e aoust 1590, suivant la résolution des Théologiens et de l'Assemblée faite à Paris en la salle Saint Lois, les députés de Paris sortirent, avec la permission et bénédiction de M. le Légat, pour aller trouver le Roy à Saint-Antoine-des-Champs, où Sa Majesté avoit disné, laquelle les ouist fort bénignement et receust courtoisement, mais sans rien leur accorder de leurs demandes; et s'en retournèrent comme ils estoient venus. Les raisons en sont amplement déduites aux Mémoires qui en ont esté imprimés.

Ce jour, ung Seize de Paris, devisant avec un Italien à la porte du passementier Leroy, qui est au bout du pont Saint-Michel, estans entrés en propos sur ceste conférence, disoit en grande colère à cest Italien : « Ces meschans se « moquent de nous, et nous apellent mangeurs d'asnes « et de chiens! » Auquel va respondre tout froidement l'Italien : « *Non è vero?* — Oui, mais, ce dit l'autre se « colérant encore plus fort, s'ils entroient une fois ici de- « dans, pensez-vous qu'ils ne nous fissent pas tous pen- « dre? — *Se po fare*, dist tout doucement l'Italien. »

Ce mesme jour, on trouva escrit d'un charbon, contre la Porte Saint-Antoine, le huittain suivant :

Plusieurs pour la sainte Ligue
Souffrent plus que l'Enfant prodigue :
Car, disnant avec des pourceaux,
Il mangeoit choux, raves, naveaux ;

Et eux, avec leurs maigres lippes,
Sont bien heureux manger les trippes
Et boudins d'asnes et chevaux,
Faute de si friands morceaux.

Et contre les ovants des boucheries de la Porte de Paris, où il n'y avoit que frire, sinon quelques pièces de vieilles vaches et graisses de chevaux, asnes et chats, qu'on y voyoit estalés, au lieu des moutons, veaux et bœufs, on trouva ce mesme jour, escrit en grosse lettre, ce qui s'en suit :

Hæc sunt munera pro iis qui vitam pro Philippo profuderunt.

Le mécredi 8e aoust 1590, fust excité un tumulte, au Palais, à Paris, par tout plein de gens que la faim comme les loups chassoit hors du bois, et lesquels avec les armes demandoient la paix ou du pain. Ceste entreprise avoit esté tramée par un bon nombre des bourgeois de la ville, voire et des premiers et des plus apparans, qui eussent bien désiré le Roy dedans Paris, pour n'avoir plus guères que frire en leurs maisons, non plus que le menu peuple, qui, pour l'extrême pauvreté et misère où il estoit réduit, ne demandoit qu'à changer de maistre et de condition. Mais la mine fut esvantée, et l'entreprise, conduite plus par la passion que par la raison, fust décelée, dès le jour de devant, à M. de Nemours, par le père Cristin et autres : dont M. Molé advertist, le soir bien tard, M. le Président Brisson, et le fust trouver en son logis, pour lui remonstrer le grand danger et inconvénient inévitable qui en adviendroit, et le prier de tant faire (pource qu'il estoit des principaux qui conduisoient l'œuvre) que la partie

au moins se remist à une autre fois. Mais M. Brisson, n'en tenant autrement compte, et trouvant meilleur d'en tenter le hazard à toute extrémité, respondit à M. Molé en ces mots : « *Brute, times?* » Et de ceste opiniastre résolution faillist à ruiner les plus gens de bien de Paris et toute la Cour de Parlement, pour la seconde fois : car, le lendemain, tous ces beaux entrepreneurs et demandeurs de pain, s'estans assemblés en armes au Palais, furent dissipés et rompus en un instant, pour estre mal conduits et soustenus, et ne se recongnoistre les uns les autres. Tellement que, comme Politiques, séditieux, fauteurs et adherans à un Hérétique, au lieu de pain, on leur donna des coups, et au lieu de paix un gibet : y en aiant eu plusieurs d'entre eux emprisonnés et ransonnés, autres battus, chassés, et quelques-uns de pendus. Et faut confesser que sans la sagesse et modération qu'y apporta M. de Nemours* (qui ne faisoit, non plus que Démétrius, aucune recepte de la voix du peuple, voire aussi peu de celle qui lui sortoit par en haut que de celle qui lui sortoit par en bas), * il en fust peu reschappé de toute ceste grande multitude, et que sans lui la meilleure partie de la Cour de Parlement eust couru fortune, ce jour, des biens et de la vie : car, en ce tumulte, un des capitaines zelés de Paris, nommé Robert Legois, avoit esté tué, dont les Seize ses compagnons se vouloient revencher sur les Politiques; et eust-on bien de la peine de les retenir de mettre les mains bien avant au sang. Quelques uns rachetèrent leur vie par de l'argent, entre autres Allegrain, Conseiller en la Cour, qui paia douze cens escus pour sortir; Jumeauville, six cens escus; Talon, advocat, sept cens escus. Le Président de Thou donna deux cens escus pour avoir un passeport, et trois cens pour retirer son bastard, qui avoit esté mis prison-

nier avec les autres; et fust ledit Président rescous des mains du Chevalier d'Omale par M. de Nemoux, qui le reconduisit en sauveté en sa maison, car le chevalier d'Omale le menassoit l'espée au poing, auquel ce bon Président fist une response digne de son aage et de sa qualité, lui disant que son espée lui faisoit aussi peu de peur que lui pouvoit faire son bourrelet [qu'il] portoit sur l'espaule.

Maistre Jean Prevost, Curé de Saint-Sevrin, fust tiré de la presse par Senault, un des Seize, et reconduit par lui en seureté jusques en sa maison, après l'avoir exhorté de reprendre le parti de la Ligue, qu'il avoit laissé : car ce Curé estoit vulgairement appelé par eux *le Politique,* comme celui de Saint-Supplice *le Ministre,* et celui de Saint-Eustace *le Pape des Halles,* et ce d'autant que ces trois estoient les seuls dans Paris qui ne preschoient point par billets; tous les autres imitoient le proverbe des sorciers : *Fay du pis que tu pourras, et le Diable ne sçaura que te demander.* Aussi, à force de crier contre les Hérétiques, ils se cassoient ventre et poulmons pour imprimer leur catholicon au cerveau du peuple.

Le jeudi 9e aoust 1590, ung nommé Le Prestre, marchant joalier à Paris, fust pendu, par sentence du Grand Prevost, comme séditieux, c'est-à-dire pour s'estre trouvé à la Journée du Pain le jour de devant, et pour avoir blessé un marchant ligueur, et des principaux, nommé Le Gois : ce qu'il a maintenu de faux jusques à la fin, et que c'estoit Compan l'eschevin, qui lui en vouloit, qui estoit cause de sa mort. Comme la vérité est qu'il le haiioit fort, mesme à cause de la religion, dont toutefois Compan avoit autrefois fait profession, aussi bien que Le Prebstre, qui y voulust mourir, disant que ce qu'il l'avoit abjurée avoit esté par timidité et contre sa con-

science, dont il crioit merci à Dieu. Ce que voiant, le peuple commença à tumultuer et crier, selon sa coustume, *au chien* et *à l'hérétique,* disant que quand il n'eust esté chargé d'autre crime que de cestui-là, qu'on lui faisoit encores trop de grace de le faire mourir si doucement.

Cependant, estant à l'eschelle, il donna une assignation à Compan pour comparoir bientost devant le grand Juge, et là rendre raison du tort qu'il lui faisoit. Laquelle porta, car, au bout du mois justement, ledit Compan mourust, et fust apelé de Dieu pour comparoir à la susdite assignation.

Le samedi 11e aoust 1590, le clerc de M. Favier, Conseiller en la Cour, fust pendu, à Paris, pour avoir, à la Journée du Pain, porté deux pistoles bandées et amorcées, et une espée, à la porte du Trésor. Ce qu'il disoit avoir fait par le commandement de son maistre, auquel il ne prist jamais mieux que de s'en aller : car, si on l'eust peu attraper, on lui eust fait tenir le haut bout de la potence auprès de son valet.

Ce jour, fust vendue au marché la livre de beurre quatre francs; les œufs, huict et neuf sols la pièce. Ung membre de mouton fust vendu quatre escus, et ung septier de bled quatre-vingts escus.

Je vis, ce jour, près la croix Saint-Eustace, une pauvre femme qui mangeoit la peau d'un chien. Nous estions ensemble mon frère Du Couldrai et M. de Gland, qui le vit comme moi, et me dit qu'il l'escriroit en son registre.

Le mardi, 14e aoust 1590, veuille de la Nostre-Dame, sortist de ceste ville de Paris ma femme, grosse, preste d'accoucher; et emmena avec elle Anne Delestoile et mon petit Matthieu, avec sa nourrice et sa germaine, et se retira, avec ma mère, à Corbeil : qui lui fust une

chère sortie, et à moi aussi, toutefois comme nécessitée, et du conseil de son frère, pour la grande famine qui estoit ici.

On m'acheta, ce jour, deux œufs vingt sols.

Le mécredi 15e aoust, jour de la Nostre-Dame, comme j'estois à ma porte, sur les cinq heures du soir, se vinst présenter à moi un pauvre homme, fort have, mourant de faim, qui tenoit un sien enfant entre ses bras, d'environ cinq ans, que je veis incontinent expirer entre les bras du pauvre père, qui lui ferma les yeux en ma présence, et m'asseura qu'il y avoit trois jours que lui ni son enfant n'avoient rien mangé, et plus de quinze jours qui n'avoient veu pain. Ce qui me fist si grande pitié, qu'allant moi-mesmes quérir un pain (dont je n'ai jamais eu faute pendant la nécessité, de quoi je donne gloire à Dieu en m'humiliant), le donnai à ce pauvre homme avec une pièce d'argent, Dieu s'estant voulu servir de moi en cest endroit pour possible lui sauver la vie, ou du moins l'alonger, comme j'eusse fait de bon cœur à son enfant, si Dieu me l'eust plus tost adressé; mais quand il vinst à ma porte, le pauvre enfant jettoit les derniers sanglots.

Le jeudi 16e aoust 1590, fust publié à Paris qu'il estoit permis à toutes personnes de sortir [de] la ville : car la famine estoit tellement renforcée et la nécessité accreue, que le pain fait des os de nos pères, qu'on apeloit ici *le pain de Madame de Montpensier*[1], pource qu'elle en exaltoit partout l'invention (sans toutefois en vouloir taster), commençoit d'estre en usage; mais lequel toutefois ne dura guères, car ceux qui en mangeoient en mouroient : comme

1, *Phrase biffée, en marge :* * Cette preude femme, du dire mesmes de ceux de la Ligue, fust cause de la mort du Duc Balafré et du Bonnet rouge ses frères, pour s'estre vantée un jour de faire donner au feu Roy la couronne de Saint-Grégoire.*

aussi il avoit esté fait pour cela, selon le dire de beaucoup. On m'en donna un morceau que je gardai longtemps, et jusques à la Treufve, que je le donnai à un mien ami de Tours, qui me vinst voir.

Ce jour, un de mes amis, homme docte et fort aisé, me vint voir chez moi pour me demander du pain, me disant qu'il mouroit de faim, et qu'il y avoit quatre jours que son pain d'avoine lui estoit failli. Je l'en aidai de ce que je peus, et, sçachant que j'aimois la poësie, me donna des sonnets qu'il avoit composés sur ce subject.

* Il y en avoit quatre, qu'on trouvera escrits parmi mes Recueils, dont le premier commence :

Mourir faute de pain, c'est grande cruauté;
Mais d'y contraindre l'homme est plus que barbarie.
Nous en sentons dans nous, etc. *

Le jour mesme, il m'envoia un escrit satirique, qui couroit sous main à Paris, fait contre les prédicateurs et prescheurs de famine, comme si la religion eust consisté à mourir de faim. Il estoit intitulé *l'Anti-Damoclès*, et contenoit environ deux feuillets d'escriture à la main, que je copiai ; et se trouvera escrit dans mes livres de Recueils.

Le vendredi 17e aoust 1590, s'esleva un bruit de paix, à Paris, fondé sur le désir commun, et aussi sur ce que Messieurs de Gondy et Lion sortoient, ce jour, de Paris, pour aller trouver le Roy. Dequoi les Seize de Paris et autres mutins de la ville prirent l'alarme, estant venus jusques à ceste barbarie de dire qu'il valoit mieux tuer ses enfans, voire les manger à belles dents, que de se rendre à un Hérétique, n'estant toutefois tant le zèle de la religion qui les faisoit ainsi parler que la peur qu'ils

avoient d'un médecin qu'on nommoit *La Corde.* *Sur quoi, un mien ami fist les sonnets suivans*

Ce jour, fust vendue la livre de beurre quatre francs et demi, et le lendemain cent sols; et les œufs, douze sols. Ce jour, au carrefour Saint-Sévrin, on trouva escrit d'un charbon contre la muraille : *Pereat Societas Judaïca, cum gente Ibera.*

Le samedi 18e aoust 1590, Bussi-Leclerc, Capitaine de la Bastille, vinst aborder M. le Président Brisson, auquel il dit qu'il avoit entendu qu'il se parloit d'une Paix ou d'un Accord, mais qu'il vouloit bien donner à entendre, au nom de tous les bons Catholiques, s'estant chargé d'en porter la parole, que c'estoit chose qu'on ne souffriroit jamais à Paris, et à laquelle ils estoient tous déliberés de s'opposer de fait et de force. A quoi le Président Brisson, filant doux, respondist qu'il n'en avoit point ouï parler; que M. de Nemoux ne lui en avoit point communiqué; toutefois, qu'il leur pouvoit respondre d'une chose : qu'ils avoient un bon gouverneur, et sage, et bien zélé à la religion, le salut et conservation de laquelle il préféreroit tousjours à toutes les nécessités du monde, et que de sa part il y aporteroit tout ce qui despendoit de lui, aiant en ce fait plus d'esgard à la religion qu'à la nécessité, encores qu'elle fust très-grande. A quoi répliqua Bussi audacieusement : « Nécessité ! Je sçais que c'est la couver-« ture de tout, que ceste belle nécessité. Mais je vous « dirai : Je n'ai qu'un enfant. On parle de la nécessité : je « le mangerai plus tost à belles dents que de me rendre « jamais. Et si j'ai une espée bien trenchante (va-il dire « en regniant Dieu et y mettant la main dessus), avec « laquelle je mettrai en quatre quartiers le premier que « je sçaurai ou oirrai dire seulement qui parlera de la « Paix. »

Le dimanche 19e aoust 1590, une damoiselle de Paris estant allée visiter une des Princesses (qu'on apeloit ici la Roine-mère), estant tombée sur les propos ordinaires de la nécessité de Paris, ceste damoiselle lui aiant dit qu'elle estoit très-grande, voire telle et si énorme que si on n'y donnoit remède, il y avoit danger que les propres mères fussent contraintes enfin de tuer leurs enfans, n'aiant de quoi leur donner à manger, et que, pour son particulier d'elle (se prenant à pleurer profondément), Dieu congnois-soit à quoi elle en estoit réduitte, ladite Dame, pour la consoler, lui respondist en ces termes : « Et quand vous « en seriez là réduitte, que pour vostre religion il vous « faudroit tuer vos enfans, pensez-vous que ce soit si « grand cas que cela ? De quoi sont faits vos enfans, non « plus que ceux de tous les autres ? de boue et de crachat! « Ma foi, voilà une belle matière pour tant en plaindre la « façon ! «

Le lundi 20e aoust 1590, aiant esté représentée au Roy l'extreme misère et pauvreté de son peuple de Paris, où on commençoit à voir les rues et entrées des maisons pavées de morts, Sa Majesté, aimant mieux faillir aux reigles de la guerre qu'à celles de la nature, mesmes à la sienne, qui a tousjours esté plaine de clémence, rompant la barrière des loix militaires, et considérant que tout ce pauvre peuple estoit chrestien, et que c'estoient tous ses subjets, accorda premiérement passeport pour toutes les femmes, filles, enfans et escoliers qui voudroient sortir : lequel s'estendist enfin à tous les autres, jusques à ses plus cruels ennemis, desquels mesmes il eust soin jusques à commander que, sortans, ils fussent humainement receus en toutes ses villes où ils se voudroient retirer. Il permist davantage, contre toutes les loix de la guerre, que les Princes et Princesses qui estoient dans la ville fussent

secourus de quelques vivres : ce qui a esté fort ingratement reconneu, et une des principales causes (pour en parler humainement) qui a engardé que le siége n'a point eu l'effet qu'il devoit avoir.

Le vendredi, 24e aoust, jour Saint-Berthelemi 1590, le septier de bled fust vendu, à Paris, cent escus. Ma chambrière m'acheta quatre œufs un escu ; le beurre au prix de deux escus la livre, qui fust vendu le lendemain six francs et demi, et jusques à sept francs. Le jeudi de devant, elle me fist manger de la chair de cheval qui passa en guise de vache, n'en aiant rien sceu que huict jours après, et ne m'en estant point trouvé mal, Dieu merci. *Ce jour, à la porte du cimetière Saint-Innocent, et à divers endroits de la ville, fust affichée une plaisante drollerie, qui représentoit un gros homme, fort ressemblant au Duc de Maienne, au dessus duquel estoient des « forces » de tailleur, aprés lesquelles il suoit et travailloit fort pour les avoir; mais il n'y pouvoit atteindre. Dessus estoit escrit en grand'lettre : JE NE PUIS AVOIR MES FORCES.*

Le samedi 25e aoust 1590, un advocat des Seize, nommé Fontanon, mourust, à Paris, d'une fiévre chaude, qui estoit un des grands ennemis que j'eusse sans le sçavoir, car je ne le connoissois pas seulement de visage : tant s'en fault que je lui eusse jamais fait mal aucun ou desplaisir; et toutefois avoit dit, peu auparavant, à une honneste femme, dans le Palais, me montrant au doigt et ne pensant pas qu'elle me congneust, que j'estois un des plus grands Hérétiques et Politiques de Paris, et que je devois estre sec il y avoit dix ans. Dont ladite Dame m'advertist pour m'en donner garde ; mais onques puis ne le peus voir ni congnoistre, non plus qu'auparavant : et les premières nouvelles que j'en eus fust de sa mort.

Pendant ce temps, qui estoit six jours avant la levée du siége de Paris, et jusques à la fin d'icelui, vous eussiez veu le pauvre peuple, qui commençoit à mourir à tas, manger les chiens morts tous cruds par les ruës; autres mangeoient les trippes qu'on avoit jettées dans le ruisseau, autres des rats et souris qu'on avoit semblablement jettés, et quelques-uns les os de la teste des chiens moulus (chose qui montroit une grande extrêmité); et estans la pluspart des asnes, chevaux et mulets mangés, on vendoit les peaux et cuirs des dites bestes cuites, dont les pauvres mangeoient avec fort bon appetit. De ce que j'escris, mes yeux en ont veu une bonne partie, et le reste m'a esté testifié par gens dignes de foi, et mesmes par un pauvre bon homme que je nourrissois durant ce temps, lequel, pour un morceau de pain, me sçavoit dire tout ce qui advenoit de nouveau et prodigieux dans la ville.

Finablement, la nécessité croissant, deux ou trois jours devant la levée du siége, les Lansquenets, gens de soi barbares et inhumains, mourans de male rage de faim, commencèrent à chasser aux enfans comme aux chiens, et en mangèrent trois: deux à l'hostel Saint Denis et un à l'hostel de Palaiseau, et fust commis ce cruel et barbare acte dans l'enceinte des murailles de Paris, tant l'ire de Dieu estoit embrasée sur nos testes. Ce que tenant du commencement pour une fable, pource qu'il me sembloit que *hoc erat atrocius vero,* j'ai trouvé depuis que c'estoit vérité, confessé et tesmoigné par la propre bouche des Lansquenets. De moi, j'ai ouï tenir ceste proposition à un grand Catholique de Paris, qui estoit du Conseil des Neuf, qu'il y avoit moins de danger de s'accommoder d'un enfant mort en telle nécessité que de recongnoistre le Béarnois, estant Hérétique comme il estoit, et que de son opinion estoient tous les meilleurs Théologiens et Doc-

teurs de Paris, et, entre autres, monsieur son Curé, qui estoit celui de Saint-André-des-Ars.

Le mécredi 29e aoust 1590, Madame Louvet refusa de M. de Rochefort vingt cinq escus, d'un minot de bled, le lui voulant vendre trente escus. Et le samedi suivant, qui estoit le premier septembre et le troisiesme du siége levé, elle envoya offrir à M. de Gland, mon beau-frère, une mine de bled pour sept escus.

Ce jour, M. Cotton, M. des Fornaux et moi, obtinsmes un passeport de M. de Nemoux, pour sortir, nous et nostre train, hors de Paris : car nous estions à la fin de nostre pain, au moins moi, qui avois jà composé avec le capitaine Saint-Laurens, à cinquante escus, pour me rendre en seureté là où je voudrois aller. Mais le siége fust levé le lendemain matin, qui estoit le jeudi 30e aoust 1590, y aiant esté mis le septiesme may, audit an 1590. Et par ainsi fusmes arrestés, et nostre voiage rompu, à mon grand regret.

Après ce siége levé, on dit que Dieu avoit fait un aussi grand miracle qu'il en eust point fait depuis la création d'Adam, de dire « que nous avions peu nous sauver, estans conduits par un aveugle (Mandoze), gouvernés par un enfant (M. de Nemoux), et conseillés par un prœbstre (le Cardinal Cajetan, Légat), qui n'entendoit rien au fait de la guerre ».

En ce mesme temps, un certain personnage de Paris disoit à un honneste homme, « qu'un borgne (entendant de nostre maistre Boucher) gouvernoit tout Paris, comme un petit roy ». Auquel l'autre respondit « qu'il ne s'en estonnoit point, pource qu'au roiaume des aveugles les borgnes estoient rois ».

Le vendredi, dernier aoust 1590, le Roy escrivist de sa

propre main à Madame de La Rocheguion la lettre qui s'ensuit:

« Ma maitresse, je vous escris ce mot, le jour de la veille d'une bataille. L'yssue en est en la main de Dieu, qui en a desja ordonné ce qui en doit advenir, et ce qu'il congnoist estre expédient pour sa gloire et pour le salut de mon peuple. Si je la perds, vous ne me verrez jamais: car je ne suis pas homme qui fuie ou qui reculle. Bien vous puis-je asseurer que, si j'y meurs, ma pénultiesme pensée sera à vous, et ma dernière sera à Dieu. Auquel je vous recommande, et moi aussi.

« Ce dernier aoust 1590.

« De la main qui baise les vostres,

« et qui est votre serviteur,

« HENRY. »

Ce mot de lettre fut porté à Madame de La Rocheguion, à La Rocheguion, par un grand laquais basque, que le Roy y envoia exprès: Sa Majesté estant résolue de donner, le lendemain, la bataille au prince de Parme, lequel lui aiant fait lever le siége de devant Paris, qui estoit ce qu'il vouloit faire, n'en tinst autrement compte, et s'en moqua. En quoi nous pouvons remarquer que les providences des hommes, et mesmes celles des plus grands rois et princes, sont fort incertaines, et qu'elles despendent de ceste grande de là haut, qui tient les conseils et les événemens en sa main, et en dispose bien souvent tout au rebours de ce que les hommes en ont arresté. Aussi, n'y a-il point de doute (comme l'yssue l'a bien montré) que le conseil qu'on donna au Roy de lever tout à fait le siége de devant Paris, sans laisser les fauxbourgs blocqués, comme il estoit en sa puissance, ne fust très pernicieux et désavantageux pour lui.

Et toutefois ce prince en estoit, et ne vouloit escouter ceux qui lui remontroient. Mesmes à M. de La Noue, ung des plus vieux et expérimentés capitaines de la France, et des plus fidèles et asseurés serviteurs qu'il eust, et qui, pour congnoistre la ruse et l'humeur de l'Hespagnol, lui prédisoit ce qui en advint (à sçavoir, qu'il perdroit Paris, qu'il tenoit en ses mains, et si ne donneroit point de bataille), il fist, en plain Conseil, une response de desdain et de moquerie, disant « qu'il voioit bien que M. de La Noue n'estoit pas encores bien asseuré, et qu'il lui sembloit que les Hespagnols le tenoient desja aux fesses pour le remener en Flandres prisonnier ». Tant l'ardeur de ce prince à combattre estoit grande, selon la générosité naturelle qui est en lui ; ne prévoiant pas cependant que son ennemi avoit un dessein contraire au sien, qui ne pouvoit empescher, que suivant le conseil de M. de La Noue et de ses autres bons conseillers et serviteurs.

Parlant des forces de l'Hespagnol, il disoit : « Leur « infanterie est bonne et brave ; et, pour ne vous en men- « tir point, je la crains. Mais je me fie en Dieu, et en ma « noblesse et cavalerie françoise, que les plus grands dia- « bles mesmes craindront d'affronter. » Puis, se riant, disoit : « Le Béarnois est pauvre, mais il est de bonne « maison. »

Ce vendredi, dernier aoust 1590, on trouva, au logis de Marc Antoine, au fauxbourg Saint-Germain, une plaisante drollerie, mais vilaine, peinte contre une muraille : à sçavoir, une femme nue, montrant sa nature descouverte, et un grand mulet auprès, avec son grand kats, qui montoit dessus. Et y avoit au dessus de la femme escrit : *Madame de Montpensier ;* et au dessus de l'aze : *Monsieur le Légat.*

Au mesme temps, un gentilhomme, près de Montargis,

importuné de Cordeliers, joua un traict plaisant et subtil audit Légat, et estoit tel...

* Un autre plaisant traict fut joué à une damoiselle de Thoulouze, qui estoit tel... *

* Dans le nom de Philippes d'Austriche, il s'y trouve : *Philippes est l'Antechrist;* et si on adjouste *des Hespagnes*, il y aura : *Philippes est l'Antechrist des églises.* *

SEPTEMBRE.

Le jeudi 6e septembre 1590, M. Tiraqueau, Conseiller en la Cour de Parlement à Paris, mourust.

Ce jour mesme, mourust à Paris De Nesmes, le notaire.

Le mesme jour, M. Lebreton fut enterré à Paris.

Ce mesme jour, M. de Gland, mon beau-frère, me dist la mort du seigneur Pierre Canaie, qui avoit esté Conseiller en la Chambre establie à l'Isle en Albigeois, et qu'il estoit mort en l'armée du Roy. Il estoit des amis de mon beau-frère, homme très docte et des plus gens de bien, et entiers en sa religion,* qui fust en France,* par le tesmoignage mesme des Catholiques.

Le vendredi 7e septembre 1590, le duc de Maienne et le prince de Parme prirent Lagni, à la barbe du Roy, qui ne la peust jamais secourir. Dont estans entrés dedans par assault, mirent tout au fil de l'espée, et y exercèrent grandes cruautés. On disoit que, le matin après que le duc de Parme eut reconneu la ville et l'assiette des forces du Roy, il dit au duc de Maienne, avec une garbe et bravade hespagnole, que « la ville estoit à eux, et que maugré tout le monde il l'enlèveroit, ce jour, et la prendroit, fust-elle sur la moustache du Roy de Navarre ».

Le dimanche 9e septembre 1590, Compan, l'eschevin, mourust, à Paris, à deux heures après minuit, et partist

de ceste vie pour comparoistre à l'assignation que Le Prebstre lui avoit donnée, le neufviesme du mois passé. Il fut regretté de ceux de la Ligue, qui seuls le tenoient pour homme de bien.

Ce jour, Poncet, lieutenant du Baillif du Palais, qui estoit un des grands Catholiques zélés de l'Union, * qui fust à Paris, * fust enterré dans l'Eglise des Cordeliers.

Le lundi 10e septembre 1590, sur les deux heures après minuict, fust donnée une alarme à Paris, où on sonna le tocsain partout, jusques à cinq heures du matin. La cause de ladite alarme fust qu'on avoit descouvert les ennemis, qui donnèrent entre la Porte Papale et la Porte Saint-Marceau, et plantèrent quatre eschelles contre sa muraille : l'une desquelles M. de Gland, mon beau-frère, m'asseura avoir veue chez la damoiselle de Vouzé, faite de trois eschelles entées l'une dedans l'autre, longue de trente-six pieds, aiant deux rouelles au haut et deux pointes par bas. A chacun bras ils avoient apporté une eschelle de douze ou quinze pieds, pour descendre du haut du rampart en bas.

Le mardi 11e septembre 1590, les lansquenets commencèrent à abattre les maisons qui sont sur les fossés vis-à-vis de la Porte de Nesle, et disoient qu'on leur avoit donné les desmolitions en paiement. Mais M. de Nemoux se transporta, après disner, sur le lieu, et leur fit deffenses de rien emporter.

Ce jour, mourust à Paris madamoiselle Avrillot, apelée communement *la Dévote*. Un nommé frère Estienne, Minime, son confesseur et père spirituel, fist imprimer, à Paris, chez Jehan Corbon, au Cœur bon, devant Saint-Hilaire, une Oraison funèbre, faite par lui sur le trespas de ceste bonne dame, avec plusieurs épistres, révélations, illuminations, ecstases et ravissemens de ladite

dame, que ce bon Minime ne fait gueres moindres que ceux de l'Apostre saint Pol. J'en tirai un de la pochette d'une bigote de la Ligue, n'estant possible d'en recouvrir autrement, pource qu'Acarie, le maistre des comptes, qu'on apeloit à Paris *le laquais de la Ligue,* en avoit retiré toutes les copies, et n'en faisoit distribuer qu'à ceux qu'il congnoissoit estre bien avant de l'Union. Par la lecture de ce beau livre, tout homme d'esprit congnoistra la différence qu'il y a entre superstition et religion, pour embrasser l'une et rejetter l'autre, comme vaine et sotte en toutes façons.

Le mécredi, 12e septembre 1590, mourust à Paris la femme du sire Froissart, marchant drapier, demeurant au bout de la rue Saint-André-des-Ars.

Le jeudi, 13e septembre 1590, le bled mestail fust vendu dans les Hales de Paris vingt-quatre escus le septier; et le samedi suivant, 15e dudit mois, fust baillé, le matin, à dix escus, dans la Grève, l'après disnée à huict escus, et sur le soir bien tard à six escus, qui est chose rare, et que j'ai bien voulu remarquer comme l'aiant vue.

Ce jour de samedi 15e septembre 1590, on eust nouvelles, à Paris, que le Pape estoit décédé dès le 28e aoust 1590, jour Saint Augustin; et le lendemain, qui estoit le dimanche 16e, j'ouis prescher à nostre Curé, dans Saint-André, ceste mort comme un des grands biens et miracles, avec celui du siége, que Dieu avoit fait entre les deux Nostre-Dames; usant de ces mots : « que Dieu nous avoit délivrés d'un meschant Pape et Politique; lequel, s'il eust vescu plus longuement, on eust esté bien estonné d'ouir prescher à Paris contre le Pape, et toutefois qu'il l'eust falu faire ». * Ici il faut mettre la façon de sa mort, qui est en un de mes livres, et ses dernières

paroles, qui furent : *Philippo! Philippo! Io moro et tu vince!* (Extrait fidèlement du Discours d'un Gentilhomme romain.) *

Le lundi 17e septembre 1590, le bled mestail fust vendu à Paris cinq escus le septier, et six escus le froment. Le mécredi 19e, le froment fust vendu sept, et le mestail, six ; et le samedi 22e, le froment, huit, et le mestail, six escus et demi, et sept escus. J'en acheptai, ce jour, un septier de mestail, à la Grève, six escus deux tiers.

Ce jour de samedi 22e septembre, arrivèrent à Paris les nouvelles de la mort de M. le Président Despesse, *Advocat du Roy*, autant agréables à ceux de la Ligue que desplaisantes et ennuieuses aux gens de bien et aux bons serviteurs du Roy. Il fust enterré à Senlis le mécredi 19e de ce mois, et mourust, ainsi qu'on disoit, d'ennui et fascherie de voir le siége de Paris levé. Quand le Parlement fust transporté par le feu Roy à Tours, Sa Majesté l'aiant fait Président, il bailla son estat d'Avocat du Roy à maistre Loys Servin, advocat en Parlement. Et sur ce que le feu Roy en faisoit difficulté, pour la légèreté de l'esprit dudit Servin, il lui dit « que les sages avoient perdu son Estat, et qu'il faloit que les fols le restablissent ».

Le lundi 24e septembre, le Légat Cajetan partist de Paris pour s'en retourner à Romme[1], où il trouva le Pape son maistre mort, et bien à point pour lui, car il lui eust fait trencher la teste, pour avoir, contre son exprès commandement et volonté, allumé le feu de la sédition, au lieu de l'esteindre. Il laissa à Paris, pour bonne odeur de sa légation, une fumée de bénédictions, dont il avoit repeu ce sot peuple durant la famine, lequel il faisoit manger à

1. *Ligne biffée :* * nous laissant pour tout paiement une fumée de...

vide. * Un gentilhomme, près de Montargis, lui joua un traict digne de remarque, qu'il faut insérer ici...*

Ce jour, le procureur Pasquier fust mis en terre. *

* Le mécredi 26e septembre, Jehanne Moineau, servante de M. de Gland, mon beau-frère, aagée de quatre-vingts ans, mourust.*

Le jour mesme, Michel, procureur en la Cour, qui estoit un des Seize de Paris, mourust, au grand regret de toute la confrairie.

Le vendredi 28e septembre 1590, un mareschal de M. le Légat fust fouetté dans la cour du Palais, à Paris, pour avoir volé et dérobbé, au logis d'un chanoine nommé Bernage, pour quinze cens escus de meubles, qui avoient appartenu à feu M. de Joieuse.

Ce mesme jour, le général Benoist mourust à Paris, et fust enterré, le lendemain, sans torche et sans cierge. On le tenoit pour le plus grand Politique de Paris; mais, pource qu'il estoit pauvre, les Seize (auxquels la cognoissance de ceste matière appartenoit) disoient qu'il ne l'estoit point et qu'on se trompoit.* *Rere Lutheranum. Fallere. Pauper erat.* *

Il estoit de la confrairie des Pénitens du feu Roy, surnommé leur Trompette, pource qu'il ne faisoit que péter à la procession.

* « Notez (disoit ung meschant Politique de Paris) qu'en cest Estat c'est une maxime toute certaine que là où il y a du Catholique il y a de l'Espagne. » *

Octobre.

Le jeudi 4e octobre 1590, M. Desiré, Conseiller au Grand Conseil, fust enterré.

Le lundi 8e octobre 1590, le père Christin, prédicateur de Madame de Nemoux, et qui estoit de ces prescheurs

de jusne quand ils sont saouls, mourust à Paris, et fust enterré, le mécredi 10e, aux Augustins.

Le jeudi 11e octobre 1590, furent apportées à Paris nouvelles de Romme, que le Cardinal *Joannes Baptista Castaneus* ou *a Cattaneo, Cardinalis tituli Sancti Marcelli*, avoit esté esleu Pape, et avoit pris le nom d'Urbain Septiesme.

Ce jour, vinrent les nouvelles, à Paris, de la mort de Jaques Cujas à Bourges, le mécredi 3e octobre 1590; qui fust une grande perte, car c'estoit l'honneur des bons esprits et la lumière des loix.

Son testament, qui n'a point esté imprimé, et duquel M. Pithou me donna la copie, est notable.

Le vendredi 12e octobre 1590, Madame Cotton, ma mère, qui pour le siége et la famine s'estoit retirée à Melun, revinst en sa maison de Paris, où elle trouva M. des Forneaux, son gendre, malade à l'extrémité : comme aussi il mourust le lendemain, qui estoit le samedi 13e du présent mois d'octobre. Pendant son séjour à Melun, mourust Loïse Tronson, ma seur, aagée de vingt cinq ans, qui estoit une bonne fille et sage, et à laquelle ma mère et nous tous perdismes beaucoup. Il mourust aussi audit Melun un de mes meilleurs amis, nommé Michel Corbière, homme docte et craingnant Dieu, et de la douce compagnie duquel je faisois beaucoup d'estat.

Ce jour, courust à Paris un faux bruit de la mort de Besze, qui continua bien huict jours, et n'estoient autres nouvelles, en ce temps, que de mort et de maladies.

Le lundi 15e octobre 1590, vinrent nouvelles à Paris que le Pape, qui avoit esté eslu le 16e septembre, et avoit pris le nom d'Urbain septiesme, estoit mort le vingt-septiesme septembre ensuivant, et n'avoit esté Pape que unze jours.

Ce jour, on nous dit les nouvelles de la mort de Madamoiselle de Neufville, cousine de ma femme, fille unique de M. de Neufville, son oncle, en son vivant Secrétaire du Roy, laquelle estoit morte à Senlis dès le lundi 8e dece mois.

Le mardi 16e octobre 1590, la ville de Corbeil fust prise d'assault par les Hespagnols, entre trois et quatre heures après midi. Il y avoit près d'un mois qu'elle estoit assiégée : qui fust un grand avantage pour les affaires du Roy, et reculement de celles de l'Hespagnol, qui y perdist du temps, des hommes et de la réputation beaucoup. De quoi le Roy est tenu à ceux de la Ligue principalement, qui lui firent ce bon service, sans y penser : car, encores qu'il y eust dedans un trés-bon capitaine et généreux, qui estoit le capitaine Rigaut, si est-il bien certain que si le duc de Parme n'eust point manqué de munitions là devant, comme ceux de la Ligue lui avoient promis, que la ville eust esté bientost à lui. Ce qu'il dit à Rollant, quand il y retourna pardevers lui pour s'en excuser : « Si « vous estiez à moi (lui dit le duc de Parme), aussi bien « que vous estes à M. du Maine, devant qu'il fust demie « heure vous seriez pendu, pour vous aprendre à me « faire perdre ma réputation devant une bicoque. »

Le jeudi 18e octobre 1590, qui estoit le jour Saint Luc, j'eus nouvelles que ma femme estoit prisonnière entre les mains des Hespagnols à Corbeil, et qu'elle avoit esté mise à cinq cens escus de rançon.

Ce jour, Boucher, fils du Président Dorçay, fust esleu Prévost des Marchans de Paris; Langlois, Des Prés, Poncher et Brette, Eschevins; et fut ordonné que Brigard demeureroit Procureur de la Ville. On disoit, à Paris, sur l'eslection faite de Boucher pour Prévost des Marchans, « que si un Marteau avoit assommé le peuple, qu'un Boucher l'escorcheroit ».

Le lundi 22e octobre 1590, je receus lettres de ma femme, par lesquelles elle me mandoit qu'elle avoit esté mise à cent soixante et quinze escus de rançon, que Madamoiselle Miron avoit paiés pour elle, et qu'elles s'estoient retirées à Villeroy.

Ce jour, nous eusmes nouvelles ici de la mort de M. de La Grange, Conseiller du Roy en son Grand Conseil, cousin de ma femme, décédé à Senlis le mécredi précédent, 17e de ce mois.

Le mécredi dernier jour d'octobre, veille de la Toussaints 1590, ma femme revinst à Paris en sa maison, sous la conduitte de Dieu, qui l'a préservée d'aussi grands hazards que femme ait courus il y a long-temps. Dequoi je prie Dieu qu'elle puisse faire son proufit, et moi aussi.

En ce mois d'octobre 1590, le mécredi 24e dudit mois, mourust en sa maison, à Paris, M. Buier, secrétaire du Roy, aagé de soixante et dix huict ans, un de mes meilleurs amis, *homo antiqua probitate et fide, et verus Israelita, in quo dolus non erat.*

En ce mesme temps, mourust dans la ville de Tours maistre François de Monthelon, mon oncle, Garde des sceaux de France, sans sceaux toutefois, pour se les estre ostés à soi-mesme (chose si rare qu'on en manque d'exemples) : procédant le tout d'une conscience trop scrupuleuse, et d'un excès de zèle à la Religion Catholique, Apostolique et Romaine. Personnage cependant à jamais regrettable pour sa singulière probité, doctrine et vertu.

Novembre.

Le dimanche 11e novembre 1590, le duc de Maienne eust nouvelles que M. de Givri avoit repris Corbeil, la nuict d'entre le samedi et le dimanche, qui estoit la veille

Saint-Martin, et qu'en moins d'une heure ce gentilhomme avoit enlevé les trophées du duc de Parme et une bonne partie de la gloire de l'Hespagnol.

Le vendredi 16e novembre 1590, Madame Houdric, belle-mère de M. Du Rousseau, cousin de ma femme, mourust à Paris en sa maison.

Sur la fin de ce mois de novembre 1590, le duc de Parme commença à s'accheminer pour sortir de France, et reprendre le chemin de son pays. Le Roy, en estant adverti, monta incontinent à cheval et le suivist, lui donnant tousjours quelque bourrade, estant marri (à ce qu'il disoit) de ce qu'en récompense qu'il lui avoit apporté sa robbe fourrée, il ne lui pouvoit donner sa chemise blanche. Contre ledit prince de Parme fust fait le sonnet suivant, qu'un de mes amis me donna :

Ce preux, ce rodomont, ce grand preneur de villes,
Qui, des siens déserteur, se donne aux estrangers,
Suivant la foy Lorraine et ses faux messagers,
Veult rendre les François à sa grandeur serviles.

Il prend du premier coup, par ses ruses subtiles,
Lagni, bourg habité de pitaux et bergers,
Et, par l'ardeur d'un chef s'eslançant aux dangers,
Il prend les Corbillas, pour leurs pesches utiles.

O glorieux exploits! ô la rare valeur!
Mais à peine il partoit, quand par soudain malheur
Il void que ces deux forts sont repris sans deffence...

« Va tost, duc triumphant, va trouver tes Parmois,
Conte-leur ta conqueste, et dis-leur qu'en trois mois
Tu as pris et perdu deux villages en France. »

Quand le duc de Maienne vinst prendre congé de Son Excellence, entre autres avis qu'il lui donna, il lui con-

seilla d'entretenir le Roy (qu'il appeloit « le prince de Bearn ») de paix ou de treufve, et l'amuser tousjours par quelque ouverture de l'un ou de l'autre : « Car le temps « et la temporization ruineront plustost ce prince, dit-il, « que la force, pource que c'est un Béarnois qui use plus « de bottes que de souliers. »

En ce mois de novembre 1590, je perdis ung de mes bons amis, à Melun, qui estoit maistre Guillaume Chesneau, un des quatre Chauffe-cires héréditaires de la Chancellerie de France, et mon commis à la Chancellerie, qui y mourust, faute en partie de secours et d'argent, en estant refusé d'un de ses amis à qui il avoit fait plaisir.

En ce mois de novembre, mourust, à Paris, La Mer, médecin du Conseil des Neuf, *qui habebat quidem zelum Dei, sed non secundum scientiam.*

En ce mois de novembre, maistre Hugues Lemasson, qu'on apeloit le père des Seize, avec son gendre maistre Pierre Senault, aiant fait ériger une tumbe à Saint-Innocent pour eulx et toute leur famille, où selon la coustume ordinaire ils avoient fait graver : CY GISENT, *etc.*, on y mist, avec un charbon : S'ILS NE SONT PENDUS. Et autant de fois qu'ils le faisoient effacer, autant de fois on le rescrivoit.

En ce mesme mois, mourust, à Paris, André Thevet, le cosmographe, grant voiageur, mais insigne menteur et fort ignorant, comme ses livres et escrits en font foy. M. de Thou, en l'onziesme livre de son Histoire (pages 431 et 32), descrit la suffisance et vie du personnage.

Un docte homme de nostre temps lui fist croire qu'Anacréon avoit lui-mesmes escrit qu'il estoit mort d'un pepin de raisin : ce que ce pauvre *ignorant* homme alloit publiant et confirmant partout. Son sépulchre est aux Cordeliers, lequel il a fait faire; et, se sen-

tant proche de sa fin, y alloit tous les jours pour le haster. Comme aussi il mourut tout aussitost, estant fort aagé.

*En ce mesme an 1590, le dimanche 18e novembre, on escrivit contre la porte du Lieutenant civil La Bruière le quatrain suivant :

**Le fils d'un apoticaire*
Tout son bien en amour despend;
L'un l'a gangné par derrière,
*Et l'autre le perd par devant.**

Décembre.

Le samedi 8e décembre, le Pont de Saint-Cloud fust pris par le capitaine Andrinon, seigneur d'Autichant, qui y commandoit pour l'Union; et, le lundi suivant, fut repris par M. de Nemoux.

Le lundi 10e de décembre, le Roy, estant à Saint-Quentin, eust nouvelles comme le mesme jour la ville de Corbie avoit esté remise en son obéissance, qui lui fust une fort agréable nouvelle, comme estant une des plus fortes places de la Picardie, et en laquelle on trouva grande quantité de munitions de guerre et de vivres.

Le samedi 15e décembre 1590, mourust, à Paris, mon frère Du Couldray, aagé seulement de vingt-huit ans, d'un crachement de sang et mal de poulmon, dont avoit préveu sa mort quelque temps auparavant, à laquelle tous les honnestes hommes et tous les siens, et moi particulièrement, ont eu grand regret.

Le mardi 18e décembre 1590, le duc de Nemoux sortist de Paris pour s'en aller en son Gouvernement, laissant Messieurs de la Cour et de la Justice fort contens de

lui, pour les avoir tousjours fort respectés et honorés, et les Catholiques Zélés pareillement, pour avoir esté bon tenant contre le Roy, auquel avant que se rendre, il eust fait mourir un grand peuple, Sa Majesté n'aiant de tous ses subjects ung plus cruel félon et plus obstiné ennemi que lui.

Le mécredi 26e décembre 1590, qui estoit le lendemain de Noël, furent apportées nouvelles à Paris que Nicolas Sphondrat, Milannois, évesque de Crémone, Cardinal, les uns disent sans tiltre, les autres du tiltre Saint-Nicolas, avoit esté esleu Pape et avoit pris le nom de Grégoire quatorziesme, en mémoire du Pape Grégoire treiziesme, qui l'avoit fait Cardinal l'an 1583.

Le dimanche 30e décembre 1590, on rouvrist à Paris la boucherie de chair de cheval, qui avoit esté fermée peu de temps après que le siége fut levé; ce qui montroit bien la misère et nécessité du petit peuple, au cri duquel et à sa requeste on fust contraint d'ouvrir ladite boucherie.

En cest an 1590, pendant le siége de Paris, mourust l'abbé Delbene, bon serviteur du Roy et des dames de la Cour, desquelles il fust fort regretté.

En ce mesme an 1590, et pendant ledit siége, mourust dans l'Hostel-Dieu de Paris une pauvre femme de la Religion, qu'on apeloit Claudine, femme d'Antoine Piat, potier de terre de son mestier : laquelle, estant devenue folle, de l'appréhension des temps et de la misère commune qui régnoit, couroit les rues de Paris, et ce pendant chantoit des Psaumes continuellement, faisoit les plus belles et ardantes prières à Dieu qu'il estoit possible : tellement que M. de Chavagnac, Curé de Saint-Supplice, lui aiant parlé pour la remettre, rendist ce tesmoingnage qu'en sa vie il n'avoit veu personne si bien instruite en la

crainte de Dieu qu'elle, ni qui sceust tant de passages de la sainte Escriture, ni qui rendist meilleure raison de sa foy, et qu'elle en sçavoit plus que lui. Toutefois disoit une infinité de folies ; crioit après les Moines, les reprenant de leurs vices ; taxoit les idolâtreries et superstitions (dont elle estoit souvent batue et fouettée) ; ne vouloit porter une cotte rouge, disant que c'estoit la robbe du Légat, et qu'elle avoit veu un grand homme, au ciel, tenant un coutelas, qui lui avoit dit qu'elle allast dire à Madame de Montpensier, qu'elle ne se fardast plus, et au Légat, qu'il fist la paix. Finablement, un jour avant sa mort, revinst en son bon sens, et mourust avec une grande connoissance de Dieu. C'estoit une des plus belles femmes de Paris, et mourust en la fleur de son aage.

Sur la fin de cest an 1590, depuis la levée de siége, y eust si grande mortalité à Paris, que les médecins et apotiquaires disoient « que la peste de l'an 1580 n'en avoit tant tué en six mois qu'avoit fait en quatre mois la maladie des fièvres chaudes, provenant de la mauvaise nourriture qu'avoit eu le peuple pendant la famine ». Elle en emporta des bons et des meschans, encores plus principalement de ces Zélés Catholiques, qu'on apeloit, qu'elle fist voler de par delà avec leurs aisles de volerie : comme, entre les autres, Sainction, qui mourust enragé ; * Pigenat, qui ne mourust guères mieux, duquel fust semé un plaisant épitaphe que j'ai entre mes Recueils et que j'ai écrit sur..... à la fin ; le curé de St-Jean, son compagnon ; * Boreau, notaire, qu'on nommoit « le Bourreau » ; le procureur Michel, beau-frère de Senault ; Cocquin, procureur, un de ses compagnons, auquel le nom convenoit fort bien ; Revesie, * Fontanon, Chapeau, l'Eschevin, * et tout plain d'autres semblables garnemens, qui avoient

emprisonné la Cour. * Mourut aussi Poncet, Baillif du Palais, des plus zélés à la Cause, d'ung zèle qui estoit bien de Dieu, mais non selon la vraie science, mais bien de celle d'un Père Christin, qui peu auparavant estoit parti...* Lesquels le commissaire de Bart et le notaire Hatte, qui fust hasté de partir, suivirent de près. Ils mouroient tous de fièvres chaudes enragées, qu'on apeloit (pour parler catholiquement) *zélées*. Et peult-on dire, à la vérité, que la maladie en tua plus que n'eust fait le glaive de l'ennemi entrant de furie dans Paris.

Le nombre seul des procureurs du Parlement de Paris qui sont décédés en ladite ville de Paris, depuis Pasques 1590 jusques à Noël, est de soixante-deux; desquels je recouvrai une liste, avec leurs noms et surnoms, qui me fust baillée le lundi dernier de l'an 1590.

Le jeudi 20e de décembre 1590, veille de la Saint-Thomas, mourust à Paris, en sa maison, maistre Ambroise Paré, chirurgien du Roy, aagé de quatre-vingts ans, homme docte, et des premiers de son art, qui, non obstant les temps, avoit tousjours parlé et parloit librement pour la paix et pour le bien du peuple, ce qui le faisoit autant aimer des bons comme mal vouloir et haïr des meschans, le nombre desquels surpassoit de beaucoup l'autre, principalement à Paris, où les mutins avoient toute l'auctorité. Non obstant lesquels, ce bon homme, se fiant possible à ses vieux ans, comme Solon, ne laissoit à leur dire la vérité. Et me souviens qu'environ huict ou dix jours, au plus, avant la levée du siége, M. de Lion, passant au bout du pont Saint-Michel, comme il se trouvast assiégé d'une foulle de menu peuple mourant de faim, qui lui crioit et lui demandoit du pain ou la mort, et ne s'en sachant comment dépestrer, maistre Ambroise Paré, qui se rencontra là, lui va dire tout

haut : « Monseingneur, ce pauvre peuple ici, que vous « voiez autour de vous, meurt de male rage de faim, et « vous demande miséricorde. Pour Dieu, Monsieur, « faites-la lui, si vous voulez que Dieu vous la face ; et « songez un peu à la dignité en laquelle Dieu vous a « constitué ; et que les cris de ces pauvres gens, qui mon- « tent jusques au ciel, sont autant d'adjournemens que « Dieu vous envoie pour penser au deu de vostre charge, « de laquelle vous lui estes responsable. Et pourtant, « selon icelle et la puissance que nous sçavons tous que « vous y avez, procurez-nous la paix, ou nous donnez « de quoi vivre : car le pauvre monde n'en peult plus ! « Voiez-vous pas que Paris périst, au gré des meschans « qui veulent empescher l'œuvre de Dieu, qui est la paix ? « Opposez-vous-y fermement, Monsieur, prenant en « main la cause de ce pauvre peuple affligé, et Dieu vous « bénira et vous le rendra. » A quoi M. de Lion ne respondit quasi rien, sinon que, contre sa coustume, s'estant donné la patience de l'ouïr tout du long sans l'interrompre, il dit après que ce bon homme l'avoit tout estonné ; et qu'encores que ce fust un langage de Politique que le sien, toutefois qu'il l'avoit resveillé et fait penser à beaucoup de choses.

En cest an 1590, et quasi au mesme temps, mourust à Paris, en sa maison, M. de Moulinet, ung de mes meilleurs amis, homme de bien, et lequel, en sa mort, fist une ample confession et reconnoissance des biens qu'il avoit receus de Dieu, et de la foi qu'il avoit en lui ; si qu'on le peult prononcer bien heureux, comme estant mort en Nostre Seingneur.

Quelque temps auparavant, mourust à Paris une bonne damoiselle de mes amies, nommée Madamoiselle Morel, pauvre des biens de ce monde, mais craingnant

Dieu, qu'on eust de la peine à faire enterrer, pour la grande presse qu'avoient lors (qui estoit environ deux mois après le siége) les prestres de Saint-André-des-Ars sa paroisse, qui ne pouvoient fournir à enterrer les morts, tant la mortalité estoit grande.

Quinze jours auparavant, estoit mort un advocat, voisin de ma mère, très-honneste homme, nommé M. Guibert, que sa femme (à ce qu'on disoit) avoit laissé mourir de faim dans son lit, faute d'argent : encores qu'elle eust des chaisnes et autres bonnes besongnes d'or enterrées, pour en faire, estant d'ailleurs femme vertueuse, mais avaricieuse.

En ce mesme an, mourust, aux cachots de la Bastille de Bussi, maistre Bernard Palissi, prisonnier pour la Religion, aagé de quatrevingts ans. Et mourust de misère, nécessité et mauvais traictement; et avec lui trois autres pauvres femmes, détenues prisonnières pour la mesme cause de Religion, que la faim et la vermine estranglèrent.

Ce bon homme, en mourant, me laissa une pierre qu'il apeloit sa Pierre Philosophale, qu'il asseuroit estre une teste de mort que la longueur du temps avoit convertie en pierre, avec une autre qui lui servoit à travailler en ses ouvrages : lesquelles deux pierres sont en mon cabinet, que j'aime et garde soigneusement en mémoire de ce bon vieillard, que j'ai aimé et soulagé en sa nécessité, non comme j'eusse bien voulu, mais comme j'ai peu.

La tante de ce bon homme, qui m'apporta lesdites pierres, y estant retournée le lendemain voir comment il se portoit, trouva qu'il estoit mort. Et lui dit Bussi que, si elle le vouloit voir, qu'elle le trouveroit avec ses chiens sur le rampart, où il l'avoit fait traisner, comme un chien qu'il estoit.

En ce mesme temps, mourust, à Paris, le Clerc de l'Audience de la Chancellerie, qu'on apeloit Jean Verger, homme que j'aimois, et qui faisoit et entendoit bien sa charge, digne d'une meilleure et plus grande, à cause d'un bon jugement naturel, conjoinct avec une très-grande mémoire que Dieu lui avoit donnée.

En cest an 1590, pour tousjours entretenir le peuple de Paris en ses dévotions et lui donner aide et confort en ses misères, M. le Légat donna charge à Panigarole, évesque d'Ast, Italien, homme docte et fort patéthique et persuasif, de prescher. Ce qu'il fist dans l'église de Nostre-Dame de Paris, avec grand concours et affluence de peuple, principalement de dames et de damoiselles, auxquelles la façon de Panigarole revenoit fort. Et là combattoit, par beaucoup de vifs et subtils argumens, l'Hérésie et l'Hérétique, tendant tous aux fins de non recevoir le Roy de Navarre pour Roy; qui estoit l'unique but et subject de ses prédications, comme estoit celui de tous les prédicateurs de Paris. A quoi il s'emploioit fort bien, mais sans colère et sans injures, qui estoient ordinaires aux chaires des autres. Et quand il se commençoit un peu à eschauffer, et que la passion le gaingnoit, alors prenant un verre d'eau froide, le beuvoit, en sa chaire, et ainsi passoit sa colère, trouvant fort mauvaises les invectives et injures dont usoient les prédicateurs de Paris en leurs sermons, principalement contre la mémoire du feu Roy. Et le dit un jour à Boucher, qui, par dessus les autres, en faisoit gloire et marchandise, et aboioit contre les cendres du feu Roy, qu'il n'eust jamais pensé que les François estoient si vindicatifs et outrecuidés, de mesdire ainsi de leurs Rois après leur mort; et quand ils eussent esté les plus grans tirans du monde, toutefois qu'avec la mort, l'envie et la colère

de tout homme qui avoit un grain d'humanité en lui, devoient cesser, non seulement à l'endroit d'un roy, mais du plus petit particulier ennemi du monde; qu'il n'eust jamais creu, s'il ne l'eust veu et ouï de ses aureilles, qu'après avoir eu raison de leur Roy telle qu'ils la pouvoient demander, ils eussent le cœur de le déchiqueter encores après sa mort, et le charger journellement de mille opprobres et injures; et qu'en cela le François estoit bien pire que l'Italien, auquel on reprochoit la vengeance, qui toutefois s'assouvissoit avec la mort de leurs plus grands ennemis.

ANNÉE 1591

JANVIER.

Le jeudi 3e janvier 1591, qui estoit le jour Sainte-Geneviève, la rivière de Seine, qui estoit si basse en ceste saison que l'on pouvoit quasi aller à pied sec du quay des Augustins en l'Isle du Palais (ce qui n'avoit esté veu de mémoire d'homme), vinst à croistre, ce jour, sans aucune cause apparante : car la gelée avoit continué huict jours entiers sans pluie, et continuoit et serroit plus fort qu'auparavant. La cause toutefois pouvoit estre de ce que, le dimanche et lundi précédens, le vent de couchant avoit tiré, qui pouvoit avoir chassé les nuées vers l'orient et vers les sources des rivières, où estans crevées, les pluies avoient causé la creue des eaux; ou que le vent, estant au levant, avoit chassé l'eau en abondance à val la rivière, ou que les arches des ponts estant gelées, l'eau ne pouvant passer avoit regorgé contre mont.

La nuict de ce jour 3e de ce mois, jour Sainte-Geneviève, quelques heures après minuict, le chevalier Domale, avec des troupes françoises et quelques lansquenets, entra, par escalade, dans la ville de Saint-Denis; et s'estant saisi d'une porte, fist entrer ses troupes bien avant dans la ville : la grande place de laquelle il gaingna avec tant d'heur et de valeur, que, s'il eust esté secondé, on tient qu'il s'en fust fait maistre, et l'eust remise, comme

il avoit desseingné, en l'obéissance de la Ligue. Mais les soldats de la garnison, conduits et assistés de la valeur de M. de Vicq, leur général et gouverneur, venans à se reconnoistre, chargèrent si vivement ceux qui estoient entrés et s'estoient séparés pour butiner, et leur maistre d'autre costé, qui vouloit prendre La Raverie avec Saint Denis, qu'ils furent contraints de tourner le dos et se mettre en fuitte, abandonnant leur chef, qui y laissa ce jour les bottes et la vie, au grand regret de tous les Ligueux, joie et contentement de tous les gens de bien : car il est assez vérifié que si son entreprise eust réussi, il eust fait, au retour, une Saint-Berthélemi à Paris de tous les plus apparans et signalés *Politiques,* qu'on appelle, et eust sacrifié à l'Union les ames de tous ceux qui estoient suspects de tenir ou adhérer tant soit peu au parti du Roy, qu'il apeloit le parti du Béarnois; et exposé, par mesme moïen, au sac et au pillage, les meilleures maisons de Paris, qui en estoient toutes suspectes, à cause des biens et de l'argent qu'il y avoit dedans. Il l'avoit ainsi promis et juré aux Seize, desquels il s'estoit fait chef, et avec lesquels il avoit souppé, le jour de devant, en une certaine maison de Paris, où, au sortir de la table, en signe d'ostage et d'amitié, il beut à eux tous, disant ces mots : « Messieurs, voilà le dix-septiesme qui va boire aux Seize. » Ce qu'on a sceu d'un de la confrairie.

Les nouvelles en aiant esté portées au Roy, il se jetta tout aussitost à genoux; et, dressant les mains et les yeux vers le ciel, fist tout haut une fort belle et ardante prière à Dieu, pour le remercier de tant de biens et de délivrances qu'il lui faisoit sentir journellement. Puis, se retournant vers sa Noblesse, magnifioit Dieu (ce qui est beau en un roy, et de tant plus louable qu'il est rare), leur disant « qu'il ne pensoit pas, je ne dirai point (leur

disoit-il) Roy, mais homme au monde, qui ait receu tant de bienfaits et graces de Dieu que moi. » Prenant plaisir à les leur spécifier et discourir, les exhortant finalement à rendre graces à Dieu de la délivrance de ceste ville, qui lui estoit de très-grande conséquence.

Le samedi 19e janvier 1591, un nommé Eloy Bertrand, dit Du Saulsoy, soldat du régiment de Tremont, après avoir fait amande honorable, fust pendu et estranglé, à Paris, pour avoir tiré la barbe à M. L'Huillier, Maistre des Comptes, colonnel de son quartier, par ce qu'il le vouloit empescher d'abattre une maison dedans la ville, sans commandement du Gouverneur, permission du Conseil, ni ordonnance du Prévost des Marchans.

Le dimanche 20e janvier 1591, y eust à Paris une chaude alarme, qui commença à onze heures du soir et continua jusques à cinq heures du matin. Fust sonné le tocquesain par toutes les églises et paroisses de la ville; les bourgeois se mirent en armes et tellement en devoir, que l'entreprise de l'ennemi descouverte, il n'en remporta que honte et confusion. Le Président de Nulli, colonnel de son quartier, fust au logis du jeune Vigni, secrétaire du Roy, lequel aiant trouvé avec ses armes prest de sortir, ne lui fist rien, et se contenta, mais bien lui dit (comme Vigni lui-mesmes me l'a conté) que s'il l'eust trouvé dans son lit ou sans ses armes, qu'il l'eust mené prisonnier comme Politique, s'estant transporté exprès en sa maison pour cela.

Le mardi 22e janvier 1561, le *Te Deum* fust chanté à Nostre-Dame, où la Cour, les Princesses, et Officiers de la Ville assistèrent, pour remercier Dieu de ce qu'il avoit conservé Paris et avoit fait réussir l'entreprise des ennemis à néant, qui avoient délibéré de se saisir de la Porte Saint-Honoré, par le moyen de quelques gens de guerre

desguisés en paysans et chargés de sacs de farine, qui devoient donner entrée dedans la ville à l'armée du Roy.

On l'a depuis appelée la Journée des Farines, et en a-t-on fait une feste solennelle à Paris.

En ce mois de janvier et le 20e dudit mois, qui estoit le dimanche, M. de Verdilli, procureur du Roy en la Cour des aydes, fust emprisonné; et disoit-on que c'estoit pour quelque intelligence ou autre advis et escrit qu'il avoit envoié de Paris à l'ennemi.

Le mécredi 23e janvier 1591, on eut nouvelles à Paris que l'armée du Roy, se retirant des environs de la ville, tiroit à Creil et à Senlis.

Febvrier.

Le mardi 12e febvrier 1591, les Hespagnols et Néapolitains arrivèrent à Paris, et furent logés aux hostels et maisons des absens : les Néapolitains, aux quartiers Saint-Sevrin, Saint-Cosme et Saint-André-des-Ars; et les Hespagnols, aux quartiers Saint-Germain de l'Auxerrois et Saint-Eustace, près le logis de la Roine. Il y en eust aussi tout plain de logés dans les Colléges, qui la pluspart estoient vides et déserts, à cause du temps.

Le vendredi 22e febvrier 1591, fust faite procession générale, à Paris, pour remercier Dieu de l'argent que le Pape promettoit fournir tous les mois pour l'entretenement de la guerre. Ce jour, il tonna bien fort, après disner.

Le samedi 23e febvrier, fust présentée à la Chancellerie de Paris, où j'estois, une lettre contre le commissaire Louchart, laquelle, encores qu'elle fut de justice, ne peust jamais estre expédiée ni scellée, n'y aiant eu Maistre des Requestes ni Secrétaire assez hardis pour y toucher, attendu la qualité du personnage.

Le lundi vingt-cinquiesme dudit mois de febvrier, qui estoit le lundi gras, Paris estoit plain de processions commandées, qui se faisoient pour la délivrance de Chartres, que le Roy tenoit assiégée ; et le mécredi des Cendres, tous les prédicateurs de Paris la recommandèrent aux prières du peuple, comme la mère nourrisse de Paris.

Le jeudi dernier dudit mois de febvrier, on me fist voir un *Troisiesme Advertissement à la France*, de maistre René Benoist, curé de Saint-Eustace, qu'il avoit fait imprimer : auquel les bons compagnons disoient que les advocats du Palais de Paris, qui dès longtemps n'en faisoient plus, et sur la pratique desquels il entreprenoit, vouloient fournir contredits ; mais les plus sages furent d'avis que non, pource que lesdits Advertissements estoient si mal faits, qu'ils ne méritoient response.

Mars.

Le dimanche 3e mars 1591, y eust renfort à Paris de saluts, processions et grandes messes, qui furent commandées d'estre célébrées par toutes les paroisses pour la délivrance de la ville de Chartres, qu'on faisoit desja bien pressée, encores qu'à peine fust-elle assiégée.

Le jeudi 7e mars, estoit le sermon de la Cananée, que tous les prédicateurs de Paris unanimement interprétèrent et fort allégoriquement pour ladite ville de Paris ; et que sa fille estoit Chartres, et le diable qui la tourmentoit, le Béarnois ; et qu'il faloit prier Nostre Seingneur et l'importuner, pour sa délivrance.

Le dimanche 10e du présent mois de mars, s'esleva un faux bruit à Paris, que le Roy avoit levé le siége de devant Chartres, et qu'il estoit blessé ; lequel faux bruit

fust rennié, à deux jours de là, par les Politiques, en despit des Ligueux, qui avoient fait courir l'autre : car ils disoient que Chartres estoit pris, et que de ce qu'on avoit fait courir le bruit que le Roy estoit blessé, qu'il n'en estoit rien, mais qu'il estoit malade, et en chartre. Se taschans à persuader, et aux autres, ce qu'ils eussent bien voulu, à sçavoir, que le Roy eust esté maistre de Chartres : se monstrans, en tout cela, aussi sages les uns que les autres.

Ce jour, mourust Selincour, un des gouverneurs de l'Arsenail de Paris, qui avoit esté blessé de sa propre espée, le dimanche 3e de ce mois, par un marchand de vins, nommé Le Vasseur, à raison de quelques meubles qu'avoit ledit Vasseur audit Selincour appartenans : dont il voulut que l'autre lui fit restitution. Mais le principal fondement de leur querelle estoit une garse, que Selincour avoit vendue au Vasseur ; et disoit ledit Vasseur en avoir paié à Selincour quatre cens escus, lorsqu'il se maria à la veufve Yver, controlleur de la Chancellerie de Paris : laquelle estant morte, ledit Selincour vouloit ravoir sa garse, pour en jouir comme auparavant; ce que l'autre refusoit faire, si on ne lui rendoit préalablement son argent. Querelle digne du temps.

Le mécredi 13e mars 1591, nostre maistre Boucher, qui preschoit le quaresme à Saint-Germain-de-l'Auxerrois, s'estant mis sur le Béarnois et les Politiques, dit qu'il faloit tout tuer et exterminer; et que desja par plusieurs fois il les avoit exhortés à ce faire, mais qu'ils n'en tenoient compte : dont ils se pourroient bien repentir; dit qu'il estoit grandement temps de mettre la main à la serpe et au couteau, et que jamais la nécessité n'en avoit esté si grande.

Et encores que ses sermons ordinaires ne fussent que

de tuer, si est-ce que celui qu'il fist ce jour fust par dessus les autres cruel et sanguinaire : car il ne prescha que sang et boucherie, mesmes contre ceux de la Cour et de la Justice, qu'il crioit ne valoir rien du tout ; excitant le peuple, par gestes et paroles atroces, à leur courir sus et à s'en desfaire : jusques là qu'un Conseiller de la Cour, de mes amis, qui y estoit, me dit le lendemain, me racontant ce que dessus, qu'il l'avoit veu en telle furie, que si la presse où il estoit lui eust permis de sortir, qu'il s'en fust allé bien viste, de peur qu'il avoit qu'en la colère où il le voioit il ne descendit de sa chaire pour saisir quelque Politique au colet, et le manger à belles dents. Il dit aussi qu'il eust voulu avoir tué et estranglé de ses deux mains ce chien de Béarnois ; et que c'estoit le plus plaisant et agréable sacrifice qu'on eust sceu faire à Dieu.

Le dimanche 17e mars 1591, M. de Senlis, qui preschoit dans Nostre-Dame, dit qu'il nous faloit avoir un Roy, et que sans cela nous ne ferions jamais rien qui vaille ; qu'il en faloit demander un à Dieu, non pas Hérétique ni Béarnois : il s'en faloit bien garder ; ni aussi estranger ou Hespagnol : mais un qui fust bon Catholique, du sang de France, et qu'il n'en faloit point d'autre. Ce qui estonna beaucoup de gens, car on n'avoit point encores ouï tenir aux prédicateurs ce langage ; et toutefois ils preschèrent quasi tous le mesme : qui estoit à dire que leurs billets de ce jour portoient cela. * De sçavoir pourquoi, il l'eust falu demander (comme dit l'autre) à Madame de Montpensier. *

Le dimanche 24e mars 1591, les billets des prédicateurs de Paris portoient l'advis qu'on avoit receu que le Roy bransloit pour se faire catholique : tellement que leur évangile de ce jour fust aux fins de non recevoir ce

relaps excommunié, quelque bonne mine qu'il fist; et tout le fruit qu'on recueillist ce jour de leur doctrine, fust un magazin d'injures qu'ils vomirent contre le Roy. Le curé de Saint-André l'apela Fils de putain et Bastard. Boucher l'apela le Dragon roux, duquel est fait mention en l'Apocalipse; dit que sa mère estoit une vieille louve, qui s'enchargeoit partout où elle pouvoit. Lucain dit qu'il sçavoit de bonne part que ceux de Tours, et principalement ceux de son beau Parlement, le solicitoient fort de se faire Catholique, lui remonstrans que c'estoit l'unique moyen qu'il avoit de ruiner la Ligue : et qu'il sçavoit de bonne part qu'ung des favoris du Béarnois avoit dit depuis huict jours ces mots : « Que le Roy fasse « le Catholique seulement six mois, et qu'il s'asseure, « comme on lui a promis, que six mois après il verra « ruinée et exterminée toutte ceste racaille de Ligue. »

Commolet dit qu'il n'y avoit que les Hérétiques et les Politiques qui souhaitoient qu'il allast à la messe; et que devant les bons Catholiques ils ne l'apeloient que le Roy de Navarre : mais, en derrière, quand ils se trouvoient avec ceux de leur farine, qu'ils l'apeloient à plaine bouche le Roy. Que l'un et l'autre langage estoit une vraie marque de Politique, pource que l'apeler Roy de Navarre, on sçavoit bien qu'il n'y avoit rien, et que le Roy d'Hespagne le lui gardoit; et quant à la France, qu'il n'estoit Roi que de quelques boues et fanges de la Beausse. L'apela Chien, Hérétique, Tiran et Meschant, et exhorta le peuple à ne l'apeler plus autrement. Rose dit, ce jour, qu'il avoit eu certain advis, et de bonne part, qu'on ne parloit à la cour du Béarnois d'autre chose, sinon que le Roy seroit bientost Catholique : et que ses courtizans, se moquans de ceux de Paris, disoient tout haut, que ce seroit une messe qui leur cousteroit bien cher. Mais, s'ils

le vouloient croire, qu'il n'en pisseroit jamais plus roide (usant de ces propres mots), car il iroit à la messe tant qu'il voudroit; mais du roiaume de France et de Paris, il y commanderoit encores moins qu'il n'avoit jamais fait, car toutes ces mines-là n'estoient bonnes qu'à attraper des niais.

Nostre maistre Cueilli, curé de Saint-Germain-de-l'Auxerrois, l'apela, ce jour là, Bouc puant, et dit qu'il faisoit mine de vouloir revenir à la messe pour attraper les minons; mais qu'il s'en advisoit bien tard, et qu'il n'estoit recevable : sans en alléguer autres raisons que des injures, n'aiant en toute sa teste ledit curé autant de cervelle qu'il en faudroit pour frire un œuf.

Voilà un eschantillon des beaux sermons qui furent faits, ce jour d'un saint Dimanche de Quaresme, à Paris.

Le lundi 25e mars 1591, Boucher prescha les billets et proscriptions des Politiques, de la Cour de Parlement de Paris et autres, qui eurent lieu incontinent après. Son conseil avoit esté de les tuer, comme il l'avoit souvent presché, en pleine chaire. Mais Dieu ne permist que ce conseil sanguinaire entrast en la teste du duc de Maienne, lequel, se contentant de les chasser, envoia à ceux de la Cour et des Comptes qu'il soubçonnoit pour tels, le premier jour d'avril ensuivant, ses lettres de cachet, par lesquelles il les interdisoit de l'exercice de leurs estats, avec commandement de sortir de Paris, et se retirer en villes de l'Union.

Ce jour, le Minime qui preschoit à Saint-André dénonça les Vigiles au lendemain, et le service le jour d'après, qui se feroit en ladite église Saint-André, pour le remède de l'âme du feu chevalier Domale, tué dans la ville Saint-Denis, comme il la pensoit surprendre, le jour Sainte-Geneviève de l'an présent 1591 : exhortant un

chacun de s'y trouver, pour rendre l'honneur à la mémoire de ce bon chevalier, lequel il mist (comme firent tous les autres) à une des plus hautes places de Paradis, audessus de Michel l'Archange. Or, ces services estoient commandés estre faits par toutes les paroisses de Paris, avec injonction expresse de s'y trouver; et disoient les curés et prédicateurs, que les bons Catholiques n'avoient garde d'y faillir, tellement qu'ils en faisoient comme une marque de Politique de ne s'y point trouver : ce qui fut cause d'y faire aller tous les Politiques de Paris, au moins la pluspart : non par dévotion, ni pour prier Dieu pour son âme, laquelle ils croioient estre à tous les diables, au fin fond d'Enfer, mais pour remercier Dieu de la grâce qu'il leur avoit faite, et à tous les gens de bien, de les délivrer d'un si pernicieux et cruel ennemi que cestui-là. Beaucoup de la Ligue et des plus zélés firent de grands scrupules sur ces services, que leurs confesseurs eurent bien de la peine à souldre; et croi qu'ils en sont demeurés là : car ils disoient que, selon la maxime de leurs Théologiens, ceux qui mouroient en ceste guerre sainte, pour la manutention de la Foi et Religion catholique contre les ennemis d'icelle, comme avoit fait le chevalier Domale très-valeureusement et les armes au poing, alloient droit en Paradis, et ne passoient point par le feu du Purgatoire, comme aussi ils l'avoient ouï prescher à eux-mesmes; et que cela estant ainsi, il sembloit que tous ces services et prières qu'on faisoit pour son âme estoient illusoires, et ne lui servoient de rien. Laquelle difficulté je serois d'avis de renvoier, pour souldre, à celui qui disoit que Madame sainte Geneviève, dépitée contre le parti, s'estoit fait ce jour Politique.

Le mécredi 27e du présent mois de mars, le curé de Saint-Sevrin fist un sermon en sa paroisse, qui offensa

fort les Seize, et les mutins qu'on apeloit les Zélés : car il les apela par plusieurs fois larrons et voleurs, et tellement chatouilla les aureilles de quelques prestres et autres qui y estoient, qu'ils le contraingnirent de sortir de sa chaire demie heure avant l'heure, par le bruit et tintamarre des cloches qu'ils se prirent à sonner pour cest effect. Et, au sortir de son sermon, un advocat du Grand Conseil, de sa paroisse, dit tout haut que leur curé estoit malade, et qu'il lui faloit faire prendre l'air : voulant dire qu'il le faloit chasser; et un patissier, proche de ladite église, qu'il le faloit traisner à la voirie, ou le mener à la rivière.

Avril.

Le lundi premier avril 1591, les billets de proscriptions, arrestés et signés par le duc de Maienne, auctorizés et vérifiés au Conseil des Seize, qui les avoit solicités et poursuivis, ne pouvans avoir mieux, commencèrent à trotter par Paris; et en envoya-l'on à plusieurs et diverses personnes du corps de la Cour et de la Chambre des Comptes : entre les autres, à Messieurs les Brisars, Pastoureau, Clin, Feu, Ammelot, Baron, de Mesmes, Chermois, Messieurs de Pleurs, La Martinière, dit Le Comte, et autres; lesquels se trouvèrent aussi prests à s'en aller, comme on avoit esté prompt à les chasser.

Un seul, de Mesmes, Conseiller en la Cour, fist prier, pour demeurer et ne s'en aller point, et qu'on lui donnast sa maison pour prison : ce qu'il obtinst enfin de M. de Maienne, par l'intercession de Madame de Nemoux, sa mère, à la charge de ne sortir aucunement de son logis, sinon pour aller à l'église. Au contraire, le conseiller Bragelonne, dit Chermois, aiant eu commandement de

ne bouger, et aiant eu lettres de M. du Maine pour cest effect, à la solicitation de quelques siens amis qui les avoient poursuivies sans qu'il en sceust rien, ne s'en voulust jamais aider, mais de son billet, et sortist la ville, des premiers.

Le Président Brisson, qui avoit esté mis sur le rolle, en fust effacé, et à la fin n'eust point de billet, à la faveur d'un Seize, qui avoit asseuré un de mes amis qu'il en auroit un. Mais, le retrouvant deux jours après, il lui dit en ces termes, comme lui-mesme me l'a conté : « Je t'avois « dit dernièrement que cest homme de bien de Brisson « auroit un billet ; mais il n'en aura point. Si tu me de- « mandes pourquoi, je ne te sçaurois dire autre chose, « sinon que cet homme nous endort. Nous sçavons tous « fort bien qu'il ne vault rien; mais il nous a tant pro- « mis à ce coup d'estre homme de bien et de mieux « faire, que nous lui avons encores pardonné. »

*Le dire de ce Seize du Président Brisson, que toute la confrairie des Ligueux tenoit pour un hipocrite et pippeur, quelque finet qu'il fust et quelque bonne mine qu'il fist, nous vérifie ce dire ancien et notable : *Quo quis versutior et callidior, hoc invisior et suspectior est, detracta opinione probitatis.**

M. Chartier, doien de la Cour du Parlement, aagé de soixante-dix-huit ans, avoit esté aussi mis sur le rolle, pour tenir, disoient-ils, la Confession d'Ausbourg, et estre Hérétique il y avoit trente-cinq ans. Mais, à la faveur de M. Molé, son gendre, procureur général, il fust effacé, combien que ledit Molé ne fust en guères meilleure opinion envers eux, et que M. Dorléans, Advocat du Roy, ait dit souvent que, quelque bonne mine qu'il fist, qu'il estoit serviteur du Roy, et qu'on avoit beau lui dire tout ce qu'on vouldroit, mais qu'il s'asseuroit que Molé n'avoit

jamais esté des leurs, ni n'en seroit, quelque contenance et profession qu'il fist au contraire. Et toutefois fut d'avis qu'on le retinst ici : comme furent beaucoup d'autres, et mesmes des plus grands, qui le soustenoient et favorisoient. Ce qui n'a pas nui aux affaires du Roy : car, encores qu'il ne fist pour son service ce qu'il eust bien voulu, et qui eust esté bien requis, si empeschoit-il beaucoup de mal, qu'un autre tenant ceste place eust peu faire, au préjudice des affaires de Sa Majesté.

Ce lundi premier d'avril, je fus, avec M. de Gland, mon beau-frère, voir faire monstre aux Néapolitains, qui estoient environ trois cens, sans aucunes enseignes ; et remarquasmes ensemble que de tous leurs mosquetaires et harquebusiers il n'y en avoit point qui tirast en joue, horsmis un que mon beau-frère me monstra. Les autres appuioient tous le fust de leur harquebouze contre leur estomac, à la façon des lansquenets.

Le fils de maistre Jean de Saint-Germain l'apoticaire y fust blessé, par hazard, d'un coup de balle au costé droit : dont il mourust tost après.

Le vendredi 5e avril 1591, s'esleva un faux bruit, à Paris, de secours entré dans Chartres, et le prescha Commolet, en son sermon, usant de ces mots, en trépignant des pieds et frappant sur sa chaire avec les mains, de joie qu'il en avoit : « Va te pendre, va te pendre, va te « pendre, te di-je encore un coup, Politique ! Il y a de « bonnes nouvelles de Chartres : ton Béarnois est bien « peneux. Il y est entré du secours, maugré sa moustache « et ses dents. » La vérité estoit toutefois au contraire, et que ceste nouvelle estoit apostée pour amuser les manans.

Ce jour mesme 5e avril, un pauvre misérable, accusé de voleries, et convaincu d'infinis excès, malices et mes-

chancetés, fust condamné, par sentence du Chastelet, à estre pendu et estranglé ; dont aiant appelé à la Cour, la sentence aiant esté, par faveur, adoucie et commuée au fouet, il se pendit et estrangla de ses deux mains, sa conscience exécutant, possible par un juste jugement de Dieu, sa première sentence comme juste, contre l'inique arrest de Messieurs de la Cour de Parlement.

Le samedi sixiesme du présent mois d'avril, M. de Trianon, oncle de ma femme, mourust en sa maison, à Paris, aagé de soixante-quatorze ans.

Ce jour, M. de Gland, mon beau-frère, m'estant venu voir, me conta comme le Conseiller Le Clerc, un de ses amis, avoit esté surpris et tué dans sa maison du Tremblay, près Montfort Lammauri, trahi, à ce que lui avoit dit le chanoine Saint-André, par sa chambrière, et tiré, par un soldat, d'une longue pistole qu'ils appellent *chasseligue,* lesquelles jettent la balle fort grosse, et sont de l'invention de M. de la Noue, qui les a ainsi surnommées.

Ce mesme jour, Brigard, procureur de la ville de Paris, qui avoit tant fait de services à l'Union comme un des premiers pillards et principaux supposts d'icelle, fust emprisonné par Bussi Le Clerc, son grand cousin, qui l'alla prendre jusques en sa maison, et l'emmena prisonnier en la Bastille, nonobstant toute la connoissance et le cousinage : estant chargé (à ce qu'on disoit) d'avoir intelligence avec quelques-uns des principaux du parti du Roy, avec lesquels il estoit après pour monopoler et brasser une trahison.

Le mécredi 10e avril 1591, l'Italien qui preschoit le quaresme dans l'église de la Sainte-Chapelle du Palais, à Paris, engagea son ame au diable, en présence de tous les assistans, en son sermon, entre lesquels j'estois, au cas que le Béarnois entrast jamais dans Chartres, et répéta

par deux fois « qu'il le l'osoit bien prendre sur la damnation de son ame, et de les asseurer qu'il ne la prendroit point »; et, appelant le Roy « chien, hérétique, athée et tiran », dit « qu'il avoit couché avec nostre Mère l'Eglise et fait Dieu cocu, aiant engrossé les Abesses de Montmartre et de Poissi; mais que Dieu en auroit bien sa raison, et, quand il ne lui auroit fait autre tort que cestui-là, que jamais il ne permettroit qu'il entrast dans ceste bonne ville de Chartres ». Il invectiva après contre le magistrat et ceux de la justice, auctorisant les proscriptions qu'on en faisoit, incitant le peuple à les continuer et à faire pis. Les autres prédicateurs preschèrent le mesme, ce jour, à Paris, où on pouvoit dire que Dieu seul retenoit la fureur et les mains du peuple, incité et acharné par telles sanglantes prédications.

Le jeudi 11e avril 1591, la ville de Chasteauthierri fut prise par le duc de Maienne, pillée et saccagée. Les habitans se retirèrent au chasteau.

Le vendredi 12e dudit mois d'avril, jour du vendredi oré, arrivèrent à Paris, pendant le service, les nouvelles de la composition de Chartres, qui se devoit rendre au Roy si dans les huict jours elle n'estoit secourue. De quoi tous les prédicateurs et curés de Paris crièrent enragément; entre les autres, Rose, évesque de Senlis, qui prescha que c'estoit un meschant peuple que celui de Chartres, lequel, huict jours auparavant, il avoit presché pour le meilleur et le plus dévot de toute la France. Il est vrai qu'il dit qu'il le l'avoit bien trompé, et qu'il connoissoit, à ceste heure, que tout n'en valoit rien; et, entrant sur la capitulation, dit qu'elle estoit infame et vilaine, et ceux qui l'avoient faite encores plus vilains s'ils en tenoient quelque chose. « Car c'est, dist-il, à Dieu et à Nostre-Dame, « avec laquelle vous avez capitulé premièrement, et non

« avec le Béarnois, auquel votre foy donnée est nulle, pour-
« ce que c'est un Hérétique. Que si vous la gardez (dist-
« il), asseurez-vous que Dieu et la bonne Dame, à laquelle
« vous avez baillé les clefs de vostre ville, se sçaura bien
« venger du tort que vous lui faites. » Puis, aiant cessé telles apostrophes pathétiques plus plaisantes que piteuses, leur dist qu'il estoit bien adverti qu'il y avoit encores beaucoup de bon peuple et catholique là dedans qui n'approuvoit ceste infame capitulation ; et pourtant qu'il faloit que tous les bons Catholiques priassent Dieu qu'il donnast à ce bon peuple une inspiration, avec la force et le zèle du Seigneur des armées, pour courir sus et transpercer de leurs propres espées ceux qui avoient brassé ce meschant accord, « dont j'entends (dit-il) que
« les principaux et les plus grands sont, estans tous Po-
« litiques, et aians plus d'esgard à leurs biens et commo-
« dités qu'à la Religion ».

Le jour de Pasques, 14e du présent mois d'avril, les prières estans à la chapelle de la Roine, près les Filles Repenties, les Hespagnols accoustrèrent trois boteaux de foin en damoiselles, auxquelles ils firent des yeux de plastre, leur baillèrent des robes de tafetas et des masques tels qu'on les vend sur les quincailliers, à porter mommons; et ainsi équippées les placèrent devant le grand autel, vis-à-vis du Saint-Sacrement. De quoi tout le peuple de Paris (bien que les choses les plus sottes du monde lui agréent en matière de dévotions) se scandaliza si fort qu'il les falüst oster. Un quidam, qu'on ne peut remarquer, à cause de la foulle, dit tout haut, en sortant de l'église, et en présence de plusieurs Hespagnols qui estoient là, qu'on voioit bien, par la masquarade qu'on avoit dressée dans l'église en un tel jour, que la religion des Hespagnols n'estoit que masque et plastre.

Le lendemain de Pasques, qui estoit le quinze avril, tous les curés et prédicateurs de Paris exhortèrent le peuple à prier Dieu pour Chartres, qui n'estoit encores rendu, comme les Politiques faisoient courir, et qu'il faloit prier Dieu qu'il inspirast les bons Catholiques de dedans, pour ne rien tenir de la composition qu'on avoit faite avec l'Hérétique.

Le Curé de Saint-André prescha, ce jour, après l'offrande, et nous conta les nouvelles qui couroient, à sçavoir que Chartres avoit esté vendu au Béarnois par les traistres Politiques qui estoient dedans, et que si on ne prenoit bien garde à Paris, qu'ils en feroient un de ces jours autant : car on l'avoit asseuré qu'il y en avoit, et mesmes de sa paroisse, qui se disoient Catholiques et ne bougeoient de l'église, de la messe et de confesse, qui estoient d'avis de le recevoir, s'il se faisoit catholique; et estoient sots et badaus jusques-là de croire qu'il nous conserveroit nostre religion. « Mais, mes amis, dist-il, « je vous asseure que si jamais ce meschant relaps et « excommunié y entre, soit par ceste porte ou par une « autre, qu'il nous ostera nostre Religion, nostre sainte « Messe, nos belles cérimonies, nos reliques; fera de nos « belles églises des estables à ses chevaux; tuera vos « prestres, et fera de nos ornemens et chappes des « chausses et des livrées à ses pages et laquais. Et cela « est aussi vrai, et je le sçais bien, à fin que vous y pre- « niez bien garde, comme est vrai le Dieu que je vais « manger et recevoir là-dessus. » Lesquelles paroles offensèrent beaucoup de gens de bien de sa paroisse.

Ce jour mesme, par l'advis de tous Messieurs de la Faculté de théologie de Paris, fust publié un vœu à Nostre-Dame de Chartres, pour y aller à pied, au cas que la ville ne fust prise : car, en ce cas, la vertu de la bonne

Dame expiroit, comme aiant changé de parti et estant Politique. La raison de ce vœu estoit, à ce qu'ils disoient, pour rappaiser la bonne Dame, qui possible estoit trop froidement et mal servie, et vouloit estre priée et importunée, aussi bien que son Fils. Au demeurant, qu'elle n'avoit moins de puissance que celle de Lorrette, et puisqu'on lui avoit baillé les clefs de la ville, qu'elle les garderoit bien, et ne les rendroit pas, comme l'on pensoit, à l'ennemi ; mais qu'il s'en falloit rendre digne. Qui estoit le langage ordinaire que tenoient, durant ce temps, les prédicateurs de Paris en leurs sermons : suivant lesquelles exhortations y eust tel concours et affluence de peuple à Nostre-Dame à se venir enroller pour ce beau vœu, qu'on s'y entretuoit : si qu'il y eust un petit enfant estouffé de la presse, et une pauvre femme grosse qui en avorta.

Le Curé de Saint-André nous mena en procession à Saint-Jaques de la Boucherie, après avoir esté préalablement admonestés de la fin et vrai usage de ceste procession, qui estoit de prier M. Saint Jaques, le bon saint, de vouloir donner de son bourdon sur la teste de ce diable de Béarnois, et l'escrazer là devant tout le monde.

Un seul, Chavagnac, curé de Saint-Supplice, à Paris, preschant ce jour en sa paroisse, ne recommanda ne Chartres, ne sa Nostre-Dame, ne son vœu ; ains prescha plus librement qu'il n'avoit encores fait, combien qu'il fust fort menassé, et que les Politiques eussent à se garder, pour les mauvais bruits qui couroient. Entre autres choses, il dit qu'on lui avoit reproché qu'il ne crioit plus contre les Hérétiques, ce qui estoit vrai, pource qu'il n'en voioit plus ni n'en connoissoit ; et quand il en avoit sceu quelques-uns, il ne s'y estoit espargné, selon le deu de sa charge, mais qu'aujourdhui il ne voioit ni n'oïoit parler que de larrons, qui contrefaisoient bien, à la vérité, les bons

Catholiques et les Zélés ; mais toute leur religion et leur zèle n'estoit qu'à voler et brigander, et que par les fruicts on pouvoit juger de tels arbres, qui estoient secs et ne valoient rien qu'à brusler ; qu'il sçavoit qu'il venoit prou d'escumeurs à son sermon, et mesmes en voioit devant sa chaire, mais que pour cela il ne lairroit à dire la vérité.

Puis, retumbant sur le propos des Hérétiques, dit ouvertement que celui n'estoit Hérétique qui demandoit d'estre instruit, ains plustost ceux-là l'estoient qui lui refusoient l'instruccion : ce qu'il prouveroit tousjours, tant par l'Escriture Sainte que par les Canons et anciens Conciles qui avoient esté tenus. Ceste proposition offensa fort les Zélés, pource que c'estoit celle-mesme du Roy ; et aiant esté rapporté au duc de Maienne, il dit que s'il ne lui amendoit bientost, qu'il estoit d'avis qu'on lui fist prendre des pilures, comme aux autres.

Le mardi 16e avril, dernière feste de Pasques, le bruit estoit par tout Paris qu'on alloit donner secours à Chartres. M. Belin dit qu'il se trouveroit mil chevaux à Dreux le lendemain, pour la nuit du jeudi y faire un effort. Ledit de Belin sçavoit bien le contraire ; mais il faloit amuser le peuple. Lincestre, curé de Saint-Gervais, eschauffé de ceste bonne nouvelle, monta en chaire à dix heures du soir, et n'en descendit qu'à minuit, endormant ses paroissiens de ces bonnes nouvelles.

Le mécredi 17e avril 1591, on fist force processions à Paris pour prier Dieu de bénir ce secours imaginaire, que les Politiques appeloient *amusebadaus*. Et le lendemain, qui estoit le jeudi 18e avril, fust faite une procession de tous les petis enfans de Paris, tant garsons que filles, que je vis passer chez Marc Orri, en la rue des Lombards, au Soleil d'Or, et en comptai cinq mil soixante et qua-

torze. Il y en eust un, avec moi, qui en compta cinq mil cent deux, et un autre cinq mil soixante : estant malaisé, pour la confusion qui s'y mettoit quelquefois pour ne garder pas leurs rencs, qui estoient ordonnés de deux à deux, de les compter au juste.

Toutefois, je m'asseure qu'à un cent près ou environ, le compte susdit est bon, qui estoit un grand nombre, eu esgard au temps et à la ville presque déserte.

Et peult-on dire avec vérité qu'il n'y a eu sorte aucune ni espèce de dévotion, quelle qu'elle puisse estre, qui n'ait esté emploiée et prattiquée par ceux de Paris pour la délivrance de ceste bonne ville de Chartres, et que toutes les cérimonies à ce requises y ont esté très estroictement et religieusement gardées, et qu'on n'y a rien oublié, mesmes à l'endroit de la belle Dame, à laquelle on a fait prières, offrandes, vœux et de très grandes et belles promesses, pour la retenir au parti. Mais, soit qu'elle en fust lasse ou autrement, tout enfin n'y a de rien servi : car le vendredi d'après Pasques, dix-neuviesme de ce mois (jour de la réduction de Paris), Chartres fust réduit à l'obéissance du Roy, qui y fist son entrée ; et en arrivèrent, le lendemain vingtiesme du mois, les nouvelles à Paris.

Le 21e de ce mois d'avril, qui estoit le dimanche de la Quasimodo, tous les curés et prédicateurs de Paris crièrent fort de ceste reddition de Chartres : si que, par les plaintes et regrets qu'ils en faisoient en leurs chaires, esmouvoient à pitié le menu peuple, et faisoient pleurer à chaudes larmes les femmes, par les piteuses apostrophes qu'ils faisoient à Nostre-Dame, laquelle ils prenoient comme à partie, lui reprochans de les avoir laissés au besoin, nonobstant tant de belles prières, présens et offrandes qu'ils lui avoient faits. Mais enfin tous ces regrets

et complaintes tournèrent en fureur contre les Politiques, qu'ils disoient estre cause de tout le désastre.

Boucher prescha qu'il les faloit tous tuer et assommer; Rose, qu'une saingnée de Saint-Berthelemi estoit nécessaire, et qu'il faloit par là couper la gorge à la maladie; Commolet, que la mort des Politiques estoit la vie des Catholiques; le curé de Saint-André, qu'il marcheroit le premier pour les aller esgorger là où il sçauroit qu'il y en auroit, exhortant tous les bons Catholiques à en faire de mesme; le Curé de Saint-Germain-de-l'Auxerrois, comme le plus sublin de tous, donna conseil de se saisir de ceux qu'on verroit rire, et que c'estoient Politiques, et qu'il faloit assommer et traisner à la rivière tous ces demandeurs de nouvelles qu'on voioit assemblés aux coins des rues. Le curé de Saint-Gervais dit qu'il ne faloit plus parler de billets, qui ne leur vouloit attaccher au col, pour les envoier à Rouen par eau porter des nouvelles. Quant au commun peuple, qui voioit qu'on ne le repaissoit que de baies et de Politiques, et que tout le secours qu'on leur promettoit n'estoit que vent, mesdisoit à plaine bouche du duc de Maienne, et le donnoit au diable avec la guerre, nonobstant les sermons de leurs curés et prédicateurs, dont ils estoient tous bersés, et commençoient à ne plus guères s'en soucier, ne se soucians qui le gaingnast, pourveu qu'on les mist en repos. Mais il n'y avoit point de puissance : car ceux qui le gouvernoient, qui estoient cinquante coquins qui commandoient à cinquante mil hommes, se moquoient de tous leurs discours. Bien estoient-ils mal contens du duc de Maienne et ne se pouvoient tenir d'en mal parler, et s'ils eussent peu, l'eussent volontiers changé. Les prédicateurs aussi, estans marris de ce qu'il n'avoit secouru Chartres, lui donnoient des coups de beq en leurs chaires; et en

leur privé, quand ils estoient retirés avec les Seize, disoient que ce n'estoit qu'un gros pourceau, qui s'endormoit sur sa putain, et que més qu'il eust le ventre à table et escuelle bien profonde, que c'estoit ce qui lui faloit, et qu'il n'eust sceu faire la guerre qu'aux bouteilles.

Le lundi 22e du mois d'avril, M. de Lenoncour, Chancelier de l'Union, sortist de bon matin la ville de Paris, et emporta quant et lui les sceaux. Bruit fut incontinent qu'il s'en estoit fui et qu'il s'en estoit allé, à Saint-Denis, remettre lesdits sceaux entre les mains du Roy; duquel bruit les Seize faisoient aucteurs les Politiques, encores que ce fussent eux-mesmes qui le fissent courir, et ce à dessein, pour couvrir un stratagesme qu'ils brassoient là-dessous, et pour lequel ledit Chancelier estoit allé trouver le duc de Maienne.

Aussi tost qu'il fust parti, ses créanciers firent tout saisir en sa maison, jusques à son lit et à sa garse, qu'ils trouvèrent encores dedans toute endormie.

Le mécredi 24e du présent mois d'avril, dans le clos des Jacobins, à Paris, furent, par sentence du Grand Prévost Oudineau, pendus et estranglés sept soldats *maheustres* (quolibet donné à ceux qui tenoient le parti du Roy), qui estoient du chasteau de la Martinière; et y en eust un, lequel estant à l'eschelle, confessa qu'il avoit estranglé, pour sa part, jusques à douze Ligueux de Paris; et ung autre, qu'aiant pris deux pauvres diables de ladite ville (ce furent ses termes), il leur avoit coupé à chacun les deux bras, puis les leur auroit rejettés, disant qu'ils s'en retournassent à Paris les porter, et que c'estoit de la chair fresche pour les Ligueux. Actes vraiment barbares et très-cruels, dignes de mil gibets.

Ce jour, fust tenu un Conseil, à Paris, au logis du Lieutenant La Bruière, pour emprisonner quelques Politiques

et chasser les autres. Mais ce Conseil n'eust lieu, aiant esté remontré, par un des Seize, le peu de proufit qu'on tiroit tant des emprisonnemens que des billets.

Le jeudi 25e du présent mois d'avril, comme le Roy passoit par le village de Ruelle pour aller à Senlis, il advisa tout plain de pauvres gens que ses soldats tenoient et tourmentoient, pource que, contre les défenses de Sa Majesté, ils ne laissoient de porter des vivres à Paris; lesquels le Roy aiant fait lascher et rendre tout ce que ses soldats avoient pris, leur dit seulement : « Mes amis, « Dieu vous commande d'obéir à vostre Roy et le re- « connoistre, et toutefois vous n'en faites rien. Cela est « cause de tant de maux que vous avez. Mais craingnez « Dieu et honorez vostre Roy, et Dieu aura pitié de « vous. Aiant esgard à vostre pauvreté, je vous par- « donne tout; mais n'y retournez plus. — Hé, Sire, « dirent ces pauvres gens, Dieu vous doint bonne vie et « longue! Nous mourons de faim, c'est ce qui nous fait « faire ce que nous faisons. » Alors le Roy, fouillant en sa pochette, leur jetta ce qu'il y avoit dedans (et y avoit quelques escus et testons), disant ces mots : « Allez, priez « Dieu pour le Béarnois. S'il vous pouvoit mieux faire, « il le feroit. »

Le dimanche 28e du présent mois d'avril, la flotte de Meaux et de Chasteauthierri, conduisante à Paris jusques à quatorze cens muis de bled en cent quinze basteaus, fut arrestée et prise par les gens du Roy, fors et excepté le tiers, qui fut sauvé dans les bariquelles et autres vaisseaux légers qui avoient gaingné le devant. Le lendemain, les Espagnols sortirent, qui en ramenèrent encores, mais peu.

Ledit jour de dimanche 28e avril, apparust, sur le surpelis du Curé de Saint-Benoist, à Paris, estant en une assem-

blée qui se faisoit en sa paroisse pour eslire des marguilliers, une croix rouge jaunastre. Fut rapporté qu'aiant deux fois changé de surpelis, à toutes les deux fois les croix estoient aparues sur ses surpelis.

Le lundi 29e dudit mois d'avril, comme un prestre chantoit messe dans l'église Saint-Berthelemi, à Paris, on aperceut quelques croix sur la nappe de laquelle l'autel estoit couvert. Après disner, sur le bruit qui couroit partout que ces croix apparoissoient en divers lieux et églises, et mesmes à Saint-Berthelemi, je m'y fus proumener, par curiosité, pour voir le mistère et en dire ma ratelée, comme les autres. Estant là, je vis un homme d'église qui donnoit un mouschoir de grosse toile à baiser, sur lequel on disoit qu'il y en avoit une; mais je n'en vis aucune trace ni apparance. Elle pouvoit possible estre effacée, à cause de la multitude du peuple qui l'avoit baisée : ce que je ne fis, me contentant, sans baiser, de n'avoir rien veu sur ledit mouschoir autre chose que sur le mien. Et, me retirant tout doucement de la presse, parmi laquelle il y a souvent du Politique sur les rencs, principalement où il s'agit de quelque nouveau miracle comme cestui-ci, m'en retournai tout doucement en ma maison.

Ce jour, nostre maistre de Cueilli, curé de Saint-Germain-de-l'Auxerrois, alla trouver M. de Grammont pour s'excuser à lui du rapport qu'on lui avoit fait (et disoit-on que c'estoit Madame de Montpensier) que ledit curé, pendant le siége de Chartres, où ledit seingneur estoit enfermé avec les autres, l'avoit presché en plaine chaire comme traistre et Politique, dont ledit Grammont s'estoit fort offensé et scandalizé, et avoit demandé à parler à lui pour sçavoir comme il l'entendoit. Mais, aussitost qu'il eust veu ledit curé et considéré la forme de sa

Le jeudi 9e du présent mois de may, M. de Belin fist à la Cour le serment de Gouverneur de Paris. Auquel jour il fist un grand tonnerre, entremeslé de foudre et de tempeste, et en tumba tout plain de malades, à Paris, de la contagion.

Le vendredi 10e dudit mois de may, jour et feste de Saint Job, les Walons firent à Paris une mascarade de la Patience dudit Job, se proumenans, par les rues de Paris, avec force gens à moictié nuds, qui avoient les bras tous sanglans et les corps peints, et, marchans en ce bel équippage, accompagnoient avec des violons un homme monté sur un asne à reculons, qui représentoit le bon homme Job, qui, monté sur ledit asne à reculons, donnoit de la queue dudit asne la bénédiction aux passans, aiant à ses costés un diable et une femme qui se moquoient de lui. Et encores que ceste farce fust assez plaisante et selon la mode de leur pays, si ne fust-elle point bien goustée de ce peuple parisien (encores qu'il ne faille pas grande chose pour l'amuser), ains si mal receue, à cause de ceste bénédiction de la queue de l'asne, que, passant sur le pont Nostre-Dame, ils furent contraints de se retirer plus vite que le pas, la populasse les menassant de traisner à la rivière, comme se moquans de Dieu et la Religion catholique.

Le dimanche 12e dudit mois de may, M. de Vicq, Gouverneur de Saint-Denis, eust advis, de plusieurs endroits, d'une entreprise faite pour tuer le Roy, et qu'il estoit sorti jusques à vingt hommes de Paris pour cest effect, et entre les autres le maistre des enfans de chœur de l'église de Saint-Leu et Saint-Gilles. Celui qui l'en advertist le premier, et lui en donna les meilleures enseingnes, fust un pauvre homme de tailleur, chargé de neuf enfans, demeurant sur le pont Saint-Michel, à Paris, qui

souvent a exposé sa vie en danger pour le service du Roy. Cest homme avoit esté pris prisonnier, l'an passé, par Sénault et La Rue, à la journée du Pain; mais, comme Dieu voulust que sa femme accoucchast ce jour-là, il fist ses compères ledit Senault et La Rue, pensant que cela lui pourroit aider à sortir de prison, comme il advinst: car, Dieu aiant touché le cœur de ces deux hommes (assez inhumains, d'ailleurs), qui voyoient une pauvre femme dans un lit avec neuf enfans qui mouroient de faim, et un pauvre Politique sur lequel il n'y avoit que drapper, le mirent dehors et le renvoièrent en sa maison, où depuis il a tousjours continué de servir le Roy, en ce qu'il a peu, avec moins de danger que beaucoup d'autres, que leurs biens eussent fait mourir.

Ce pauvre homme s'apeloit maistre Laurens, et mourust à Paris environ la fin de cest an 1591, ou au commencement de l'autre.

Le vendredi 17e may 1591, maistre Mathieu Chartier, mon oncle, doien de la Grand'Chambre, aagé de soixante-dix-huit ans, fust nommé et esleu Président en la Cour, fist le serment, et fust receu en l'estat, le mesme jour.

Le samedi 18e dudit mois de may, Du Beloi, prisonnier en la Bastille, et pensionnaire de Bussi Le Clerc il y avoit près de trois ans, trouva moien d'évader et sortir, avec le serviteur du capitaine Regnié et ung nommé Nuts, et de là gaigner Saint-Denis, où il se mist à couvert, aiant esté, par une spéciale grace de Dieu, préservé et garanti durant ce temps, et comme retiré des abismes de la mort, qui autrement lui estoit inévitable. De ceste évasion Bussi en fut aucunement suspect, pource qu'on disoit qu'il instruisoit depuis quelque temps le fils dudit Bussi, qu'on apeloit le Dauphin: ce qui estoit faux, comme je l'ai apris moi-mesme de la bouche dudit Beloy.

Et la vérité est qu'il n'y eust jamais intelligence autre que la volonté de Dieu, qui se vouloit encores servir de cest homme. Les Seize de Paris en voulurent mal à M. de Belin, leur Gouverneur, pource qu'il avoit revoqué en doute la fidélité de Bussi Le Clerc, que lesdits Seize adoroient et tenoient entre eux comme un grand prophète.

Le lundi 20e dudit mois de may, s'esleva un faux bruit, à Paris, de la mort du duc Desparnon, blessé devant le chasteau de Pierrefons. M. de Belin et les Princesses asseuroient ceste mort, et disoient en avoir eu certain advis. Mais les nouvelles arrivées, sur ces entrefaites, de la prise de Dourdan par le Roy, on jugea incontinent ce bruit semé à dessain pour une de nos emplastres ordinaires : car, à peu de jours de là, Desparnon resuscita à Paris, et ceste grande mort devinst une égratignure.

Le mardi 21e may, le Conseiller Maschaut, nouveau capitaine du quartier Saint-Eustace, à Paris, esleu par les Seize ses compagnons, et establi par M. de Belin contre le gré et consentement de ceux du quartier et de la dixaine, aiant esté mesmes contraint de bailler son enseingne à son clerc, pource qu'il ne se trouva jamais personne qui la voulust recevoir de sa main, donna deux soufflets, en plaine procession, à la femme d'un esguilletier, demourante près la croix du Tirouer, et l'envoia prisonnière comme Hérétique et Politique, pource qu'elle parloit contre les voleurs et larrons, et, se moquant des soldats du capitaine Jaques, qui revenoient de Dourdan, avoit dit qu'ils ne sçavoient faire autre chose que manger et piller le bon homme, et rendre les villes à l'ennemi, au lieu de les deffendre ; qu'elle eust voulu que tous les larrons qui leur ressembloient et qui estoient à Paris, qui la faisoient mourir de faim avec tant d'autre pauvre

peuple, eussent esté pendus : « A la charge que le Béar-« nois y dust entrer dès demain, disoit-elle, je fournirois « de bon cœur les cordes qu'il faudroit pour les estran-« gler. » Parole de femme (à la vérité) indiscrette, mais de laquelle le ventre, qui n'a point d'aureilles (comme l'on dit), crioit, et laquelle estoit assez commune à Paris, en la bouche de beaucoup de pauvres femmes de sa qualité. Aussi fust-elle relaschée, dès le jour mesme, à la charge qu'elle seroit plus sage une autre fois, et ne parleroit plus de pendre les larrons devant Maschaut, attendu l'intérest qu'on voyoit qu'il y prétendoit.

Le mécredi 22e du présent mois de may, l'Assemblée estant faite, à l'Évesché de Paris, pour nommer des députés aux Estats convoqués à son de trompe et cri publiq, au dernier de ce mois, en la ville de Rheims, et publiés le mécredi 8e dudit mois par tous les endroits et quarrefours de Paris, où on commençoit à dire tout haut qu'il nous faloit un Roy et qu'il n'estoit pas possible de s'en passer. Comme on fust venu à la nomination des députés de la Noblesse, ne se trouvèrent que deux gentilshommes de l'Union, en toute la prévosté et vicomté de Paris, à sçavoir Messieurs de Victri et Chevrières, dont on commença à dire que nous ne pouvions faire un gentilhomme, et toutefois nous voulions faire un Roy.

Le samedi 25e dudit mois de may, une damoiselle, nommée La Plante, accusée d'avoir voulu prattiquer à Paris quelque chose pour le service du Roy, et parlé à Bussi, soubs sa foy (qui toutefois la trahist), de quelque composition pour la Bastille, fust prise prisonnière. Ceste damoiselle avoit entrée et connoissance aux meilleures maisons de Paris, comme femme vertueuse et d'esprit, mais Politique et Roiale jusques au bout : crime à Paris inexpiable, sinon par le dernier supplice.

Le jeudi 30e de ce mois de may, les Brefs des monitions et excommunications du Pape contre ceux qui adhéroient et suivoient le parti du Roy, principalement des ecclésiastiques, furent apportés à Paris. Le Chapitre Nostre-Dame, ayant receu le sien, députa le doien Séguier et le jeune Ruellé par devers Messieurs de la Cour, qui ordonnèrent que, le lendemain, les Chambres seroient assemblées pour y adviser.

JUIN.

Le samedi premier juin 1591, veille de la Pentecoste, le seingneur Alexandre, colonnel des Néapolitains, députa quelques-uns d'entre eux pour aller à Saint-Denis parler à M. de Vicq, et le prier pour quelques tonnes d'habillemens et autres hardes, auxdits Néapolitains appartenant, pris et arrestés audit Saint-Denis, et le supplier de les leur vouloir faire rendre, en paiant à prix moderé et honneste composition. Estans là arrivés, M. de Vicq les receut fort gracieusement, et, après leur avoir fait faire bonne chère, les retinst là le dimanche entier, jour de Pentecoste, n'aiant voulu permettre, à cause du bon jour, qu'ils s'en allassent. Ains, leur aiant donné à disner et à soupper, les proumena partout, et leur fist voir les beaux tumbeaux et reliques de la grande église, après avoir quant et eux ouï la messe et tout le service du jour, qui y fust fait fort dévotement. De quoi ils estoient tout estonnés; car on leur faisoit entendre à Paris qu'aux villes où commandoit le Roy, il ne s'y disoit ni messe ni service. Le lendemain, estans fort contens de M. de Vicq, qui leur avoit fait si bonne chère et libéralement accordé ce qu'ils lui avoient demandé, allèrent prendre congé de lui, avant que s'en retourner à Paris, avec infi-

nis offres et remerciemens à sa seingneurie, auxquels M. de Vicq aiant respondu de mesme, les voiant en bonne humeur, leur va dire : « Messieurs, avant que partir, je vous prie me dire une chose. Je sçai que vous estes hommes d'entendement : dites-moi, s'il vous plaist, que vous semble de ceux de Paris, et quel jugement en faites-vous? — Par Dieu! Monsieur (va respondre un de leur compagnie), ce sont les plus grands badaus, les plus grands sots et les plus vieilaques que nous aions jamais congneus. Depuis que nous sommes à Paris, il n'y en a jamais eu ung qui ait eu l'honnesteté de nous présenter un verre d'eau; et diriez, quand ils nous voient, qu'ils voient des chiens, tant ils nous regardent de mauvais œil. Ils parlent des autres, mais nous croions qu'ils sont tous lutherans là dedans. — Oui, dit M. de Vicq, mais ici non, comme vous avez veu... — Ah! non, non, bons Catholiques, vous (dirent-ils), et gens de bien, à qui Dieu doint bonne vie et longue! » Et ainsi s'en allèrent, laissans M. de Vicq aussi content d'eux qu'ils estoient de lui, qui en rioit encores trois mois après, et en fist rire le Roy, auquel (à ce qu'on dit) il raconta ceste plaisante histoire.

Le lundi 3e juin, qui estoit le lendemain de la Pentecoste, les Bulles d'excommunication du pape Grégoire quatorzième furent leues dans la grande église de Nostre-Dame, à Paris, où fust fait le sermon par M. Rose, évesque de Senlis, en grant apparat et exaltation de la Majesté papale par dessus le neufiesme ciel, dépression et abaissement de celle du Roy jusques au plus profond des abismes d'enfer. Et furent lesdites Bulles en latin plaquées et affichées, le jour mesme, aux quatre principales portes de ladite église de Nostre-Dame, attendant la publication d'icelles au Parlement, et impression qui en fust

faite incontinent après, ce requérant et consentant le Procureur général du Roy.

Le mardi 4e juin, les Hespagnols, et le lendemain les Néapolitains, allèrent trouver M. de Belin pour lui demander l'argent qui leur estoit deu de leur paie, lequel ils sçavoient certainement que ledit Belin avoit touché et receu, et, en cas de refus et qu'on ne leur en baillast promptement, menassoient de s'en aller et se retirer. M. de Belin, qui les eust bien voulu repaistre de paroles, comme leur argent estant mangé il y avoit longtemps, mais qui ne pouvoit et ne sçavoit comme s'en dépestrer honnestement, enfin leur proposa un expédient, [qu'il] disoit fort court, pour toucher leur argent, qui estoit de faire imposer la somme qui leur estoit deue sur la généralité des habitans de Paris, le fort portant le foible, qui seroit incontinent trouvée, et se monstreroit fort peu de chose pour une telle ville. Mais eux, relevans bravement ceste parole, lui dirent fort vertueusement que jamais ils n'endureroient cestui-là, et qu'il n'estoit raisonnable de couvrir du sang et de la substance d'un pauvre peuple, qui n'avoit à peine du pain à manger, les larcins de quelques tiranneaux contre lesquels, quand ils se banderoient pour une si bonne occasion, ils seroient les premiers qui leur voudroient aider et prester l'espaule pour s'en délivrer; qu'ils avoient admiré en leur pays la constance et résolution de ceux de Paris en une si extresme famine qu'ils avoient endurée pour leur Religion, laquelle ne méritoit si pauvre récompense.

Aussi, que tout ce que leur Roy leur maistre leur avoit tousjours principalement recommandé, et recommandoit encores tous les jours, estoit de bien traicter ceux de Paris, et ne leur donner occasion de se mescontenter de Sa Majesté: et pourtant qu'ils eussent aimé mieux perdre

leur argent que de le répéter sur ceux de Paris, qui ne pouvoient mais des larcins d'autrui. Ce que M. de Belin avalla tout doucement. Et le lendemain, un capitaine Hespagnol dit à un mien ami François, qui me contoit ce que dessus comme y aiant esté présent, que nous avions entre nous autres de grands larrons de gouverneurs, et qu'en Hespagne on n'eust garde de les souffrir.

Le samedi 15e juin 1591, le corps du chevalier Domale fust porté, à Saint-Denis, par quatre crocheteux, *en terre,* dans une petite église prochaine de la grande, sans aucune solennité et convoi; et là fust jetté dans une fosse comme un gueux, qu'on couvrist de terre, de peur que les rats, qui ja lui avoient mangé le nés et les aureilles, n'achevassent de lui manger le demeurant. Voilà le grand compte qu'en firent ceux de l'Union : après sa mort, M. de Vicq leur aiant souvent offert de leur rendre le corps, et y aiant envoyé exprès pour cest effect à Paris, et mesmes à Madame de Nemoux, laquelle lui manda enfin qu'il tenoit le tumbeau de ses prédécesseurs Rois, et qu'il l'y fist enterrer. A quoi M. de Vicq ne respondit autre chose, sinon qu'ainsi feroit-il; et peu après, lui fust fait ce beau convoi à la tumbe de ses prédécesseurs.

Ce jour, on disoit à Paris que M. de Nevers et le Cardinal de Lenoncour, avec plusieurs autres seingneurs tant nobles qu'ecclésiastiques, avoient quitté le parti du Roy, craignans les excommunications portées par la Bulle du Pape. Ce qu'encores qu'il fust faux, et semé à dessein pour tousjours amuser le peuple, si fust-il merveilleusement bien entretenu à Paris et long-temps pour une menterie : car ce bruit y dura bien trois semaines entières, tellement asseuré et coloré qu'on ne sçavoit ce qu'on en devoit croire, encores que, tous les jours, par gens allans et venans de Paris à Saint-Denis, on enten-

dist comme ceux du Roy qui estoient là dedans s'en moquoient, se disans l'un à l'autre, quand ils se rencontroient : « Mon Dieu, que tu es noir! — Non suis, respondoit l'autre; mais c'est toi-mesmes qui es tout barbouillé, » se gabans ainsi et se rians des Bulles du Pape et de ses excommunications.

Le dimanche 23e juin 1591, veille de la Saint-Jehan, durant qu'on s'amusoit à aller voir le feu en Grève, un nommé le capitaine Regnié, prisonnier en la Conciergerie comme Politique et fauteur du parti du Roy, se sauva et évada de la prison, avec le Vasseur, qui avoit tué Selincour.

Ce jour mesme, les Néapolitains dressèrent, par plaisir et pour donner recréation aux dames et damoiselles de Paris, une forme d'escarmouche sur le quay des Augustins.

Le vendredi 28e dudit mois de juin, on me bailla, au Palais, la liste des juges du procès de Brigart, qui estoient : Fleuri, Anrous, Michon, Monthelon, rapporteur; Courtin, Fouchier, Brissonnet, Bouin, Du Four, de Hère, Des Landes, Gaudard, Pinon, Faiette, et Poësle; Brisson, président.

En ce mois de juin 1591, fut donné un arrest, par la Cour de Parlement de Chaalons, contre la Bulle du Pape émologuée par ceux du Parlement de Paris, par lequel, à la requeste du Procureur général, fust ordonné que les lettres de ladite Bulle seroient lacerées et rompues, comme elles furent en Parlement, l'audiance tenant audit Chaalons, le lundi 10e juin de la présente année 1591; et le reste du contenu de l'arrest qu'ils firent imprimer, et dont les copies se voient partout, exécuté de point en point, tant audit Chaalons que par tous les autres lieux et endroits du ressort de leur jurisdiction estans sous l'obéissance du Roy.

Cet arrest, entendu à Paris, scandaliza fort les Zélés, appresta à crier aux prédicateurs, qui crioient assez sans cela, et donna martel en teste à beaucoup de la Cour, principalement au Procureur général, auquel il tailla de la besongne, qui ne lui plaisoit guères.

Sur la Bulle de ce Grégoire, scellée de Ladrian et signée de Lamponin, et sur l'armée qu'il envoia en France, conduitte par Sfondrati, furent publiés les deux quatrains suivans :

I

C'est bien avec raison que la Bulle de Romme
Est mise dans le feu, car on y avoit mis
Un ladre et Lamponnier, Hespagnols ennemis,
Convaincus de longtemps du pecché de Sodôme.

II

Pour ne reculer point du devoir de pasteur,
Grégoire nous envoie une puissante armée
De chèvres et de boucs, qui s'en va consumée,
D'autant qu'un Effondré en est le conducteur.

Il y en a une milliasse d'autres contre cet excommunié de Pape, et de bien faits, et de plaisans, que j'ay entre mes papiers, et desquels on pourra ajouster ici ceux qu'on voudra.

Contre les Ligueurs couverts de Chaalons, furent publiés, audit Chaalons, les deux sonnets suivants :

I

Je ne désire point, ô mon cher Boisclerci,
De voir la cruauté, ni que le Roy commence,
Contre son naturel, à changer sa clémence ;
Mais, certes, je me plains de ce peuple endurci,

Qui, se dissimulant, a le cœur tout farci
Du désir de révolte, et sa fureur immense
Conspire, mais sous main, tant forte est la semence
De la fausse Union ingrate et sans merci.

Nonobstant la bonté dont envers eux on use,
Dont ils n'useroient pas, rien ne leur sert d'excuse;
Mesme ils blasment au Rôy sa droite intention.

Ils aprouvent fort bien les foudres de la Bulle,
Mais, voians qu'aujourdhui on la déclare nulle,
Ils disent qu'on en veult à leur Religion.

II

S'ils ont Religion, elle est diabolique,
Car ils font tous les jours le mal contre le bien,
Ils n'ont ne Dieu, ne Roy, ne foy qui vaille rien;
Depuis qu'ils ont craché contre la Loy Salique.

Quelque dévotion où leur mine s'applique,
Quoiqu'ils oient la messe ainsi qu'un bon chrestien,
Ils n'y proufitent rien, non plus que fait un chien;
Car le Ligueur jamais ne fut bon catholique.

Or de tous ces serpents j'aime les reculés,
Ennemis descouverts, non ces dissimulés,
Qui sont avecques nous, feignans d'estre nos frères,

Qui font les chiens couchans, mais s'ils ne sont à part,
Nous nous repentirons, et peut-estre trop tard,
D'avoir dans nostre sein couvé tant de vipères.

Juillet.

Le lundi 8e juillet 1591, le Palais de Paris fust fermé pour huict jours, à cause des nouvelles qu'on avoit eues

que le Roy approchoit; et par ainsi furent interdits Messieurs de la Cour durant ce temps, contre toutes les formes ordinaires, à la requeste de Messieurs les Seize, qui ouvroient et fermoient le Palais comme bon leur sembloit.

En ce temps, la rivière de Seine estoit haute comme en hiver, et si enflée, qu'elle desborda, combien qu'il n'eust pas fort pleu à Paris : signes quelquefois du desbordement de l'ire de Dieu, de laquelle nous estions bien dignes.

La rivière de Loire desborda aussi, et, comme elle est impétueuse, ravagea tout ce qu'elle rencontra, en forme de torrent. Entre autres ravages, elle emporta et mist bas les belles fortifications de M. Du Faur, à Gerges, que ledit sieur, Gouverneur de la ville, avoit comme immortalizées par une magnifique inscription qu'il avoit mise à la porte de la ville, faisant Dieu aucteur d'icelles. Sur lequel subject M. Rappin, s'estant voulu esbattre, composa des vers par lesquels il dit qu'il est à croire que, si Dieu en eust été l'aucteur, elles eussent esté de plus longue durée.

Le mécredi 10e dudit mois de juillet, la damoiselle de La Plante fut décapitée en la place de Grève, à Paris.

Le mécredi 17e juillet 1591, fut dit, par arrest de la Cour de Parlement de Paris, ce requérant et consentant le Procureur général, que l'arrest donné à Chaalons par gens qui prennent le nom de Parlement estoit nul, qu'il sera laceré l'audiance tenante, et bruslé sur la pierre de marbre, au pied des grands degrés du Palais. Ce qui fust exécuté le lendemain, qui estoit le jeudi 18e juillet.

Le dimanche 21e dudit mois de juillet, les prédicateurs de Paris déclamèrent tous unanimement contre l'arrest donné par ceux de Chaalons, louèrent et exaltèrent jusques au tiers ciel le Pape à présent séant, déprimèrent

son prédécesseur jusques aux plus basses fosses des enfers, l'apelèrent Politique et meschant, dirent que Dieu avoit fait beaucoup pour son Eglise quand il l'avoit osté; et, tumbans sur ceux du Parlement de Chaalons, qui s'estoient bien osés attaquer à Sa Sainteté (combien qu'ils s'y attachassent eux-mesmes), les accoustrèrent de toutes façons, n'aiant espèce d'injure qu'ils n'emploiassent pour les rendre odieux. Boucher (comme il est violent et injurieux par dessus les autres) en nomma, en sa chaire, quelques-uns, entre autres le Président de Thou, qu'il appela « un taureau bannier »; Angenou, « un viel huguenot moisi », qui devoit estre seq il y avoit vingt ans, et en taxa ainsi la pluspart de ceux dudit Parlement, leur donnant à chacun leur quolibet; trouva audit arrest dix-sept hérésies, lesquelles il spécifia comme il voulust. Le Curé de Saint-André-des-Ars vomist toute sa colère, ce jour, contre le Roy, lequel il dit qu'on ne devoit point apeler le Béarnois, pource qu'il n'avoit rien au Béart non plus qu'au Roiaume de Navarre, dont il estoit Roy par fantaisie seulement, comme il estoit de la France. Qu'on ne le devoit non plus apeler Henri de Bourbon, pource que l'excomcomunication l'avoit rendu indigne de ce nom et de tout autre nom usité entre les chrestiens et catholiques, et quand on le voudroit nommer doresnavant, qu'il le faloit apeler « hérétique, relaps, excommunié, vilain, meschant, fils de putain, diable » ; et exhorta ses paroissiens à ne le plus apeler autrement; apela les Parlemens de Tours et de Chaalons les maquereaux de son hérésie, qu'il faloit envoier tous vifs au feu avec leur bel arrest. Rose, Commolet, Cueilli, Guarinus, Lincestre, Martin et tous les autres prédicateurs de Paris, preschans sur ce mesme subject, le traictèrent, *ce jour,* de telle façon qu'on congneust bien, par les beaux passages qu'ils allé-

guèrent, qu'ils avoient fort estudié le livre de la Bible des harangères de Paris.

Le mardi 23e dudit mois de juillet, Messieurs de la Faculté de théologie de Paris censurèrent l'arrest qu'on y avoit imprimé, donné contre celui de Chaalons : alleguans qu'outre ce qu'il ne parloit assez révéremment de Sa Sainteté, il y avoit quelques hérésies, ou pour le moins mots coulés qui les ressentoient, lesquels ils cottèrent.

Et fut Boucher, avec le curé de Saint-André-des-Ars, trouver à cest effect le Procureur général Molé, pour lui dire et adviser à le faire réformer. Mais, soit que la faute vinst de l'imprimeur ou autrement, après qu'ils eurent entendu que l'advocat D'Orléans, qui estoit des leurs, l'avoit dressé, on n'en parla plus.

Ce soir, bien tard, un Seize, nommé Du Pont, sergent à Paris, qui avoit ouï parler de ceste nouvelle instance que faisoient les docteurs, disoit à un Néapolitain auquel il le contoit, qu'à la vérité on ne faisoit point ici l'honneur au Pape tel qu'on devoit, et que bien souvent on parloit peu révéremment de Sa Sainteté. « Il me semble, « au contraire (lui respondit le Néapolitain), qu'il n'y a « lieu au monde où on l'honore tant qu'à Paris : car « mesmes au cimetière Saint Innocent de vostre ville, y « passant dernièrement, je remarquai qu'il tient là le « premier lieu, et mène le bransle de la Danse Mac- « chabrée. » Desquelles paroles ledit Du Pont fut si fort scandalizé qu'il dit le lendemain, en la boutique du Roy, que le Néapolitain estoit Hérétique et Politique.

Le dimanche 28e dudit mois de juillet, Boucher prescha une insigne menterie, et quant et quant ridicule, à sçavoir : que le Roy estoit fils de Merlin le ministre, et que Jaques Spifame, évesque de Nevers, pour l'avoir dit et soustenu, en avoit esté décapité à Genève.

Aoust.

Le jeudi premier jour du mois d'aoust 1591, les Seize s'assemblèrent aux Jacobins, à Paris, où ils firent dire et célébrer solennellement un service pour feu de bonne mémoire frère Jaques Clément; et, au sortir de là, allèrent tous ensemble disner en une maison où ils despendirent pour ledit disner quarante cinq escus.

Le jeudi 8e dudit mois d'aoust, fut célébrée une messe et le *Te Deum* chanté à la Sainte-Chapelle, à la prière et par l'enhortement des Seize, pour le bout de l'an de la victoire qu'ils disoient que Dieu leur avoit donnée, à pareil jour, contre les Politiques demandans du pain, au Palais.

Le samedi 10e dudit mois d'aoust, un jeune garson, qui estoit venu de Lion à Paris, fust en danger d'estre emprisonné, pour avoir dit que M. de Nemoux estoit encores dans Lion : ce qui estoit vrai. Mais on vouloit, à Paris, qu'on creust qu'il estoit dans la Bourgongne, bien avant, avec ses forces.

Le lundi 12e aoust 1591, les Seize, advertis qu'un nommé de Serizai, Maistre des Comptes à Paris, estoit revenu de Tours, où, n'aiant peu trouver moyen de rentrer en son estat, estoit revenu ici, ayant obtenu arrest de la Chambre pour, après les soumissions à lui enjointes et réitération du serment de l'Union, estre receu comme devant en la Compagnie et exercer sondit estat, ce qu'il devoit faire le lendemain, le furent trouver chez lui, où ils lui dirent qu'ils estoient envoiés de la part des bons chrétiens (usans de ces propres mots) pour lui dire qu'il s'abstinst d'aller au Palais et à la Chambre pour y exercer son estat, jusques à ce qu'autrement en eust esté or-

donné. Auxquels aiant respondu qu'il avoit arrest de la Chambre pour y rentrer, ces bons chrestiens lui dirent qu'ils sçavoient aussi bien que lui l'arrest de la Chambre, mais qu'ils n'en avoient que faire, et qu'ils le prioient bien fort de ne s'ingérer plus avant pour y aller, de peur qu'il ne s'en trouvast mal. A quoi aiant répliqué qu'il vouloit obéir à l'arrest de Messieurs, qu'il recongnoissoit pour ses juges, et non à eux, qu'il ne recongnoissoit en rien, comme n'y aians que voir, le lendemain, s'estant acheminé pour aller à la Chambre, fust arresté par deux des Seize, qui le firent tourner visage, maugré qu'il en eust, et, après beaucoup de peurs et menasses qu'ils lui firent, le menèrent enfin à M. de Belin, qui eust bien de la peine à le sauver de leurs mains, qui le vouloient trainer en prison ou à la rivière. Mais finablement fut renvoié en sa maison pour la garder, et interdict de l'exercice de son estat, non obstant l'arrest de ceux de la Chambre, jusques à ce que M. de Maienne en eust ordonné.

Le jeudi 15e aoust 1591, jour de la Nostre-Dame, Boucher prescha contre Brigart, procureur de la ville, sur le bruit qui couroit à Paris qu'il n'en mourroit point, et usa de ce dilemme : qu'il faloit que Brigart ou lui fussent pendus. On disoit que, s'il eust dit qu'il faloit que Brigart et lui eussent esté pendus, le dilemme eust esté bon.

Le dimanche 18e aoust 1591, vinrent nouvelles à Paris de l'évasion de M. de Guise du chasteau de Tours, où il avoit esté mis prisonnier. Ceste nouvelle resjouist fort Paris, c'est-à-dire la Ligue : les grosses cloches en sonnèrent, et le *Te Deum* en fut chanté solennellement dans Nostre-Dame, où les Princesses assistèrent, avec concours et affluence de peuple innumérable, n'estant fils de bonne

mère qui n'y courust et ne s'en resjouist, à cause de la mémoire du père, qu'on idolatroit encores à Paris tous les jours.

Les Néapolitains et Hespagnols dressèrent au soir, en signe de resjouissance de ceste bonne nouvelle, une forme de combat et bataille sur le quay des Augustins, à Paris. Après laquelle, se retirans tous en bonne conche et ordre, donnèrent la salvade à l'hostel de Nemoux, où Madame estoit malade au lit, mais resjouie par dessus tous les autres de ces bonnes nouvelles. Quelques Néapolitans, en en devisant, dirent, ce jour, qu'ils espéroient de voir bientost la fille du Roy Catholique Roine de France : voulant dire que ce jeune prince espouseroit l'infante d'Hespagne, et seroit Roy de France. Les Seize disoient que, n'aians peu avoir le père pour Roy, ils auroient le fils.

Le lundi 19e dudit mois d'aoust, on arquebuza, dans les fauxbours de Paris, deux voleurs qui se servoient d'escharpes blanches pour, en guise de Maheustres (qu'on apeloit), voler à leur aise et esgorger les passans.

Septembre.

Le dimanche 15e septembre 1591, le jeune Soret, mon cousin, mourust de peste, à Paris, en la maison et entre les bras de Madame la Présidente Séguier, ma tante, son ayeule.

Le mécredi 25e dudit mois de septembre, M. Tardif, Conseiller en Chastelet, un de mes amis, fust emprisonné, avec le jeune Lavergne, pour raison d'un livre que l'on disoit avoir esté fait par M. de Nevers contre l'Union, dont ledit Lavergne fut trouvé saisi; et aussi qu'on trouva, entre les papiers dudit Tardif, en fouillant à son

estude, *le Chapelet*, qui estoit un pasquil qui avoit esté fait et semé à Paris, où M. le Légat tout le premier estoit enfilé avec les principaux de la Ligue.

Le vendredi 27e dudit mois de septembre, le feu prist à l'hostel de Nevers, et fut la platte-forme et la lanterne, qui jettoit sur l'eau, entiérement arse et bruslée.

Le samedi 28e dudit mois de septembre, ung nommé Trimel, secrétaire du Roy, fust pris et arresté par un jardinier nommé Jacotin. On avoit fait crier, par Paris, à son de trompe, que l'on donneroit cinq cens escus à celui qui le prendroit.

Le dimanche 29e dudit mois de septembre, M. le président Brisson receust lettres de Rheims, par lesquelles on lui donnoit advis de se garder des Seize, qui avoient envie de lui faire un mauvais parti, s'il ne s'en donnoit de garde. Il fist response à celui qui les lui porta (qui estoit de ses amis et des miens, et qui avoit parole de créance à lui dire), qu'il en estoit bien adverti, et qu'on ne lui en eust sceu tant dire et mander comme il en sçavoit. Mais qu'après Dieu, il se fioit en un de la Confrairie, qui commandoit aux autres, qui fust celui toutefois qui le fist pendre, à sçavoir le commissaire Louschart, lequel ne juroit pour lors que par la foi qu'il devoit à Brisson.

Ce jour, Commolet prescha qu'il faloit encore une fois emprisonner les Politiques de la Cour, et qu'il estoit de nécessité de le faire. Le docteur Martin prescha le mesme. Peu de temps auparavant, le Curé de Saint-André-des-Ars avoit publiquement presché Tardif, son paroissien, comme Politique, Meschant et Traistre, disant que, sous couleur de jouer aux quilles en son jardin, on faisoit chez lui des assemblées et monopoles contre les Catholiques. Lesquelles paroles (bien que fausses) furent cause

en partie de faire pendre ce pauvre homme, qui estoit un des plus gens de bien et des plus catholiques de sa paroisse.

Octobre.

Le samedi 5e octobre 1591, Trimel, soliciteur au Palais et secrétaire du Roy, fust pendu, à Paris, pour avoir escrit à quelcun du parti contraire (qu'il ne nommoit par sa lettre) que Madame de Maienne estoit partie; que les Hespagnols estoient allés quérir leur argent, et que pendant ce temps il eust fait bon faire entreprise sur Paris; et autres telles badineries. *Atque ita redierunt ei per jugulum quas profuderat voces.*

Le mécredi 9e octobre 1591, M. le président Brisson fust adverti de rechef, par un petit mémoire qu'on lui envoia de la ville de Laon, où estoit le duc de Maienne, de prendre garde à lui, et s'asseurer de l'advis comme très certain qu'on lui avoit envoié de Rheims depuis dix jours; dont il ne fist autrement grand compte, *fatis* (comme il faut croire) *obstantibus.*

Le samedi 12e octobre 1591, un de mes amis me monstra au Palais ceste belle lettre de Trimel qui l'avoit fait pendre, laquelle je doublai, à l'heure mesme, sur un des bureaux de la Chancellerie, et de laquelle la teneur s'ensuit, servant à monstrer le peu de jugement qui estoit en cest homme, comme en tous les autres qui, se meslans d'escrire des nouvelles à leurs amis, par le temps qui court, se font pendre à crédit pour des badineries.

Lettre de Trimel.

« Nous avons eu mille alarmes, à nostre retour : Paris s'en va à la besasse, si Dieu ne nous aide.

« La résolution se fait aujourdhui en l'Assemblée générale : les lions fumeux ont jetté leur feu ; Madame de Maienne est partie, ce jour, à deux heures, le Curé de Saint-Benoist avec elle, M. de Maspairrault, le bon Senault et les deux Rollands, le Gouverneur de Meaux et le seingneur de Courlanges. Ils ne seront que quinze jours à leur besongne : vous serez adverti de leur retour. Ils vont quérir le seingneur, pour délivrer Paris d'un siége, et faire revenir le Conseil et rapporter le sceau. Les Hespagnols son allés à la guerre de Meaux quérir leur argent : ils reviendront ceste nuict; ce seroit une belle prise. L'on fait monter des bateaux pour amener des bleds à Paris. Beaucoup de gens de bien sont bien empeschés à bien faire : il y feroit bon maintenant. Je désirerois fort vous voir encores une fois, pour vous dire chose d'importance. L'on a ce jourdhui donné arrest au Parlement contre celui de Tours. »

Le mardi 29e octobre 1591, l'Évesque de Paris envoia aux Chanoines de Nostre-Dame lettres du Cardinal Sphondrati, avec un Bref du Pape par lequel Sa Sainteté le dispensoit de jurer l'Union, pour le présent.

Novembre.

Le vendredi premier novembre 1591, jour de la Toussaints, M. Coton mon beau-père s'estant rencontré, par hazard, dans l'église Saint-André, près maistre Mathieu Launoi, prebstre et ministre regnié, et qui ordinairement présidoit au Conseil des Seize, ledit Launoi, l'aiant accosté, lui demanda ce qui lui sembloit du jugement du procès de Brigart : auquel ledit Coton respondit que, pour ne sçavoir le fait du procés, il ne pouvoit rien dire du jugement, sinon qu'on présumoit tousjours

que les juges jugeoient en leur conscience, au moins s'ils estoient gens de bien, comme il pensoit qu'on n'en avoit pas baillé d'autres à Brigart : « Quelles gens de bien! « respondit Launoi. Il ne fust jamais faite une plus « grande injustice ni plus scélérate que celle-là! Mais « par Dieu! (va-il dire, tout en colère) ils en mourront. » Alors M. Coton, sentant bien qu'il se faloit taire, le laissa dire ce qu'il voulust, et s'en estant dépestré au mieux qu'il peust, estant revenu au logis, me le conta : dont je tins adverti incontinent M. le président Brisson, par un mien ami qui le gouvernoit; comme aussi M. Coton en advertist mon oncle de Monthelon, rapporteur dudit procés. Deux jours auparavant, Cromé, Conseiller au Grand Conseil, avoit tenu *presque* pareil langage à M. Coton, lui disant jusques là qu'une Saint Berthelemi eust esté bien à propos pour le temps qui couroit, et qu'une saingnée des veines céphaliques estoit nécessaire pour la santé et restauration de cest Estat. Et, en regniant Dieu par trois ou quatre fois, lui dit que les juges de Brigart en mourroient.

Le samedi 2e dudit mois de novembre, après disner, les Seize s'assemblèrent, au logis de Boursier, rue de la Vieille Monnoie, selon qu'il avoit esté advisé entre eux le mécredi précédent. Le sieur de Launoi présidoit en ladite assemblée.

Le mardi 5e dudit mois de novembre, l'assemblée des Seize se fist au logis de la Bruière le père, où présida Launoi, et s'y trouva fort grande compagnie.

Le mécredi 6e dudit mois de novembre, l'assemblée des Seize se fist, l'après disnée, en la maison de Boursier, en laquelle Launoi et Martin, docteur, présidèrent. Et là, selon qu'il avoit esté advisé le jour de devant, furent nommés les dix qui s'ensuivent, pour estre du Conseil se-

cret, sçavoir : Acarie, Le Goix, Ameline, Louschart, Tuaut, Borderet, Rosni, Du Rideau, Rainssant et Bezançon. Là aussi fut mise à bon escient sur le bureau la raison de l'injustice que crioient tous avoir esté faite au procès de Brigart. Dequoi, le soir bien tard, fut le président Brisson adverti par Rabusseau, le gantier, qu'il nommoit son « surveillant des Seize ».

Le vendredi 8e dudit mois de novembre, à huict heures du matin, les Seize s'assemblèrent au logis de la Bruière, où se trouvèrent le Curé de Saint-Cosme et Bussi, lequel, aiant proposé la réitération du serment de l'Union, fist signer à plusieurs un papier blanc, disant qu'il le rempliroit après de la forme dudit serment; et la Bruière apporta un messel sur la table, pour le jurer sur icelui.

Le dimanche 10e dudit mois de novembre, la compagnie de Messieurs les Seize s'assembla en la maison de Sanguin, chanoine de Nostre-Dame; auquel lieu Bussi se trouva, garni de son grand papier, où il n'y avoit encores rien de rempli. Dont plusieurs se scandalizèrent de ce qu'on les faisoit signer un papier, sans sçavoir que c'estoit.

Le mesme jour de dimanche 10e du mois, le Conseil des Dix s'assembla, après disner, chez de Launoi, où ledit Launoi fit les excuses du papier blanc de Bussi, asseurant la compagnie et leur jurant, en foi de prebstre, qu'on n'y mettroit rien qui ne fust bon et saint, et pour le bien et advancement de leur Religion.

Le lundi 11e dudit mois de novembre, le Conseil des Seize se tinst, tout le long du jour, chez Launoi, où fut mandé Bussi.

Ce jour 11e du mois, feste Saint-Martin, on eust nou-

velles, à Paris, que le Pape Grégoire XIV estoit décédé le 16e du mois précédent.

Le mardi 12e dudit mois de novembre, les Seize s'assemblèrent au logis de la Bruière, où se trouva grande compagnie, entre autres Morin, nouveau Procureur de la Ville, qu'on fist signer au papier blanc, avec les autres. Et sur ce que plusieurs s'en offensoient et en faisoient difficulté, Launoi, réitérant son serment, les asseura que c'estoit pour affaire d'importance, mais qui ne regardoit toutefois que la conservation de la Religion : car, à telles gens, les brigandages, penderies, meurtres et assassinats, et toutes autres espèces de meschancetés, servent à la conservation de la Religion.

Le mécredi 13e dudit mois de novembre, le Conseil secret des Dix se tinst, le matin et le soir, chez de Launoi, où se trouvèrent Bussi, Cromé, et le Curé de Saint-Cosme.

Plusieurs, à Paris, voians ces grandes assemblées, et tant d'allées et venues de Cromé et Bussi avec leurs adhérans, présageoient un malheur prochain; mais on ne pouvoit au vrai descouvrir ce qu'ils avoient délibéré de faire. On estoit bien adverti qu'ils en vouloient aux Politiques, c'est-à-dire aux plus gens de bien de la ville, et surtout à la Justice et au chef d'icelle, qui estoit le président Brisson, lequel tous les jours en avoit trois et quatre advis, et estoit sur le point de s'en aller; mais il ne sçavoit comment eschapper de leurs mains, et aussi que l'irrésolution et l'ambition qui estoient en lui (ne voulant estre moindre, en l'autre parti qu'en cestui-ci) l'avoient arresté à Paris jusques à ceste heure-là, où il eust bien désiré pouvoir demeurer encores quelque temps en seureté, en la bonne grace des Seize, pendant qu'il donneroit ordre aux affaires de l'autre costé. Mais il y fut pris,

comme sont volontiers ceux de sa qualité, qui, en un grand trouble d'Estat comme le nostre, tiennent un parti neutre, et regardent de quel costé il fera meilleur pour eux, consultans tousjours et ne resouldans rien qu'à l'extrémité, qui ne leur permet ordinairement de se pouvoir sauver.

Le jeudi 14e novembre 1591, le Conseil secret s'assembla, le matin, chez Launoi, où on tient que la piteuse tragœdie qui s'en ensuivist le lendemain fust conclue et arrestée, et laquelle toutefois n'estoit que le commencement d'une plus sanglante qui se devoit jouer, où ils avoient résolu (si Dieu ne les eust empeschés) faire jouer un piteux rolle sur un eschaffaud à un bon nombre des plus apparans de Paris, de la qualité du président Brisson et de ses compagnons, puis donner curée du reste au peuple, l'animant au sang et au pillage, pour faire une Saint-Berthelemi de Politiques à Paris. Mais Dieu, qui est bon et juste, les fist tumber en la fosse qu'ils avoient préparée aux autres.

Ce jour, Salé, procureur en Parlement, mena au logis du président Brisson un honneste homme, qui se mesloit de descouvrir les Seize, et sçavoit beaucoup de leurs affaires; lequel ledit Brisson connoissoit aussi fort bien, et l'advertist de se donner garde, pource qu'il sçavoit par eux-mesmes qu'en leur dernière assemblée ils s'estoient résolus d'avoir raison de l'injustice qu'ils prétendoient avoir esté faite au procès de Brigart, et estoient délibérés d'en saisir et appréhender les juges, et particulièrement lui, auquel ils en vouloient par dessus tous les autres; et que leur entreprise estoit fort proche de l'exécution.

A quoi le président Brisson respondit en ces termes, comme eux-mesmes m'ont conté : « Mes amis, je ne « doute point que tout ce que vous m'avez dit ne soit

« vrai, et encores pis. Mais, pour y donner ordre, il est « bien tard : car, pour vous dire, je ressemble à ces « chiens qui sont entrés bien avant dans l'eau et, sentans « qu'ils se naient, s'en voudroient bien tirer, ou gaingner « quelque bord, s'ils pouvoient; mais ils ne peuvent, car « le fort de l'eau les emporte : si bien qu'en nageant « tousjours, à la fin ils se naient. Aussi, moi, pour vous « en dire franchement, je fais ce que je puis en ceste tem- « peste, et ai fait tousjours ce que j'ai peu pour me tirer « à bord et y mettre les autres; mais nous y sommes « entrés trop avant, pour en sortir : au moins, moi, qui « sens bien que je me naie et ne m'en puis sauver, sinon « par une spéciale grace et miracle de Dieu. »

M. Poussemothe, advocat au Parlement de Paris, l'alla trouver aussi, le jour mesme, pour l'en advertir, et lui en dit autant que les autres; lequel M. Brisson remercia, car il l'aimoit et croyoit. Il avoit mené avec lui un nommé Haschette, bonnetier, demeurant sur le pont Saint-Michel à Paris, que le président Brisson congnoissoit comme homme de bien et bon serviteur du Roy, et, au surplus, qui n'avoit guères de faux advertissemens; lequel lui confirma les advis qu'on lui avoit donnés, et lui dit encores quelques autres particularités notables qu'il avoit aprises, et qui se trouvèrent véritables, sur ceste entreprise des Seize.

Finablement, sur le soir bien tard, le vinst trouver maistre Jean Prevost, curé de Saint-Sevrin, son bon ami, qui l'advertist que les Seize avoient pris les armes, et qu'ils parloient non-seulement d'emprisonner, mais aussi de pendre les Politiques, et principalement ceux de la Justice qui avoient esté du procès de Brigart. « Je crois « bien une partie de ce que me dites (respondit M. le « président Brisson), mais non pas tout. Je congnois les

« Seize. — Je les pense aussi congnoistre quelque peu, « respondit M. de Saint-Sevrin ; ce sont mauvaises bestes, « quand on ne leur monstre pas les dents. — Vous dites « vrai de cela (dit M. Brisson) ; et pour mon regard, je « sçai qu'ils m'en veulent, et n'en suis que trop adverti. « Mais, avant que commencer ceste besongne, ils y pen- « seront à deux fois : car ce n'est pas chose qui s'exé- « cute ainsi, ni qui se jette en moule ; et quand ils exécu- « tèrent la première, s'ils n'eussent veu les seings de « leurs maistres, ils n'y eussent osé penser. Je le sçai fort « bien ; et encores quand ils vinrent à entamer ceste be- « songne, le cœur leur cuida faillir. On ne meine pas « ainsi tous les ans une Cour prisonnière ; et puis ils ne « sont pas tous tant unis que vous penseriez bien : il y a « tousjours quelque faux frère qui esvante la mine. Je ne « dis pas que la fureur de ces gens, et principalement de « quelques désespérés d'entre eux, ne soit à craindre, « d'autant que la seule passion les conduit et non la rai- « son, et qu'en la vengeance leur jugement leur faut, « comme à des hommes qui sont sans Dieu et sans dis- « cours. Ce que j'ai tousjours craind pour le particulier « plus que pour le général, et mesmement pour moi, qui « me pourrois toutefois asseurer, s'il y avoit quelque fidé- « lité en eux, pource que les plus mauvais se disent bien « à mon commandement. Mais, pource qu'on ne peut « prendre asseurance sur la foi d'un brigand, je vous con- « fesse que je voudrois estre hors d'ici, aussi empesché à « faire leur procès comme je suis à m'en garder. Mais il « ne m'est pas possible. Dieu me gardera, s'il lui plaist, « et disposera de moi comme il lui plaira. »

Alors M. de Saint-Sevrin lui dit : « Je prie Dieu tous « les jours, particuliérement pour vous, qu'il plaise à « Dieu vous garder et vous délivrer, et nous tous, de la

« main des meschans, et au surplus avoir pitié de son « pauvre peuple tant affligé : car ce sont les meilleures « armes que nous puissions avoir en ce temps. Et toutefois, « Monsieur, je ne trouve point que Dieu nous ait défendu « les autres armes matérielles par lesquelles on repousse « les efforts et conjurations des meschans, attendu qu'en « cela il y va de la conservation du publicq et du salut du « peuple : car qui lairra faire ces gens-ci et ne leur résis- « tera autrement, ils nous perdront et esgorgeront tous, à « la fin. De moi, je les tiens pour mauvais garsons, quel- « que chose que me dissiez, et pour gens d'effect et d'exé- « cution ; et qui les pourroit prévenir, on feroit un grand « coup ; mais il seroit bien temps d'y donner ordre.

— « Quel ordre y pourriez vous donner ? dit M. Bris- « son. Sçavez-vous pas que nous avons les mains liées ; et « que celui qui nous commande, encores qu'il ne les aime « point, non plus qu'eux lui, ne veult toutefois qu'on leur « touche, et nous a interdit d'y mettre la main ? Que si « nous en avoit donné la puissance, vous verriez bientost « qu'ils ne sont pas si mauvais garsons que vous les « faites. Mais nous ne pouvons rien : car nous ne sommes « juges que de ce qu'il plaist au duc de Maienne. Et, au « surplus, il leur a baillé la force en main, et en a desnué « la Justice, qui la doit avoir : si qu'il nous a rendus « comme esclaves d'une meschante et vile populasse, ar- « mée d'une publique auctorité ; laquelle, après qu'elle « nous aura dépeschés, je doute que lui-mesmes ne se « trouve bien empesché de s'en défaire, et qu'il ne faille « que lui-mesmes en vienne là pour se garantir de leur « fureur. Mais Dieu pourvoira à tout, s'il lui plaist, « et le temps nous amenera beaucoup de choses. — Dieu « le veuille ! dit M. Saint-Sevrin. Mais tout ce que je « crains, c'est qu'*inter moras aliquid sinistri eveniat.*

« Voilà pourquoi, Monsieur, je vous ai bien voulu ad-
« vertir : car, autrement, je n'eusse sceu dormir la nuit à
« mon aise. » Alors M. le président Brisson le remercia, et lui dit que dès le lendemain ils s'assembleroient pour y donner ordre, et qu'on feroit ce qu'on pourroit pour empescher ces meschans desseins, « que je croi, dit-il;
« car, outre ce qu'il n'y a point feu sans fumée, je les
« tiens de si bonne part et de si gens de bien que je ne
« les puis révoquer en doute. Mais Dieu les empeschera,
« s'il lui plaist. » Et ainsi se départirent l'un de l'autre, pource qu'il estoit fort tard.

J'ai pris plaisir à rédiger par escrit le susdit devis et discours fidélement, et de mot à mot, tout ainsi que M. de Saint-Sevrin l'a récité à un mien ami, *comme* digne d'estre remarqué pour le jugement de Dieu qui s'en ensuivist dès le lendemain, par la mort de ce grand personnage, qui le prévoioit et prédisoit, sans toutefois le pouvoir empescher.

Ce jour, nostre maistre Boucher et Senault arrivèrent au Bois de Vincennes, d'où partist incontinent la garnison, qui avoit esté mandée des Seize pour venir à Paris. Toutefois, lesdits Boucher et Senault ne partirent de là, que la tragœdie ne fust jouée, faisant semblant de n'en rien sçavoir, encores qu'ils fussent des principaux conducteurs de la menée. Et de fait, Rollant, qui estoit des leurs, non toutefois pour cest acte (encores qu'il fust des plus mauvais), les aiant ouï parler à Rheims, et congneu par leur langage qu'il se brassoit quelque signalé exploict, avoit dit au duc de Maienne que Boucher et Senault s'en retourneroient à Paris, mais qu'ils n'y seroient plus tost qu'on oirroit parler de quelque grand esclat, et que Son Excellence se souvinst qu'il lui avoit dit.

La nuit entre ledit jour de jeudi 14e novembre et le

vendredi suivant, se tinst un grand Conseil de la Ligue chez le Curé de Saint Jaques, et vid-on un grand nombre d'hommes assemblés en la place où est la croix Saint-Jaques.

Pendant qu'on tenoit ce Conseil, on dérobba au Curé de Saint-Jaques son grand coutelas damasquiné : dont il fust fort mal content, et en fist grande plainte et recherche. Mais il ne lui fut possible de le recouvrir.

Le vendredi 15e novembre 1591, le président Brisson, Larcher, Conseiller en la Grand-Chambre, et Tardif, Conseiller en Chastelet, furent constitués prisonniers, le matin, et tous trois pendus et estranglés, le matin mesme avant midi, dans la prison.

Le premier exécuté fut le président Brisson, qui parla long temps et les harangua, cuidant sauver sa vie, pour laquelle il prioit qu'on le confinast au pain et à l'eau, quelque part, entre quatre murailles, jusques à ce qu'il eust achevé le livre qu'il avoit commencé pour l'instruccion de la junesse, comme grandement nécessaire et utile au publiq. Enfin, voiant qu'il ne pouvoit faire fleschir la cruauté de ces tigres et qu'il lui faloit mourir, il s'escria avec grande véhémence : « O Dieu ! que tes jugemens sont grands ! » Puis, le répétant en latin, dit : *Justus es, Domine, et rectum judicium tuum.* Avant que mourir, il lui prist une si grande sueur et appréhension qu'on vid sa chemise dégoutter tout ainsi que si on l'eust plongée en la rivière. * *Qui maximè mundo servit a mundo decipitur maximè. Testis est ejus Præsidis acerba et violenta mors.** Ainsi fust pendu, ce jour, un Premier Président de la Cour, par son Clerc.

C'estoit un grand Clerc que Brisson,
(Disoit-l'on),

Mais un petit Clerc de l'escole
L'a fait victus *à l'espagnole,*
Et lui a monstré sa leçon.

Plusieurs autres choses furent divulguées sur sa mort, entre lesquelles j'ai recueilli les épitaphes suivans, qu'on a trouvé bien faits.

Après lui fust amené Larcher, pour estre pendu ; lequel, voiant là son Président attacché, commença à s'escrier : « Ah ! Monsieur, estes-vous là donc ! Je n'ai plus de « regret de mourir, puisque je voi la cruauté qui s'est « exercée contre un si digne homme et si homme de « bien. »

Tardif, emmené le dernier, voiant au gibet les deux autres, s'esvanouist, tant d'appréhension, comme on présuppose, que pour la plaie de son bras qui s'estoit ouverte, n'estant à peine achevé de saingner, quand on l'alla prendre prisonnier en sa maison. Si qu'ils traisnèrent ce pauvre homme à demi mort au supplice.

Ce jour, à sept heures du matin, pendant qu'on faisoit ces beaux emprisonnemens, le Curé de Saint-Jaques, accompagné de la Bruière et de trois autres, portèrent au capitaine Ligorette, capitaine des Hespagnols, le papier signé de Bussi, Louschart, Crucé, Soli et autres, contenant les causes pour lesquelles ils avoient pris les armes. Un papier semblable fust porté à dom Alexandre, colonnel des Néapolitains, par le Curé de Saint-Cosme, qui marchoit, ce jour, par Paris, armé jusques aux dents, avec force satellites.

Ce jour mesme, les Seize présentèrent au Prévost des Marchans et Eschevins de Paris une requeste, pour avoir vistement une Chambre ardante, avec tout plain d'autres belles choses. Elle estoit intitulée : *Articles sur lesquels*

les Catholiques de Paris désirent leur estre présentement et promptement pourveu. De laquelle j'ai recouvert une copie qu'on trouvera entre mes papiers.

Ce jour, les Seize perdirent La Rue, qui déclara n'estre plus des leurs, à cause de ceste barbare exécution qu'il détestoit, tout meschant et séditieux fust-il. De fait, il alla trouver le Baillif de Rochefort, en son logis, dès le matin, qui, craingnant cest homme, ne lui vouloit point ouvrir sa porte, jusques à ce qu'aiant pris asseurance de lui, il lui conta comme toutes choses se passoient; jura qu'il ne seroit jamais des Seize, ains leur juré et mortel ennemi; et qu'il voioit bien que la gorge leur démangeoit.

Le samedi 16e dudit mois de novembre, les corps de Brisson, Larcher et Tardif, furent attacchés à une potence, à la Grève, avec leurs escriteaux qui portoient :

Barnabé Brisson, l'un des chefs des Traistres et Hérétique.

Claude Larcher, l'un des fauteurs des Traistres et Politique.

Tardif, l'un des ennemis de Dieu et des princes Catholiques.

Ce fust Cromé, conseiller au Grand Conseil, qui, aiant esté leur juge, après les avoir fait pendre, conduisit luimesme leurs corps, bien matin, à la Grève, portant une lanterne en sa main, de laquelle il esclairoit les porteurs.

Quand le jour fust venu, Bussi s'en alla à la Grève, accompagné des plus mutins, meschans et vaunéans de la ville, et, les aiant dispersés çà et là, * exprès, * en divers endroits, pour mieux jouer son jeu, quand il vid le monde assemblé pour voir ce triste et nouveau spectacle, commença à crier, aux Traistres, aux Meschans et aux Politiques, qui avoient vendu la ville à l'Hérétique, et

avoient jà livré la Porte de Bussi pour le faire entrer. Ce que ses compagnons crioient aussi au peuple partout, pour l'esmouvoir au sang et au pillage; et disoit ledit Bussi, que si on le vouloit suivre, que devant le soir ce seroit fait de tous les Meschans; que Paris seroit net de Traistres; qu'il en avoit la liste, et qu'il congnoissoit les maisons où on auroit du bien à bon marché : « Si non, « Messieurs, dist-il, voiant qu'on ne s'esmouvoit point « autrement, je vous advertis qu'ils vous couperont la « gorge : car leurs chefs que voiez là pendus nous ont « tout décèlé l'entreprise, et que nous estions tous morts « et perdus, si nous ne les prévenions dès aujourdhui. » Auxquelles paroles, ceste populace de Paris, au lieu de s'esmouvoir et courir aux armes, comme Bussi le pensoit, prétendant par là faire une sédition, ne dist non plus mot que si on lui eust donné un coup de massue sur la teste : ains, regardant ces pauvres corps en pitié, s'escouloient les uns après les autres, estans plus esmeus à miséricorde qu'à sédition. Mesmes y eust quelques pauvres gens et femmes battues par les Seize et satellites de Bussi, pource qu'elles ne se peurent tenir de dire tout haut que c'estoit grand pitié.

En quoi il faut que le Chrestien remarque une œuvre de Dieu extraordinaire et singulière.

Le dimanche 17e dudit mois de novembre, les deux Rollands partirent de Paris, pour aller trouver le duc de Maienne, qui estoit à Laon. Ils estoient députés de Messieurs les Seize, pour faire entendre audit duc les causes de l'exécution du président Brisson et des deux autres, et sortirent de Paris, ce jour, en moult belle et bonne conche, emmenans avec eux le cuisinier de M. de Bussi Le Clerc, * qui leur presta *, afin que rien ne leur manquast à faire bonne chère.

Ce jour, le Colonnel d'Aubrai alla trouver M. de Belin, auquel il s'offrist et quatre cens hommes avec lui; l'asseurant encores de huict capitaines qui en avoient autant, et ne manqueroient à leur devoir. Mais ledit Belin, encores qu'il eust esté bravé et desarmé par les Seize, et qu'il n'ignorast leurs factions et entreprises de sang prestes à exécuter si on n'y pourvoioit, fist response à M. d'Aubrai, qu'il estoit d'avis que « qui auroit du bois s'allast chauffer ».

Le lundi 18e dudit mois de novembre, Boucher, curé de Saint-Benoist à Paris, présenta au Conseil d'Estat les articles et liste suivante non signée :

« Sera establi présentement une Chambre de justice, nommée Ardante, pour congnoistre du fait des Hérétiques, fauteurs et adhérans, traistres et conspirateurs contre la Religion, l'Estat et la ville de Paris.

« Sera la Chambre composée moictié d'officiers roiaux, moictié de gradués; tous lesquels officiers et gradués seront nommés par le Conseil des seize quartiers.

« Auront les gradués pareille puissance et auctorité que les officiers.

« Seront les gradués pourveus au plus-tost, par Monseigneur, d'offices de Conseillers au Parlement, au lieu des absens tenans le parti contraire.

« En attendant qu'il ait pleu à Monseigneur auctorizer ladite Chambre et pourvoir lesdits gradués, ils besongneront incessamment à l'instruccion et jugement des procès contre ceux de la qualité susdite.

« *Chambre* : Messieurs Cromé, Président; Du Tillet, Sanguin, des Landes, Jabin, Le Congneux, de Marillac, Foucher, Fayet, Pinon, Chippart, Chopin, Le Gresle, de Saint Yon, de Rainssant, Bezançon, Anroux, Chau-

cheri, advocat en ladite Chambre; Ameline, procureur; Lochon, greffier.

« *Pour huissiers:* Drouart, Choulier, Michelet, Courrier, Dalmendes, Bidault, Poisse, Girard. »

Le mécredi 20e dudit mois de novembre, fust par Boucher présentée une autre liste, au Conseil d'Estat, pource que la première n'avoit esté trouvée bonne, et à lui rendue pour estre réformée. Ladite liste contenoit quarante-quatre Conseillers, tous du corps de la Cour, desquels les noms s'ensuivent :

Chartier, Michon, Chevalier, Hennequin, de Monthelon, Du Four, du Tillet, Belanger, Houderon, Boucher, de Bordeaus, Gaudart, Lallemant, Aleaume, de Soulfour, Du Vair, De Villarts, Le Jau, Jabin, de Here, Des Landes, La Place, Rubentel, Despinoi, de Maschaut, Lescalopier, Boucher, Pinon, de Pleurs, Le Clerc, Faideau, N. Chevalier, Midorge, Foucher, Soli, Le Picard, Le Congneus, de Grand-Rue, de Marillac, Fayet, Le Febvre, Le Clerc, de Hacqueville, Poisle.

Tous lesquels susnommés en ladite liste, Boucher supplia humblement Madame de Nemoux et Madame de Montpensier, qui y assistoient avec M. de Belin, de trouver bon les prier d'entrer au Parlement pour y faire et continuer l'exercice de la justice.

De fait, ce jour et les suivants, furent députés quelques-uns pour aller particulièrement, aux maisons de Messieurs, les prier de vouloir retourner au Palais pour y faire continuer l'exercice de la justice comme de coustume. Ce qu'ils refusèrent de faire, au moins la pluspart : les uns plus vertueusement, autres plus laschement, selon le plus ou moins de cœur et de vertu qu'ils avoient. Beaucoup, effraiés et intimidés de ce qui estoit advenu, craingnans d'estre pendus comme leurs compaignons,

s'accordoient à tout ce qu'on vouloit, moyennant qu'on leur donnast asseurance et seureté de leurs vies.

L'advocat du Roy Dorléans leur dit pouilles quand ils l'allèrent trouver, et, encores qu'il fust de la Ligue des plus avant, si trouva-il ce fait si meschant et si exécrable qu'il ne se pouvoit jamais couvrir ni expier que par le dernier supplice de ceux qui l'avoient perpétré : ce qu'il leur dit fort librement, et les apela meschans et meurtriers. M. le Maistre leur dit * fort * vertueusement qu'il ne rentreroit jamais au Palais que pour faire pendre ceux qui avoient fait mourir le président Brisson et les autres plus gens de bien qu'eux; apela le Curé de Saint-André sanguinaire, lui reprochant qu'il estoit cause de la mort du plus homme de bien de sa paroisse et le plus catholique.

Ce jour, arriva à Paris un laquais, envoié par M. de Grandmont à Madame de Montpensier, laquelle, pource qu'il avoit passé par Saint-Denis, lui demanda tout haut, comme elle sortoit du Conseil, ce qu'on disoit dans Saint-Denis de l'exécution qu'on avoit faite à Paris de M. Brisson et des autres. « Par ma foi, Madame, va dire « ce laquais, ils en rient là dedans trestous comme fols. « — Et comment cela ? dit-elle ; pourquoi ? — Pource, « Madame, * qu'ils disent, qu'ils n'auront plus que « faire de pendre les Ligueux à Paris [1], et qu'ils espè- « rent d'en avoir bientost la raison, d'autant qu'ils se « pendront trestous les uns après les autres. »

Le vendredi 22e dudit mois de novembre, on eust nouvelles, à Paris, que le Cardinal Facinette, Bolonnois, du tiltre des Quatre-Saints, avoit esté esleu Pape, et avoit

1. *Première rédaction biffée :* Pource qu'ils se pendent l'un l'autre ici et à Paris, et que si cela continue, qu'ils espèrent en avoir bientost la raison, d'autant qu'ils se pendront trestous les uns après les autres.

pris le nom d'Innocent IX^e^. Il s'apelle Jean Antoine de Nus, du nom de son père, qui, estant venu à Bolongne pour gaingner sa vie, fut apelé Facinette, à cause de sa vile et abjecte condition.

Ce jour, on me monstra des lettres qu'avoit escrites Rolland à un de ses amis de Paris, par lesquelles il lui mandoit que le duc de Maienne estoit fort mal content de ce qu'on avoit fait à Paris; qu'il ne vouloit point de bien aux Seize, et que journellement son maltalent augmentoit, pour les mauvais advis qui journellement lui venoient de deçà, lesquels au lieu d'adoucir le mal l'aigrissoient, et que, venant à Paris, comme on croioit, sa résolution estre telle, qu'il y avoit bien danger d'un grand changement. Ladite lettre escrite de Laon, en dacte du 20^e^ novembre.

Ce jour, un honneste homme de mes amis me monstra, dans le cloistre des Augustins, une lettre que lui escrivoit un sien frère, du parti du Roy, par laquelle, entre autres nouvelles, il lui mandoit au bas, en chiffre, que, le jour de devant, le Roy, à son souper, parlant de l'exécution qu'on avoit faite à Paris du président Brisson, avoit dit, en gossant à sa maniere accoustumée, « qu'il n'avoit point de meilleurs serviteurs à Paris que les Seize, et qu'ils lui faisoient mieux ses affaires qu'ils ne faisoient celles de leur maistre; et si ne lui en coustoit point de doublons. » Ceste lettre estoit dactée du 19^e^ novembre.

* Le dimanche 24^e^ dudit mois de novembre fust enterrée, à Paris, la fille de M. Perrot, Conseiller en la Grand Chambre, décédé d'une fièvre chaude, qui lui avoit tellement troublé l'esprit, qu'elle s'estoit précipitée dans un puis. *

Le lundi 25^e^ novembre 1591, me fust communiquée la liste des Politiques de nostre quartier, qu'on apeloit le

papier rouge, à laquelle j'avois intérest, pour y estre couché bien avant et tout du long. Ceste liste ou papier rouge, comme on le voudra apeler, estoit un rolle, que les Seize avoient dressé en tous les seize quartiers de la ville (où ils présidoient et commandoient), de tous les Politiques de Paris (qu'ils apeloient), c'est-à-dire de tous ceux qu'ils tenoient pour serviteurs du Roy en leur cœur, fauteurs et adhérans de son parti, et qui ne trouvoient bonne la volerie, la penderie et la cruauté, qu'ils nommoient Zèle de Dieu, pour la conservation de la Religion Catholique, Apostolique et Romaine, de laquelle les Seize se disoient les vrais pères, tuteurs et protecteurs. En ce rolle, ils avoient mis aussi comme Politiques tous ceux (quelque grands Catholiques et Zélés qu'ils fussent) lesquels, comme vrais et naturels François, refusoient de se soubsmettre à la domination Hespagnole.

Or, de tous ces Politiques (qu'ils apeloient) qui estoient les plus honnestes hommes et gens de bien de Paris, ils avoient résolu, en leur Conseil, d'en pendre et daguer une partie et chasser les autres; et pour ce, en leurs rolles, ils les distinguoient par ces trois lettres P. D. C., qui estoit à dire *pendu, dagué, chassé*. Je m'y vis sous la lettre de D., qui estoit à dire que je devois estre *dagué;* M. Cotton mon beau-père, sous celle de P., *pendu;* M. le président Le Maistre, sous la même; maistre Jean de Saint-Germain l'apotiquaire, sous celle de D., c'est-à-dire *dagué;* M. Desiré, mon voisin, sous la lettre de C., c'est-à-dire *chassé;* et ainsi des autres. Et estoit le commissaire Basin qui l'avoit faite, avec le Curé de Saint-André, son vicaire, et maistre Pierre Senault, le Seize de ce quartier. Et n'y avoit, de toute la rue de ma mère, que la maison des Monthelons exempte. Mais Dieu ne permist que ces conseils sanguinaires eussent lieu, car

Dieu rompist leur cruel dessein par ceux mesme qu'ils vouloient establir à Paris par tels massacres : à sçavoir les Hespagnols et Néapolitains, lesquels ne voulurent jamais leur prester main forte, quelques remonstrances et grandes promesses qu'ils leur fissent. Ains, abhorrans leur entreprise comme cruelle et dénaturée, et rejettans ces conseils de sang comme très-pernicieux, leur dirent qu'ils ne pouvoient mettre la main sur gens qui n'estoient condamnés par la justice, ni tuer des hommes dans leurs lits qui ne se deffendoient point, pource que cela estoit contraire à leur profession, et aussi que, pour telle exécution, qui estoit de grande conséquence, il eust falu avoir mandement verbal ou par escrit des chefs et supérieurs qui leur commandoient : dont il ne leur apparoissoit point. Et pourtant ne pouvoient, sans encourir blasme et reproche, voire punition très-grande, leur prester la main contre les Traistres et Politiques de leur ville, attendu qu'ils estoient sans armes et desnués de pouvoir de leur mal faire, et que c'estoit au duc de Maienne auquel apartenoit la congnoissance de tels crimes, et aux juges qu'il plairoit ordonner, et non à eux, qui ne se mesloient que de faire la guerre, non à la ville de Paris, comme ils vouloient qu'ils fissent, et aux bourgeois d'icelle, mais aux ennemis qui prétendroient l'assaillir par les armes au dedans ou au dehors.

Dom Alexandre, colonnel des Néapolitains, dit au Curé de Saint-Jacques qu'il eust voulu que tous les Politiques et Hérétiques eussent esté en Hespagne à l'Inquisition, tous les traistres de Paris dans la rivière, et tous les larrons qui estoient dedans pendus. Mais, pour prendre les armes contre eux, sans autre congnoissance de cause ne commandement, attendu mesmes qu'on faisoit aujourdhui servir ces noms à tout ce qu'on vouloit entreprendre,

et que ce nom de Politiques alloit bien loin; que, de leur courir sus, estans desarmés comme ils estoient, et hors de pouvoir de nuire, eust esté chose aussi ridicule et indigne de sa profession, comme il estoit à la sienne de quitter sa robbe et son bréviaire pour prendre le coutelas et la halebarde.

Ce jour, qui estoit le 25e novembre, Madame de Nemoux, estonnée des mauvais bruits qui couroient et des estranges menées et procédures des Seize, qui, sans autrement la respecter, vouloient la forcer de signer leurs dictons et auctorizer leurs factions; estant fort irritée contre eux, et suppliée, d'ailleurs, d'une infinité de gens de bien, de vouloir pourvoir à la seureté de la ville de Paris, qui, sans le prompt secours et retour du duc de Maienne, s'en alloit perdue; importunée, d'autre part, de M. de Belin, qui ne se sentoit en seureté à Paris, aiant esté bravé et menassé des Seize, depescha vers son fils un gentilhomme, avec lettres et paroles de créance, par lesquelles elle lui donnoit advis de ce qui se faisoit et passoit, et combien sa présence estoit ici requise et nécessaire, tant pour empescher leurs mauvais desseins que pour la délivrer, elle et sa fille, et tous les gens de bien, de la tirannie et servitude où ils estoient réduits sous la domination de ces hommes de néant. Elle donna charge audit gentilhomme de dire de bouche au duc de Maienne qu'il se souvinst qu'elle estoit sa mère, et que c'estoit celle qui l'avoit porté qui l'en prioit. Lesquelles paroles touchèrent fort le cœur du duc de Maienne, comme il parust incontinent à ses yeux, hastèrent son voiage et avancèrent sa résolution.

Le mécredi 27e du présent mois de novembre, comme je passois devant la boutique du passementier le Roy, voiant là tout plain de gens assemblés qui contoient des

nouvelles, m'estant arresté et aiant presté l'aureille, j'en ouis un qui contoit que le duc de Maienne seroit, pour certain, ce-jour là à Paris ou le lendemain : mais qu'il en vouloit bien aux Seize et à ceux qui avoient fait mourir le président Brisson.

A quoi un desdits Seize, nommé Choulier, qui estoit en la boutique, va respondre, en regniant Dieu, que les Seize n'avoient que faire du duc de Maienne, et qu'il avoit plus affaire d'eux qu'eux de lui. Au reste, que c'estoient les Seize qui l'avoient fait, et qu'ils le desferoient bien quand ils voudroient, et que les Seize, puisque Seize y avoit, n'estoient pas si peu hardis qu'ils ne lui dissent bien à lui-mesmes à sa barbe.

Ce jour, nostre maistre Boucher, aiant rencontré par hazard l'advocat Dorléans comme il alloit par ville, lui demanda, en riant, à quel jeu c'estoit qu'ils l'avoient perdu. « A la raffle » (lui va respondre l'autre tout promtement), comme lui voulant dire qu'ils estoient tous larrons : car, encores que l'advocat Dorléans fust de la Ligue et des plus avant, si n'estoit-il plus des Seize depuis la mort du président Brisson, car il en avoit trouvé l'acte si barbare et si vilain qu'il les en détestoit et hayoit. C'est pourquoi Boucher lui demandoit à quel jeu ils l'avoient perdu.

Ce jour mesme, on me fist voir la lettre des Seize, qu'ils avoient escrite au Roy d'Hespagne, laquelle on trouvera entre mes papiers. Elle est en date du 20e novembre 1591, et porte créance en ces mots :

« Le Révérend Père en Dieu, présent porteur, est bien instruict de nos affaires, et suppléera au défault de nos lettres envers Vostre Catholique Majesté, laquelle nous supplions vouloir ajouster foy à ce qu'il lui rapportera. »

Et est escrit au dessoubs :

« Vos humbles serviteurs les gens tenans le Conseil des seize Quartiers :

MARTIN, docteur; GENEBRARD, docteur et professeur du Roy; SANGUIN, SOLI, l'un des capitaines; TURQUET, colonnel; MESNAGER, RINSSANT, AMELINE, LOUSCHART, MARIN, CROMÉ, Conseiller au Grand Conseil; YSOART CAPEL, J. HAMILTON, curé de Saint-Cosme; CRUCÉ, ACARIE, M. DE LAUNOI, l'un des Présidens au Conseil; LA BRUIÈRE. »

Le jeudi 28e novembre 1591, le duc de Maienne arriva à Paris, et vinst loger au logis de la Roine, près les Filles Repenties, qu'on apeloit l'Hostel des Princesses, pource que ces noms de Roy et de Roine estoient odieux à Paris. M. de Belin, le capitaine Forsais et autres des plus apparens, qui estoient à Paris, allèrent au devant de lui le saluer et recevoir hors la ville. Le capitaine Bussi Le Clerc ne voulust sortir de sa Bastille; ains s'y tinst enfermé tout le jour, sans faire tirer un seul coup de canon (comme on a accoustumé) pour sa bienvenue : ce qui fut remarqué. Quelques-uns des Seize allèrent au devant dudit duc, entre autres le commissaire Louschart et Senault, qui parla à lui près Saint-Antoine-des-Champs, et, excusant ses compagnons touchant l'exécution par eux faite du président Brisson et des autres, dit audit duc de Maienne qu'il congnoistroit, à la fin, que ce qui estoit advenu n'avoit esté entrepris que pour le bien publiq, la conservation de la Religion et le bien de son service.

Auquel le duc de Maienne respondit, que, pour son particulier, de lui il ne faloit point alléguer, pource que le bien de son service estoit celui du publiq; qu'il estoit venu exprés pour en congnoistre; qu'il feroit justice aux uns et aux autres, et s'y gouverneroit en sorte que les gens de bien auroient occasion de s'en contenter. Cela dist-il

d'une façon assez renfrongnée, comme si la harangue de Senault lui eust esté peu agréable, lequel regardant d'un assez mauvais œil, lui dist enfin, pource qu'il approchoit un peu bien prés de son cheval, se mettant comme entre ses jambes pour tousjours lui parler : « Vous vous ferez « blesser; je vous prie, retirez-vous. » De quoi Senault, bien fasché, s'en alla, et le jour mesme dit à son Curé qu'il avoit bien congneu, à la contenance et paroles du duc de Maienne, qu'il ne couvoit rien de bon, et qu'il avoit quelque mauvais dessein contre eux en sa teste.

Ledit Senault n'estoit à Paris quand l'exécution s'y fist; mais il y revinst, le jour mesme, trois ou quatre heures après que le jeu y eust esté joué : dont il fist bien le fasché, et dit aux Seize qu'ils avoient tout perdu d'avoir fait ce qu'ils avoient fait, non qu'il ne se deust faire, mais en toute autre forme et manière que celle qui y avoit esté observée.

Et comme il estoit madré et dissimulé jusques au bout, se doutant du malheur qui en adviendroit, disoit tout haut et crioit qu'il eust voulu qu'il lui eust cousté un bras, et que ce qui estoit advenu n'eust point esté fait, non que pour trois il n'eust bien désiré qu'il y en eust eu trois cens, voire trois mil, mais pour la * queue et la * conséquence, laquelle il craingnoit, estant ledit Senault de tous les Seize le plus meschant, mais le plus fin et le plus advisé. Il alla voir M. le Procureur général Molé, exprés pour lui tesmoigner le desplaisir qu'il avoit reçu d'un si meschant acte : lequel, s'il eust esté en ceste ville, il eust bien empesché, à ce qu'il lui disoit. Et cependant, à trois jours de là, le vouloit faire passer pour bon au duc de Maienne, lequel, à son souper de ce jour, bust du vin que le commissaire Louschart lui avoit donné : lequel il trouva fort bon, et en beust à lui.

Le 30e et dernier du présent mois de novembre, qui estoit le samedi feste de Saint-André, plusieurs des Seize estans venus trouver le duc de Maienne, estans dans sa chambre, tumultuoient et parloient haut, sans aucun respect, trestous ensemble, à leur manière accoustumée : tant que l'un d'eux, nommé le Normant, va dire, si bas que M. de Maienne l'entendist, que c'estoient les Seize qui l'avoient fait, et qu'ils le pourroient bien desfaire quand bon leur sembleroit. M. de Maienne, l'aiant entendu, se contenta d'apprendre son nom, et passa ceste bravade tout doucement. Mais M. de Victri, qui estoit là, demanda si c'estoit un Seize, et, aiant entendu qu'oui, dist tout haut, en jurant à sa manière accoustumée, que les Seize faisoient bien les mauvais à Paris; mais que si M. de Maienne vouloit dire seulement le mot [1], qu'il les lui rendroit tous pendus dans le soir, et qu'il les pendroit plustost lui-mesmes de ses deux mains. Comme, à la vérité, ce gentilhomme poussa fort le duc de Maienne à l'exécution qu'il en fist faire, lui mettant le cœur au ventre, si qu'il ne tinst pas à lui qu'il n'en fist mourir davantage.

Ce samedi, dernier novembre, je fis un songe, la nuit, qui me troubla fort, et lequel eut, cinq semaines après, la signification que je craingnois : car je songeai qu'estant sorti de ceste ville, j'avois esté contraint de revenir, à cause des chiens qui m'aboyoient de tous costés, desquels j'eus si grand peur qu'il me sembla avoir esté blessé d'eux, encores qu'il n'en fust rien.

En ce temps, mourust, à Orléans, nostre maistre Hilaret, Cordelier, qui par ses séditieuses prédications séduisoit le peuple, et l'animoit au sang et à la rébellion

1. *Première rédaction biffée :* Qu'il ne vouldroit que lui pour les lui rendre tous pendus dans le soir.

contre son Roy, à l'occasion de quoi les Ligueux, et principalement ceux du petit cordon, le faisoient un saint et compagnon de saint Pol en paradis ; et vinrent à telle impudence de dire que ce beau père faisoit en paradis la Trinité seconde avec les deux de Guise, lequel blasphème a esté presché par lui publiquement dans Orléans. En détestation duquel, et de la farce d'un crucifix que ce beau-père jouoit en sa chaire, un Chanoine de Saint-Agnan composa l'épitafe suivant, en forme de prosopopée, qu'il me donna :

Que me louez-vous tant, confrères et amis?
J'ai vescu, je suis mort, et suis au jugement,
Non de vous, mais de Dieu, qui juge justement,
Pour me récompenser selon ce qu'ai commis.
Mon sçavoir, mes sermons, mes escrits et labeurs,
M'ont véritablement acquis, en toute place,
Du bon peuple chrestien la faveur et la grace;
Mais Dieu seul a congneu et mon cœur et mes mœurs.
De quoi me peult servir de dire, en vos louanges,
Que pour son compagnon saint Pol m'avoit choisi,
Et m'avoit fait asseoir, sur veloux cramoisi,
En sa chaire, près Dieu, entre les plus saints anges?
De quoi me servira de publier vos songes,
Qu'en dormant m'avez veu, au Ciel, remply d'honneurs,
Par dessus les Martirs, Vierges et Confesseurs?
Tels propos si subtils sont erreurs et mensonges ;
Aussi bien que de dire, ès funèbres oraisons,
Qu'en paradis je fais la Trinité seconde,
Avecque ces deux Princes que pleurent terre et l'onde :
Tout cela n'est que faute de meilleures raisons.
Je suis homme peccheur, et en pecché conceu,
Qui ai besoing que Dieu, Dieu de paix et concorde,
Aie pitié de moi par sa miséricorde.
Qui se dit sans pecché est trompé et deceu,

Dieu seul, qui de nos cœurs les pensées descœuvre,
Congnoist si je n'ai point semé schisme et discord,
Si, reconcilié avec tous, je suis mort :
Cela me servira; la fin couronne l'œuvre.
Dieu seul congnoist ma faute, d'avoir fait, par autrui,
Trembler d'un Crucifix la semblance et l'image,
Pour exciter ce peuple au sang et au carnage
Contre un bon citoien, meilleur que n'est pas lui.
Dong, priez Dieu pour moi, affin que mon esprit,
Ce pendant que mon corps en la terre repose
Et ma mortalité sous la tumbe est enclose,
Soit colloqué au Ciel avecque Jésus-Christ.

REQUIESCAT IN PACE.

1591.

DÉCEMBRE.

Le dimanche premier jour du mois de décembre 1591, la Bastille fut rendue au duc de Maienne par Bussi Le Clerc, qui en estoit capitaine, de laquelle il sortist à grand regret, à condition d'avoir vie et bagues sauves : ce que M. de Maienne lui promist et lui tinst. En sa place entra un fort honneste gentilhomme, nommé Du Bourg, qui estoit au duc de Maienne, bon et fidèle serviteur de son maistre, * s'il en fust jamais. *

Le lundi 2e dudit mois de décembre, M. de Maienne alla au Palais, et en sa présence fist procéder à l'élection de quatre Présidens en la Cour. Furent éleus Messieurs Chartier, de Hacqueville, Neuilli et Le Maistre, Advocat du Roy; et le lendemain, les trois derniers firent le serment entre les mains du premier Président Chartier, qui, le jour de devant, avoit presté le serment à M. de Maienne, à regret, * comme l'on dit, * et à son corps défendant. De fait, il en quitta l'exercice et s'abstint d'aller au Palais, prenant excuse sur son aage, qui estoit de soixante et

dix-neuf ans : en quoi il ne se monstra moins sage qu'en toutes les autres actions de sa vie.

Ce jour, M. Daubrai conduit M. de Maienne, depuis son logis jusques au Palais, pour lui faire entendre les mauvais desseings des Seize, et comme ils estoient encores, à l'heure qu'il lui parloit, assemblés dans les Cordeliers, jusques à trois cens, et qu'il y avoit danger de pis, s'il n'y pourvoioit : voire qu'ils avoient fait venir dom Diego à Paris, qui estoit logé en la rue Pouppée; et quelques autres particularités sur les factions qu'ils brassoient dans la ville. M. du Maine, l'aiant escouté fort paisiblement, quand ce vinst au destour du Pont-au-Change, serrant le bras audit Daubrai, lui dit ces mots : « Mon père, je vous asseure que dans vingt-quatre heures « je vous en ferai la raison. »

Le mécredi 4e décembre 1591, Ameline, advocat en Chastelet; Louschart, commissaire, et Aimonnot, procureur en la Cour, furent pendus et estranglés, dans la salle basse du Louvre à Paris, comme coulpables de la mort du président Brisson et de Messieurs Larcher et Tardif. Et le mesme jour, sur les cinq heures du soir, Auroux fust pendu, quatre heures ou environ après que les autres eurent esté exécutés.

Pour le regard d'Ameline, il estoit, pour un Seize, homme de menée et d'entendement, et qui dès le commencement de la Ligue avoit remué la pluspart des villes de la France contre le Roy, les aiant prattiquées de longue main, et aiant attiré et gaingné les habitans d'icelles au parti de la Ligue, par ses industrieuses menées, qu'il y faisoit, tantost desguisé en cordelier, tantost en jésuiste, une autre fois en marchant, quelquefois en courtizan, selon les humeurs des hommes avec lesquels il avoit à traicter. Dont le feu Roy estant adverti, s'estoit résolu

de le faire pendre, comme le jugeant de tous les faquins et mercenaires de la Ligue le plus pernicieux à son Estat. Mais ce que le Roy n'a sceu faire, la Ligue l'a fait, l'honorant, pour récompense de ses peines et bons services, d'un cordeau, au lieu de l'estat de Procureur général, qui lui estoit promis et destiné si la liste des Politiques eust eu lieu, en laquelle M. Molé estoit escrit pour estre pendu, et Ameline nommé en son lieu pour estre Procureur général. Dont ledit Molé estoit aussi bien averti, qui m'a dit souvent que, si Ameline n'eust esté pendu, Molé l'eust esté.

Quant au commissaire Louschart, c'estoit un larron et fol présumptueux, qui, aiant fait sa main et ses affaires sous un masque et voile de religion, et aiant acquis du crédit et de la réputation beaucoup entre ceux de son parti, pour avoir tousjours esté un des plus audacieux meschans et désésperés de la trouppe, aima mieux estre pendu que renoncer à la communeauté des Seize et se départir de leur ligue et association : aiant, pour cest effect, renoncé à la grace que le duc de Maienne lui vouloit faire, qui par son trésorier Ribaut lui avoit fait offre de l'estat de commissaire général des vivres de son armée, et de lui donner bon appointement, voire l'acquitter de toutes ses dettes, moiennant qu'il quittast la ville de Paris et le suivist; et qu'en ce faisant, il s'obligeoit, de foi de prince, qu'il ne seroit aucunement recherché du passé, tant pour le fait du Président Brisson que pour toutes autres choses qu'il pourroit avoir perpétrées et commises en son estat de Seize, où il n'estoit possible qu'il n'y eust de la maleversation beaucoup. Mais cest homme, comme si se fust jugé digne d'estre pendu, et qu'on lui eust fait tort autrement, au lieu de recevoir les honnestes offres et bien que lui vouloit faire le duc de

Maienne, lui fist response par Ribaut que, pour tous les biens du monde, il n'abandonneroit jamais ceux de son parti, ni ne sortiroit de Paris que les pieds devant, et que les Seize n'estoient possible si aisés à ruiner et desfaire comme il pensoit. Ceste response de bravade aiant esté rapportée au duc de Maienne, il dit à Ribaut : « Il veut « donc estre pendu ? Il le sera, et devant qu'il soit vingt- « quatre heures. » Ce qui fust fait, et y laissa sa peau aux corbeaux, et son beau manteau de peluche à maistre Jehan Roseau, qui le vendist dix escus sol.

Une chose est remarquable en la mort de cest homme : c'est que Dieu lui donna meilleure fin que n'avoit esté sa vie, car il se recongneust fort, et dit (ce qui est grandement notable) que tout ce qu'il avoit fait il l'avoit fait contre sa conscience : dont il crioit merci à Dieu, duquel, s'il n'eust recongneu la miséricorde infinie, il se fust désespéré de son salut; mais qu'il avoit tant d'espérance en ceste miséricorde de Dieu qu'il croyoit qu'il auroit pitié de lui et de sa pauvre ame.

Quant à Emonnot, c'estoit un larron et un meurtrier, qui avoit tué, à la Toussaints, lorsque le Roy prist les fauxbourgs de Paris, M. Minterne, qui estoit au feu Cardinal de Bourbon, recongneu de tous pour homme de bien et très-grand Catholique, hormis de cestui-ci, qui le prist pour Politique et Hérétique, à cause de quatre cens escus qu'il portoit sur lui, qu'il lui vola, et après le poignarda et jetta dans l'eau. Duquel assassinat sa femme demanda lors justice au duc de Maienne, qui la lui refusa, pource que c'estoit un Seize, s'excusant sur le temps, qui ne lui permettoit de fascher * davantage * ces gens-là. Et toutefois il lui dit que sa plainte estoit juste et sa requeste raisonnable, et qu'il lui en feroit raison; mais qu'elle eust patience, lui jurant, en foi de prince, qu'à la

première occasion qui se présenteroit il feroit pendre Emonnot. Ce qu'estant ramantu au duc de Maienne par ceste dame, qui s'alla incontinent jetter à genoux devant lui, ledit duc, se souvenant de sa promesse, le fist pendre comme il lui avoit promis, nonobstant que quelques-uns alléguassent, pour le sauver, qu'il n'estoit des complices de la mort du président Brisson : auxquels le duc de Maienne fist response qu'ils se contentassent qu'il l'avoit aussi bien ou mieux gaingné que pas un des autres, et que résolument il faloit que cestui-là fust pendu, « quand j'y devrois (dist-il) moi-mesmes y mettre la main ».

Et est à remarquer une chose qui advinst en ceste exécution : c'est que ledit Emonnot, qui faisoit le mauvais et tempestatif, ne se voulant laisser pendre, aussitost qu'il eust advisé dans la sale la femme de Minterne, se laissa mener et manier comme un mouton, et conduire au supplice tout ainsi qu'un agneau, comme si sa conscience l'eust adjourné, devant ceste femme, de lui faire raison, par sa mort, de la mort de son mari qu'il avoit tué.

Quant à Anroux, qui l'eust laissé vieillir, on tient qu'il eust surpassé tous les autres en cruauté et meschanceté : car desjà en avoit-il donné de bonnes preuves, et avoit toutes les parties requises en un homme de la qualité des Seize, dont il estoit. On lui trouva, dans une des pochettes de ses chausses, un mémoire ou liste de tout plain de gens de bien de Paris que lui et ses compagnons devoient esgorger.

Quant on porta les nouvelles de ceste exécution au Roy, il dit « que son cousin de Maienne avoit bien fait, mais qu'il avoit failli de quatre degrés », voulant dire qu'il en devoit faire pendre encores quatre, qui eust esté la moictié des Seize.

Les curés et prédicateurs de Paris, offensés de ceste penderie, crioient que la Religion estoit perdue (ou pendue), recommandoient aux prières du peuple ces saints martirs. Dont, depuis, la salle basse où s'estoit faite l'exécution fut surnommée *la chapelle Sãint-Louschard*.

Le lendemain de l'exécution de ces quatre nouveaux martirs, courut à Paris le septain suivant :

Les Seiẓes ont jà prins possession
Des seiẓe pilliers de Montfaucon.
Pourveu aussi qu'ils ne soient davantage!
S'ainsi estoit, ce seroit grand dommage,
Et en danger d'un différend entre eux.
— Non, le gibet est fait à deux estage':
Il en pourra, haut et bas, trente deux.

Ce jour, M. de Brissac, se formalizant de l'exécution de Louschart et ses compagnons, dit au duc de Maienne, présens MM. Molé et Dorléans, que le feu Roy, duquel on parloit tant, n'avoit pas pis fait que lui, et que ceste exécution seroit trouvée estrange et cruelle de tous les bons Catholiques de la France; que de lui il ne la pouvoit aprouver, et craingnoit que Dieu ne l'en punist. Sur quoi M. Dorléans, prenant la parole, dit qu'il n'estoit ni Politique ni Béarniste, mais vrai Catholique, comme chacun le connoissoit, et fils de l'Eglise, où il vivroit et mourroit; mais que l'acte qu'avoient fait les Seize estoit si barbare et cruel, et l'exécution en estoit si juste, que M. de Maienne n'en pouvoit estre blasmé que pour la trop grande douceur dont il auroit usé; et s'asseuroit que tout bon Catholique (comme il reconnoissoit ledit seingneur de Brissac pour tel), estant bien informé des choses, n'en parleroit jamais autrement. Que, pour son

regard, il ne s'eust voulu tenir en lieu ni en ville où les Gouverneurs eussent advoué et supporté telles violences et meschancetés.

Le vendredi 6e du présent mois de décembre, La Rue, métamorphozé de Seize en Politique, attaqua le petit Launoi estant à la porte de son logis, qui estoit en la grande rue Saint-André, vis-à-vis de la maison de ma mère, et s'entredirent pouilles. Auquel bruit, estant sorti en la rue avec tout plain d'autres, j'ouïs Launoi qui apeloit La Rue yvrongne, et La Rue l'apeloit apostat; et ainsi se disoient leurs vérités. Présage cependant d'une grande guerre, quand on void les loups se manger l'un l'autre.

Le lundi 9e du présent mois de décembre, le duc de Maienne fist assembler la Sorbonne, et se trouva en l'assemblée : car ils estoient tous fort scandalizés de ce qu'il avoit fait, et de lui il avoit intérest d'entretenir ces gros bonnets.

Le mardi 10e dudit décembre, M. le duc de Maienne alla au Palais, où il fist publier l'abolition des coupables de la mort du président Brisson, Larcher et Tardif, et en réserva seulement trois, auxquels il déclara qu'il vouloit et entendoit que le procès fust fait et parfait. Sçavoir est : Marin Cromé, conseiller au Grand Conseil; Gaulcheri, advocat en Chastelet, et celui qui avoit servi de greffier.

L'abolition en a esté publiée et imprimée à Paris.

On y sema, ce jour, le sixain suivant :

Que plus on ne brigue
Estre de la Ligue
De Sainte-Union :
Car, ne leur desplaise,

Puisqu'on pend les Seize,
Il y a de l'ongnon.

Le mécredi 11e dudit décembre, le duc de Maienne sortist de Paris, et emmena quand et lui Bussi Le Clerc, jadis capitaine de la Bastille; le petit Launay, naguères Président du Conseil des Seize, et tout plain d'autres des plus factieux de la confrairie, aiant esté prié de ce faire par beaucoup de gens de bien des plus Catholiques de Paris.

Le mardi 17e décembre 1591, François Liberati, mathématicien, fust pendu et estranglé à Paris, et son corps bruslé, pour avoir (à ce qu'on disoit) escript des lettres au Roy contenantes conspiration et trahison, avoir composé libelles diffamatoires contre l'honneur de Dieu et ministres de son Eglise, et contre les Princes et Princesses.

Pour le regard de la conjuration, ce sont à moi lettres closes; mais, pour le libelle diffamatoire (qui est une pure fadeze), un mien ami, l'aiant recouvert, m'en a donné la suivante copie.

Le mardi 31e jour et dernier de décembre, il neigea à Paris de six doigts d'espais, et dit nostre maistre Hardier, Augustin, à M. de Gland, mon beau-frère, qu'il avoit observé que depuis que le Roy avoit institué l'Ordre des Chevaliers du Saint-Esprit, il avoit neigé tous les derniers jours de l'année : observation plus curieuse que proufitable.

En cest an 1591, M. de Laubespine, évesque d'Orléans, escrivit une lettre à Messieurs de la Faculté de Théologie à Paris, par laquelle il se complaingnoit à eux des insolences et injures qui lui avoient esté faites, et à tous Messieurs du clergé d'Orléans, par un nommé

Meldrac, inquisiteur de la Foy, que M. de Senlis y avoit envoié exprès pour remuer mesnage. Entre autres points notables de ladite lettre, il dit qu'il s'estoit ingéré de prescher dans Orléans sans sa permission, et qu'il disoit tout haut qu'il n'en avoit que faire; qu'il avoit dénigré en chaire de tous leurs curés et prédicateurs, les apelans Hérétiques et prescheurs d'hérésies, et entre autres de Burlat, son théologat et pœnitentier. Brief, que jamais les Huguenots n'avoient tant fait d'opprobre aux ecclésiastiques à Orléans, qu'avoit fait ledit Meldrac.

La lettre est datée du 10e febvrier 1591, souscrite Laubespine : la copie de laquelle, qui n'a esté imprimée, me fust baillée par un du corps de la Faculté, qui avoit affaire à moi pour un privilége, et la trouvera-l'on entre mes Receuils.

En cest an 1591, peu après la réduction de Chartres, M. de Chastillon, Colonnel général de l'infanterie françoise, fils aisné du seingneur de Chastillon Amiral de France, qui fust tué à Paris le jour Saint Berthelemi 1572, mourust en sa maison de Chastillon d'une fièvre procédante (à ce qu'on disoit) d'ennui et de mélancolie. Quand le Roy receust les nouvelles de la mort de ce jeune seingneur, qui égaloit en conseil et valeur les plus grands capitaines de l'Europe, et qui lui avoit fait de très-grands services, mesmes en la prise de Chartres, l'affection et le desplaisir qu'il en eust tirèrent les larmes des yeux de Sa Majesté (chose qu'on a veu advenir au Roy rarement), demandant au gentilhomme que c'est qu'il avoit eu à mourir, auquel il respondist qu'il estoit mort d'une fiebvre. « Voire mais, dist le Roy, quelle estoit « l'occasion de ceste fiebvre ? » Et, comme l'autre ne lui respondoit rien, le Roy commença à le presser et à lui dire qu'il parlast hardiment et qu'il désiroit en sçavoir la

vérité : car le commun bruit de sa cour estoit qu'il estoit mort de fascherie. Alors le gentilhomme dit au Roy : « Sire, puisqu'il vous plaist m'en faire le commande- « ment, la vérité est que sa maladie ne lui est provenue « que de fascherie et de mélancolie. — Et quel subject « en avoit-il ? (dit le Roy). Dites-le-moi librement. — Il « lui sembloit, Sire, que depuis quelque temps son ser- « vice ne vous estoit point bien agréable, et qu'il n'estoit « pas emploié selon le désir qu'il avoit toujours monstré « de vous bien servir ; et mesmes, la dernière fois qu'il « eust cest heur de baiser les mains de Vostre Majesté, « vous ne lui voulustes jamais rien commander, combien « que par deux fois il se fust présenté devant vous pour « cest effect. Ains s'en retourna comme il estoit venu. — « Si est-ce que je l'aimois tant (va dire le Roy), il me le « devoit dire ou faire dire : j'y eusse donné ordre, et « l'eusse contenté. »

C'est ainsi que les rois en font : ils regrettent ordinairement la mort de leurs serviteurs desquels ils n'ont peu souffrir la vie.

En cest an 1591, fust imprimé à Paris et mis en lumiere ung fort beau livre, intitulé : *le Resveil-matin et Mot du guet des bons Catholiques,* composé par nostre maistre Yves Magistri, Cordelier de Laval. Beaucoup s'estonnoient qu'estoit devenu le sens commun et où il estoit allé ; mais on le retrouva tout en ce beau livre, lequel aussi estoit grandement magnifié par son aucteur, qui disoit que tout bon Catholique en devoit avoir ; et qui en mesdisoit ou s'en moquoit estoit indubitablement Politique ou mal sentant de la Foy. D'icelui j'en ai extraict, par plaisir (n'aiant pas beaucoup affaire), les passages qui s'ensuivent.

Au feuillet 80, il parle des chansons faites par les

Roiaux contre la Sainte-Union des Catholiques, et dit qu'ils appèlent M. de Maienne « Gros-Jan-du-Maine », et le très noble prince de Parme « ce pourri de vérolé ». — Au feuillet 110, il compte d'une dame de moiens, qui avoit esté si impudente et oubliée en son honneur et salut, qu'elle avoit dit qu'il vaudroit à la France avoir paié plusieurs millions d'or, et que la race des Guisars eust esté par les porcs mangée au berceau; et pourquoi ? Parce qu'ils estoient cause de ceste maudite Ligue, qu'ils appèlent nostre Sainte-Union. — Au feuillet 130, il y a un beau discours qui est tel : « En ladite ville de Lude, une autre fois y estant, et tandis que mon disner s'acoustroit pour après m'en aller à Beaugé, il me fut dit par aucun des plus apparans d'icelle (avec lesquels je contrefaisois le Régaliste) que si les villes de l'obéissance du Roy Henri de Bourbon ne prenoient exemple à eux en chassant ceste canaille de prescheurs bezaciers qui ne font qu'exciter le peuple à sédition et rébellion, qu'elles n'auroient jamais paix et que ce seroit tousjours à recommencer. Et, leur demandant qu'ils entendoient par ceste canaille de bezaciers, ils me respondirent estre les Quatre Frères Mendians, qui ne preschoient que pour la bezace, comme fort pertinemment l'Évesque du Mans l'avoit presché naguères et hautement en son église Saint-Julian, audit lieu, et par effet desjà à demi accompli par tout son diocœse, car il ne permettoit aux curés de plus ne les admettre à prescher s'ils n'avoient son seing, lequel il ne leur bailloit qu'à bonnes enseingnes. « Nous serions desjà au bout de la Ligue, disoient-ils, et du tout l'aurions ruinée et mise au bas et sur le cul avec leur « Gros-Jan », si, en chassant ces caphars de Moines, l'on avoit ès paroisses instalé un si bon et honorable curé comme estoit le leur. »

Au feuillet 131e, il s'estonne de la vertibilité de Madame la comtesse du Lude, et au 132e, il conte, par un long discours, comme les Roiaux se vantoient que ce beau « Gros-Jan-du-Maine » avoit fait ce qu'il avoit peu pour desbaucher M. le comte du Lude du service du Roy, mais qu'il ne l'en avoit jamais peu destourner. Puis, s'excusant sur son long discours inséré (assez mal à propos, à la vérité) à ses Remonstrances, dit qu'il le fait à ceste fin de leur faire apparoir à quelle démence, cécité et oubliance telles personnes sont réduittes.

Au feuillet 81e, après avoir amplement discouru de l'arrest donné contre lui par ceux du Parlement de Tours, de sa résolution constante et très pertinentes responses, il parle de son élévation et transport en corps et en ame en lieu de repos. — Le passage est beau.

Au feuillet 136e et 137e, parlant d'un marchant d'Anjou et de son fils aisné que ceux du Roy prinrent, et auquel ils gressèrent les jambes et les pieds avec de l'oint du porc, racontant leurs propos, il dit en ces termes : « Et ce qui est à noter pour les Catholiques, en tirannizant ainsi cestui patient et riant de son ennui, ils s'entredisoient : O frère ! par Dieu, je voudrois que Gros-Jan-du-Maine et sa seur, la boiteuse de Montpensier, eussent leurs engins aussi bien équippés ! Certes, cela les empescheroit bien d'eux en aider et faire la guerre à nostre Roy. Mais que Gros-Jan-du-Maine n'use-t-il de telle médecine pour guairir les loups de ses jambes, et Madame de Montpensier, pour guairir l'ouverture que lui a fait son Fœillant. » Ce passage est beau.

Au feuillet 154e, il raconte les propos tenus par le prince de Conti à sa femme pour la désennuier, qui sont tels : « Femme à moi tuer la Ligue et toute Guise faire

mourir, et vous estre roine. » Voulant, dit-il, par là, ce bègue donner à entendre que, Henri de Bourbon mourant sans hoirs, icelui prince bègue et sourd s'attend d'estre Roy, et par conséquent faire sa femme Roine. A quoi parvenant, nous aurions une belle Chimœre assise sur le throne roial, et une quenouille qui nous serviroit de sceptre, tellement que, d'une fièvre sortans, nous entrerions en chaud mal, car ceste Princesse ne pourroit se contenir qu'elle ne nous gouvernast selon la teste et anciennes façons de faire de la défuncte Katherine de Médicis, sa maistresse. Mais Dieu, par ses divins jugemens, permettant les Bourbonnistes gaingner et le Roy Henri, leur cousin, régner, il empeschera bien et le bègue et sa femme de lui succéder.

Au feuillet 156e, il raconte une belle histoire d'un gros marcoul que ces meschans Politiques du Mans apeloient « Jan du Maine », et l'avoient mis dans une cage de bois, au sommet d'un grand feu de joie qu'ils avoient fait faire après la bataille d'Ivry, pour là le brusler avec sa Ligue, disoient-ils ; mais, par un miracle de Dieu, il ne fust ni en la puissance du feu, ni pas un des harquebusiers, de pouvoir offenser icelui chat. Ains il en eschappa, sain, gaillard et dispost, en despit d'eux. — Il en raconte une autre, suivante et presque semblable à ceste-ci, avenue au Lude, au temps mesme (feuillet 157e, où il dit que, près de la ville, s'estant dressé un combat pour plaisir des deux partis, l'un du Roy et l'autre de la Ligue, encores qu'ils ne fussent que six du costé de « Gros-Jan-du-Maine » (car guères se voulurent déclarer dudit parti, dit nostre aucteur), et du costé du Roy un nombre incroiable, ce néantmoins « Gros-Jan-du-Maine », avec ses cinq compagnons, gaingna la bataille. — Ce passage est beau, et dit l'aucteur, pour sa conclusion, que ces

deux exemples nous présagent quelque bon augure pour les Catholiques.

Au feuillet 165e, il loue le sieur Dandelot, et dit qu'il se fait apparoir, *sicut Lilium inter spinas*.—Au feuillet 182e et dernier du livre, il fait sa conclusion par une humble supplication aux lecteurs d'avoir plus d'esgard à sa sainte intention (il y avoit à l'exemplaire *sotte*, mais on l'a corrigé) qu'à sa très-grossière fraze de parler, et, s'il arrivoit qu'il se trouvast quelque faute à l'imprimerie, plustost l'attribuer au correcteur et imprimeur qu'à l'aucteur, pource qu'il dit qu'il a leu et releu par diverses fois son escrit, et icelui fait voir à de très pertinents Docteurs en théologie et en droict, devant que d'en bailler la copie. — A la page suivante, pour le dernier, il a mis, comme on a de coustume, les *errata* de son livre, mais à une autre fin que le commun, à sçavoir pour la confusion des Hérétiques, dont il advertit le lecteur.

Au mesme temps et an 1591, ledit maistre Yves Magistri, Cordelier de Laval, aiant esté fait chapelain et prédicateur des Hespagnols à Paris pendant le quaresme, preschant tous les matins en hespagnol à la chapelle de la Roine, despité et mal content de ce que lesdits Hespagnols ne lui avoient rien donné pour la peine qu'il avoit eue de les prescher et administrer tout le long du quaresme, fist imprimer une Remonstrance, faite en ce temps au Roy pour se faire Catholique, de laquelle couroient secrettement des copies, à Paris, escrites à la main. A laquelle Remonstrance il adjousta du sien, comme si c'eust esté de l'aucteur, encores qu'on y recongnoisse le langage et stile tout différent, une petite légende abrégée des faits et gestes plus mémorables de messieurs les Hespagnols, perpétrés par eux à Paris et aux environs, avec un petit sommaire abrégé de leur foy, vie et reli-

gion, comme on peult voir aux dernières pages dudit livre, imprimé à Paris, sans nom de lieu ni aucteur.

A sçavoir, p. 24, 25, 26, 27 et 28, desquelles j'ai extraict fidèlement ce qui s'ensuit (page 24) : « Car il n'y a Francois Catholiques à qui le cœur ne saingne de se voir gourmander desjà par eux, et qu'ils ne soient pas encores les maistres du Roiaume, combien qu'ils s'en prétendent faire seingneurs en brief et sous la puissance du Roy fait à leur porte et dévotion : j'entends si vous ne vous faites bientost Catholique. » Et incontinent après : « Quel est le Catholique professeur de vostre parti qui eust onques ozé entreprendre de bouger de Paris, la vigile de Pasque dernière, de sa garnizon, pour aller piller l'abbaye de Livri (qui est cinq lieues distant de Paris), et pour, audedans d'icelle, tuer un Docteur en théologie et estropier d'un bras le révérend Père, Abbé d'icelle, après avoir volé, ravagé et brigandé, la nuictée de ladicte feste, tout le bien du pauvre peuple qui estoit là retiré à cause des guerres. »

Et peu après (page 25), parlant de leur Colonnel, dit que, « au lieu de restituer le butin que M. de Belin avoit déclaré de mauvaise prise, il le vendist, les feiries de Pasques, avec celui de son rien ne vault de sergent ». Et incontinent après, en la mesme page, dit qu'il ne s'estonne pas de cela, puis qu'ils font si peu de conscience de prendre, en Paris et ailleurs, les enfans masles pour par force abuser d'eux, et nomme le sergent Cortes, pris sur le fait auprès Saint-Honoré, et ung autre d'entre eux, à l'heure mesme, en adultère avec une femme mariée damoiselle. — Page 26e, il dit que « leur Colonnel, estant logé à l'hostel de Marigni, joingnant la chapelle de la Roine, ravist une fille de l'aage de treize ans pour en abuser, et battit à coups de plat d'espée et de pied son

hoste et hostesse, qui s'en formalizoient avec tout le voisinage ». Et peu après, dit que ledit Colonnel « fist menasser, en plaine rue de Paris, au mois de may dernier, son chapelain et prédicateur (qui estoit lui-mesmes), de lui rompre la teste et mettre l'espée au travers du corps, pource qu'il lui demandoit ce qu'il lui avoit promis pour avoir presché, administré et confessé lesdits Hespagnols tout le long du quaresme et à leur requeste, qui faisoient cas de lui et louoient Dieu d'avoir trouvé un si pertinent homme d'Église, qui entendoit leur vulgaire. » — Page 27e, il dit que « l'hoste et l'hostesse dudit Colonnel, plus marranne qu'un Hespagnol naturel, afferment que tout du long du quaresme il a mangé de la chair, et eu tant de putains qu'il en a eu la vérole, dont La Noue, chirurgien, l'a pansé ». Et incontinent après, que « quelques-uns de leurs chefs, plus chrestiens que leur Colonnel, avoient esté contraints de dresser une estrappade au logis du président Forget, auquel est leur corps de garde, pour contraindre aucuns d'entr'eux d'eux confesser et communier à la catholique ». — Au feuillet 28e, il dit que M. Benoist, curé de Saint-Eustace, a presché contre eux, voiant les larrecins qu'ils ont fait autour de son église et contemplant leur vie et desbordemens.

Pour la conclusion de son Traicté, il insère un advis notable du Grand Turq, qui se va faire de l'Union (page 48e et dernière).

Or, quand ceux de la Ligue eurent veu ceste Remonstrance, avec l'addition hespagnole qui gastoit tout le mistère, ils firent emprisonner l'aucteur et l'imprimeur, faisans faire audit imprimeur amande honnorable; et quant à l'aucteur, qui estoit nostre maistre Yves Magistri, ordonnèrent qu'il feroit une rétractation de ce qu'il avoit escrit contre les Hespagnols, laquelle seroit imprimée

au bout de la Remonstrance, ce qu'il fist, et commence ainsi :

« Le Politique (qui est lui-mesmes) qui a composé ceste Lettre et Remonstrance, en guise de Catholique, et pour mieux descrire d'un faux renart, etc. »

Ceste palinodie, où il s'appelle soi-mesmes Hérétique, Politique et Béarnois, est belle à voir, autant que tout le reste, et d'un grave et haut stile. Aussi, quelque chose qu'aient peu faire nos maistres, avec toute l'Union, pour supprimer ce beau livre, aians saisi d'icelui toutes les copies et fait défenses très-expresses de n'en vendre ni acheter, ils n'ont peu empescher qu'il n'ait esté veu ni qu'il se voie encores, à la recommandation des beaux esprits, des grands théologiens et docteurs de ce siècle.

En cest an 1591, le 4e mai, mourust à Orléans l'Abbé de Saint-Euverte, tenu de tout le peuple pour un saint homme, comme à la verité il menoit une vie fort sainte et religieuse. Il a prédist beaucoup de choses de ce temps qu'on a veu advenir, comme la bataille d'Ivri, qu'il annonçà long-temps devant à M. l'Évesque d'Orléans, et que le Roy la gaingneroit, avec l'establissement de son règne, en despit de la Ligue, laquelle il vainqueroit et réduiroit à néant; et beaucoup d'autres particularités notables qui se sont trouvées vraies. Mais, comme tous les discours des hommes ne sont que vanité, et leur science une ignorance, principalement pour le regard des choses futures, lesquelles Dieu seul congnoist et dont il s'est réservé la congnoissance, ce bonhomme s'est trouvé trompé en deux des principaux points de sa prophétie : l'un, pour Paris, qu'il asseuroit infailliblement devoir périr et estre ruiné et saccagé de fond en comble; l'autre, pour la conversion du Roy, qu'il disoit devoir vivre et mourir obstiné en la profession de sa religion, et que

jamais il ne la changeroit. Et, à la vérité, si ce prélat, qui estoit doué de Dieu de beaucoup de graces, se fust contenu aux termes de sa vocation, sans se mesler de ces choses curieuses que Dieu a interdites à l'homme, sa mémoire en eust esté plus recommandable à la postérité, encores que ce qu'il en faisoit fust sans art magique et sans autre fard et ostentation, aiant tousjours monstré en sa conversation une grande piété et crainte de Dieu, qui est le tout de l'homme.

L'estat de la ville de Paris, en cest an 1591, se lit dans Cicéron, en ces termes :

(Les garnisons estrangères :) *Cohortibus armatis circumseptus Senatus nihil aliud decernere potest, nisi timere. Urbs, legionibus ad libertatem nostram conscriptis, ad servitutem adductis equitatuque externarum nationum detinetur. Ideo Senatus nihil consulitur, timet multa, assentitur omnia.*

(Cicero, *ad Octavium.*)

(Les billets de Paris :) *Non citatur audaciæ reus; virtute reus citatur, ejicitur, sine crimine, sine teste, sine judice. Decretum est omnia perpeti quæ volet furor libidinosus. Vim adferre nolunt. Causam non dico. Quid aliud conantur? Agant. Turpe non est exilium quod virtute suscipitur.*

(Cicero, *antequam exiret in exilium.*)

ANNÉE 1592

JANVIER.

Le vendredi 3e de janvier 1592, ceux de Saint-Denis, pour tousjours entretenir Madame Sainte-Geneviève au parti qui leur avoit fait un si bon tour l'an précédent, jour de sa feste, de les avoir délivrés, eux et leur ville, de la conjuration de la Ligue et des Ligueux, firent une procession solennelle à Saint-Denis pour l'en remercier et la prier de continuer. Ils l'apeloient « le bout de l'an du chevalier Daumale ».

Le dimanche 5e dudit mois de janvier, Boucher, en son sermon, qualifia du nom de « saints martirs » Louschart et ses compagnons, encores que justement ils eussent esté exécutés pour leurs meurtres et brigandages. Le Curé de Saint-Germain-de-l'Auxerrois fist un panégyrique d'Ameline, qu'il apela son bon ami, et de ce malheureux meurtrier, le plus meschant de tous, en fit un nouveau saint et un martir.

Ce jour, y eust grande rumeur en la paroisse de Saint-Germain-de-l'Auxerrois, pource que Brette, un des Eschevins, attaqua le Curé de ce qu'il avoit taxé en son sermon le Prévost des Marchans et Eschevins de trahison et larrecin.

Le 7e du présent mois de janvier, fut donné un arrest cruel contre le Roy, à Rouen, en ces mots :

« La Cour a fait et fait très expresses inhibitions et défenses à toutes personnes, de quelque estat, dignité et condition qu'ils soient, sans nul excepter, de favoriser en aucune sorte et manière que ce soit le parti de H. de Bourbon, ains s'en désister incontinent, à peine d'estre pendus et estranglés. Ordonne ladite Cour que monition générale sera octroiée audit Procureur général, *nemine dempto*, pour informer contre tous ceux qui favoriseront ledit H. de Bourbon et ses adhérans; et, d'autant que les conjurations apportent le plus souvent la ruine totale des villes où telles trahisons se commettent, est ordonné que par les places publiques de ceste ville et principaux carrefours d'icelle seront plantées potences pour y punir ceux qui seront si malheureux que d'attenter contre leur patrie; et à ceux qui descouvriront lesdites trahisons, encores qu'ils fussent complices, veult ladite Court leur délit leur estre pardonné, et, outre ce, leur estre paié la somme de deux mil escus, à prendre sur l'Hostel de Ville. Le serment de l'Union, fait le 22e janvier 1589, et confirmé par plusieurs arrests, sera renouvelé, de mois en mois, en l'Assemblée générale, qui pour cest effet se fera en l'abbaie Saint-Ouen de ceste ville. Est enjoint aux habitans de l'observer inviolablement, de point en point, selon sa forme et teneur, à peine de la vie, sans aucune espérance de grâce. Enjoint très expressement ladite Cour à tous les habitants d'obéir au sieur de Villars, lieutenant de M. Henri de Loraine en ce Gouvernement, en tout ce qui sera par lui commandé pour la conservation de ceste ville : comme aussi aux soldats entretenus par ladite ville, qui seront tenus d'obéir promptement aux mandements dudit sieur, à peinede la vie. »

Cest arrest fust donné à l'instigation et poursuitte du

sieur de Villars, qui se vouloit rendre maistre absolu de Rouen ; et ce, ainsi qu'on disoit, par l'enhortement et conseil de Ph. Des Portes, abbé de Tiron.

Le mécredi 22e janvier 1592, Madamoiselle de Roidemont et sa damoiselle, le fils de Boisruffier Du Tillet, et quatre autres, furent naiés en revenant de Melun par eau.

Le lundi 27e dudit mois de janvier, mourust à Paris M. Vivien, Conseiller en la Cour des Aydes.

Le commencement de ce mois de janvier, jusques au 9e dudit mois, fust fort froid et rude ; mais le reste, jusques à la fin, venteux, humide et trop doux pour la saison.

Au commencement de ceste année, mourust Elizabeth d'Austriche, Roine douairière de France, fille de l'Empereur Maximilian, et veufve du roy Charles IXe, Roine, en son temps, l'exemple de toute piété et charité.

Moururent aussi, en mesme temps, le duc Jean Cazimir, de la Maison des Comtes palatins du Rhin, fort affectionné à la religion des Huguenots, et un des principaux protecteurs d'icelle, et le duc de Clèves, aagé de septante six ans.

Febvrier.

* Le mardi 4e febvrier 1592, la veufve de mon frère Du Couldrai fust remariée, des nopces de laquelle je ne fus point prié. *

Le mécredi 5e dudit mois de febvrier, le capitaine Regnié, sorti de Saint-Denis pour picorer, s'estant avancé dans le fauxbourg Saint Germain-des-Prés jusques auprés de sa maison, fust tué d'un coup de harquebouze par Du Bus, clerc de Mutrat, notaire, demeurant à Paris, prés Saint-Sevrin.

Ce jour mesmes, ung pauvre pescheur des fauxbourgs, dont le fils avoit esté tué il y avoit un an justement par ceux du Roy, fust tué par eux-mesmes, à pareil jour, à la mesme heure et au mesme lieu, à sçavoir le long de la rivière du Pré aux Clercs, près Nesles, où il avoit accoustumé d'aller pescher.

Le vendredy 7e febvrier 1592, fust trouvé le corps d'un prestre de Saint-André-des-Ars, nommé maistre Estienne, auprès de Saint-Denis-de-la-Chartre, aiant les bras et les jambes coupés, qui avoit esté tué un mois auparavant, et dont on n'avoit peu avérer la mort jusqu'à ce jour.

Le commissaire L'Almant, qui scella sa chambre, lui trouva quatre cens cinquante escus dans un manequin où on mettoit des ordures; et toutefois ce prestre, qui estoit le confesseur des principaux de la paroisse, se plaingnoit tousjours, et disoit qu'il mouroit de faim.

Le jeudi 20e febvrier 1591, fust faite procession générale à Paris, en laquelle la chasse Saint Loïs fust portée par les Conseillers de la Cour aians leurs robbes rouges; et les chasses Saint-Denis et ses compagnons par les Évesques de Senlis et de Rennes, l'Abbé de Sainte-Geneviève et l'Ambassadeur d'Escoce.

Le mécredi 26e dudit mois, mourust à Paris le jeune Turnœbus, Correcteur des Comptes.

Ce jour, furent apportées nouvelles à Paris de la promotion au Pontificat du Cardinal Hippolite Aldobrandin, Florentin.

Ce mois de febvrier fust plus humide que froid, et sa constitution mal saine.

Mars.

Le lundi 2e mars 1592, fust enterré dans l'église Saint-

André-des-Ars M. Chippart, advocat en Parlement, aagé de soixante-dix ans, homme de bien, et qui estoit de la Ligue pour sa religion.

Ce jour on eust nouvelles à Paris que le Pape avoit pris le nom de Clément VIII^e^.

Le mécredi 11^e^ mars 1592, Michelet et Du Gué, sergens de la sainte Confrairie des Seize, furent pendus et estranglés en la place de Grève, à Paris, pour avoir ouvert une cachette au logis de M. de Bragelonne, et dérobbé plusieurs meubles précieux appartenans à la Rochette, Gouverneur de Prouvins, et pour tout plain d'autres petits pecchés véniels.

Le dimanche 15^e^ dudit mois de mars, on eust nouvelles à Paris de la mort de la Roine Elizabeth d'Autriche, veufve du Roy Charles IX.

Ce jour, M. Rose maudit, en son sermon des fiebvres quartaines, ceux qui demandoient la paix, et leur en souhaitta autant qu'à Judas; apela le Curé de Saint-Eustace « le Diable des halles », et taxa Madame de Montpensier, pource que le bruit estoit qu'elle avoit obtenu mainlevée de ses biens. Feu-Ardent prescha quasi le mesme, et cria fort contre la paix qu'il estoit bruit qu'on vouloit faire : comme aussi firent, ce jour, tous les prédicateurs.

Le mardi 17^e^ dudit mois de mars, sur le bruit qui couroit à Paris et partout que la paix estoit faite, fondé sur les allées et venues que faisoit M. de Villeroy en l'armée du Roy, qui estoit devant Rouen (ce qui faisoit crier les prédicateurs), M. de Belin alla à la Cour de Parlement, et les asseura, quelque chose qu'ils ouissent dire * et les prédicateurs se formaliser * et prescher, qu'il n'y avoit point de paix; qu'au contraire, il estoit entré du secours dans Rouen.

Le vendredi 20^e^ dudit mois de mars nouvelles estoient

par tout Paris d'une bataille pour laquelle fust commandée le lendemain une procession générale solennelle, où tous les corps saints furent portés.

Le dimanche 22e dudit mois de mars, sur les nouvelles venues à Paris, le jour de devant, que le Roy avoit esté blessé à Aumale, Boucher, en son prosne, dit qu'à la vérité la chair du Béarnois, ou plustost sa charongne, avoit esté entamée, mais qu'elle n'avoit esté enfoncée, pour les caractères qu'on avoit descouvert qu'il avoit sur lui : ce qui estoit faux, car tous ces caractères n'estoient que les veilles de la protection de Dieu sur la personne de son oingt, lequel il garantist miraculeusement à ceste fois comme beaucoup d'autres.

Sa Majesté en escrivist à sa maîtresse la suivante, de sa main :

« Mes belles amours, vous avez cuidé perdre vostre serviteur, depuis le partement de Stanay, d'un coup de faucon. Je n'estimois ces pièces dangereuses qu'à Vernon [1]. Vraiement, Dieu m'a bien aidé. J'ay trouvé il n'y a qu'une heure un moien de faire achever vostre vaisselle. Voila comme je suis soingneux de vous, cependant que la moindre chose me distrait de vostre mémoire. Si je n'avois fait serment de ne me plaindre jamais, Jésus, que je crierois justement! Je viens de recevoir nouvelles du Dauphiné que M. de Lesdiguières a défait les Espagnols et Italiens de M. de Savoie, tué le général des Espagnols et le mareschal de camp, et six cens demeurés à terre, et six vingts prisonniers, dont il y a quinze capitaines. Vous direz ceste nouvelle à ma sœur, et que je la baise cent mille fois, et à vous les pieds un million. Ce 26 mars. »

1. Pource que le Cardinal de Bourbon (ainsi qu'on disoit) en avoit rapporté une chaudepisse qui lui avoit duré jusques à la mort. (*Note de l'Estoile.*)

Beaucoup de la Noblesse jaloux, du salut et de la santé de leur prince, remonstrèrent librement au Roy le hazard où il s'estoit mis : entre autres le Mareschal de Biron, qui lui dit que ce n'estoit point aux Rois de France de faire les mareschaux d'armées. Sa Majesté monstra avoir pris tout ce qu'on lui en dit de bonne part.

Ce jour, me furent monstrées des lettres que Victri escrivoit de l'armée, en dacte du vingtiesme de ce mois, par lesquelles il mandoit qu'au camp du prince de Parme tout estoit si cher que quatre hommes avoient mangé pour dix escus de pain à un disner, et si n'estoient point trop saouls, et qu'il sembloit, à voir leur contenance, qu'ils eussent envie d'aller faire Pasques avec leurs curés.

Le mécredi 25e dudit mois de mars, Boucher prescha qu'il se faisoit des assemblées à Paris, en la Chambre des Comptes, pour la paix : ce qui estoit faux.

* Le vendredi 27e mars, qui estoit le jour de vendredi oré, j'ouïs la Passion dans l'église Saint-Berthelemi, que preschoit M. Genebrard, où entre autres choses j'appris que les verges dont fust fouetté Nostre Seingneur estoient d'osier, et que le nombre des coups qu'il endura fust six mil quatre cens soixante. *

Le mardi 31e et dernier dudit mois de mars, fust descouvert un remuement des Seize en armes, la nuit : duquel M. de Belin et Du Bourg, advertis, tournèrent leur entreprise à néant.

Ce mois de mars fust chaud et humide : ce qui causa de la contagion en plusieurs endroits de Paris, et en tumba quantité de malades de peste, plus de deçà les ponts que delà. Les paroisses Saint-Sevrin et Saint-André en furent affligées.

Avril.

Le mécredi premier avril 1592, Madame de Guise sortist de Paris, et prist son chemin par Saint-Denis. Messieurs de Vicq et Do la vinrent receuillir jusques à La Chapelle : dont les Seize murmurèrent fort, et les prédicateurs en parlèrent en leurs chaires.

Le mardi 14e dudit mois d'avril, La Chastre, Gouverneur d'Orléans, estant arrivé à Paris le dimanche précédent avec Victri, Grammont et plusieurs autres, fist le serment à la Cour dudit gouvernement, et eust séance auprès des Présidens, sans opiner, et s'assist aiant l'espée au costé.

Ce mesme jour, les garnisons Hespagnoles et Néapolitaines sortirent de Paris pour aller à la guerre.

Le jeudi 16e dudit mois d'avril, fust jetté à la Sorbonne, où ils s'estoient assemblés pour le commerce, un billet contenant ces mots : *Messieurs, c'est folie à vous de vous tourmenter ; je vous advise que c'est fait. Paris et Orléans en paieront les espices, et Rouen en gardera les sacs.* Ce qui les mist bien en cervelle, à cause du bruit de paix qui couroit. Aussi n'avoit esté ledit billet jetté à autre fin.

Le vendredi 17e avril 1592, la Cour de Parlement de Paris cassa l'arrest du Conseil d'Estat donné en faveur de Messieurs les Seize, qu'on apeloit l'Arrest des trois Évesques; ordonna que, sans avoir esgard à icelui, le procès seroit fait à Du Jardin et ses complices; enjoint à Ferrand, leur rapporteur, d'y vacquer.

Le dimanche 19e dudit mois d'avril, les prédicateurs de Paris, faschés de cest arrest de Messieurs de la Cour, les preschent comme fauteurs de l'Hérésie et du parti du

Béarnois; disent qu'ils n'en veulent qu'aux gens de bien, pource que, selon le deu de leurs charges, ils tiennent la main à ce que justice soit faite des brigands et des meurtriers.

Le mardi 21e dudit mois, M. de Victri, estant à Paris, chez la Raverie, où il s'esgaioit et passoit le temps, advisant un perroquet qu'elle avoit qui ne disoit mot, lui demanda si son perroquet ne parloit point. A quoi aiant respondu qu'oui, mais qu'il lui faloit monstrer de l'argent; autrement, qu'il ne parloit point; mais quand il en voyoit, qu'il triumphoit d'en conter et babilloit comme un geay. Victri, pour en faire l'essai, aiant tiré une pièce d'argent de ses chausses, voiant qu'à la veue d'icelle le babil estoit revenu à ce perroquet, va dire, en riant bien fort : « Par Dieu ! Madame, je croi, moi, que ce sont les « prédicateurs de ceste ville qui ont sifflé et apris vostre « perroquet, car il fait tout ainsi comme eux : pour de « l'argent on leur fait dire, babiller et prescher tout ce « qu'on veult; mais, s'ils n'en voient, ils ne disent non « plus mot que lui. »

Le vendredi 24e dudit mois, M. de Gland me dit la mort de M. de Bréau, nostre ami commun, que l'on disoit estre décédé de la maladie en sa maison de Bréau.

Le lundi 27e dudit mois, M. Poussemothe, advocat en la Cour, fust enterré dans l'église des Augustins, à Paris, et mourust, comme la pluspart de ce temps font, de nécessité et de fascherie.

Ce matin, 28e dudit mois, fust chanté le *Te Deum*, à Nostre-Dame, pour la levée du siége de Rouen, que beaucoup, plus par passion que par discours, ne vouloient croire.

Le mécredi 29e dudit mois, fust mise au carcan en la place de Grève, à Paris, une pauvre femme de village,

pour avoir dit qu'en son pays et par les champs le bruit estoit que l'armée du prince de Parme avoit esté desfaite.

« Qui dira mal de Monseingneur le prince de Parme « (disoient les Hespagnols tout haut), il mesdira de « *Jesous-Christous.* »

Ce mois d'avril fust sec, froid et venteux, et la constitution de l'air mal plaisante, pour la saison, avec continuation de la maladie contagieuse en ceste ville de Paris.

En ce mois, et pendant le siége de Rouen, mourust Chicot, fol du Roy, et cependant bon soldat, lequel, en une rencontre qui se fist, aprés avoir tué M. de Chaligni de sa main, fust blessé et en mourust, non de la blessure, qui n'estoit mortelle, mais par son intempérance et yvrongnerie.

Le Roy aimoit cest homme, tout fol qu'il estoit, et ne trouvoit rien mauvais de tout ce qu'il disoit : qui estoit cause qu'il s'esgaroit en mille folies.

Quand le prince de Parme vinst pour la seconde fois en France, en cest an 1592, il dist au Roy devant tout le monde : « Monsieur mon ami, je vois bien que tout ce « que tu fais ne te servira de rien à la fin, si tu ne te fais « Catholique. Il faut que tu voises à Romme, et qu'es- « tant là tu bougeronnes le Pape, et que tout le monde « le voie : car autrement ils ne croiront jamais que tu « sois Catholique; puis tu prendras un beau clistère « d'eau beniste pour achever de laver tout le reste de « tes pecchés. »

Il lui dit une autre fois : « Penses-tu pas, Monsieur « mon ami, que la charité que tu as à l'embrassement « de ton Roiaume doit excéder toute charité chrestienne? « De moi, je tiens pour tout asseuré que tu donnerois, à « un besoin, les Huguenots et Papistes aux protonotaires

« de Lucifer, et que tu fusses paisible Roy de France.
« Aussi bien dit-on que vous autres Rois n'avez guè-
« res de religion qu'en apparance. »

« Les Rois de la nouvelle impression font un petit Ciel
« (disoit-il) de l'honneur et révérence qu'on leur doit;
« mais, quant aux affaires de l'honneur divin, Dieu est
« homme d'aage : il y sçaura bien pourvoir. »

« Je ne m'esbahis pas (dit-il une autre fois à Sa Ma-
« jesté en bouffonnant) s'il y a tant de gens qui abbaient
« à estre Rois et s'il y a de la presse à l'estre : c'est chose
« désirable, c'est un beau mot que Roy de France, et le
« mestier d'estre tel en est honneste; car, en travaillant
« une heure de jour à quelque petit exercice, il y a moien
« de vivre le reste de la semaine et se passer de ses voi-
« sins. Mais, pour Dieu, Monsieur mon ami, gardez-vous
« de tumber entre les mains des Ligueux : car vous
« pourriez tumber entre les mains de tel qui vous pen-
« droit comme une andouille, et puis feroit escrire sur
« vostre potence : *A l'escu de France et de Navarre,*
« *céans à bon logis, pour y demeurer à jamais.* Cela
« est dangereux pour le passage des vivres. »

May.

Le vendredi premier may 1592, le Curé de Saint-André dit que qui eust ouvert le ventre à beaucoup de la paroisse, on leur eust trouvé un gros Béarnois dans le ventre.

Le jeudi 7e dudit mois de may, qui estoit la feste de l'Ascension, M. Niaillé, advocat en la Cour, homme dispos et fort, et en la fleur de son aage, mourust à Paris de la maladie, et fust enterré au cimetière de Saint-André-des-Ars, sa paroisse.

Depuis ce jour jusques au samedi 16e de ce mois, veuille de la Pentecoste, les bruits de Paris, estans changés de paix en guerre, n'estoient que de bataille donnée, gaignée à Paris par le duc de Maienne et les Hespagnols, à Saint-Denis par le Roy : y aiant, de tous les deux costés, des Seize et des curés de Saint-Cosme par pays.

Le samedi 16e dudit mois de may, veuille de la Pentecoste, le duc de Parme, aiant passé l'eau à Codebecq, arriva avec l'armée aux environs de Paris. Son fils, le prince de Parme, et M. de Guise, entrèrent en la ville, et disnèrent le lendemain chez Madame de Nemoux.

Le lundi 18e dudit mois, qui estoit le lendemain de la Pentecoste, toute l'armée, bien lasse et harrassée, passa par Paris, ce qui estonna plus la ville qu'il ne la resjouist, et acheva de ruiner les fauxbourgs et les environs de Paris, où furent commis impunément une infinité de meurtres, brigandages et extorsions.

* Ce jour, mourust à Paris, au logis de ma mère, Loïse Le Bon, ma niaipce, aagée de sept ans ou environ.

Le jeudi 28e dudit mois de may, jour de la Feste Dieu, j'ai aidé à porter le poisle de Saint-André, ce que jamais je n'avois fait, ni en ceste paroisse ni en autre. *

Le samedi 30e may, Du Jardin, un des pilliers de la foy des Seize, fust pendu et estranglé en la place de Grève, à Paris, pour avoir tué Le Rat, marchant de Senlis, et pour tout plain d'autres meurtres et brigandages.

On lui donna ces deux vers pour épitaphe, bien rencontrés et sur le nom et sur la penderie :

Prisca locum mutant miracula : pensilis Hortus
Parisiis nunc est, qui Babylone fuit.

Le dimanche dernier may, fust chanté un *Te Deum*

d'une victoire obtenue en Bretagne par ceux de l'Union sur les princes de Dombes et de Conti, et y eust des enseingnes de ladite desfaite, qui furent portées et plantées à Nostre-Dame de Paris.

On dit communément : *Frais may et chaud juin;* mais cestui, tout au contraire, fust chaud, et le mois de juin froid.

Juin.

Le vendredi 12e juin 1592, M. Dallincour, fils du secrétaire Villeroy, fist le serment à la Cour de Prévost de Paris, et fust installé et mis en possession par le président de Hacqueville, accompagné de quatre Conseillers en la Cour. On disoit que son grand-père estoit son greffier.

Le lundi 15e dudit mois de juin, arrivèrent nouvelles à Paris de deux morts, l'une desquelles, qui estoit la pire, fust trouvée vraie : à sçavoir la mort de M. de Montpensier ; l'autre, qui estoit celle de Bussi Le Clerc, fausse. Encores disoit-on que c'estoit beaucoup, pour Paris, de deux nouvelles en trouver une vraie.

Le mécredi 17e dudit mois de juin, fust enterré à Paris M. Du Vair, père de M. Du Vair, Conseiller en la Cour, un de mes amis.

Le samedi 20e dudit mois de juin, je fus ouïr prescher un fol, à Cambrai, qui se disoit Ambassadeur de la paix : auquel, pource qu'il parloit de paix, on fist accroire qu'il estoit sage ; et l'envoia-l'on, au sortir de sa chaire, prisonnier. Il avoit plus de peuple à son sermon que n'avoient les meilleurs trois prédicateurs de Paris. A l'yssue d'icelui, on trouva afficché aux portes du Collége de Cambrai le quatrain suivant, qui n'estoit trop mal rencontré :

Fol est qui ne jouist du bien pendant qu'il a,
Et plus fol est celui qui soi-mesme s'oublie;
Mais encore plus fols sont aujourd'hui ceux-là
Auxquels il faut qu'un fol remonstre leur folie

Le mardi 23e dudit mois de juin, maistre Jean Prevost, curé de Saint-Sevrin, à Paris, fust enterré. A son service assistèrent Messieurs de la Cour de Parlement, avec Messieurs de la Faculté de Théologie, du corps desquels il estoit, et lesquels ne furent point à l'offrande, pource que Messieurs de la Cour les vouloient précéder : ce qu'ils disoient qu'il ne leur appartenoit pas, et qu'ils devoient marcher les premiers.

Le samedi 27e dudit mois de juin, le sire Turquet, marchant orfebvre demeurant sur le Pont au Change, à Paris, colonnel de son quartier, et qui estoit des plus avant de la Confrairie des Seize, fust enterré, estant mort d'une fiebvre chaude qui lui avoit troublé l'esprit. Il avoit bravé M. de Belin jusques à le contraindre de se retirer le jour de l'exécution du président Brisson et de ses compagnons.

Le mardi 30e dudit mois, un nommé Poccard, potier d'estain, qui avoit esté des Seize et n'en estoit plus, après avoir souppé et fait bonne chère sur maistre Pierre Senault, mourust le lendemain ; et disoit-on à Paris que les paroles qu'il avoit dites de lui et de ses compagnons, en bouffonnant et plaisantant, lui avoient cousté la vie, aiant mesdit de la sainte Confrairie. En quoi on peut remarquer le juste jugement de Dieu sur cest homme, qui par ses compagnons mesmes le chastia du meurtre, impuni des hommes, lequel, estant Seize, il avoit perpétré à Paris en la personne du bon homme Mercier, pédagogue, le lendemain de la Pentecoste de l'an 1588.

En ce mois de juin et le mardi 16e d'icelui, le Roy, par ses lettres patentes données à Gisors, confirma tous les priviléges concédés par les Rois ses prédécesseurs aux officiers de sa maison.

Juillet.

Le vendredi 3e juillet 1592, furent faites défenses à Paris de ne plus aller et venir à Saint Denis, fust pour traffiquer ou autrement, sur peine de prison. Injonction à tous ceux du parti contraire de vider la ville dans vingt quatre heures, sur peine d'estre déclarés prisonniers de bonne guerre. Tous passeports à cest effet révoqués, qui estoit un moien pour tirer argent par le renouvellement desdits passeports : comme aussi, dès le lendemain, on en avoit plus qu'on n'en vouloit, en paiant.

Ce jour, fust chanté un *Te Deum* à Nostre-Dame d'une desfaite de Huguenots, qu'on crioit à Paris, faite par M. de Joieuse devant la ville de Lautrech en Albigeois.

Le dimanche 5e dudit mois de juillet, le Curé de Saint-André-des-Ars cria fort, en son sermon, contre la paix qu'on disoit qu'on vouloit faire : ce qu'il ne croyoit pas. Mais, si tant estoit, et qu'on en descouvrist quelque chose, il faloit prendre les armes et faire plustost une sédition, de laquelle il seroit des premiers, et en tueroit autant qu'il pourroit. Il prescha après que ceux qui estoient avec ce malheureux Béarnois estoient tous damnés, quelque Catholiques qu'ils se dissent, et que les Politiques qui estoient ici, desquels Paris estoit tout plain (et prioit le peuple d'y prendre garde), estoient pires cent fois que le Béarnois, tout Hérétique qu'il estoit : car c'estoit de malheureux hipocrites, damnés comme Judas, lesquels, si on n'y obvioit de bonne heure, livreroient à la fin la

ville, et les bons Catholiques qui estoient dedans, à l'Hérétique, par leurs baisers et trahisons ordinaires. Il exhorta finablement le peuple et ses paroissiens de ne recevoir jamais avec eux ceux qui se voudroient réunir et reconcilier après avoir quitté le parti de l'Hérétique, car, quelque pénitence qu'ils fissent, ils ne pouvoient ni ne devoient estre receus à l'église, qui est l'hérésie des Novatians.

Commolet, par dessus les autres, preschant à Saint-Berthelemi, se tempesta fort, ce jour, jusques à crier en plaine chaire aux Politiques contre trois qu'il advisa sortir de son sermon, disant qu'il s'asseuroit qu'ils en estoient, et qu'on les regardast hardiment au nez. Mais un seul de tout le peuple ne bougea ni ne s'en esmeust davantage; au contraire, s'esbouffa à rire, comme s'il eust veu jouer quelque farce à un charlatan. Aussi faisoit-il des mines assez plaisantes et des grimasses estranges.

Le Curé de Saint-Jacques excommunia, ce jour, en son prosne, tous ceux qui parloient de la paix, qui trouvoient bon le commerce (lequel M. du Maine toutefois avoit fait, et M. de Belin, son Gouverneur, approuvé); dit que tous les Politiques, desquels Paris estoit plain, estoient damnés comme Judas; qu'il les excommunioit, avec tous ceux qui les soustenoient tant soit peu ou favorisoient: comme aussi tous ceux-là qui parloient de recevoir ce petit tigneux et fils de putain de roi de Navarre (usant de ces propres mots), en revenant à la Messe et se faisant Catholique; qu'il leur deffendoit l'entrée de son église et ne permettroit jamais qu'un seul y fust enterré.

Le Curé de Saint-Cosme, homme de résolution et de sçavoir, comme chacun sçait, et qui avoit la couronne plus grande que tous les autres presbtres, prescha, ce jour, que le Béarnois avoit beau faire tout ce qu'il voul-

droit, qu'il allast à tous les diables; qu'il allast au preſche, qu'il allast à la messe quand il voudroit, ou qu'il n'y allast point, c'estoit tout un : autant y gaingneroit-il à l'un qu'à l'autre, pour estre ce qu'il vouloit estre, car il ne le seroit jamais ! Et quand il n'y auroit que lui seul, il l'empescheroit !

Rose, Ceuilli, Martin, Guarinus, Feuardant et tous les autres preschèrent de mesmes, dirent qu'ils estoient d'avis (si le Saint-Père le trouvoit bon) de recevoir à l'église le Béarnois pour Capussin, et non pas pour Roy; crièrent contre ceux qui permettoient à ceux de Saint-Denis de venir ici et d'y traffiquer; qu'il y en avoit plus de trois mil dans Paris, et plus de dix mil autres de Politiques de leur faccion, avec lesquels ils complottoient publiquement et communiquoient tous les jours, sous couleur du fait de leur marchandise. Cependant ceux qui y devoient donner ordre ne s'en remuoient point, ni n'en faisoient aucune recherche : ce qui fut cause que le lendemain, qui estoit le lundi 6e de ce mois, M. de Belin, auquel ces lettres s'adressoient, fist faire une recherche générale, dès le matin, à Paris, toutes les portes fermées; mais on n'y trouva personne qui ne fust muni de bon passeport et sauf conduit, ni autre quelconque qui s'avouast Politique.

Le dimanche 12e dudit mois de juillet, maistre Estienne Pinguet, mon procureur en Chastelet, mourut en sa maison, à Paris, d'un saisissement (à ce qu'on dit) de ce qu'on avoit esté fouiller chez lui pour y trouver des meubles de M. le président Forget.

Le dimanche 26e dudit mois de juillet, le Curé de Saint-Germain-de-l'Auxerrois dit en son sermon qu'on vouloit faire à Paris un Prévost des Marchans et des Eschevins qui ne valoient rien.

Le lundi 27e dudit mois, bruit par toute la ville que le duc Desparnon s'estoit naié.

Ce jour, M. Daubrai, colonnel de ce quartier, battit un prestre des Seize, qui sans aucune commission s'estoit saisi, en son quartier, d'un que les Seize disoient porter l'escharpe blanche.

Ce jour mesme, un commissaire de Chastelet, qui n'estoit des pensionnaires d'Hespagne, disoit à ung autre commissaire de ses compagnons qui en estoit, et lequel croyoit que celui qui lui parloit en fust comme lui : « J'ai, à ceste heure, de l'argent, Dieu merci ; en voilà ! » faisant sonner tout plain d'argent qu'il avoit dans les pochettes de ses chausses. Puis lui dit à l'aureille : « C'est ma pen« sion d'Hespagne que j'ai touchée à la fin. » L'autre, n'apercevant point que ce compagnon se moquoit de lui, et croiant qu'il parloit à bon escient, lui va respondre : « Tu es bien heureux d'en estre ainsi bien paié ! Il y a « plus de trois mois que je ne bouge d'après Senault pour « recevoir la mienne ; mais je n'en puis venir à bout. »

Un autre bourgeois de Paris, qui estoit de la Ligue et zélé à la cause, disoit à un sien compère corporiau : « Mais, mordedienne, mon compère, à quoi tient-il qu'on ne prend ce Roy de Navarre et qu'on ne me le meine en la Bastille, sans tant nous faire languir ? — O mon compère, ce dit l'autre, cela ne se fait pas ainsi ! Il a pour le moins dix mil hommes. — Et mordondienne, mon compère, aions-en vingt mil ! — Voire mais, dit l'autre, il faut de l'argent ! — Qu'il ne tienne point à de l'argent ! dit-il : voilà mon quart d'escu ; que chacun en baille autant, et qu'on me le serre en la Bastille, lui et tous ses Givriaux. »

En ce mois de juillet, vinrent à Paris nouvelles de la mort du Mareschal de Biron, tué devant la ville d'Es-

parnai. Il estoit bon capitaine et grand guerrier, serviteur du Roy pour sa commodité, traversant ses desseins sur la paix en ce qu'il pouvoit, comme celui qui n'affectoit rien tant que la continuation de la guerre, pour son ambition et proufit particulier : lequel il a tousjours préféré au bien publiq et salut du peuple. Chose assez ordinaire aux capitaines de ce temps, qui pour gaingner tiennent tant qu'ils peuvent les plaies ouvertes, comme les mauvais chirurgiens. Il souloit dire au baron de Biron, son fils, jurant à la gasconnade, que, si la paix se faisoit une fois, il faudroit qu'il remontast sur le bidet ; mais qu'il n'estoit point d'avis de cela. Les nouvelles en vinrent à Paris, le mardi 14e de ce présent mois de juillet, desquelles se montrèrent peu resjouis les Ligueux et les Seize, qui disoient tout haut qu'il eust esté de leur parti s'ils eussent eu de l'argent assez pour contenter son avarice.

En ce mesme mois vinrent nouvelles à Paris de la prise d'Auneau par ceux de l'Union, le dimanche 19e du présent mois de juillet, à quatre heures du matin. Et le jour mesme, furent desfaits par ceux de la Ligue, près Lagni, environ quatre-vingts hommes du baron de Bondi.

Pendant ce mois de juillet, les nouvelles de Paris ne furent que de la venue du duc de Maienne audit Paris, où chacun le demandoit, fors les Seize, auxquels il sembloit tousjours qu'il y deust venir pour les faire pendre.

Ce mois de juillet fust peu chaud pour la saison, et l'inconstance du temps fort grande.

Aoust.

Le vendredi 7e aoust 1592, fust emprisonné à Paris un Correcteur des Comptes, nommé Bobie, accusé d'avoir mesdit du duc de Maienne.

Le dimanche 9e dudit mois d'aoust, le Curé de Saint-Jaques dit en son prosne qu'on l'avoit voulu charger d'avoir escrit quelques lettres : ce qu'il confessoit estre vrai, mais non comme les Politiques faisoient courir, du sang desquels il eust voulu voir les rues de Paris teintes, à peine d'estre pendu le lendemain.

En ce mois, nostre maistre de Cœilli, curé de Saint-Germain-de-l'Auxerrois, aiant en un de ses sermons abandonné aux crocheteux de Paris le sac et pillage des maisons des Politiques, les aiant nommés comme les plus propres à cela, les crocheteux, s'en sentant offensés, dressèrent une plaisante lettre (ou leur conseil, pour eux) qu'ils adressèrent à M. de Cœilli, et l'affichèrent à toutes les portes de son église, et en divers endroits et quartiers de la ville, de laquelle la teneur s'ensuit :

« Monsieur de Cœilli, nous trouvons fort estrange qu'en continuant vos fausses prédications de vous vouloir aider de nous pour assassiner et voler tant de gens de bien et d'honneur. Encores que soions pauvres gens et simples, si est-ce que nous sçavons fort bien que les Commandements de Dieu sont au contraire, desquels vous ne parlez point en vos prédications. Qui vous croiroit, ce seroit prendre le chemin de gaingner Paradis par escalade, comme vos quatre martirs du Louvre, qui font la cuisine en Enfer, en vous attendant et vos confrères. Voilà les fruits et récompenses de vos pensions d'Hespagne, pour trahir vostre patrie et y planter toutes sortes de religions, et les escrouelles, comme en Flandre. Partant, ne faites estat de nous en vos assemblées de sabbats et meschantes factions. Nous vous estrénerons, au premier jour de l'an, d'un chapperon vert.

« Vos bons amis, en faisant mieux.

« Les Crocheteux. »

En ce mois d'aoust, les bruits d'une paix qui se prattiquoit, au moien des voiages du Cardinal de Gondi et du marquis de Pisani à Romme, servoient de coulis et restaurans à beaucoup de pauvre peuple de Paris, tant attenué et nécessiteux qu'il n'en pouvoit plus.

Ce mois d'aoust fust fort chaud et ardant au commencement et jusques au 12e, le reste, vain, estouffé, humide et malsain.

Septembre.

Le mécredi 9e septembre, le vicaire de Saint-Nicolas-des-Champs, un des Catholiques zelés de l'Union, et à la mort duquel, selon le bruit commun, elle perdoit beaucoup, pour estre un des désespérés conjurateurs de Paris, qui avoit entrepris et promis de tuer le Roy, mourust enragé * (comme l'on disoit) * en la maison d'une dame dévote de ceste ville nommée Hottoman.

Le dimanche 13e dudit mois de septembre, dom Alexandre, colonnel des Néapolitains, sous un faux donner à entendre et rapport de quelque Seize, injuria et offensa M. de Chavagnac, curé de Saint-Supplice, l'appela meschant et Politique, et lui dit qu'il estoit le Curé du Roy de Navarre. Auquel Chavagnac respondist qu'il estoit gentilhomme et homme de bien; et, quant à estre le Curé du Roy de Navarre, il ne l'estoit point, mais eust bien voulu l'estre, estant bien converti et bon Catholique. Et que si ainsi estoit, lui et les siens n'auroient pas tant d'affaires à Paris qu'ils en avoient.

Le lendemain, le Colonel l'alla trouver; et comme il estoit fort sage et retenu, se doutant que trop légèrement il l'avoit attaqué et offensé, le rendist content, et se departirent d'ensemble bons amis.

Le dimanche 27e dudit mois de septembre, mourust

de peste, dans l'Hostel-Dieu de Paris, nostre maistre Josse, docteur de Sorbonne, Tholozan, et un des criars prédicateurs de ceste ville. On trouva fort estrange de voir un des confrères d'une si célèbre compagnie mourir ainsi pauvrement et misérablement dans un Hostel-Dieu.

Le mardi 29e dudit mois, M. de la Vau, qui avoit failli d'estre mon gendre, espousa la fille de Nicolas, Conseiller au Chastelet de Paris; et pource que ledit de la Vau estoit sourd et Nicolas guères sage, selon le commun bruit de Paris, on en fist les trois vers latins suivants :

Sunt duo connubii conjuncti fœdere, quorum
Naturæ vitio male junctis audit uterque :
Namque gener surdus, soceri mens ipsa laborat.

Le mécredi 30e et dernier dudit mois de septembre, pour le bruit du fort que le Roy faisoit faire à Gournai, que ses gens apeloient *Estrille-badaus*, estant adverti de faire quelque provision (comme il n'y avoit fils de bonne mère qui n'en fist), j'achetai du bled, du lard, des pruneaux, du ris, et de tout un petit, selon l'argent de ma bourse; lesquelles provisions huict jours après amandèrent, et au bout de quinze encores plus : si que je congneus, et beaucoup d'autres avec moi, que sur un bruit il ne se faut jamais tant haster.

Les bruits de Paris, pendant ce mois, furent d'un siége par famine, à faute de la conversion du Roy à l'Eglise, de laquelle on parloit fort. Dequoi les prédicateurs crioient, disant que pour pénitent il y pouvoit estre receu, mais non pour Roy, et qu'avant qu'estre maistre il faloit faire son apprentissage.

Ce mois de septembre fust chaud et fort seq.

En ce mois de septembre, M. de Bès, gouverneur de l'Hostel-Dieu, mourut à Paris, aagé (à ce qu'on disoit) de cent quatre ans.

La fille du commissaire Belin, qui estoit une fort belle fille, aagée de dix-huit ans, fust prise à Paris, comme roiale, par Le Brun, riche marchant de la rue Saint-Denis, archi-ligueur et fol; et fust ladite fille perdue trois jours entiers, sans qu'on peust sçavoir ce qu'elle estoit devenue. Enfin fust retrouvée en une maison de la rue Saint-Honoré, où on pansoit des pestiférés, et rachetée de cent escus par M. Lescuier, Maistre des Comptes, fust renvoiée à son père, à Saint-Denis, qui en mourust de regret incontinent après.

En ce mois de septembre, M. Du Hallot, de la maison de Monmoranci, brave seingneur et vaillant, et dont il portoit les marques pour le service de Sa Majesté, fust assassiné traistreusement et de sang froid en sa maison, à Vernon, par le marquis D'Allègre, accompagné de treize autres, audevant desquels ledit Hallot, appuié sur des potances à cause de ses blessures, estant venu et descendu, sans armes, de sa chambre, aiant salué mesmes fort gracieusement le sieur D'Allègre, icelui, le resaluant de ces mots : « Il faut mourir! » lui donna avec ses complices plusieurs coups de poignards et d'espées, dont ils l'atterrèrent mort sur place.

Octobre.

Le samedi 10e octobre 1592, bruit par tout Paris du commerce accordé, qui devoit estre publié sans faute le lundi ensuivant. Il n'y avoit que huict jours qu'on y devoit mourir de faim : aujourdhui tous biens y devoient arriver et abonder. L'inconstance des esprits aussi grande que celle de la saison.

Le lundi 12e dudit mois d'octobre, au lieu du commerce qui devoit estre publié, on amusa les manans (qui, se commençans fort à lasser, s'assembloient pour aviser les moiens d'envoier vers le Roy le semondre de se faire Catholique) d'un faux bruit qui s'esleva fort grand à Paris, ce jour et en un instant, que le Béarnois estoit pris : lequel fust tellement desguisé et confirmé par les porte-nouvelles des Seize et des prédicateurs, qu'il se trouva, ce jour, un grand amas de populasse aux Halles qui l'y attendoit, persuadée qu'on emmeneroit, ce jour, le Béarnois à Paris prisonnier. Mesmes y eust quelques simples femmes dévotes qui jurèrent dès le matin ne boire ne manger qu'elles ne l'eussent veu, et en jusnèrent jusqu'aux estoiles.

Le lendemain, qui estoit le mardi, il ne s'en parloit plus à Paris, mais bien du fort de Gournai, que le duc de Maienne avoit pris et ruiné, et desfait tous les Suisses, dans le sang desquels on estoit jusques au cul.

Le mécredi, on ne parloit plus du duc de Maienne ni du fort, mais qu'on alloit donner bataille, et que le Béarnois estoit malade à la mort.

Sur quoi on redoubla, à Paris, les prières et processions, qui eurent telle vertu que le samedi 17e arrivèrent à bon port dans la ville quarante mil escus de l'argent d'Hespagne, qui estoit la bataille qu'on vouloit donner. Le Béarnois aussi ne se mouroit plus, mais estoit malade d'une maladie de bourse, mal ordinaire et fort commun de ce temps.

M. Rose, qui preschoit à Saint-Germain-le-Vieil, où estoient les prières, dit que pendant que ceste bonne Roine, ceste sainte Roine (entendant la Roine de Navarre), estoit enfermée entre quatre murailles, son mari avoit un haras de femmes et de putains; mais qu'il en avoit

esté bien payé et en avoit ses parties bien eschauffées (entendant ce mal aux bourses qu'ils disoient qu'il avoit).

Ce jour de lundi 12e octobre, je receus nouvelles de la mort d'un gentilhomme de mes amis, nommé de Chermont, favori du duc de Guise, décédé à La Ferté Milon d'un coup de pistolet au bras, qu'il avoit receu de ceux du Roi à la suitte de Madame de Guise.

Le jeudi 15e dudit mois d'octobre, le président de Nulli, sortant du sermon de Saint-André, où estoient les prières, fut assailli d'un grand chien, aussi grand comme lui, duquel il eust une telle fraieur, encores qu'il ne lui eust point fait de mal, qu'il s'escria tant qu'il peust qu'il estoit mort.

Le vendredi 16e dudit mois d'octobre, on commença des assemblées, à Paris, par les quartiers et corps des compagnies, pour pourvoir aux nécessités de la ville et du peuple, où entre autres choses fust proposé par beaucoup de bons bourgeois, et en grand nombre, d'envoier vers le Roy le semondre de se faire Catholique : dont depuis furent apelés les Semonneux, lesquels, y procédans d'un bon zèle, mais sans science et discrétion, pensans par là remedier au mal, l'accreurent, n'aians ni chef ni forces en main pour exécuter une telle entreprise, de laquelle le duc de Maienne, adverti et trés mal content, revinst à Paris pour la rompre : ce qu'il fist sans aucune résistance.

Le vendredi 23e dudit mois d'octobre, fust mis en terre, à Paris, M. de Passi, archediacre de Nostre-Dame, aagé de soixante et quinze ans. On disoit de ce bonhomme qu'il n'avoit jamais eu procès, n'avoit en sa vie respondu pour personne, et n'avoit jamais esté apelé ni ouï en tesmoingnage.

Ce jour, je revins, avec ma sœur des Forneaux, de

Saint-Denis, où je fis plus de mes affaires en une matinée que je n'avois fait en mon autre voiage en dix sept jours, trouvant moien, sous le nom de Bellemanière, de jouir d'une partie de mon revenu d'Orléans : à quoi M. Du Faur, gouverneur de Gergeau, qui y peult tout, m'a promis tenir la main contre ceux qui me traictent en Ligueur de par delà, comme on fait ici en Politique, qui est un moien pour bien faire ses affaires.

Le samedi 24e dudit mois d'octobre, arriva à Paris le duc de Maienne, comme à l'improviste et sans qu'on l'y attendist. Il tonna fort, ce jour, l'après disnée, faisant un temps estouffé et fort vain ; et la nuict fist un grand vent et pluie, avec tempeste. A sa venue, on fist un Cri qu'on eust à abattre toutes les maisons des fauxbourgs, qui se trouveroient estre à six-vingt pas de la ville : ce qui estonna le peuple, par les crieries et remonstrances duquel fut révoqué enfin ledit Cri le lundi suivant, 26e de ce mois.

Le mardi 27e dudit mois d'octobre, nonobstant la venue du duc de Maienne à Paris, ceux de la Chambre des Comptes s'assemblèrent, et tous d'une voix conclurent à la paix, et à envoier par devers le Roy le semondre de se faire Catholique. Le président d'Ormesson, député de la Compagnie, en porta la parole au duc de Maienne, et, comme tous d'une voix avoient conclu à ce que dessus, hors mis quatre (L'Huilier, Hotteman, Dalesseau et Acarie), le supplia bien humblement d'y vouloir adviser; qu'il n'avoit que faire de lui représenter la nécessité du peuple, car elle estoit devant ses yeux, et que tout le remède estoit en la paix, laquelle il estoit chargé de la part de la Compagnie lui demander, et le supplier bien humblement la leur vouloir donner. Auquel le duc de Maienne ne respondit quasi rien, voulant seulement, sans frapper

coup et sans se descouvrir plus avant, rendre vains leurs conseils et assemblées : ce qu'il fist.

Ce jour, furent vérifiées en la Cour les facultés du nouveau Légat, Cardinal de Plaisance, envoié ici par le Pape pour entretenir tousjours les affaires à la dévotion du Saint Siége et establissement de l'Hespagnol. Il estoit fils d'un vendeur de saucissons de Plaisance, avoit peu ou point de sçavoir, mais d'esprit et de jugement beaucoup; au surplus, grand homme d'Estat et bon serviteur de son maistre. Ne disnoit point, mais souppoit bien, et, après avoir souppé (qui estoit ordinairement à quatre heures), se faisoit sangler comme les mulets pour aider à la digestion. Huict heures estant sonnées, on le venoit dessangler et mettre au lit, où M. Laze s'esgayoit et baudouinoit tout à son aise, jusques à ce que le sommeil le prist. Estant esveillé (qui estoit toujours fort matin), se mettoit à la besongne, escrivant force lettres et faisant dépesches de tous les costés.

Le vendredi 30e dudit mois d'octobre, le duc de Maienne vinst à la Cour de Parlement, où Dorléans, advocat du Roy, triompha de haranguer et parla librement contre les Seize, qu'il apela gens de néant, et cependant si oultrecuidés et impudens qu'ils s'estoient voulu depuis un peu mesler de disposer de l'Estat et Couronne, et la mettre sur la teste d'un Hespagnol, comme s'il n'y eust point eu d'assez puissans et braves Princes en France pour la porter : en quoi ils faisoient tort à tous les Princes, et particulièrement au duc de Maienne, là présent, et à tous ceux de sa maison. Taxa leur religion de laquelle ils se couvroient, en ce qu'ils avoient bien ozé honnorer du nom de martirs ceux que la Justice avoit fait mourir et exécuter pour leurs meurtres, larcins et brigandages. Parla aussi contre les prédicateurs, et dit qu'il estoit be-

soing de refréner leurs langues, qui deschiroient les Princes et se mesloient des affaires d'Estat, où ils n'entendoient du tout rien.

De quoi les prédicateurs advertis * furent incontinent * trouver le duc de Maienne, pour le prier de chasser ledit Dorléans comme un mutin qui s'estoit bandé contre l'Eglise de Dieu et ses ministres : auxquels le duc de Maienne respondit * simplement * qu'il y adviseroit et regarderoit à rendre contens les uns et les autres. Mais eux, peu satisfaits de ceste response, lui insistèrent hautement que c'estoit un tort fait à la Religion, et que les injures de Dorléans, desquelles ils lui demandoient justice, importoient tant à la conservation de l'Estat qu'ils ne s'en pouvoient taire. Alors le duc de Maienne leur dit : « Pour « le regard de la Religion, je reconnois Dorléans pour si « bon Catholique que pas un d'entre vous n'y peut « mordre. Touchant l'Estat, ce n'est à vous de vous en « mesler : j'y suis pour y donner ordre. Meslez-vous seu- « lement de prescher vostre Evangile : cela est de vostre « charge, et non pas le reste. » Cependant ils ne laissèrent de le prescher en leurs chaires publiquement comme un apostat, jusques à en escrire à Romme au Pape, et lui faire entendre qu'il avoit dit qu'il ruineroit ce petit empire de la Sorbonne, aiant dit, à la vérité, chose approchante de cela, mais non pas du tout ainsi.

Ce jour, un apotiquaire nommé Pierre Cul, que les Seize avoient menassé et dit qu'il estoit bien près de la rivière et qu'il le faloit mener boire, avec un advocat nommé le Gay, qui avoit esté injurié et apelé coquin par le capitaine Olivier, pource qu'il avoit esté d'avis d'envoier par devers le Roy, vinrent présenter leurs plaintes au duc de Maienne. Mais ils furent renvoiés rudement par lui aux fins de non recevoir, comme aussi les députés

des Seize, qui lui vouloient parler pour faire pendre les Politiques et les Semonneux : disant que, s'il eust fait son devoir, il eust envoié les uns et les autres à la Bastille.

* Ainsi, le duc de Maienne unist les Politiques et les Seize ensemble, en ce qu'ils se mescontentent tous les deux également de lui : lequel ceux de Paris aians mandé (n'estant fils de bonne mère qui ne souhaittast sa venue), aujourd'huy qu'il y est, l'en souhaittent aussi loin qu'il en est près, tant les discours des hommes de ce temps estoient vains et mal fondés. *

Ce mois d'octobre fust, au commencement et jusques au 12e, sec et gaillard; mais le reste du mois humide, morne, vain et mal sain. Petites véroles et rougeoles sont en règne à Paris : signes d'un air corrompu [1].

Novembre.

Le dimanche 1er novembre 1592, jour de la Tous-saints, M. le Légat, voulant honorer l'église Saint-André-des-Ars, sa paroisse, des premiers fruits de sa légation, y chanta la messe, après laquelle il communia de sa main tous ceux qui s'y présentèrent, tant de ladite paroisse que des autres, leur baillant à baiser (selon la mode d'Italie) les deux doigts de la main de laquelle il administroit le Sacrement. Il entra dans l'église à neuf heures, et en sortist à midi. On l'y attendoit dès six heures, comme aussi il en avoit fait advertir les paroissiens par le Curé, et fait dire qu'il y demeureroit jusques à trois heures après midi (chose aisée pour lui, qui ne disnoit point, mais souppoit bien). Mais l'affluence du peuple n'y fust telle ni la presse si grande qu'il pensoit. Ce jour, nostre maistre Boucher excommunia les Se-

1. Ici onze lignes biffées par L'Estoile, de telle façon qu'on ne peut rien lire.

monneux de sa paroisse et leur interdist la communion, de laquelle il falut qu'ils s'abstinssent, pource qu'il les connoissoit tous. Quelques-uns d'entre eux vinrent communier à Saint-André.

Le lendemain de la Toussaints, qui estoit le jour des Morts, ledit Boucher prescha qu'il y avoit des asnes em béguinés qui avoient esté d'avis d'envoier vers le Béarnois, et le recevoir au cas qu'il se fist Catholique. Quant à lui, qu'il estoit bien d'opinion que le Béarnois conquist le Roiaume de Paradis, s'il pouvoit, et qu'il en jouist : car, estant là, il ne tromperoit personne ; mais du Roiaume de France, qu'il n'estoit point d'avis qu'on l'y laissast entrer, pource qu'il pourroit tromper.

Rose prescha, ce jour, qu'il faloit faire justice de ceux qui avoient esté d'avis d'envoier vers le Béarnois. Et là dessus, se ruant sur les Politiques, les priva du Purgatoire et leur adjugea l'Enfer ; prescha Pierre Cul, apotiquaire de Paris, disant qu'il séioit mal à un apotiquaire de parler d'affaires d'Estat : toutesfois, qu'il pensoit qu'en remuant ses drogues une fumée lui estoit montée au cerveau qui lui avoit mis ces fantasies-là en la teste.

Ce jour, bruit à Saint-Denis, et partout aux environs, qu'on s'estoit barricadé à Paris. Trois hommes venans de Paris furent présentés au Roy par M. de Vicq, à Saint-Denis, où lors estoit Sa Majesté, auxquels le Roi demanda ce qui en estoit, et que c'est que ceux de Paris avoient voulu faire, et s'ils avoient pensé à se barricader comme l'on disoit ; lesquels lui respondirent que non, mais qu'on l'avoit voulu envoier sommer de se faire Catholique. « Catholique ! (dit le Roi) Je le serai plus tost « qu'ils ne seront gens de bien à Paris, et leur dites « hardiment. »

Le mardi 3e dudit mois de novembre, un secrétaire du

Roy de mes amis me conta qu'estant allé baiser les mains à Madame de Nemoux, et lui aiant ladite dame demandé des nouvelles du Roy et de la Cour, qui lors estoit à Saint-Denis, de M. le Chancelier, et tout plain d'autres particularités, il lui auroit entre autres choses dit qu'on se plaingnoit fort de delà que les mains levées de deçà ne s'entretenoient point; que M. le Chancelier en estoit fâché, et que ceux du Roy disoient qu'on les traictoit mal à Paris. A quoi ladite dame respondit que son fils estoit après à y donner ordre, et qu'en brief il y pourvoirroit; puis lui demanda que c'est qu'ils disoient d'elle, et quelle opinion qu'ils en avoient. « De vous, « Madame? (dit l'autre) Chacun dit que si on vous avoit « veu une fois monter en vostre carosse pour faire quel- « que bon accord, que tout le monde vous béniroit et « vous suivroit. Au reste, on n'ignore point de par delà « vos qualités, vos mérites et vos grades : ils vous recon- « noissent pour fille de Roy, et qui pouvez beaucoup « pour une bonne paix à l'endroit de vos enfans. — Je « vous dirai (respondit Madame de Nemoux) : Mon fils « du Maine a quarante ans passés; les autres ont aage « pour se sçavoir gouverner. Je n'en fais pas ce que je « veux : il s'en faut beaucoup. Bien sçay-je une chose « que je veux bien que vous sçachiez, et eux et tous : c'est « qu'ils ne se rendront pas aisément. Toutefois, je vous « asseure que mon esprit y travaille, et que je n'ai rien « tant au cœur que la paix, pour laquelle avoir je ferai « avec eux tout ce que je pourrai. » Et là dessus, lui aiant dit que les curés et prédicateurs aigrissoient fort les affaires, et qu'on eust sagement fait de les réprimer; mesmement que Cœilli, ces jours passés, avoit dit qu'il excommunioit et interdisoit non seulement la communion, mais aussi l'entrée de sa paroisse, à ceux qui

alloient et venoient à Saint-Denis, qui avoient des mains levées, et qui parloient, négotioient ou traffiquoient avec eux : ladite dame lui respondit qu'il faloit laisser parler les fols, et que més que nostre maistre Cœilli et les autres curés et prédicateurs ses compagnons ne prissent plus d'argent de l'Hespagnol, elle croiroit à ceste heure-là qu'ils seroient gens de bien et qu'ils croiroient en Dieu, mais non pas devant. Et là finit leur discours, que j'ai apris de la propre bouche dudit secrétaire.

Ce jour, M. Tronson, mon beau frère, alla trouver le duc de Maienne, pour s'excuser envers lui sur le rapport qu'on lui avoit fait qu'il avoit esté des Semonneux de son quartier. Auquel ledit de Maienne respondit qu'il se contentoit, moiennant qu'on rompist tout cela, mais qu'il n'en ouist plus parler.

* Ce jour, on présenta au Curé de Saint-André, de la part du Légat, une quantité de dalles d'Hespagne, que les uns disent qu'il refusa, et les autres qu'il les prist. *

Le mécredi 4e dudit mois de novembre, fust faite à Paris Assemblée de ville où le duc de Maienne se trouva. Là les Semonneux les plus mauvais devinrent doux comme agneaux, et se rendirent soupples comme un gand, et, comme ces petits escoliers qui en l'absence de leur maistre ont fait des fols, le sentant venir se cachent, et à la veue des verges se rendent à ce qu'on veult, ainsi ces fols et estourdis de manans, à la veue du duc de Maienne, perdent le cœur et n'ont recours qu'aux excuses et au pardon qui leur est octroié, à la charge de n'y retourner plus. Et leur dit le duc de Maienne en ces termes : « J'oublie tout le passé, et ne m'en veux point « souvenir ; mais bien vous veux-je advertir qu'il n'y ait « homme à l'avenir si osé, de quelque qualité qu'il puisse « estre, de tenir tel langage, s'il ne veult que je le tienne

« et traicte comme ennemi. Vous m'avez demandé le « commerce : vous l'aurez ; et si vous promets une tenue « d'Estats qui donneront ordre à tout et remédieront « à vos nécessités. » Et, se tournant vers La Chapelle Marteau, lui dit : « Que vouldroit ce peuple, que je lui « fisse davantage ? — Monsieur, lui dist-il, ils demandent « un Roy et en veulent avoir un. — Les Estats (dit M. de « Maienne) leur en donneront un ; mais, quand ils l'au- « ront, que leur fera ce Roy davantage que je leur fais ? »

Le dimanche 8e dudit mois de novembre, le Curé de Saint-André, en son sermon, dit qu'il se faloit saisir des Semonneus et qu'ils ne valoient tous rien, et que, sans la venue du duc de Maienne, la ville estoit à l'ennemi. Au contraire, le Curé de Saint-Germain dit, ce jour, qu'il ne crieroit plus que les plus gens de bien de la paroisse estoient des Semonneux et qu'ils avoient tous signé : non qu'il aprouvast cela, mais bien estoit d'avis qu'on rompist le papier et qu'on le brulast, et que jamais il n'en fust parlé. Et toutefois, le lendemain de la Toussaints, il avoit crié au feu et à l'eau contre eux, jusques à désigner en sa chaire la maison de M. Tronson, disant que le maistre d'icelle avoit ung fils et deux filles qui ne valoient rien, non plus que lui, et qu'il faloit tout jetter en la rivière. Voilà quelle estoit la teste et cervelle du personnage.

Le lundi 9e dudit mois de novembre, on procéda à Paris à l'élection d'un Prévost des Marchans, et fust nommé pour Prévost L'Huilier, Maistre des Comptes, ung des quatre de la Chambre qui n'avoit trouvé bon d'envoyer vers le Roy, qui fust cause de faire consentir le duc de Maienne à son élection et à la déposition de Boucher, que ledit duc vouloit estre continué, nonobstant toutes les voix du peuple, qui crioient : *Tolle !* Le

Besle, Conseiller en Chastelet, et Carrel, avoient esté esleus par le peuple pour Eschevins, et avoit Le Besle vingt six voix, et Carrel vingt huit. Mais, nonobstant, le duc de Maienne, entreprenant ce qu'un Roy n'eust entrepris, abolit les priviléges des manans pour ceste fois, sauf à continuer, mettant à néant les voix données à ces deux, qu'on tenoit à Paris pour honnestes hommes, mais un peu Politiques, et élizant en leur lieu Pichonnat, l'ame des Seize, qui n'avoit aucune voix, et Néret, qui en avoit fort peu, homme de bien et Politique, et à lui nommé par M. de Belin. Honnora de mesme charge le Seize et le Politique, pour contrebalancer, à ce qu'on disoit, les entreprises qui se pouvoient brasser à Paris d'une part et d'autre.

Ce jour, on sema à Paris le quatrain suivant sur la déposition de Boucher, Prévost des Marchans :

En faisant à Paris des Eschevins nouveaux,
On y devoit laisser pour Prévost un Boucher :
Car, puisque dans Paris il y a tant de veaux,
Il faut avoir quelcun qui les sache escorcher.

Le mardi 10e dudit mois de novembre, nouvelles vinrent à Paris de la mort du duc de Joieuse, qui s'estoit naié, et son armée desfaite en Languedoc devant Villemur, à quatre lieues de Tholoze, le 19e du mois d'octobre dernier, en laquelle plusieurs bons capitaines et soldats demeurèrent naiés et perdus. Mauvaises nouvelles pour l'Union.

Le lundi 16e dudit mois, fust mis en terre à Paris M. Desbaldit, secrétaire du Roy, duquel ceux de l'Union se portèrent héritiers, disans que son frère estoit du parti contraire, qui estoit une prattique pour la chambre

d'Agrippa. On lui trouva neuf cens escus, dont M. de Maienne en toucha quatre cens.

Le mardi 17e de ce mois, le fils du président de Hacqueville espousa la fille du sire Gamin, marchant, demeurant à Paris, rue Saint-Denis, à l'enseigne des Trois Poissons. Il estoit Conseiller en la Cour de Parlement, et furent les escus qui firent faire ce mariage, car on ne parloit moins que de trente, trente-cinq et quarante mil escus, qui estoit un riche mariage à Paris pour le temps : car le reste de la rue Saint-Denis, qui est bien grande, se fust trouvée bien empeschée de fournir ladite somme.

Le jeudi 19e du présent mois de novembre, fust enterré à Saint-Denis M. Gohorri, secrétaire du Roy, un de mes bons amis.

Le lundi 23e du présent mois de novembre, les harangues de la Saint Martin se firent au Palais, à Paris, où M. le président de Hacqueville, en qualité de Premier Président, comme tenant la place de M. Chartier, harangua pour la patience, exalta jusques au tiers ciel la Maison de Lorraine, et, comme un *novus homo*, ne parla que pour la continuation des armes et de la guerre : dont on dit, au sortir de là, qu'il avoit le ventre *à la du Maine* et la bourse *à la Gamine*.

Le mécredi 25e dudit mois de novembre, un tireur d'or, demeurant à Paris, rue Saint-Denis, à l'enseigne des Trois Fucailles, se pendist et estrangla dans son grenier.

Ce jour, le curé de Saint Cosme, homme de résolution, comme chacun sçait, fist une assemblée à Paris de quelques prestres et ecclésiastiques zélés ; et se tinst ledit Conseil dans la chambre de Guarinus, aux Cordeliers, où ils jurèrent et résolurent tous ensemble de ne recongnoistre jamais le Roy, quelque profession de religion con-

traire qu'il fist ; ains s'opposer, de fait et de force, à tous ceux qui le voudroient entreprendre, de quelque estat et qualité qu'ils peussent estre.

Le lendemain, le duc de Maienne fust adverti de ladite Assemblée, et de ce qui s'y estoit passé ; et dit à un, qui lui vouloit faire trouver fort mauvais : « Si les Seize ne « traictoient en leurs assemblées autre matière que celle-« là, et que j'en eusse bonne asseurance, dès demain je « leur permettrois ce que je leur ai osté : car tout ce qu'ils « y ont arresté est bien selon mon intention. Mais, pour-« ce que c'est contre les défenses qui leur ont esté faites « de s'assembler, je le trouve mauvais et ne le veux en-« durer ; mais non pour autre chose. »

Le jeudi 26e dudit mois de novembre, le doien Séguier, aiant esté déféré au duc de Maienne, pour avoir escrit des lettres en chiffre à ses frères et avoir des intelligences avec ceux du parti contraire, fust trouver ledit duc de Maienne pour s'en purger, lequel lui nomma celui qui lui avoit dit, qui estoit de ses amis et commensaux. Et après l'avoir prié de ne dire point à l'autre qu'il lui eust nommé, lui parla en ces termes : « Monsieur le doien « mon ami, contentez-vous que je n'en croi rien, et pen-« sez que je ferois beaucoup de mal si je voulois. Mais « mon intention n'est pas telle : on le congnoistra. J'at-« tends ici les gens de bien, pour me résouldre. »

Ce jour, M. de Rosne fist le serment, à la Cour, de Gouverneur de l'Isle de France. Pichonnat, l'avocat des Seize, le loua si hautement que, le faisant descendre de la coste Saint Loïs, il appresta à rire aux drolles du Palais. Dorléans, Advocat du Roy, ne dit mot, et simplement consentist. Le président Le Maistre se leva, afin de n'en ouïr davantage.

Le vendredi 27e de ce mois, les Estats furent criés, à Paris, au vingtième du mois qui vient.

Ce mois de novembre fust peu froid, fort humide et pluvieux.

Decembre.

Le mécredi 2e décembre 1592, M. de Gibercourt, Maistre des Comptes, fust enterré, à Paris; auquel Dieu fist la grace de bien mourir en lui : chose rare en ce temps.

Le samedi 5e dudit mois, fust bruslé, en la place de Grève à Paris, un jeune garson, aagé de dix sept ans, qui avoit engrossi une vache, de laquelle il estoit sorti un monstre moictié homme moictié veau. Son dicton fut supprimé, pour l'énormité du faict.

Ledit jour, furent pendus et estranglés à Paris deux Hespagnols, pour avoir volé des damoiselles sortans de Paris avec passeports; et voulut le duc de Maienne qu'ils fussent pendus devant leur corps de garde. Dont les autres Hespagnols murmuroient fort, disans que si pour voler on devoit faire pendre les gens, qu'il faloit faire pendre la moictié de la ville de Paris; et qu'il faloit bien dire qu'on leur en voulust d'ailleurs.

Le lundi 7e dudit mois de décembre, arrivèrent à Paris les nouvelles de la mort du duc de Parme, décédé à Arras le mécredi deuxième de ce mois, en l'aage de quarante cinq ans, en réputation d'un des premiers capitaines de l'Europe. Il estoit aimé de l'Italien, hay et craint de l'Espagnol, suivi du Walon, et qui avoit un million d'or en sa bourse; grand et sage temporiseur, et auquel la jalousie de son maistre et l'envie qu'il portoit à sa valeur avancèrent les jours, selon le bruit commun. Il ordonna, par son testament, d'estre enterré sans aucune pompe,

en habit de capussin, dans l'église des Capussins de Plaisance; et que sur sa tumbe fust gravé : *Hîc jacet frater Alexander Farnesius, Capussinus.*

Et pource que, quand il mourust, il avoit desjà le froc et les manches de l'habit de capussin passées, on publia le quatrain suivant :

Frère Ange, Capussin, son froc jette aux orties :
Farnèse l'amassant, son chef en a frocqué.
L'un vit, et sagement sa fortune a bastie;
L'autre est mort tout ainsi qu'un sot moine enfrocqué.

A frère Ange, capussin, duquel les nouvelles vinrent, en mesme temps, qu'avec dispense du Pape il avoit quitté le froc et pris les armes, estant seul resté de tous les frères de sa maison, on donna le suivant quatrain, qui fust fort receuilli et trouvé bien fait :

A FRÈRE ANGE, CAPUSSIN.

Vos trois frères sont morts, en ces guerres cruelles:
Les deux premiers en terre, et le troisiesme en l'eau.
Gardez-vous bien de l'air! Si ne volez tout beau,
Frère Ange, mon ami, vous y lairrez les aësles.

Le mécredi 9e dudit mois de décembre, au sortir de mon disner, comme je me chauffois auprès du feu, je faillis d'estre tué de deux gros plastras qui tumbèrent de la cheminée, de dessous laquelle mes enfans, comme Dieu voulust, venoient de sortir. Et au partir de là, m'estant retiré en ma chambre du milieu, le plancher s'esboula sous moi, et tumbai dans le trou qui s'en fist, jusques à la ceinture, Dieu me tenant la main, comme je croi, pour ne m'estre aucunement blessé. Et le lende-

main, dans la mesme chambre, m'estant laissé tumber au mesme trou, je perdis une antique d'argent de Marius que j'aimois fort, que je tenois en ma main; laquelle depuis n'ai jamais veu ni sceu recouvrir, quelque diligence que j'en aie faite, non plus que si elle fust fondue en abisme : Dieu m'aiant encore préservé à ceste seconde fois.

Le jeudi 17e dudit mois de décembre, le duc de Maienne receust nouvelles de l'entreprise sur la ville de Nanci, faillie par M. de Thuraine, dans laquelle estoient le duc de Lorraine et ses enfans; et dit le duc de Maienne, à son souper, que M. de Thuraine avoit failli d'estre duc de Lorraine à petis frais.

Ce jour, les lettres du restablissement du geolier du Petit Chastelet de Paris, poursuivies par les Seize, aiant esté présentées au Conseil d'Estat, où séioit le duc de Maienne, furent lacérées; et Le Canivet mis dedans par ledit duc. Il avoit esté, par arrest de la Cour, privé de son estat, comme estant un des complices de la mort du président Brisson, et aussi pour recevoir ordinairement les prisonniers sans escroue, à l'appetit des Seize.

Le vendredi 18e de ce mois, les Estats, criés et assignés au vingtième de ce mois, furent remis au dix septième du suivant : dont le peuple murmura et les prédicateurs crièrent. Le docteur Martin prescha que chacun tiendroit les Estats en sa maison, et qu'il n'en faloit point espérer d'autres.

Le mardi 22e décembre 1592, l'arrest contre celui de Chaalons, donné par le Parlement dudit lieu contre les facultés du Légat vérifiées en la Cour de Parlement de Paris, le vingt septième d'octobre dernier, aiant esté dressé par le président Le Maistre, fut prononcé, ce jour, au Parlement, par le président de Nulli, qui en le pro-

nonceant fist autant de fautes que de mots. L'avocat du Roy, Dorléans, corrigea ses plaidoiers, en estant réduit à cela par la nécessité : pour à laquelle subvenir, les Seize lui avoient fait donner deux cents escus de l'argent d'Hespagne ; plaida la cause de la guerre, injuria le Roy, et ne le nomma que le prince de Béart ; dit que c'estoit un Meschant, Hérétique et Excommunié ; apella les Conseillers de Chaalons Hérétiques et Scismatiques. Le duc de Maienne y assistoit.

L'après disnée dudit jour, l'arrest du Parlement de Chaalons, aiant esté le matin lacéré en plaine audience, fust mis entre les mains de l'exécuteur de haute justice, qui le brusla sur la table de marbre du Palais à Paris, sur les deux heures après midi [1].

Le mécredi 23e dudit mois, y eust alarme, la nuit, en divers endroits de Paris, sur un faux bruit qu'on fist courir qu'on vouloit couper la gorge aux Semonneux. Le colonnel d'Aubrai s'en leva de son lit, et mist en armes la dixaine de son quartier.

Le samedi 26e dudit mois de décembre, M. de Guise avec l'Archevesque de Lion arrivèrent à Paris. Aussi fit le Cardinal Pelvé, que les Politiques apeloient le Cardinal *Pelé*. On disoit que c'estoit l'ame du Cardinal de Lorraine qui revenoit pour remuer les Estats : ame, à la vérité, fort approchante de l'autre en meschanceté, mais non pas en esprit.

Le dimanche 27e dudit mois de décembre, Messieurs les Hennequins (qu'on apeloit à Paris *la grande maingnée,* et que le feu Roy avoit surnommés *la race ingrate*) allèrent tous ensemble saluer le Cardinal Pelvé : l'Évesque de Rennes portoit la parole. Auquel et à ses

1. Ici, dans le Manuscrit, sept lignes biffées et indéchiffrables.

frères ledit Cardinal fist response digne de leurs harangues, qui ne tendoient à autre chose qu'à faire entendre au bon homme la peine que ceux de leur maison avoient eue pour la conservation de la Religion : car il leur dit que l'honneur de la conservation de la Religion estoit deu aux bons prédicateurs de ceste ville et aux plus petits du peuple, et non aux grandes familles de Paris ; qu'au contraire c'estoient celles qu'on disoit avoir voulu establir l'Hérétique et le mettre dans la ville. Puis, tumbant sur le propos d'un Roy, dit qu'on parloit de faire un Roy ; mais qu'on en avoit besoin d'un tout fait, qui eust le moien de porter et soustenir le faix de la guerre ; qu'on avoit aussi affaire d'hommes et d'argent, et qu'on n'auroit faute de l'un et ni de l'autre, en le choisissant bien (entendant le Roy d'Hespagne son maistre). Et sur ce que M. de Sermoise, le Maistre des Requestes, qui n'avoit point le cœur Hespagnol, mais François, lui répliqua qu'il y en avoit quelques-uns qui se forgeoient des opinions de la conversion de l'Hérétique (entendant parler du Roy), ledit Cardinal Pelvé, l'interrompant comme de colère, lui va dire : « Ce sont toutes moqueries. Je ne « sçai si vous estes vœuf ou marié ; mais, si vous l'avez « esté ou si vous l'estes, et que vous eussiez une femme « qui se fust prostituée en plein bordeau, la voudriez-« vous reprendre quand elle voudroit revenir ? Or, l'Hé-« résie, Monsieur mon ami, est une putain. » A quoi ledit Sermoise, baissant la teste, ne dit mot.

Ce jour, nostre maistre Boucher prescha l'Évesque de Paris, qui estoit allé à Romme vers le Saint Père pour moienner quelque accord, et dit que nostre Saint Père le Pape avoit fait comme le bon Pasteur, qui, voiant le loup venir, y pourvoit et donne ordre qu'il n'approche de plus prés. Car on avoit eu advis, en dacte du 27e du

mois passé, par lettres escrites de Romme, que j'ai veues et leues, et qui ont couru tout le Palais de Paris, que le Pape, estant adverti de la venue dudit seingneur de Gondi et marquis de Pizan, leur avoit mandé qu'ils n'eussent à passer outre; et qu'il avoit usé de ces propres mots : *Neuter eorum, me vivente, Romam ingredietur*. Et toutefois M. de Vicq avoit eu advis du 20e de ce mois, par une dépesche que le Roy lui avoit envoiée, que l'Évesque de Paris estoit à Romme, bien veu et bien venu du Pape : qu'on recongneust depuis une nouvelle à dessein; car le jour Saint Thomas, ung de mes amis me monstra une lettre d'un sien fils, qui estoit avec M. de Paris, par laquelle il lui escrivoit que son maistre estoit demeuré en une abbaie des fauxbourgs de Florence; où estant, le Pape lui avoit fait signifier qu'il n'eust à en bouger, jusques à ce qu'il eust autres nouvelles de Sa Sainteté.

Sur la fin de cest an 1592, le Roy perdist la fleur de sa Noblesse en M. de la Noue, tué devant la ville d'Amballe en Bretagne : qui estoit un seingneur regrettable à jamais de tous les bons François, tant par sa vaillance singulière, bon conseil et sage conduite, que pour la grande probité et crainte de Dieu qu'on voioit reluire en lui : vertus rares aux capitaines de ce siècle.

En ce mesme temps fut tué, au siége de Rocquebrunette, en Provence, le seingneur de La Valette, frère du duc Desparnon, brave capitaine et bon serviteur du Roy.

En ceste mesme année, pendant le siége de Rouen, mourust M. Maillard, Maistre des Requestes, bon serviteur du Roy, comme les escrits qu'il a faits pour le service de Sa Majesté en rendent clair tesmoingnage, ensemble de la beauté et vivacité de son esprit : entre les autres un intitulé *la Fulminante*, contre le pape Sixte,

qu'il fist imprimer, non obstant l'opposition du Chancelier et du Cardinal de Bourbon, qui lui en voulurent tant de mal, qu'enfin il lui en cousta la vie : laquelle ils lui firent tirer subtilement par une saingnée de son bras. Homme d'éternelle mémoire, si le zèle de la crainte de Dieu eust paru aux actions de sa vie aussi ardant qu'à la défense de son Prince.

Le lundi 28e décembre, jour des Innocens, frère Latro, Augustin, mourust, dans son couvent des Augustins à Paris, regretté des bons compagnons et beuveurs comme lui.

Le mécredi 30e dudit mois, Madamoiselle de Moulinet, une de mes bonnes amies, aprés avoir esté détenue fort longtemps à la chambre et au lit, d'une paralisie qui lui tumboit sur tous ses membres, mourust en sa maison à Paris.

Le jeudi 31e et dernier de l'an 1592, le Cardinal Pelvé fist, à la Cour de Parlement de Paris, le serment de Pair de France, comme Archevesque de Rheims.

Ce mois de décembre fut pluvieux et automnal, mal sain et mal plaisant, jusques au vingt troisième du mois que la gelée commença, et dura fort aspre jusques au vingt neuvième, que le temps tourna à l'humide et à un dégel neigeux qui causa force cathairres à Paris.

En cest an 1592, la paix, le commerce, le voiage de Romme, la conversion du Roy, les Estats, l'élection d'un roy Catholique, et autres amusefous, entretindrent les pauvres patiens de Paris en quelque espérance de guairison.

Les propos que tinst le pape Clement VIII à Messieurs les Cardinaux assemblés au Consistoire à Romme, le 20e de décembre de la présente année 1592, sont remarquables et dignes d'estre receuillis ici; lesquels aiant esté envoyés à nostre maistre de Cœilli de Paris, en ai tiré copie d'un mien ami, *qu'on trouvera dans un de mes

manuscrits, et est inscript* : *Relatio dictorum à Clemente Papa VIII, die* 20 *decemb. in Consistorio*, 1592.

* Le dernier jour de l'an 1592, ung mien ami me fist voir une lettre d'Estat sur les affaires de ce temps, escrite par M. de Bellièvre au président Janin, de laquelle on trouvera une copie entre mes papiers. Ladite lettre, datée du 13e du présent mois de décembre, contient de cinq à six feuillets, et y a dedans beaucoup de particularités remarquables. N'a esté imprimée. *

* Fust publié aussi à Paris un pasquil en forme de *Coq à l'asne,* sur la fin de cest an 1592, où toute la Ville, la Cour du Roy, Politiques, Roialistes, Huguenos et Catholiques, sont également et assez plaisamment dépeschés. On le trouvera entre mes papiers. Contient de huit à neuf cens vers. Commance :

Le Ciel, le Feu, l'Air et la Terre,
Conjurés, menassent la guerre
Estre éternelle en ce pays.
Je l'aime bien, etc. *

Sur la fin de cest an 1592, mourust dans la ville de Quillebœuf M. Du Fay, aucteur de l'*Excellent Discours*, homme qui avoit un très bel esprit, mais qui requéroit de la maturité, comme estant rempli de trop de présumption et d'ambition, qui sont deux vices qui accompagnent ordinairement les grands esprits comme le sien, et causent ordinairement leur ruine. Ce qui est advenu à ce grand personnage, homme de bien, bon serviteur du Roy, et fort entier en sa Religion, de laquelle il procuroit en ce qu'il pouvoit l'avancement, mesmes en la conservation de ceste place que le Roy lui avoit consignée entre les mains. Mais il eut affaire aux trois Fortunes

d'Epictète : à l'aveugle, qui se fourre par tout; à la sourde, qui n'oit point les prières des misérables; et finablement à la folle, qui lui osta aussitost ce qu'elle lui avoit donné.

Il ordonna qu'on le portast, estant mort, sur les rempars de la ville, et qu'on l'y laissast trois jours, à fin que tout le peuple l'y peust voir. Traict d'ambition remarquable.

On publie, sur sa mort (qu'on disoit avoir esté estrange), les vers latins suivants :

M. HURALTO HOSPITALI FAIO.

Faius Euro habuit partitum nomen ab alto,
Sed plus materni nomen amavit avi
Altum avus ingenium, genitor leve fecerat, ut vir
Quantum animi celsus, tam levis esset homo,
Vixit inequalis, meritos ambivit honores,
Martis habet causam quam Telamone satus.

Sur la fin de ceste mesme année, une nommée Madame Esther, qui avoit esté une des maistresses du Roy à La Rochelle, et de laquelle il avoit eu un fils, pressée de nécessité et se voiant, par la mort de son fils, rebutée et comme abandonnée de Sa Majesté, le vinst trouver à Saint-Denis, pour le supplier d'avoir pitié d'elle; mais le Roy, empesché à d'autres affaires et aiant autres amours en teste, n'en tinst compte, et ne la voulust ni voir ni ouïr parler. Dont ceste pauvre créature, outrée de regret et de despit, tumba malade audit Saint-Denis et mourust. Et, pource qu'elle estoit huguenotte, la sépulture lui estant comme desniée, on bastit à sa mémoire le suivant Tombeau, qui fut divulgué à Saint-Denis et partout.

TUMBEAU DE MADAME ESTHER.

Ici gist une Esther, qui fut de La Rochelle,
Qui voulut hazarder sa réputation
Pour plaire à un grand Roy de nostre nation,
En le laissant jouir de sa beauté charnelle.

Elle lui demeura concubine fidelle,
Lui fit un fils, espoir de sa protection;
Mais, l'enfant trop tost mort, soudain l'affection
De ce puissant ami se retira loin d'elle.

Se voiant délaissée, elle vinst en ce lieu,
Où, sans autre secours, n'eut son recours qu'à Dieu,
Mourut en repentance, et toutefois la terre

Lui est comme interditte... O Dieu! quelle rigueur,
Qu'un si grand terrien, si redoutable en guerre,
Ferme la terre au corps qui lui ouvrit son cœur!

Fust publié aussi, en ce temps, ung discours intitulé : *Remonstrance au Roy,* duquel l'aucteur est demeuré incertain jusques à aujourdhui, veu de peu de personnes, mais libre, hardi et bien faict, * que j'ai receuilli dans un de mes manuscrits, pour insérer ici *, et qui est une des bonnes pièces de ce temps. * Commence : « Sire, je me jette aux pieds de vostre Majesté, etc. » *

Année 1593

Janvier.

Le samedi 2e janvier 1593, maistre Marin Cromé, Conseiller au Grand Conseil, principal motif, aucteur et exécuteur de la penderie du feu président Brisson et des autres, et à ceste occasion réservé, par la Déclaration du duc de Maienne, pour lui estre fait et parfait son procés où on le pourroit trouver, fust descouvert à Paris, par La Rue et Rabusseau, qui, lui voulans mettre la main sur le colet, en furent empeschés sous main par le duc de Maienne, lequel leur fist *faire* défenses d'en parler davantage, ni d'y toucher.

Le lundi 4e dudit mois, Messieurs de Maienne et de Guise sortirent de Paris, pour une entreprise qu'ils avoient sur le Roy, pour le surprendre à la Rocheguion. Dont on dit que Sa Majesté estant advertie, se prist à rire, et dit ces mots : « Mon cousin de Maienne est un grand « capitaine; mais je me lève plus matin que lui. »

Le mécredi 6e de ce mois, le Cardinal de Plaisance receust le chappeau, en l'église Nostre-Dame, par les mains du Cardinal Pellevé.

Le vendredi 8e dudit mois, le duc de Maienne, aiant failli son entreprise, revient à Paris, où Victry, habillé à l'espagnole, lui donna à disner magnifiquement en sa maison du Bailliage du Palais. Entre autres poissons,

y avoit un fort beau brochet, qui avoit cousté dix huit escus.

Les gens du duc de Maienne contoient comme, en revenant, leur maistre tout armé estoit tumbé de dessus son cheval; qu'il avoit falu douze hommes pour le relever; et que si l'ennemi eust eu bons advertissemens, qu'avec moins de deux cents chevaux ils l'eussent pris prisonnier.

Le lundi 11e de ce mois, y eust, la nuict, à Saint-Denis, une grande alarme, pour un brandon de feu qui fust jetté dans les fossés. M. de Vicq veilla toute la nuit et ne despouilla point.

Ce jour y eust Assemblée de Ville, pour adviser aux cahiers des Estats ; laquelle se passa en belles propositions et espérances de promesses, et n'y traicta-l'on autre chose. Dont nostre maistre Guarinus, qui preschoit aux prières à Saint-Marri, dit, le lendemain, en sermon, qu'on faisoit de belles promesses, mais qu'on ne mangeoit point de rost à la fumée.

Le jeudi 14e dudit mois, y eust encores Assemblée de Ville, où M. du Vair, Conseiller en la Cour, et M. de La Lane, secrétaire du Roy, capitaine de son quartier, parlèrent en Politiques (à ce qu'on disoit), c'est-à-dire en gens de bien.

Ce jour, le Cardinal de Pellevé dit au Conseil, que, pour le regard des Politiques qui estoient à Paris, il faloit chasser les plus gros, pendre et noier les moiens ; et quant au petit peuple, qu'il lui faloit pardonner, pource que, voyant la bonne justice qu'on feroit des autres, il se réduiroit aisément et n'en seroit plus.

Le vendredi 15e, on alla par les dixaines de Paris, pour ung homme de chaque quartier.

Ceste nuit, le duc de Guise sortist de Paris, pour aller

(à ce qu'on disoit) en Champagne, avec permission du duc de Maienne, son oncle, de lever cent mil escus dans le pays.

Le dimanche 17e dudit mois, y eust procession générale à Paris, pour prier Dieu pour les Estats : en laquelle le duc de Maienne marcha, tenant le milieu entre les présidens de Hacqueville et Nully.

Le lundi 18e, s'esleva un faux bruit, à Paris, de Montargis assiégé, qui venoit en partie de M. Michon, Conseiller, qui l'avoit asseuré à la Cour.

Ce jour, les Estats furent remis et recriés, à Paris, à huitaine.

Le mardi 19e, M. de Rosne arriva à Paris, et ammeina avec lui Rinssans, un des chefs des Seize et des plus meschans; et lequel, à ceste occasion, le duc de Maienne avoit tiré de Paris, où le bruit estoit que Bussi Le Clerc l'avoit aussi accompagné. Mais ce dernier estoit faux, combien qu'il fust creu de beaucoup, et eust esté rapporté à M. Molé, pour véritable, par Chenet; lequel ledit Molé aiant ouï, alla trouver le duc de Maienne, pour lui dire, qui l'asseura du contraire[1].

Le vendredi 22e, jour Saint Vincent, M. Laleaune, député de ceux d'Orléans, arriva à Paris, non pour les Estats, comme il me dit lui-mesme, mais pour demander le commerce; et que les Estats estoient bons pour Paris, mais non pour Orléans, pource que les Guespis estoient plus fins que les Parisiens, Catholiques à l'espreuve tant qu'on vouldra, mais qui ne vouloient point toutefois manger du pain d'avoine.

---

1. *Autre rédaction biffée :* l'asseura sur sa teste, sa vie et son honneur, qu'il n'en estoit rien, et qu'il engageoit en sa présence tous les trois de faire délivrer deux mil escus comptans à celui qui, à peine de sa vie, le voudroit indiquer.

Ce jour, fust fait commandement à Rinssans de vuider la ville de Paris, non obstant les remonstrances de Messieurs les Seize; et lui fut baillée sa maison pour prison. Dont les prédicateurs de Paris crièrent et se formalizèrent.

Le samedi 23e janvier, le Curé de Saint-Jacques coutelassa ung pauvre garson demeurant à Paris, qu'on tenoit pour un idiot et innocent; et en voici la raison et vraie histoire. Le curé trouva, ce jour, ce pauvre garson qui balaioit devant la porte de son église, auquel il demanda, tout en colère, qui le faisoit si hardi d'y balaier, sans son commandement ? « Mon petit père (va res- « pondre l'autre en ces termes), je balaie le dehors, et « Dieu, s'il lui plaist, balaiera le dedans. Dieu réformera « son Eglise par les petits. » Sur quoy, le curé lui aiant donné deux soufflets, ce pauvre garson, en se revenchant, lui donna sur le bras d'une pelle qu'il tenoit. Alors ledit curé, comme furieux, courust quérir son coustelas, et en aiant donné quelques coups à ce pauvre fol (qui toutesfois lui avoit parlé en sage), le blessa si bien, qu'on le tinst long temps pour mort. Dequoi le duc de Maienne adverti, dit que c'estoit la troisième fois qu'il avoit receu plainte de semblables folies que ledit curé avoit faites, et qu'il méritoit bien d'en estre chastié, mais que le temps n'y estoit pas.

Les deux tiers de sa paroisse n'assistoient plus à sa messe; mesme le bon hommes Des Prés, son paroissien, qui estoit le plus grand Catholique de Paris, lui dit tout hault qu'il estoit indigne de la chanter, aiant assisté à la mort du président Brisson, contre le serment de sa profession.

Ce jour, M. de Belin, Gouverneur de Paris, vinst au Palais faire sa plainte au Parquet, d'une injure que lui

avoit faite Bagereau, Conseiller en la Cour, qui avoit dit, en présence de ses gens, parlant de M. de Belin, qu'il n'estoit pas plus gentilhomme qu'il faloit; et que son frère l'advocat estoit de mauvaise prise, encores que ledit Belin l'eust jugé autrement : et que, pour lui soustenir, il quitteroit tousjours sa robbe. Dequoi il demanda fort instamment justice à Messieurs, usant de ces mots : « Je « ne suis point si peu vaillant, que quand je voudrai mettre « la cappe bas, que je n'aie bientost la raison de Bage- « reau. » Dont la Cour se moqua. Et toutefois, pour la forme, pource qu'on avoit affaire à un Gouverneur de Paris, Messieurs firent décerner une prise de corps contre ledit Bagereau.

Le dimanche 24e de ce mois, le Curé de Saint-Germain-de-l'Auxerrois prescha le baston de Saint Vincent, que personne n'avoit pris; dit que le bon saint en estoit courroucé; et qu'il y avoit danger qu'il ne troublast les Estats, pour le peu de compte qu'on en avoit fait à Paris.

Ce jour, arrivèrent à Paris des députés d'Amiens et d'Abeville, qui demandoient le commerce, et qui ne peurent, ce jour ni l'autre d'après, voir le duc de Maienne, qu'on disoit estudier sa harangue il y avoit bien trois jours.

Le lundi 25e de ce mois, l'ouverture des Estats, qui se devoit faire ce jour, fust remise au lendemain.

Le mardi 26e janvier, l'ouverture des Estats estant faite, le duc de Maienne y harangue, et parle si bas, que les deux tiers ne l'entendent point; et, en parlant, change souvent de couleur. Dont, au sortir, Madame de Maienne sa femme lui dit qu'elle avoit eu peur qu'il ne se trouvast mal, pource qu'en faisant sa harangue elle l'avoit veu paslir trois ou quatre fois.

Le cardinal Pellevé harangua pour le roi d'Hespagne

et pour le Légat, d'autant qu'il avoit esté arresté que, comme estranger, il n'assisteroit point aux Estats. Entre les autres points notables de sa harangue, il dit que saint Pol estoit gentilhomme, alléguant le texte : *Civis Romanus sum ego.* A quoi quelcun, qui se rencontra là, dit, si haut que les petits Estats l'entendirent, qu'il eust fait là grand besoin à nos Estats pour la Noblesse, car il n'y en avoit guères. Ung des plus apparans estoit Vierme, qui encores y comparust en beste, aiant un manteau fourré de loup. Il dit aussi que ce lieu, du vivant du feu Roy, avoit esté vilainement polué et honni. A quoi un gosseur, qui se rencontra là, va dire qu'il ne l'avoit jamais tant esté que quand sa niaipce y avoit fait son ordure et laissé aller tout sous elle en plain bail.

Ceste nuit de mardi, il fist à Paris grand orage, avec esclairs et vents impétueux.

Le jeudi 28e de ce mois, un trompette du Roy, nommé Thomas Lhomme, arriva à Paris et apporta lettres de la part de Messieurs du Tiers-Estat et du Clergé de Chartres, pour interpeller le duc de Maienne, suivant sa déclaration d'adviser d'un lieu non suspect entre Paris et Saint-Denis, où, sous la permission du Roy, ils adviseroient des moiens les plus propres pour pacifier cest Estat. Les lettres, signées Revol, furent baillées à M. de Maienne lui-mesmes.

Quand le Cardinal Pellevé eust entendu la venue du trompette et ce qu'il apportoit, il dit tout haut qu'il estoit d'avis qu'on donnast le fouet au trompette, pour lui apprendre une autre fois à ne se plus charger de telles bagatelles. « Advis (dit quelcun) digne d'une grosse teste « comme la sienne, où il y a peu de sens. »

Ce jour, le duc de Maienne malade fut visité par M. Marescot, médecin, qui lui conseilla une diette. Dont

une dame, le rencontrant, lui dit « qu'il lui devoit ordonner plustost de très bien manger, affin qu'il crevast incontinent ». La venue du Légat aux Estats, qu'on y attendoit ce jour pour les bénistre, fust différée.

Le vendredi 29e de ce mois, messieurs le Prévost des Marchans et Procureur général Molé empeschés pour faire refaire les ponts de Paris, qui menassent ruine.

Ce jour, arrivèrent à Paris, pour les Estats, le vicomte de Tavannes, le baron de Luts, messieurs de Saint-Gelais, Tianges, et autres députés de la Noblesse de Bourgongne, entre lesquels y avoit de très habiles hommes.

Le dimanche dernier janvier, Commolet, preschant à Saint-Berthelemi l'évangile de la nacelle agitée des vents et de la tempeste, allégua l'auctorité de sainct Ambroise, qui dit qu'il y avoit Judas dedans. Ce que faisant tumber sur les Estats, dit qu'il n'y en avoit pas pour un Judas seulement, mais qu'il y en avoit plus de vingt, voire plus de trente, et qu'on les congnoistroit à cela s'ils parloient tant soit peu pour le Béarnois. « A ceste heure-là, mes « amis, dist-il, ruez-vous hardiment dessus, estouffez-les-« moi, car ils en sont. Et, pour mon regard, je vous « déclare que j'aimerois mieux tumber entre les mains « des plus grands Hérétiques du monde que des Poli-« tiques, voire fussent-ils ministres de ce chien de Béar-« nois. »

Ce jour, quelques ecclésiastiques allèrent trouver le président Jeanin, qui estoit empesché pour la response que vouloit faire son maistre aux sommations du Roy, et lui dire qu'il prist bien garde à la response qu'on lui vouloit faire, pource qu'on disoit qu'il y avoit de l'hérésie dedans. Auxquels ledit Jeanin respondit : « Je ne « m'en estonnerai point, quand vous y en trouverez; car,

« vous autres, dist-il, en trouvez tous les jours dans la « Bible mesme et dans la sainte Escriture. »

En ce mois de janvier, bruit de grand remuement en France par un tiers parti. M. le Cardinal de Lenoncour, bon serviteur du Roy, pour en avoir donné advis à Sa Majesté, en perdit la vie, aiant esté outrageusement menassé, en plain Conseil, d'estre poingnardé, par le comte de Soissons, auquel le Roy avoit reproché qu'il estoit dudit tiers parti, et que le Cardinal de Lenoncour lui avoit dit. Pour mesme occasion fust chassé Belozanne de la Maison de son maistre, trahi par son grand ami Du Perron, auquel il s'estoit fié de son secret.

Par ce tiers parti, on devoit tuer le Roy, le prince de Conti et M. de Montpensier. Le Cardinal de Bourbon devoit estre Roy, mais on ne lui devoit que le baise-main; et, par ce moien, n'eust joui de tant de revenu qu'il en tiroit de ses bénéfices. L'entreprise descouverte fust remise, mais non pas rompue, et M. le Cardinal de Bourbon en demeura malade de regret. Lequel le Roy ne laissa d'aller voir; et le piquant au vif par ses gosseries accoustumées, lui dit : « Mon cousin, prenez bon cou- « rage. Il est vrai que vous n'estes pas encores Roy; « mais vous le serez, possible, après moi. »

En ce mesme mois, vinrent nouvelles à Paris de la treufve du Languedoc, faite sur M. Du Bouchage, duc de Joieuse, surnommé peu auparavant Frère Ange, Capussin. Sur laquelle métamorphose et la treufve faite par lui, furent divulgués à Paris les vers suivants :

De peur des coups, il quitta son espée,
Pour prendre un froc, et fist bien la pippée.
Après qu'il est aux armes rappelé,
Il sent encor' son Capussin pelé;

Car il fait treufve, affin qu'il se repose :
Moine et guerrier, c'est tousjours mesme chose.
Voiez si Tholosans sont gens bien entendus,
Qui, faschés du harnois et du bas qui les blesse,
Naguères ont choisi, entre Moines rendus,
Un gentil Capussin pour chef de leur Noblesse!
Ce n'est pas mauvais choix : car, par ruse et finesse,
Il se tire avec eux du hazard des combats;
Et, laissant à la treufve apointer leurs desbats,
Pend au crocq le procès du Presche et de la Messe.

N. R. P.

En ce mois, fust fouetté, à la Porte de Paris, ung de ces porteurs de sablon, qu'on apeloit vulgairement Catelinette, pour avoir chassé son asne aux Estats, et s'en estre moqué. Et, en mesme temps, eust le fouet en Chastelet, sous la custode, le serviteur de Baudouin le musnier, qu'on apeloit le grand Jaques, pour s'estre pareillement moqué desdits Estats et du duc de Maienne; aiant dit tout haut, parlant à son asne et frappant dessus : « Allons, gros Jan, allons aux Estats! » Sur quoi fust rencontré à Paris le quatrain suivant :

Hay! mon asne, qu'on te meine
Aux Estats de Monsieur du Maine,
Affin que tu sois, d'un plain vol,
Fait de François un Hespagnol!

En ce mois, l'abbé de Sainte-Geneviève est tourmenté par ses moines, qui lui demandent compte de l'argent du revenu de l'abbaye, pource qu'ils meurent de faim et ne boivent que de l'eau. Dont il se plaint fort et de la

nécessité qu'il a, jusques à dire à un honneste homme de mes amis, qu'il estoit après pour supplier le duc de Maienne de le vouloir nourrir, pour l'honneur de Dieu, en sa cuisine.

En ce mesme mois, le ministre Damours aiant esté mandé au Conseil, à Chartres, pour rendre raison de ce qu'il avoit ozé y prescher pendant l'absence du Roy, s'estant excusé sur le commandement qu'il en avoit eu de Sa Majesté, M. de Nevers, qui estoit audit Conseil, s'en sentant fort offensé, dit tout haut : « Je voi bien « qu'il nous faudra faire, encore un coup, une Saint- « Berthelemi. » Ce qu'ayant esté rapporté au Roy, le trouva fort mauvais et demanda audict sieur de Nevers comme il entendoit. Lequel respondit qu'il ne l'avoit entendu que pour le regard du ministre, sachant bien que ce qu'il en avoit fait avoir esté, quelque chose qu'il dit, contre le vouloir et intention de Sa Majesté, suivant mesme la déclaration qu'il lui avoit pleu en faire, particulièrement à lui et à beaucoup de ceux de sa Noblesse. De laquelle response le Roy se monstra satisfait et content.

En ce mesme mois, le mardi 19e, ravodant en mon estude, et estant monté sur le haut de mon eschelle, je faillis d'estre tué d'une antique de marbre, qui estoit sur la tablette haute qui est au-dessus de la porte de mon estude, qui se décimenta de son pied, et me cuida jetter à terre. Mais, comme Dieu miraculeusement et par dessus mes forces naturelles me fortifia, je me tins si roide, qu'avec l'aide de quelques-uns de mes livres je la repoussai : si qu'elle ne me jetta point à terre. Ce que, s'il fust advenu, je n'en eusse jamais parlé : car, de la pezanteur qu'elle estoit, elle m'eust escrazé les reins et la teste.

En ce mesme mois, un jeune homme, nommé Boucher,

son thème sur le bourbier où estoit tumbée Madamoiselle Du Refuge ; lequel traictant allégoriquement et accomparant la France à ce bourbier, appresta à rire aux bons compagnons, qui disoient qu'il avoit presché l'évangile des boues. Commolet prescha l'évangile des masquarades (matière qu'on disoit fort propre à son humeur) faites à Paris par quatre filles surannées, qu'il ne nomma pas, mais mist le doigt dessus : à sçavoir les deux Poisles, La Rousse qu'on appeloit la Baquette, et La Fontaine.

Ce jour, fut fait, en une bonne compagnie de Paris, un plaisant conte, mais véritable, du Curé de Saint-Pierre-des-Arsis, et d'un sien paroissien nommé Tartarin, espissier, fils d'un rotisseur de ceste ville, qui estoit tenu pour Politique et portoit ordinairement un pourpoint de satin. Lequel ledit Curé ayant advisé en son église, assistant à sa messe de paroisse avec les autres, quand se vint à l'offrande, lui commença à crier tout haut : « Tartarin, « avec vostre pourpoint de satin, voulez-vous pas venir à « l'offrande ? Venez, venez : vous n'y venez pas souvent ! » Dont le pauvre Tartarin, tout honteux de cest affront que lui avoit fait son Curé en plaine église, jura bien qu'il n'y retourneroit plus. Et toutefois, de peur de scandale, fut contraint d'y aller encores ceste fois, avec son beau pourpoint de satin.

En mesme temps, le Curé de Saint-André-des-Ars, aiant esté adverti qu'il y avoit un chapelier de sa paroisse, demeurant sur le pont Saint-Michel prés Monsicot, qui, pour la nécessité qu'il avoit, donnoit tout haut la Ligue au diable, l'aiant rencontré, lui en donna une réprimende, et, le tansant, lui demanda que c'est que lui avoit fait ceste pauvre Ligue, pour ainsi la maudire et en mal parler. A quoi le pauvre chapelier n'eust réplique qu'aux négatives. Mais, de malheur, comme il s'en alloit, n'appercevant

point le vicaire qui suivoit un peu de loin son curé, aussitost qu'il l'eust laissé, aiant tousjours en la teste ceste Ligue qui le faisoit mourir de faim, commença à dire : « A tous les diables soit donnée la Ligue et les Ligueux ! » Ce qu'oyant le vicaire, le prend par le bras, et de force le ramène à son Curé, lui disant que c'estoit un meschant Politique, et un vrai menteur, pource qu'aussitost qu'il l'avoit eu laissé, il l'avoit ouï de ses deux aureilles donnant la Ligue et les Ligueux à tous les diables. Ce que le chapelier nia encores, disant qu'il ne sçavoit que c'est qu'ils lui vouloient dire. Et pource que c'estoit dans la rue, et qu'ils chargeoient ce pauvre chapelier d'injures et reproches, il supplia le Curé de le vouloir laisser aller et ne lui faire point de scandale, pource qu'il estoit un pauvre homme, et qu'il eust pitié de lui. Ce qu'il fist enfin, et ainsi eschappa de leurs mains.

Le lundi 8e febvrier, le duc de Maienne partist de Paris, pour aller à Rheims. Sennami lui fist toucher quatre mil escus, qui lui vinrent bien à point. Il emmena avec lui le capitaine Marchant.

Le mardi 9e dudit mois, M. de Vicq dit à M. Marescot et à Collo qu'il alloit faire raser tous les villages qui estoient à trois lieues autour de Paris, pource que les paysans vendoient ordinairement ses gens à ceux de la Ligue.

Ce jour, Dantham, geolier du Petit Chastelet de Paris, un des complices de la mort de Messieurs le président Brisson, Larcher et Tardif, s'allant esbattre à Gentilli avec le greffier Oudinot, furent pris par ceux du Roy. Madamoiselle Despinoy, fille de M. Larcher, en estant advertie, offrit incontinent paier la rançon à quoi seroit mis Dantham, et qu'il fust envoié à Tours pour lui faire et parfaire son procès.

Ce jour, arrivèrent à Paris les députés de la Picardie, conduits par M. de Sesseval.

Ce jour, furent révoqués tous passeports; enjoint à ceux du parti contraire estans à Paris de vuider la ville dans vingt quatre heures.

Ce jour mesme, furent faites à Paris défenses d'aller en masque, sous peine de cent escus d'amande, tant à ceux qui les porteroient qu'à ceux qui les recevroient.

Ce jour mesme, fut semé un faux bruit à Paris, par un Cordelier nommé Roger, à sçavoir que le Turq estoit entré en la Rommanie, et que le Pape, effraié, avoit envoié demander secours aux Vénitiens et au grand duc de Florence.

Le mécredi 10e de ce mois, la porte Saint-Marceau fust bouchée.

Le jeudi 11e dudit mois, à huict heures du soir, arriva le marquis de Villars à Paris, avec les députés de Rouen.

Le vendredi 12e de ce mois, M. le Légat vinst à la Cour de Parlement de Paris, où il fist une harangue en latin, leur présenta lettres de la part de la Sainteté, exhortant ceste Compagnie à persévérance et patience; les asseurant de la bonne volonté du Pape et de ses moiens très grands, prompts à secourir une si bonne cause. Le président Hacqueville lui respondit en latin, et Dorléans en françois; tous deux louans et exaltans le soin d'un si bon Pasteur.

Le dimanche 14e dudit mois, Rose, preschant à Saint-Estienne et parlant du Roy, dit ces mots : « Comment, « Messieurs de Paris, auriez-vous bien le cœur de recevoir « ce tiran, qui s'est plongé les bras jusques aux couldes « dans le sang des Catholiques, et fait enterrer les prestres « tout vifs, jusques à la gorge ? »

Le mardi 16e febvrier, M. de Villars fait le serment

d'Amiral de France à la Cour, où il vinst accompagné de cinquante bons chevaux, et bien en conche. Lui, habillé de noir, fort simplement et modestement, aiant un chapeau sans cordon, fut instalé par le président de Nulli (encores que le Premier Président eust accoustumé de ce faire). Son advocat estoit Montreuil, qu'on disoit estre fils d'un chandelier de Paris, lequel triumpha de le louer, comme aussi fist Dorléans, qui l'exalta jusques au tiers ciel. Et, à la vérité, il paroissoit en ce seingneur une générosité et prudence escrite sur le front, remarquée par beaucoup de Messieurs de la Cour, qui en firent jugement comme d'un homme fort fin, accort et advisé. Sur quoi fust dit, par un d'entre eux, que, non sans cause, Nostre Seigneur avoit dit que *filii tenebrarum prudentiores erant in hoc seculo filiis lucis.*

Le mécredi 17e de ce mois, le président d'Orsé, avec d'autres, estans sortis de Paris pour traicter de quelque commerce et labourage avec ceux de Saint-Denis, le lieutenant Séguier leur dit qu'il ne faloit point parler de commerce ni de labourage, pource que tout cela n'estoit que baguenaudes. Mais, s'ils vouloient parler de la paix ou de quelque bon accord, qu'ils y entendroient volontiers, pource qu'il sçavoit que le Roy son maistre estoit tellement las et affaibli par le sang qu'on tiroit tous les jours de ses pauvres subjets, que pour l'amour d'eux il estoit prest d'entendre à une bonne composition; mais du reste, qu'il n'en faloit point parler.

Le vendredi 19e dudit mois, le duc de Maienne escrivist des lettres à Messieurs de Paris, par lesquelles il les prioit de vouloir recevoir le duc de Feria, Hespagnol, et lui faire pareil honneur et entrée qu'à sa propre personne.

Le dimanche 21e febvrier, M. le Légat communia,

de sa main, dans la grande église Nostre-Dame de Paris, jusques à cent députés pour les Estats, de diverses provinces. M. Genebrard y prescha, et fust son sermon seulement du Béarnois, des Politiques, et autres semblables invectives qu'on apeloit « l'évangile des Seize ».

Ce jour, le Curé de Saint-André prescha les excommuniés ; dit que le Béarnois estoit leur Roy, auquel il n'estoit permis de bailler feu ni eau, ni à pas un de ceux de son parti ; que ceux qui parloient à eux, pour quelque occasion que ce fut, estoient excommuniés ; qui y négotioient, encore plus ; qui y avoient quelque intelligence, doublement aggravés et raggravés à jamais, sans aucun espoir de ressource.

Commolet cuida se rompre les mains, ce jour, à force de frapper sur la chaire, qui n'estoit cotonnée ; cria que tout estoit perdu ; que tous ceux qui nous gouvernoient ne valoient rien. Puis, aiant songé quelque peu, dit qu'il en exceptoit quelques-uns, mais non pas beaucoup.

Guarinus, qui preschoit à Saint-Jacques-de-la-Boucherie, sans exception dit que tout n'en valoit rien.

Rose dit, ce jour, qu'on prist courage ; que nous aurions bientost un Roy, et que l'Hérétique ne le seroit point, non obstant les menées des principaux.

Le mardi 23e de ce mois, on me monstra des nouvelles de Soissons, escrites en ces termes : « Nous trouvons ici « force révérences, grandes espérances, peu de forces, « et moins d'argent. » Qui estoit, en peu de mots, le vrai estat des affaires de la Ligue en ce temps.

Le jeudi 25e febvrier, qui estoit le jeudi gras, et le lendemain, M. Le Maistre, président en la Cour, et ung nommé Besnard, advocat au Parlement de Dijon, parlèrent vertueusement aux Estats. Entre autres points, le président Le Maistre remonstra qu'il faloit entrer en

conférence avec ceux du parti contraire qui n'estoient Hérétiques; et que tant s'en faloit qu'il fust défendu, comme quelques-uns le vouloient faire croire; qu'au contraire il estoit enjoint, par les canons mesmes, dont il en allégua à force, et le texte d'iceux; qu'ils faisoient ce que nous devions faire. « Et pour le regard de l'excommuni-« cation (dist-il), je veux bien qu'ils soient excommuniés, « encores que je n'en sache rien. Je le laisse à part. Mais, « quant ainsi seroit, pourquoi ne communiquerions-nous « avec eux, puisqu'il s'agist, en ce fait, de leur conversion? « Est-ce pas une chose sainte et une œuvre chrestienne, « que nous devons tous pourchasser et embrasser, au « lieu de la rejetter et l'empescher? »

M. de Lion fust aussi d'avis de la conférence, et passa à la pluralité des voix qu'elle se feroit, non obstant l'empeschement du Légat et les menées des prédicateurs et des Seize.

Ce jour, fust blessé un prestre de Saint-André, nommé maistre Pierre (qui estoit un vrai Seize), par un autre prestre du Collége d'Autun, nommé Thevenet, qui lui donna un estramasson au dessus de la cheville du pied. Dont il fust pansé et sollicité comme un bien grand seingneur, et plus soingneusement que n'eust esté le premier et le plus homme de bien de la ville de Paris.

Ce jour, Messieurs les présidens d'Orsé et Videville sortirent, pour traicter avec ceux du Roy, du commerce et labourage. A l'occasion de quoi ils sont mal voulus des Seize et de la Sorbonne, et preschés en chaire, comme Politiques, par les curés de Paris.

On sema, ce jour, à l'entrée des Estats, les vers suivants adressés aux Seize:

Messieurs, gardez que l'on s'accorde,
Sans vous en demander avis!

Car, après, sans miséricorde,
Pourriez bien, au bout d'une corde,
Faire la moue à vos amis.

Le samedi 20e du présent mois de febvrier, mourut à Paris un vieil bon homme d'escrivain, nommé Constans, aagé de quatrevingts ans, pauvre des biens de ce monde, mais riche en Dieu, lequel il craignoit : qui estoit la cause que je lui aidois de ce que je pouvois.

Ce mois de febvrier fust fort froid ; le commencement neigeux, et le reste sec, avec gelée fort aspre.

Mars.

Le jeudi 4e mars 1593, nouvelles vinrent à Paris de Dantham, prisonnier à Melun, mis entre les mains du prévost Hardi. De quoi les Seize advertis allèrent prier M. de Miraumont, son gendre, de lui en vouloir escrire en sa faveur : ce qu'il leur promist, encores qu'il ne les aimast guères. Ils allèrent de là trouver M. de Belin, et estoit Senault qui portoit la parole, qui le supplia, au nom de tous les bons Catholiques (car c'estoient leurs termes ordinaires), de se vouloir emploier pour la délivrance dudit Dantham, fort homme de bien, à ce qu'ils disoient, pource qu'il estoit des leurs. Ce que M. de Belin leur refusa tout à plat, disant qu'il n'avoit non plus de puissance, aux villes où commandoit le Roy de Navarre, que pouvoit pour lors le Roy de Navarre à Paris. Ils importunèrent fort aussi la Villemonté, pour le crédit qu'ils sçavoient qu'elle y avoit ; mais elle leur dit franchement qu'il n'y avoit moien aucun de sauver telles gens qu'eux, sinon en ne se laissant pas prendre. On fist courir, ce soir, le bruit, à Paris, que ledit Dantham estoit apelant de la roue à laquelle il avoit esté condamné.

Le samedi 6e de ce mois, Guarinus, preschant à Saint-Jaquesde-la-Boucherie, prescha que la ville de Paris estoit vendue, et que les monopoleurs estoient dedans; que, le 12e du mois passé, elle devoit estre livrée, mais qu'il avoit esté remis au 10e de ce mois. Et telles autres menteries et balivernes, pour tousjours entretenir les affaires en trouble et inciter le peuple à la sédition, lequel toutefois estoit tellement bersé de ce costé-là, par les contes ordinaires des prédicateurs, qu'il n'en faisoit plus que rire et s'en moquer. Et furent, sur le soir, les deux vers suivans escrits contre une des murailles de ladite église :

L'ambition, les doublons et la corde,
Empeschent aujourdhui la paix et la concorde.

Le dimanche 7e de ce mois, le Curé de Saint-Germain-de-l'Auxerrois prescha des desfaites d'hérétiques toutes nouvelles, faites par le duc de Guise. Lesquelles aiant esté raportées à M. de Belin, dit qu'il n'en avoit point ouï parler; ne sçavoit, toutefois, si le duc de Maienne en avoit envoié le pacquet audit Curé premier qu'à lui.

Guarinus dit, ce jour, en son sermon, qu'il avoit parlé à un parcheminier qui revenoit de Saint-Denis, lequel lui avoit conté que ce gros lieutenant de Séguier lui avoit demandé pourquoi les quartiers ne s'assembloient pour couper la gorge à tous les estrangers, et qu'ils se devoient résouldre à le faire plus tost que plus tard.

Le mardi 9e mars 1593, arrriva à Paris le duc de Feria, Hespagnol, et y entra par la porte Saint-Antoine, avec des flambeaux, à huit heures du soir. Il estoit habillé de vert, et avoit un petit chapeau noir. Le fils du duc de Maienne, avec M. de Belin et l'amiral de Villars, furent

au devant. Le président de Nulli avoit proposé que la Ville y allast; mais on trouva, par les vieux registres, que cela n'estoit accoustumé de ce faire. Le mandement, envoié de la Ville aux Conseillers et officiers d'icelle, portoit: *Pour aller recevoir le Duc de Feria, venant ici de la part du Roy Catholique.* Le Prévost des marchans L'Huillier, avec sa robbe de Prévost, accompagné des Eschevins et Conseillers de la Ville, l'allèrent attendre au logis du trésorier Raiaut, où il descendist, pource que l'hostel de Longuevile n'estoit encores prest. Il y avoit là tout plain de peuple amassé; mais il fust salué de peu, comme aussi quand il passa par la rue Saint-Antoine personne ne mist la main au bonnet: ce qui fust remarqué.

Ce jour, revinst à Paris le capitaine Marchant, qu'on disoit avoir esté emmené du duc de Maienne, comme Politique, pour n'y revenir plus. Ung Seize, nommé Le Normant, qui en avoit aussi esté tiré pour estre des principaux complices de la mort du président Brisson, y rentra ce jour: si bien que les Politiques et les Seize réurent chacun le leur.

Ce jour mesme, fut pris, par ceux du, Roy dans le clos des Jacobins, près la porte, le fils d'un quinquailler de devant le Palais, riche marchant, avec un mercier dudit Palais, nommé Gaschon, pauvre compagnon chargé d'une femme grosse et de quatre petits enfans. Ils estoient cinq de compagnie, dont trois se sauvèrent: et ces deux, pour leur en avoir esté fermée la porte des Chartreux, qui ne les voulurent retirer dedans, les voians poursuivis, furent pris et emmenés prisonniers par ceux de la garnison de Chevreuse, qui estoit une de celles qui plus tourmentoit et attaquoit de près les Parisiens.

Le jeudi 11[e] de ce mois, le Prévost des marchans de

Paris alla trouver le duc de Feria, auquel il fist plainte de l'insolence de ses gens, qui ravageoient tout à l'entour de Paris, mesmes à Chaliot et Auteuil, où ils commençoient d'abattre les maisons; disant audit duc que s'il n'y donnoit promptement ordre et ne les réprimoit, qu'il ne pouvoit contenir le peuple qu'il ne les allast saccager et mettre en pièces. Auquel ledit duc respondit fort honnestement qu'ils n'estoient avoués de lui pour ce faire; ce pendant qu'il le remercioit de l'avis qu'il lui en avoit donné, et que bientost il lui en feroit raison et justice telle qui lui plairoit, et à Messieurs de Paris.

Ce jour, advis à Paris de trente mil escus en doublons, arrivés d'Hespagne exprès pour prattiquer et corrompre le plus de gens qu'on pourroit à Paris, principalement les capitaines et colonnels des quartiers, et autres aians commandement dans la ville.

Le samedi 13e de ce mois, quelques bourgeois de Paris, de la faction des Seize, furent trouver le Prevost des Marchans pour le prier de parler au duc de Feria pour leurs rentes de la Ville. Lequel leur fit response qu'il n'estoit point Hespagnol, et qu'il ne lui seroit jamais reproché que, pendant qu'il auroit esté Prevost des Marchans, il eust engagé le domaine de la Ville à un estranger.

Le dimanche 14e de ce mois, la messe des Capitaines de Paris fust solennellement célébrée dans l'église des Augustins, où furent leues publiquement les lettres du duc de Maienne par lesquelles il faisoit offre aux Colonnels et Capitaines de la Ville d'une bonne somme de deniers pour récompense de leurs services et pour subvenir aux fatigues et frais qu'il leur convenoit soustenir pour la guerre. Ce qu'eux tous (hormis trois, à sçavoir Du Fresnoi, colonnel de la rue Saint-Honoré; Le Roy,

capitaine de la rue Saint-Denis, et ung autre de la rue Saint-Antoine) refusèrent fort vertueusement, aians entendu la forme des quittances, qu'il faloit passer au nom du Roy d'Hespagne. Dirent tout haut que ce qu'ils en avoient fait n'avoit esté pour espoir de telles récompenses ; au contraire, que ç'avoit esté pour conserver le nom qu'ils avoient tousjours eu de vrais Catholiques François, n'aians autre but que la défense de la Ville, de l'Estat et de la Religion. Le colonnel d'Aubrai, entre autres, parla fort librement, et dit « que qui prenoit s'obligeoit, et qu'il ne pouvoit tenir pour gens de bien ni bons François ceux qui en avoient pris de ceste façon, ou qui à l'avenir en prendroient. » Rabusseau legantier parla en homme de son mestier, c'est-à-dire un petit en estourdi, et en autant zélé Politique qu'il avoit esté zélé Ligueur, jurant d'aller tuer jusques dans leurs maisons tous ceux qu'il pourroit descouvrir en avoir pris. Non obstant lesquelles responses, le duc de Feria ne laissa pas, par les prédicateurs ses agens et les Seize, d'en gaingner après quelques-uns, mais peu.

Le lundi 15e de ce mois, M. le doien Seguier refusa de prendre l'argent du duc de Feria, qu'il lui vouloit bailler pour la nécessité de leur Chapitre, et lui dit fort vertueusement qu'il n'avoit que voir à leurs affaires ni à leur Chapitre, et, quand ils auroient affaire d'argent, que ce ne seroit à lui qu'ils se voudroient adresser pour en avoir. Toutefois, que Messieurs du Chapitre le remercioient bien fort de ses honnestes offres et bonne volonté; mais, au surplus, qu'ils le supplioient de ne s'entremettre plus outre de congnoistre des moiens ou nécessités dudit Chapitre.

Ce jour, les Seize contrefirent une lettre, pour Dantham, de M. de Belin à la présidente Brisson, laquelle

ils lui envoièrent aux champs où elle estoit par homme exprès, lequel elle retint jusques à ce qu'elle eust envoié à M. de Belin sçavoir si c'estoit lui qui avoit escrit et signé ladite lettre; à laquelle ledit seingneur de Belin fit response qu'il ne sçavoit que c'estoit, et qu'il n'avoit seulement songé à lui escrire. Et ainsi fut descouvert et éludé l'artifice des Seize, lesquels avoient dressé et supposé ceste lettre de faveur pour faire plaisir à leur compagnon.

Le mécredi 17e de ce mois, nostre maistre Cœilli preschia qu'il y avoit eu des gens de bien qui avoient pris de l'argent du Roy d'Hespagne; et, encores que beaucoup de bons colonnels et capitaines de Paris en eussent refusé, toutefois qu'on estoit tous les jours après eux pour leur en faire prendre, et qu'on espéroit qu'enfin ils en prendroient. Le Curé de Saint-André dit qu'il ne sçavoit quelle difficulté quelques-uns faisoient d'en prendre; quant à lui, qu'on ne lui en avoit jamais offert, mais que, si on lui en eust présenté, possible en eust-il pris. De dire qu'en prenant on s'obligeoit, qu'il estoit vrai; mais qu'on ne s'obligeoit à rien qui ne fust bon : car, pour son regard de lui, il vouloit bien qu'on sceust qu'il aimoit mieux avoir l'Hespagnol Catholique pour Roy que non pas l'Hérétique Béarnois, et que ceux qui estoient de contraire opinion estoient vrais Hérétiques et Politiques.

Les soldats, d'autre costé, crioient tout haut et se plaingnoient que les pensions particulières d'Hespagne estoient paiées à Paris devant les leurs. Dom Alexandre, colonnel des Néapolitains, le dit publiquement, en plain corps de garde.

Ce jour, les faux bruits suivans furent semés à Paris : que le chasteau d'Angers estoit rendu; que le diable avoit rompu le col aux garnisons de Chartres; que le

Cardinal de Gondi estoit à Melun et qu'on l'y avoit veu, et que le Béarnois estoit passé à Villepreux, où il avoit fait prendre une poulle, qu'il avoit mangée avec ses œufs.

Tous ces bruits (à ce qu'on disoit) venoient d'un notaire Ligueux de Paris, auquel on avoit fait accroire (tant il estoit sot) qu'il feroit le contract de mariage du duc de Guise et de l'Infante; et ainsi se servoient de la simplicité de ce pauvre ignorant pour amuser les Parisiens de faux bruits.

Le vendredi 19e de ce mois, Boucher, preschant à Saint-Berthelemi, dit qu'il faloit prier Dieu qu'il nous donnast un Roy fils d'homme, et non pas de beste : « car cestui «. (dist-il) que nos Politiques demandent est fils d'une « louve. Chacun le congnoist bien ». Madame de Nemoux assistoit à ce beau sermon.

Ce jour, le Prieur des Carmes, qui preschoit le Quaresme à Saint-André, apela le Roy « coquin » (vrai terme de bezacier), et dit qu'il eust valu mieux avoir le Turq pour Roy que non pas lui. Prescha le duc de Maienne, qu'il apella « fainéant » en mots tellement couverts que chacun l'entendit, et dit qu'il y avoit long temps que nous eussions esté hors de nos maux si les Grands eussent voulu, mais qu'il n'y avoit, en tout leur fait, que de l'ambition.

Guarinus, qui preschoit à Saint-Jacques-de-la-Boucherie, en dit autant, et encores pis.

Les 22, 23, 24 et 25e jours de ce mois, bruits grands, à Paris, d'un siége. Les prédicateurs le preschoient tous les jours, et que pour s'en sauver il faloit rompre les intelligences qu'avoit le Béarnois dans la ville, et la purger des Politiques et Semonneux; autrement, que Paris estoit perdu.

Le vendredi 26e de ce mois, Boucher, preschant la Samaritaine, dit que le puis mentionné audit Évangile estoit la Sorbonne, et qu'on gardast bien de perdre ce puis.

Ce jour, le Prieur des Carmes, qui preschoit à Saint-André, dit que les filles de Genève se pouvoient marier à dix huit ans à qui bon leur sembloit, sans consentement de père, mère, ne parens, et que pour toutes raisons elles n'estoient tenues d'alléguer autre chose que ce beau texte : *qu'il vaut mieux se marier que brusler,* et que celles que les maris ne trouvoient pucelles se pouvoient remarier à d'autres.

Le samedi 27e dudit mois, le susdit prédicateur prescha, dans Saint-André, le Premier Président de Harlai ; dit qu'estant une fois vis-à-vis de lui à l'œuvre dans l'église Saint-Berthelemi, où il preschoit, il avoit dit qu'il y avoit un grand nombre de Huguenos dans Paris, que la justice ne faisoit pas semblant de voir ne congnoistre, et que leur connivence estoit cause qu'il y avoit tant d'Hérétiques. De quoi ledit de Harlai offensé, et de ce qu'il l'avoit ainsi presché à son nez, l'avoit envoié querir le lendemain pour lui demander s'il cognoissoit quelques Huguenos à Paris ; que, de lui, il n'en congnoissoit point ; mais, s'il en sçavoit, qu'il l'en devoit advertir, afin d'y donner ordre, et non pas prescher et déclamer de ceste façon, en plaine chaire, contre la justice. Auquel il avoit respondu qu'il n'avoit presché que la vérité et ce que tout le monde disoit et sçavoit, et, au surplus, qu'il en congnoissoit beaucoup, desquels, s'il lui plaisoit, il dresseroit un rolle et le lui apporteroit. Ce que ledit de Harlay n'avoit voulu, et avoit bien fait : « car il s'y eust veu, dit-il, tout le premier, comme celui qui n'a esté toute sa vie autre et qui ne valut jamais rien ». Ce qu'il répéta par deux fois.

* En ce mois de mars, le doien· Seguier se trouve en peine pour avoir escrit des nouvelles de Paris, c'est-à-dire des badineries, à ses frères. *

* En cest an 1593, le second de mars, jour de Quaresmeprenant, un de mes amis alla voir un Conseiller de la Cour, réduit à telle nécessité, avec sa femme et cinq petits enfants qu'il avoit, qu'ils ne vivoient que de laict et de pain fort bis, dont ils n'avoient à moictié leur saoul ; et si y avoit treize jours entiers qu'ils n'avoient veu feu, encores qu'il fist fort froid. Et lui dit plus : que, sans un marchant de leurs amis, qui leur avoit subvenu de quelque argent, ils fussent morts de faim. Voilà quelle estoit la nécessité de Paris, voire jusques aux meilleures maisons, qu'on apeloit. Ces exemples me font lever le cœur et les yeux au Ciel, pour remercier Dieu et adorer sa providence si grande sur moi et sur les miens.*

Le commencement de ce mois de mars, jusques au huitiesme, fust fort froid. Le reste du mois, doux et tempéré. Peu de maladies à Paris.

Avril.

Le jeudi 1er avril 1593, on entra extraordinairement aux Estats, pour délibérer touchant le duc de Feria, qui y devoit venir le lendemain.

Le vendredi 2e avril, le duc de Feria vinst aux Estats, où il harangua, et leur présenta des lettres de créance de la part de son maistre. Le Cardinal Pelvé s'estoit chargé de la response, comme aussi il la fist en latin, avec autant d'incongruités que de mots. Dont fust apelé, par les députés de Bourgongne, *l'Asne rouge*.

Le dimanche 4e de ce mois, le duc de Feria fist trois pains benists à Saint-Germain-de-l'Auxerrois, qui estoient seulement de quatre escus chacun. Le peuple y

accourut à foule, mesme des autres paroisses, et s'entrebatoit à qui en auroit : tant est sote la dévotion d'un peuple.

* Ce mesme jour mourust à Paris, en sa maison, M. le président Charlet, aagé de soixante et dix neuf ans, duquel on pouvoit dire : *O miserum senem, qui in tam longa ætate sibi moriendum esse non viderit!* *

Ce jour, M. Dauger, advocat en la Cour de Parlement, à Paris, monstra à un mien ami des lettres que j'ai veues, que M. Bodin lui escrivoit de la ville de Laon en Picardie, par lesquelles il lui mandoit que la révolution de l'année ne passeroit point que n'eussions un repos, et que ceux qui ne vouloient rompre, maugré qu'ils en eussent, seroient contraints de ploier, et qu'il se souvinst que tout ce qu'il lui avoit dit estoit avenu. Ce M. Dauger avoit sauvé la vie à Bodin, aux Barricades.

Ce jour, le colonnel Passart, accompagné de quelques-uns qu'on tenoit pour Politiques, se proumenant sur le quai de Saint-Germain, refusèrent recevoir en leur compagnie Senault, Sanguin et deux autres, pource qu'ils estoient des Seize, leur disans qu'ils allassent au diable, les tenans plus excommuniés que les Huguenos, encores qu'ils eussent esté autrefois de la confrairie, à laquelle non moins de dix mil à Paris avoient renoncé depuis la mort du président Brisson.

Le mardi 6e de ce mois, fut advisé aux Estats de mander au duc de Maienne de venir, et l'en supplier de la part de tous les députés, qui autrement estoient en opinion de se retirer. Le Cardinal Pelvé, aiant pris la charge de lui escrire, mist au bas de la lettre que M. le Légat et le duc de Feria lui avoient enchargé très-expressément de lui escrire que sa présence en ce lieu estoit très nécessaire. Messieurs des Estats, aiant veu ceste adjonction,

voulurent qu'on raiast ces deux lignes, pource qu'ils ne vouloient ni n'entendoient que les estrangers se meslassent aucunement de leurs affaires. Sur quoi ils députèrent M. le président de Nulli pour l'aller trouver et lui porter ceste parole. Auquel le Cardinal Pelvé, pour response, lui dit des injures et l'apella Coquin (aiant ledit Cardinal trouvé estrange, * comme on présupposoit *, qu'une ame Hespagnole comme la sienne se fust chargée de ceste commission). Le président de Nulli en fist instance et plainte aux Estats, comme d'une injure redondante plus sur eux que sur lui : lesquels lui envoient Besnard, advocat de Dijon, chargé de lui remonstrer le mescontentement qu'ils avoient de la peu sage response qu'il avoit faite au président de Nulli. Toutefois, qu'aians esgard à son aage et à sa qualité, ils vouloient oublier le tout ; mais, au surplus, qu'il faloit que les mots qu'il avoit mis au bas de sa lettre fussent raiés, et qu'ils n'en feroient autre chose. Tellement qu'enfin la lettre fust envoiée sans ceste glose.

Bruit faux à Paris, ce jour, de la mort de Messieurs de Vicq et Do, qui continua vingt-quatre heures.

Alarme à Saint-Denis pour avoir esté trouvée une pièce d'artillerie remplie de gravier à l'emboucheure du canon.

Ce jour, Boucher prescha que le Béarnois faisoit prescher son hérésie plus que jamais, et qu'il avoit envoié querir jusques à six-vingts ministres, pour en remplir les villes où il commandoit.

Le mécredi 7e de ce mois, Commolet qui preschoit à Saint-Jean, expliquant ce passage : *Dic nobis palam quis es tu ?* le faisant tumber sur le Roy, dit qu'on lui en pouvoit demander autant. Que s'il vouloit dire apertement, sans faintize, qu'il vouloit estre Catholique, sans demander d'estre instruit, et toutes ces petites raisons-là, il seroit le

premier qui fleschiroit le genouil et le reconnoistroit ; et qu'il n'espousoit, en cela, ne princes ne princesses, se contentant moiennant qu'il suivist Jésus-Christ. De quoi il fust censuré, et s'en desdit le lendemain, comme aussi il avoit presché tout le contraire le dimanche de devant.

Ce jour, Madame arriva à Mantes, où elle présida au Conseil et fit prescher publiquement dans ladite ville. De quoi les prédicateurs, advertis, l'appellent en leurs sermons la Jézabel françoise, et disent qu'elle fait la Roine mère, aiant tousjours à sa queue et à ses talons une douzaine de diables, comme de chiens courans.

Le jeudi 8e de ce mois, Rose, preschant à Saint-Cosme, dit qu'il y avoit un apostat, qui preschoit en son évesché, qui avoit accoustumé de dire, au commencement de son sermon : « Nous prierons Dieu pour maistre Guillaume « Rose, desvoié de la Foy, à ce qu'il plaise à Dieu le ra- « mener en la droite voie. » Cest apostat estoit le petit Chauveau, curé de Saint-Gervais.

Ce jour, Guarinus, qui preschoit à Saint-Jaques-de-la-Boucherie, dit qu'il n'y avoit plus de religion parmi nous ; que ce n'estoit plus qu'ambition ; que ces beaux Estats qu'on tenoit, c'estoit la cour du roy Petault, où chacun vouloit estre maistre ; qu'il n'y avoit celui de nos Gouverneurs qui n'aspirast à estre Roy, et que c'estoit à qui emporteroit le morceau, et que, pour l'avoir, on s'estoit voué et donné à tous les diables. Et autres sots propos et scandaleux, pourles quels le Légat le tansa et lui défendit la chaire. Mais elle lui fut incontinent rendue par l'intervention des Sorbonnistes.

Le vendredi 9e de ce mois, Rose prescha, à Saint-Cosme, que le Roy estoit un fils de putain et un bastard, et qu'il se vantoit d'estre descendu de la race Saint Loïs, mais qu'il avoit menti. De quoi le comte de Brienne, qui

assistoit à son sermon, aiant esté fort offensé, dit que, sans le respect du duc de Maienne, il l'eust poingnardé au sortir de sa chaize, et que ce n'estoit à faire à un homme de sa profession de dénigrer ainsi publiquement d'un Roy, et imposer si vilainement à un peuple en une chaize de vérité. De quoi ledit Rose, adverti, alla trouver le comte de Brienne pour s'en excuser : lequel lui respondit qu'il y avoit long-temps qu'on lui avoit dit qu'il estoit un fol, et qu'il l'excusoit pource qu'il estoit un badin.

Ce jour, le Prieur des Carmes prescha, à Saint-André, que la Conférence estoit arrestée à jeudi prochain, qui estoit le Jeudi absolut, jour auquel Nostre Seigneur avoit esté trahi; qu'il n'en espéroit rien de bon. Toutefois, que ceux qui l'avoient bastie disoient que c'estoit pour mettre ce coquin de Béarnois en son tort, mais qu'il estoit plus meschant et plus fin que nous, et que, voiant qu'il n'avoit peu estre receu à Rome, taschoit par telles Conférences à attirer le peuple à soi ; mais qu'il ne faloit, non plus, avoir de communication avec lui qu'avec le diable d'enfer, et qu'en se signant du signe de la croix, il le faloit chasser, disant : *Vade, Satana.*

Le mécredi 14e, arriva à Paris un trompette du Roy. La Conférence remise au mécredi d'après Pasques.

Le jeudi 15e de ce mois, qui estoit le Jeudi absolut, les troupes de l'Amiral de Villars, sorties de Paris le jour de devant, rentrèrent à minuict dans la ville, aiant rencontré les trouppes du Roy en teste, estendues vers Montfort et tous ces quartiers-là. On disoit qu'elles avoient joué des esperons.

Le vendredi 16e, jour du vendredi oré, le prédicateur de Saint-André, preschant la Passion, fist des contes de Henri de Valois, lequel il injuria, prattiquant mal le fruit de la Passion, et monstrant, par ses propos, qu'il ne l'avoit

guères devant les yeux, et encores moins au cœur. Entre autres propos, il dit que le feu Roy (qu'il apela ce « meschant Henri de Valois »), à la dernière procession qu'il avoit fait faire à Paris, où estoient portées les reliques, voiant la couronne d'espines de Nostre Sauveur, avoit demandé, en se moquant, s'il estoit bien possible que Jésus-Christ eust la teste si grosse.

Le Mathurin de Saint-Germain-de-l'Auxerrois, blasphémant ce jour en plaine chaire, accompara la mort des feus de Guise à celle de Jésus-Christ.

Le mardi 20e de ce mois, dernière feste de Pasques, on tinst les Estats pour nommer les députés pour la Conférence, laquelle fut arrestée au jeudi prochain 22e de ce mois, au logis de la Roine, à son hermitage de Chaliot; puis remise au samedi, du samedi au lundi, et du lundi au jeudi 29e de ce mois. Aucuns la mettoient à Longchamp, autres à Chaliot, selon la première proposition, et les autres à Surène, où elle demeura.

Le dimanche de la Quasimodo, 25e de ce mois, le Curé de Saint-André et Boucher preschèrent la guerre sur ce mot de leur Évangile : *Pax vobis;* comme aussi fist, l'après-disnée, dans Saint-André, le Prieur des Carmes, qui dit que la Pucelle alloit trouver un Rufien pour parlementer; prescha M. de Lion, les évesques et autres, qui avoient esté d'avis de la Conférence, disant que quelque chose qu'ils dissent, qu'ils n'estoient point Catholiques, mais Adhérens et Fauteurs de l'Hérétique; qu'on ne devoit l'endurer, et que si la Conférence avoit; lieu et qu'on en vinst à une paix, qu'ils se donnassent garde hardiment, car il y auroit du sang respandu, et à bon escient, pource que la vraie paix de Dieu estoit la guerre aux Hérétiques, Politiques, Fauteurs et Adhérens d'iceux.

Celui de Saint-Nicolas-des-Champs, après mille injures vomies contre le Roy, appela ceux de Paris, par plusieurs fois, des Badauds et des Caillettes, de penser qu'un Relaps se fist jamais Catholique. Cependant, au commencement de son sermon, il pria Dieu pour le duc de Maienne, qui devoit estre ici en brief : ce qu'on trouva estrange de lui, et encores plus de Boucher, qui le recommanda fort, ce jour, aussi bien que le Curé de Saint-André. * Ce que les Seize ne trouvoient si mauvais de lui, pour la commodité du plat qu'il tiroit de Madame sa mère. *

Le lundi 26e de ce mois, jour et feste de saint Marc, qui venoit au dimanche, mais fut remise à ce jour de lundi, nostre maistre Benoist, curé de Saint-Eustace, prescha, aux Augustins, contre le Roy, ce qu'il n'avoit accoustumé de faire; l'apela Relaps, et qu'on ne le pouvoit avoir pour Roy; qu'il y avoit deux mois qu'on estoit sur l'élection d'un autre, et qu'il devoit estre fait il y a long temps. Et autres sots propos, plus estranges de lui que d'un autre, pour ce qu'il n'avoit guères d'accoustumé d'en tenir que de bons.

Ce jour, furent semés et afficchés à Paris, par les quarrefours, des placcards contre tous ceux qui alloient à la Conférence, qui la trouvoient bonne et qui en estoient, lesquels ils apeloient là dedans Traistres, Politiques, Adhérans et Fauteurs de l'Hérétique et de ce meschant Béarnois que les bons Catholiques ne vouloient reconnoistre pour Roy, encores qu'il se fist Catholique, comme estant un maudit relaps et excommunié, et qu'ils vouloient avoir un Roy vrai et franc Catholique, qui fust grand, fort et puissant, pour les défendre. Ce qu'aiant esté rapporté à Madame de Nemoux par frère Daniel, Augustin, son confesseur, dit qu'ils auroient un

Roy voirement, mais que ce seroient ses fils [qui] leur bailleroient, non pas tel, possible, qu'ils demandoient, ni à leur appetit, mais tel qu'il leur faudroit, monstrant ladite dame contenance d'estre faschée contre eux.

Un nommé Le Riche, après avoir leu un de ces beaux placcards placqués au quarrefour Saint-Sevrin, dit tout haut que c'estoient des fils de putain qui l'avoient fait, et qu'ils n'y avoient pas mis leur nom. Sur quoi, aiant esté hué par quelques-uns des Seize qui se trouvèrent là, fust défendu par un autre survenant, qui en arracha un, et dit qu'il falloit pendre et estrangler, comme meschans et séditieux, ceux qui avoient fait les placcards, avec tous ceux qui les soustenoient. Mais ce quarrefour se trouvant fort de Seize, il falust que l'un et l'autre se teussent et se sauvassent. Les aucteurs des placcards furent apelés à Paris Protestants, Semoneux et Désavoueux, pour ce qu'auxdits placcards tous les trois y estoient.

Le mardi 27[e] de ce mois, les Estats assemblés firent plainte des placcards, comme y allant de leur honneur; requirent qu'information et justice fust faite de ceux qui s'en estoient meslés; protestèrent, à faute de ce faire, de se retirer.

Ce jour, nostre maistre Martin, un des Seize, preschant à Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, devient fol en preschant, parle de chanter la messe après disner. Enfin, estant descendu de la chaize, fut reconduit en son logis, où il devint tellement enragé qu'il le falust lier.

Le mécredi 28[e] de ce mois, fust semée, dans les Augustins, la baguenauderie suivante, imprimée en forme de placcard, où il y avoit aussi peu de raison que de rithme :

Mémoire des Politiques qui doivent être pendus au bout du pont Saint-Michel, à Paris.

Chambellan, Briou, La Rue et Daubrai seront pendus à Paris le 12e may.

Ce jour, nostre maistre Cœilli, curé de Saint-Germain-de-l'Auxerrois, prescha que la Conférence se faisoit à meilleure fin qu'on ne pensoit, et que c'estoit pour tirer la Noblesse Catholique à nous et la retirer du parti du Béarnois, lequel, quelque chose que les Politiques jargonnassent, ne seroit jamais Roy, voire quand il se feroit cent fois Catholique. « Contentez-vous, mes amis (va-il dire), que je le « sçai fort bien, et qu'il est tout arresté, quelque bonne « mine qu'il face, de ne point le recevoir. Au surplus, j'ai « veu les placcards : le commencement en est bon, mais « la fin n'en vault rien. Ce sont les Politiques qui les « ont faits. »

Ce jour mesme, M. de Belin dit tout haut que, si le Roy de Navarre se faisoit Catholique, il voioit la Noblesse en bonne disposition de le reconnoistre. A quoi quelques gentilshommes qui estoient là vont respondre : « Oui, deussent tous mutins, avec les Seize de Paris, en « crever. »

Ce jour mesme, le colonnel Passart se plaignant des Seize à M. de Belin, ledit sieur, l'apelant son père, lui dit : « Mon père, laissez-moi là ces gens, et ne vous y ar- « restez point : car tout ce qu'ils remuent, c'est de grande « peur qu'ils ont d'estre pendus, et si ai doute, à la fin, « qu'ils en passeront par là. »

Ce jour, fust desbouchée à Paris la Porte Neufve, pour aller le lendemain à Surène à la Conférence.

Le jeudi 29e de ce mois, la Conférence commença à Surène, où les uns et les autres s'embrassèrent et s'accolèrent avec grandes démonstrations de réconciliation et amitié. M. de Rambouillet seul, pour l'opinion que

ceux de Paris avoient conceue qu'il estoit un des principaux motifs et conseillers de la mort de ceux de Guise, demeura sans caresse, et ne fit-l'on semblant de le congnoistre, de quoi il fust tellement indigné qu'il en pleura.

Au sortir de la Porte Neufve, un grand peuple, amassé pour voir sortir ceux de la Conférence, cria tout haut : « La « paix ! Bénits soient ceux qui la procurent et la deman- « dent ! (disoient-ils) Maudits et à tous les diables soient « les autres ! » Ceux des villages par où ils passent se mettent à genoux et leur demandent la paix, à jointes mains.

Ce jour, Senault dit tout haut, dans le Palais, que c'estoient des canailles que les Politiques, qui rejettoient sur les Seize les placcards dont ils estoient aucteurs eux-mêmes, et ce afin de plus en plus disgracier les bons Catholiques.

Le vendredi, dernier de ce mois, on retourne encores à la Conférence, de quoi les prédicateurs crient et se formalisent ; les Seize en enragent, les gens de bien s'en resjouissent, et la voix du peuple pour la paix se renforce.

En ce mois d'avril, les Ministres, qui n'apréhendoient pas moins la conversion du Roy que les Théologiens et Prédicateurs de Paris, se trouvans fort bien unis et d'accord en ce point, allèrent trouver le Roy pour sonder Sa Majesté sur le grand bruit qui couroit partout qu'il s'alloit faire Catholique : auxquels le Roy fit response qu'ils ne creussent rien de tout cela, ains qu'ils s'assurassent de lui pour ce regard, comme il leur avoit tousjours protesté, qu'il ne changeroit jamais sa religion, d'autant que ce qu'il en avoit tousjours fait et faisoit estoit par science et par conscience.

En ce mois, courust à Paris la copie suivante d'une plaisante lettre escrite à M. Do par Nicolas, Secrétaire

du Roy, qui se disoit de l'Union, et toutefois n'estoit ni Catholique, ni Politique, ni Seize, ains homme qui croioit en Dieu seulement par bénéfice d'inventaire; au surplus, fort bien venu et aimé des Grands, pour le plaisir qu'ils tiroient de ses facéties et rencontres fort à propos :

Lettre de Nicolas à M. Do.

« Monsieur, vos lettres m'ont apporté un grand contentement d'avoir veu que, parmi les travaux, misères et grandes affaires que vous avez, n'oubliez vos anciens serviteurs, dont je suis très joyeux, et le serois davantage, si librement je pouvois aller à Fresne, parmi ces belles allées, en l'ombrage, dire ce que l'on a sur l'estomach pour soulager le mal de rate. Ce sera quand il plaira à Dieu nous en faire la grace, et, s'il y en a aucuns qui empeschent le bien et repos publiq, je les donne à autant de diables qu'il y a de poils d'herbes au Pré aux Clercs. Je ne jouis de rien et suis misérable, et, si ce n'estoit l'espérance que j'ai au parti de la sainte Ligue et Union pour la conservation de mon ame, ou du moins que j'en serai exempt du purgatoire, je fusse à la suitte des reliques Saint Loys. Ma grande porte cochère n'est plus visitée : il n'y entre plus que des vents coulis qui donnent des tranchées; elle est fermée tout le jour, l'herbe y croist à suffisance pour paistre un troupeau de moutons. Anciennement on y souloit heurter avec les pieds, qui estoit un très bon signe, pource que ceux qui heurtoient en ceste façon avoient les mains pleines de gibier, bouteilles, pastés, fruits et autres provisions propres au corps humain : le tout à mon honneur, grandeur et suffisance.

« Maintenant on y frappe à grands coups de marteau, qui esveille mes voisins, comme si le feu estoit en la ville

ou qu'il y eust une grosse alarme. Et puis un gros valet, habillé de clinquant, qui n'est pas creu en son jardin, avec la moustache rebroussée. Et un brave Sang Dieu entre à l'instant, qui me fait commandement d'obéir promptement à l'ordonnance du Colonnel, à laquelle il faut tost satisfaire et se taire. Si vous avez des banquiers de l'Hostel Dieu, comme vous me dites, qui prendront mon argent à rente, si je leur veux donner, je vous remercie de vostre bon advis. Nous avons ici des Enfans de la Messe de Minuict, qui cherchent Dieu à tastons, lesquels, au lieu de prendre de l'argent à rente, prennent les biens des absens, Politiques, Hérétiques, Mescréans, Fauteurs, Adhérans, et autres telles sortes de gens tenans le parti contraire. Brief, s'ils ont aucunes inventions, ils ont encore meilleures mains : si bien que rien ne leur eschappe. Par ainsi, il n'y a pas faute de voleurs, d'une part et d'autre. Je sçai que vous désirez le repos du Roiaume et que vous y travaillez. Continuez, Monsieur, et ne vous lassez de faire une si bonne œuvre. Beaucoup de gens de bien et d'honneur vous en sçauront gré, et moi, pour mon particulier, comme le moindre.

« Je vous baise très humblement les mains, priant Dieu, Monsieur, »

Vous avoir en sa sainte et digne grace.

« A Paris, le premier jour de mars 1593. »

La constitution du temps de ce mois d'avril fut à Paris fort diverse, toutefois tenant plus du froid et de l'humide qu'autrement. Beaucoup de fluxions et cathairres.

VARIANTES

ET FRAGMENTS SUPPLÉMENTAIRES

RELEVÉS

DANS LES ÉDITIONS DU XVIII[e] SIÈCLE

VARIANTES

DE L'ÉDITION DONNÉE PAR GODEFROY

EN 1719

SOUS LE TITRE DE

Mémoires pour servir à l'Histoire de France.

AOUT 1589.

P. 3, l. 1. — Henry de Bourbon, roy de France, IV[e] du nom, et de Navarre, glorieusement régnant, parvint à la Couronne le mercredy 2 Aoust 1589, suivant la loy fondamentale du Royaume, qui la défère à l'aisné du sang royal de France, en quelque degré qu'il touche à celui auquel il succède.

Il eut besoin d'un grand courage et d'une vertu extraordinaire pour dissiper les factions qui s'opposèrent à luy. Outre sa religion, qui fut le plus grant obstacle à ses desseins, il avoit contre luy la plus grande partie de ses sujets, les princes de sa propre maison, des puissances étrangères très-formidables. Il estoit sans argent, presque sans troupes, souvent dénué de tous secours. Cependant il conquit presque tout son royaume pied à pied, et fut partout victorieux.

Il n'avoit que dix à onze ans, et étoit nommé le Prince de Navarre ou de Bearn, lors qu'au retour du voyage de Bayonne que le Roy Charles IX fit en 1564, estant arrivé avec Sa Majesté à Salon du Crau en Provence, où Nostra-

damus faisoit sa demeure, il pria son gouverneur qu'il pût voir ce jeune prince. Le lendemain, le prince estant nud à son lever, dans le temps que l'on lui donnoit sa chemise, Nostradamus fut introduit dans sa chambre; et l'ayant contemplé assez longtemps, il dit au gouverneur qu'il auroit tout l'héritage. « Et si Dieu, ajouta-t-il, vous fait grace de « vivre jusques-là, vous aurez pour maître un Roy de France « et de Navarre. »

Ce qui sembloit lors incroyable est arrivé en nos jours : laquelle histoire prophétique le Roy a depuis racontée fort souvent, même à la Reyne; y adjoutant, par gausserie, qu'à cause qu'on tardoit trop à luy bailler la chemise, afin que Nostradamus pût le contempler à l'aise, il eut peur qu'on vouloit lui donner le fouet.

Ce pronostic s'est accomply par l'entière extinction de la branche royale des Valois, qui a gouverné la France deux cent soixante un ans, avec différens succès, à commencer au roy Philippe VI, dit de Valois : en sorte qu'il n'en reste de postérité masculine que Charles, duc d'Angoulesme, fils de Charles IX. Mais, parce qu'il est bastard, il n'a pû succéder à la Couronne.

Le même mercredy 2 Aoust, jour de la mort du Roy, se fit, derrière les Chartreux, le duel de Jean de Lisle Marivault, du party du Roy, et de Claude de Maroles, du party de la Ligue, qui demeura victorieux. Et comme Lisle Marivault estoit très-renommé pour sa valeur et grande force de son corps, les Ligueurs se servirent de ce succès pour animer davantage leur party. Les prescheurs de Paris débitoient dans leurs sermons que c'estoit un second coup du Ciel, et que le jeune David avoit tué le philistin Goliat. Ce qui faisoit de merveilleux effets.

Dès que ceux du party de la Ligue, ou qui la soutenoient en effet ou apparence, furent revenus de la joye ou de la surprise qu'avoit causée la mort du Roy, chacun pensa à s'élever ou à se soutenir contre le party contraire. Il n'estoit pas permis à Paris de se montrer autre que Ligueur; les gens de bien y estoient exposés à la perte de leurs vies et de leurs biens, et aux mouvemens d'une populace furieuse et emportée, que les moines, les curez et les prédicateurs excitoient continuellement au sang et au carnage, ne leur prechant autre Evangile.

Le duc de Mayenne, n'osant prendre la royauté pour luy, fit déclarer Roy de la Ligue le vieil cardinal Charles de Bourbon, lors prisonnier à Tours, qui fut nommé Charles X : vray roy de théâtre et en peinture, car il n'exerça un seul moment la royauté; et le duc de Mayenne prit pour luy toute l'authorité, sous le nom de Lieutenant général de l'Estat et Couronne de France : titre nouveau et inconnu dans ce royaume, et aussy fort mal concerté, à ce qu'aucuns disoient.

Le samedy 5 Aoust, fut publiée une Déclaration du duc de Mayenne, par laquelle, en attendant la liberté du Roy de la Ligue, qu'il qualifie leur souverain Seigneur, il exhorte tous les François à se joindre à luy pour la conservation de la Religion Catholique en France.

(*Édit.* 1719, t. II, p. 1.)

P. 6, l. 17. — Le mardy 8 Aoust, le Roy, qui ne pouvoit plus tenir le siége devant Paris, faute d'argent et de munitions, le leva, et prit le prétexte de la conduite du corps du feu Roy à Compiègne, où il le laissa en depost à l'abbaye de Sainte-Corneille, son armée l'accompagnant comme pour honorer son convoy.

Il prit, en passant, Creil, sur la rivière d'Oise, Clermont en Beauvoisis, et autres villes; et, en repassant pour aller en Normandie prendre l'argent des receptes et y faire vivre son armée, il s'empara de Mante, de Gisors et autres places, qui resserrèrent merveilleusement les vivres à nos Parisiens.

Le duc de Mayenne écrivit en toutes les provinces et villes du royaume la délivrance de Paris et l'éloignement du Roy, qu'encore il traitoit honestement, l'appelant le Roy de Navarre, pendant que les Ligueurs et leurs prescheurs ne le nommoient point autrement que le « Béarnois ».

Rollet, gouverneur de Pont-de-Larche, et Emar de Chattes, commandeur de Malte et gouverneur de Dieppe, livrèrent leurs places au Roy généreusement et de bonne grace : en sorte que le Roy, touché de leurs sousmissions, dit tout haut qu'il sentoit dès ce jour le plaisir qu'il y avoit d'estre Roy de France et d'avoir de bons et fidèles sujets.

(*Édit.* 1719, t. II, p. 3.)

SEPTEMBRE 1589.

P. 7, l. 5. — Dans tout le commencement de Septembre, le bruit estoit à Paris que le Roy estoit tellement acculé et réduit en un petit coin de Normandie qu'il ne pouvoit s'empescher d'estre pris, ou qu'il falloit qu'il se sauvast par mer en Angleterre où à la Rochelle, tant il estoit pressé par de grosses troupes, et luy en avoit peu; mesmes plusieurs de Paris, et des plus simples, qui le croyoient ainsy, avoient arrhé des chambres et places pour le voir passer quand on l'ameneroit lié et garotté, comme il en estoit bruit.

Le mercredy 13 Septembre, M. de Mayenne fit attaquer, par une grande partie de son armée, le Pollet, faubourg de Dieppe, défendu par Chastillon, et un village tout proche où estoit le Mareschal de Biron avec peu de troupes, mais bonnes et très-résolues, comme il parut. Les Ligueurs ne montrèrent là ny valeur ny conduite, et furent repoussés partout, et y eût des leurs un bon nombre de tués.

(*Édit.* 1719, t. II, p. 4.)

NOVEMBRE 1589.

P. 14, l. 1. — Dix-huit jours avant sa mort, il me dit, dans le Palais, qu'il remercioit Dieu de ce qu'il mourroit bientost : les gens de bien estoient tous les jours en danger de mourir de mort violente.

(*Édit.* 1719, t. II, p. 8.)

JUIN 1590.

P. 28, l. 26. — Quelques mois auparavant, sire Blanchet, bon bourgeois, bon chrestien et bon serviteur du Roy, mais peu discret, avoit eu le même sort, et le président Blancmesnil, trouvé chez du Plessis de Thou, avoit été mené en prison.

(*Édit.* 1719, t. II, p. 13.)

OCTOBRE 1590.

P. 57, l. 13. — Il ordonna qu'on l'enterrast en sa paroisse;

qu'il n'y eust que le Curé et le porte-croix, et que l'on ne vendit nul de ses livres aux Jésuites.

(*Édit.* 1719, t. II, p. 26.)

DÉCEMBRE 1590.

P. 62, l. 12. — Le dimanche 2 Décembre, on rouvrit la boutique de chair de cheval, qui avoit été fermée peu après le siége levé.

(*Édit.* 1719, t. II, p. 28.)

MARS 1591.

P. 75, l. 7. — Le seigneur Légat, avant son départ, avoit publié des Pardons, qui firent remplir les troncs, mais il y en eut de volés. Sur quoi on fit courir ces vers :

Beaucoup de bonnes gens, sur la foy de l'Eglise,
Dans la fente des troncs avoient leur pièce mise,
Pour gagner les Pardons que le Pape a donnés;
Mais ils n'ont rien gagné et doivent bien comprendre,
Que les larrons tous seuls ont les Pardons gagnés :
Car c'est bien les gagner qu'entièrement les prendre.

(*Édit.* 1719, t. II, p. 32.)

NOVEMBRE 1592.

P. 192, l., 11. — Le 18 Novembre, fut donné, par le Parlement de Châlons, cest arrest contre le rescript en forme de Bulle adressé au Cardinal de Plaisance, publié par les rebelles de Paris :

« Sur ce que le Procureur général a remontré à la Cour que les rebelles et séditieux, pour exécuter les meschans et malheureux desseins qu'ils ont de longue main projettés pour usurper la Couronne sur les légitimes successeurs d'icelle, non contens d'avoir remply le royaume de meurtres et brigandages, et y avoir d'abondant introduit l'Espagnol, très-cruel et très-pernicieux ennemy de la France; voyant que les habitans des villes rebelles commençoient, comme d'une longue léthargie et pamoison, à retourner à soy et reprendre le chemin de l'obéissance dont Dieu et Na-

ture les obligent envers leur Roy légitime, pour du tout amortir et rebrousser les pointes et aiguillons de la charité envers leur patrie, qui se réveilloient en eux, et remettre ce royaume en plus grand trouble et division que devant, se disposent à procéder à l'élection d'un Roy, pour à laquelle donner quelque couleur ils ont fait publier certain écrit en forme de Bulle, portant pouvoir et mandement au Cardinal de Plaisance d'assister et authoriser ladite prétendue élection : en quoy les rebelles et séditieux découvrent ce qu'ils ont tenu jusqu'icy caché, et qu'ils n'ont pris le prétexte de la religion que pour couvrir leurs malheureuses et damnables entreprises et conjurations : chose que tout bon François et Catholique doit détester et abhorrer, comme contraire à la parole de Dieu, aux saints Décrets, Conciles et Libertés de l'Eglise gallicane, et qui ouvre la porte à l'entière ruine et éversion de toutes polices et sociétés humaines instituées de Dieu même, de cette tant renommée et florissante Monarchie, la loy fondamentale de laquelle consiste en l'ordre de la succession légitime de nos Rois, pour la conservation de laquelle tout homme de bien et bon François doit exposer sa vie, plutôt que souffrir qu'elle soit violée et altérée, comme le gond sur lequel tourne toute la certitude et repos de l'Etat; requérant y estre pourvû, la Cour, enterrinant la requeste faite par le Procureur général du Roy, l'a receu et reçoit appellant comme d'abus de l'octroy et impétration de la Bulle et pouvoir y contenu, publication, exécution d'icelle et de tout ce qui s'est ensuivy; l'a tenu et tient pour bien relevé; ordonne que Philippe, du titre de Saint-Onuphre, Cardinal de Plaisance, sera assigné en icelle pour deffendre audit appel, et vaudront les exploits faits en cette ville de Chalons à cry public : et cependant ladite Cour exhorte tous prélats, évesques, etc., de quelque qualité et condition qu'ils soient, de ne se laisser gagner aux poisons et ensorcellemens de tels rebelles, ains demeurer au devoir de bons sujets et naturels François, et retenir toujours l'affection qu'ils devoient à leur Roy; fait très-expresses inhibitions de retenir la Bulle chez soy, ny se transporter aux villes et lieux qui pouvoient être assignés pour ladite prétendue élection. Ordonne que le lieu où la délibération aura été prise, ensemble la ville où ladite assemblée se fera, seront rasés de fond en comble, sans espérance d'être réédifiés, pour perpé-

tuelle mémoire à la postérité, de leur trahison, perfidie et infidélité. Donné à Chalons le 18 novembre 1592. »

(*Édit.* 1719, t. II, p. 86.)

DÉCEMBRE 1592.

P. 203, l. 22. — En ceste année, l'évêque de Plaisance, Légat pour la Ligue, écrivit la lettre suivante à l'Altesse de Parme :

« Je me retrouve icy en pareille incommodité que devant, tant pour mon indisposition que par le manquement de moyens, n'étant secouru de Rome comme il conviendroit bien : et si nous n'avions affaire à gens jà engagés si avant, dont il va du particulier, et qui croyent aussy bien aux promesses comme aux effets, je n'aurois pas si bonne espérance du succès de nos intentions. Vray est que ce peu d'argent, envoyé depuis votre passage, ayant été distribué aux plus importans, a fait miracles. Les ecclésiastiques servent assez bien, et goûtent leurs intérests ; nostre garnison a temporisé jusques icy, entre beaucoup de difficultés, et a esté besoin qu'ils eussent affaire à gens accoustumés au mal, pour supporter quelques galantises qu'ils excusent sur le deffaut de solde. Les dames n'ont pas toujours les cœurs si gros que le sieur Zamet vouloit faire croire à V. A., et s'accoustument à la patience comme les autres : en quoy la nécessité semble plus maintenant servir que nuire.

« Ce gascon *in casa* fait quelquefois le renard ; mais si nous pouvons recouvrer ce que ces gens ont laissé perdre mal à propos par leur précipitation et indiscrétion, qu'ils excusent d'un zèle au service de Sa Majesté sur les promesses d'aucuns des nostres, nous le rendrons vrayement *montone scornuto ;* et ce colosse pourra encor bien suer avant que regaigner son authorité du passé, du moins en ce lieu : qui pourra donner exemple aux autres. Que si le Béarnois, recrû comme il est, continue de son côté le train de fétardize qu'il semble prendre, je crois qu'à ceste automne vous le trouverez en tel état, qu'il ne sera plus mal-aisé à V. A. de mettre vostre entreprise à fin, s'il est encor lors : car, après luy, le reste de sa race s'en ira comme feu de paille, ne subsistant qu'en sa personne ; et ne sera plus besoin de ces grandes récompenses que demandent ces gens, qui seront bien aises de servir pour leur vie, et partie de ce

qui leur restera. Et à ce propos, V. A. se souviendra de ce qui vous a été souvent dit des anciens ministres et officiers de cet Etat, dont il convient se descharger comment que ce soit, pource qu'ils ruinent les affaires de Sa Majesté, et par leur avarice, et par l'ambition qui leur reste soubs ombre de quelque créance, qui n'est plus rien ou fort peu, et mal assuré. Il est tantost temps d'y adviser. Cependant j'espère faire en sorte que ce bruit d'accord, qu'on fait courir de tous costés, aura d'autres effets qu'ils n'ont pensé, et servira de faire que cy-après ces gens ne s'épargneront tant qu'ils ont fait cy-devant, pourvû qu'il plaise à V. A. tenir les choses de sa part en termes convenus, et n'épargner au besoin les belles promesses dont le temps nous pourra délivrer à bon prix. Le zèle et l'affection extrême que j'ay au service de Sa Majesté, et encore particulièrement à V. A., qui peult et doibt espérer une très grande gloire et avantage de si haulte entreprise, laquelle, au pis, ne peult avoir moindre effet que d'affoiblir et ruiner les plus dangereux ennemis de S. M., me fait vous redoubler ces advis que V. A. prendra, s'il lui plait, comme de la part de... Etc. [1] »

En ce mois et en ces jours de Décembre, le pape Clément VIII parla ainsy dans le Consistoire, selon la relation envoyée de Rome à Paris :

Venerabiles Fratres, opportunum nunc nobis videtur tacitæ cuidam objectioni occurrere eorum qui se mirari dictitant, quod de rebus remotioribus, minorisque momenti, sæpe in Consistorio verba faciamus, Gallicanas autem res, quæ tanti sunt ponderis, nosque propius attingunt, miro involvamus silentio. Horum sane querimoniæ cum ad nos perlatæ fuerunt, adeo importunæ, adeo a dignitate et religione hujus sacri Collegii, adeo a recta ratione alienæ visæ sunt, nobisque adeo graves et molestæ fuerunt, ut parum abfuerit quin decerneremus tales interrogari de Fide. Atque, nisi nos cohibuissemus et temperavissemus, id fuisset factum, neque enim isti ullam de nobis conquerendi causam habent, qui non aliter in hoc negotio quam aliquot

1. On a corrigé, dans cette lettre, plusieurs fautes de l'imprimeur de 1719, d'après une copie qui se trouve dans un des *Recueils* de L'Estoile (Coll. Dupuy, t. 770, p. 211).

Pontifices prædecessores nostri processimus. Negotium istud, ut scitis, non est novum, neque a nobis tractari cœptum; sed nos rem, a prioribus Pontificibus inchoatam, eo modo, quo isti instituerent, persecuti sumus; atque obliti esse non potestis totam hanc causam fuisse ab initio propositam et tractatam in aliquot generalibus Cardinalium Congregationibus; et postea de totius Collegii consensu, uti in aliis negotiis fieri solet, electos ac deputatos fuisse quosdam Cardinales, qui, quoties opus esset, super rebus Galliæ congregarentur, ipsis omnia semper communicavimus, neque quicquam fecimus sine eorum consilio. Cum autem nunciatum esset Navarrum se Catholicum esse cœpisse profiteri, Gallicanæ huic Congregationi, quoniam de rebus Fidei potissimum agebatur, adjunximus Congregationem Cardinalium Sancti Officii Inquisitionis, neque postea nisi communicatis utrique illi congregationi consiliis, in hoc negotio processum fuit. Ut tamen querelis prædictis aliqua ex parte satisfaciamus, operæ pretium duximus, hac data occasione, totius negotii summam vobis exponere. Præteritis diebus, Navarrus ille, quem nescio quomodo appellare debeam, suas ad nos misit litteras, quibus significabat se destinasse ad nos legatum Ducem Nivernensium, præstiturum nobis et huic sanctæ Apostolicæ Sedi illam obedientiam quæ Christianissimum Regem decebat : quam legationem instruxit, non quidem in modum veniam suppliciter petentis, sed ad instar alicujus Christianissimi principis de hac Sancta Sede optime meriti, neque minori confidentia quam si fuisset Carolus ille Magnus a cæde Longobardorum rediens, ac de Urbis Italiæque liberatione triumphans. Quod cum nullo pacto ferendum videretur, singulari tamen respectu magnæ nobilitatis Ducis prædicti, qui et se pietatis studiosum profiteretur, resolutum fuit mittendum ei obviam, honoris causa, Patrem Possevinum, Jesuitam, qui illi ex parte nostra nunciaret nos omnino alieno esse animo a recipienda tali legatione, eidemque adventum in Urbem pœnitenti signis. 2° Scandalum autem, si absolutio ista concederetur, gravissimum procul dubio oriretur, non modo apud Catholicos, verum etiam apud Hæreticos : Catholici dolerent, immo justissimam timendi ac de nobis conquerendi occasionem haberent, si pessimo exemplo lupus, qui tot mala per-

petravit ac etiam nunc perpetrat, inter oves reciperetur, hæretici facilitatem levitatemque hujus Sanctæ Sedis irriderent, dicentes : Pro una audita missa, aut pro una largiori per frontem deducta cruce, Papa ubi voluerimus absolvet. Et de sua quodammodo victoria triumpharent ob extortam per vim et fraudem, post tam turpem lapsum, post tot illata damna, absolutionem, animosque sumerent ad graviores injurias inferendas ; neque ullus esset posthac Hæreticus Princeps, qui non hoc exemplo quodlibet se consequi posse speraret, etiam regnum et imperium. 3° Quanti vero periculi plena res futura esset, si post adeptam Regni possessionem, et potentiam regiam, homo, in Hæresim relabi solitus, denuo ad vomitum rediret, nemo est qui non videat hæc omnia, adeo sunt perspicua, ut nobis visa sint non indigere aliqua Sacri Collegii consultatione, immo a Catholicis hominibus nequidem in controversia deduci debere : notum omnibus est eum alias Hæresim abjurasse, et in gremium Ecclesiæ receptum fuisse, et longe majora quam nunc pœnitentiæ et veræ conversionis signa edidisse, et post aliquod tempus non modo in pristinum errorem rediisse, verum etiam pejora prioribus perpetrasse; quod si rursum, suo more, faciat post hæc, levia conversionis, nulla vero pœnitentiæ signa, quæ mala Orbi Christiano non evenirent! Sed quæ qualisve hujus veræ imprudentiæ, vel ignaviæ ratio summo Deo reddenda erit! Mirari satis non possum habere Hæreticos in hac civitate, in qua Petri Successor ac Christi Vicarius sedet; in hac ipsa, inquam, civitate habere Hæreticos suos non modo fautores, verum etiam propugnatores; ac acerrimos defensores non possum non ægerrime ferre multos reperiri, qui, ut hominum malevolentium inimicitias vitent, aperte in Dei inimicitiam et indignationem prosiliunt. Absit autem a nobis ut causa Dei vacillemus, et tam irrationabili postulationi assentiamur! Nunquam agemus, favente Deo, rem tam indignam hac Sancta Sede, neque causam dabimus ut posteritas dicat tantum malum ab hujus Sanctæ Sedis Pontifice admissum esse. Quin potius parati sumus excoriari, lacerari, ac martyrium subire. Non est more politico gubernanda Dei Ecclesia, vel more castrorum, sed juxta sacros Canones, et jura præscripta a majoribus nostris in hac Sancta Sede. Speramus

non defuturum nobis divinum patrocinium : protestamur enim nihil nos in hac causa facere ex partialitate, vel humani affectus respectu, sed solum respicere Dei honorem, ac velle sequi leges a sanctis Patribus constitutas; optamusque vehementer Dei ζelum cæteros induere, Religionisque causæ privata studia postponere. Intellexistis rerum gallicarum statum. Si quis vestrum est qui in medium aliquid afferre desideret, parati sumus ipsum patienter, ut consuevimus, auscultari.

(*Édit.* 1719, t. II, p. 92.)

N. B. — Aucune des dernières éditions des *Mémoires de L'Estoile* n'a donné en entier ce SUPPLÉMENT, que l'on a publié pour la première fois en 1736, afin de subvenir aux lacunes qui subsistaient dans le *Journal du règne de Henri IV,* retrouvé en partie et imprimé en 1732. Ce SUPPLÉMENT va du 2 août 1589 au 1er avril 1594, du 1er janvier 1598 à la fin de décembre 1601, et du 1er janvier 1607 au dernier jour de mai 1610. Il a conservé un grand intérêt, même à côté du *Journal* de L'Estoile, enfin complété définitivement aujourd'hui dans toutes ses parties. On le reproduit ici dans son intégralité.

SUPPLÉMENT

AU JOURNAL

DU RÈGNE DE HENRY IV

TIRÉ D'UN MANUSCRIT DU TEMPS

ET IMPRIMÉ POUR LA PREMIÈRE FOIS EN 1736.

(Il y a, en plusieurs endroits de ce Supplément, manque de concordance entre les jours et les dates. La copie originale faisant défaut, on ne peut que signaler ces erreurs).

Aoust 1589.

Le Mercredy 2e du mois d'Aoust, trois ou quatre heures après la mort d'Henry III, Roy de France et de Pologne, se fit un combat à la lance, entre Jean de l'Isle-Marivaux, du parti du Roy, et de Claude Marroles, du parti de la Ligue, l'un et l'autre Chevaliers braves et généreux. Ils se rendirent derrière le jardin des Chartreux, après avoir observé toutes les formalitez de Chevalerie, en présence de toutes les forces du Royaume. Au signal des trompettes, ils partirent tous les deux en même temps l'un contre l'autre.

Marivaux donna le premier et rompit sa lance contre la cuirasse de Marroles, qui n'en fut pas ébranlé. Marroles courut aussitost, et dressa si justement son coup qu'il lui donna dans l'œil et y laissa le fer de sa lance, avec le tronçon enfoncé dans la teste, que Marivaux, par une trop grande confiance en sa force et en ses victoires passées dans de pareils combats, n'avoit armée. Cet événement donne sujet à divers propos : tous les deux partis en parlent conformément à leurs intérêts, même jusques aux Prédica-

teurs, qui en augurent la destruction du parti du Béarnois; mais vivons et nous verrons.

En ce tems-là, le Roy envoya le sieur Bigot, et ensuite le sieur de la Marsilière, son Secrétaire, vers M. de Villeroy, pour lui dire qu'il eût à se rendre dans le parc de Boulogne, et qu'il vouloit se servir de lui pour procurer la paix et contenter le Duc de Mayenne; mais, en ayant demandé la permission à ce Duc, il fut refusé, et lui permit seulement d'écrire au Roy, de sa part, que sa Religion et le respect qu'il portoit à M. le Cardinal de Bourbon, qu'il avoit recogneu pour Roy, ne lui permettoient pas d'entendre ses propositions, surtout pendant le tems que le Cardinal ne seroit point libre.

Le Vendredy 4e du mois d'Aoust, Henry IV fit un discours aux Princes et Seigneurs qui estoient avec lui à S. Cloud sur le droit naturel qu'il a à la Couronne de France, que la nature lui donne; promet de donner la liberté de conscience et de rentrer dans la Religion Catholique, Apostolique et Romaine, lorsqu'il en sera suffisamment instruit. Ce discours, fort et pathétique, entraîna le plus grand nombre des Princes et des Officiers de l'armée, qui le reconnurent pour Roy, à condition qu'il tiendroit la promesse de se faire instruire.

Le Samedy 5e dudit, le Duc de Mayenne fait publier dedans Paris un édit en faveur de la sainte Union et du Cardinal de Bourbon, proclamé Roy de France sous le nom de Charles X; promet l'assemblée des Estats du Royaume, et prend la qualité de Lieutenant Général de l'Estat et Couronne de France. On dit qu'il pense plus à lui qu'au Cardinal.

Le Mardy 8e d'Aoust, l'armée du Roy, qui estoit à S. Cloud et aux environs, partit pour la Normandie avec le corps du feu Henry III, qui fut mis dans l'Eglise de Saint-Corneille de Compiègne, où le Roy lui fit rendre les honneurs dus à sa mémoire. Dans cette route, il prit les villes de Creil, de Meulan, de Clermont, de Gisors et autres places.

Le Mercredy 9e, le Duc de Mayenne envoya à Orléans et autres villes de son party sa déclaration.

Le Lundy 27e jour d'Aoust, le Duc de Mayenne est sorti de Paris, publiant qu'il alloit prendre le *Béarnois*, sçavoir le Roy Henry IV, qu'il alloit poursuivre avec une armée

grandement supérieure à celle du Roy. En ce tems parurent nombre de pièces et libelles, tant contre le Roy que contre son prédécesseur, comme aussi il en parut d'autres contre les Ligueurs, les uns et les autres pleins de calomnies et d'animosité.

Septembre.

Le Mercredy 13e de Septembre, le Duc de Mayenne arriva auprès de Dieppe, où estoit le Roy.

Le Samedy 16e, il attaqua un faubourg de Dieppe appellé Pollet, où il fut repoussé par le Roy avec perte.

Le 20e, il attaqua les retranchemens de l'armée du Roy, mais inutilement.

Le Samedy 23e, il fit attaquer la Maladrerie, d'où il fut vigoureusement repoussé, et Sagonne, Commandant des Chevaux-Légers, y fut tué. D'un autre côté, les Lansquenets se jettèrent dans la tranchée, criant : *Vive le Roy !* Ceux qui estoient dedans les reçurent comme leurs amis. Cependant, les Lansquenets ayant apperceu du secours, ils tournèrent leurs armes contre ceux qui leur avoient sauvé la vie, et se rendirent maîtres de cette tranchée par cette lâche tromperie, mais pour un tems seulement, en ayant été chassés par le sieur de Châtillon.

Le Dimanche 24e, le Duc de Mayenne délogea à la faveur de la nuit.

Le Mardy 26e, il est revenu se camper dans les villages qui sont entre Dieppe et Arques.

Octobre.

Le Lundy 2e du mois d'Octobre, la ville d'Arques fut prise par le Duc de Mayenne et reprise par le Roy.

Le Lundy 9e d'Octobre, le Duc de Mayenne leva le siége et prit la route de Picardie, et laissa le Roy tranquille possesseur de Dieppe.

Le Samedy 21e, le Roy Henry IV partit de Dieppe, alla à petites journées à Meulan, où il passa la Seine et marcha vers Paris, pour obliger le Duc de Mayenne de quitter la Picardie ou d'accepter une bataille.

Le Mardy 31e du mois d'octobre, le Roy a logé son

armée aux environs de Paris, ès villages de Gentilly, Mont-Rouge, Vaugirard et autres, ce qui donne grande inquiétude à Paris. Cependant les Prédicateurs ne cessent pas de le charger d'injures, l'appelant Tyran et Usurpateur.

En ce mois, parut une copie de l'arrest donné par le Parlement de Roüen le 23 de Septembre, déclarant criminels de lèze-Majesté divine et humaine, ennemis de Dieu, de l'Estat et Couronne de France, tous les adhérans au Roy, eux et leur postérité; privés de tous priviléges de Noblesse; leurs Estats vacans et impétrables; indignes de posséder aucuns bénéfices ni dignités en ce Royaume; leurs biens et héritages acquis et confisqués au Roy Charles X. De plus, ordonne, que tous les Gentilshommes Catholiques et autres personnes faisans profession d'armes seront tenus, dans huitaine, prendre les armes pour la manutention de l'honneur de Dieu et de l'Eglise Catholique, Apostolique et Romaine, etc.

Paroît encore un imprimé qui assure que le 23 et 24 de Septembre le Duc de Nemours avoit taillé en pièces six cens hommes des troupes du Béarnois; que les Espagnols et Normands avoient enlevé deux navires chargés de munitions, armes, chevaux et grande finance que la Royne d'Angleterre envoyoit au Roy de Navarre.

Novembre.

Le Mercredy 1er de ce mois, le Roy ayant divisé son armée en trois bataillons, l'un commandé par le Maréchal de Biron, l'autre par le Maréchal d'Aumont, et le troisième par lui-même, s'est saisi du fauxbourg S. Jacques et S. Germain. L'attaque s'est faite de grand matin, et en moins d'une heure il s'en est rendu le maître, après avoir tué près de mille Bourgeois de la ville.

Le même jour, le Parlement de Paris vérifia la Déclaration du Conseil de la sainte Union portant que le Cardinal de Bourbon estoit reconnu pour Roy, et que cependant le titre et le pouvoir de Lieutenant Général de l'Estat et Couronne de France, attribués au Duc de Mayenne, demeureroient en leur entier et continueroient jusques à la délivrance du Roy Charles X.

Le Jeudy 2e de Novembre, le Duc de Mayenne est entré

dans Paris avec son armée, ce qui, avec les troupes que le Duc de Nemours avoit fait entrer la veille, a rassuré les Parisiens.

Le Vendredy 3e jour de Novembre, le Roy, n'ayant pas reçu l'artillerie nécessaire pour battre la ville, sortit des fauxbourgs et emmena environ quatre cents prisonniers, après avoir demeuré en bataille rangée depuis les sept heures du matin jusqu'à onze pour attirer le Duc de Mayenne à une bataille; mais personne ne parut hors des portes de Paris. Entre ces prisonniers estoit Edmond Bourgoin, Prieur des Jacobins, trouvé l'épée à la main et armé d'une cuirasse, et peu de tems après tiré à quatre quartiers, à Tours, par arrest du Parlement.

Le Lundy 6e de Novembre, quelques zélés ayant remarqué que, pendant que le Roy estoit maître des fauxbourgs, le Président Blanc-Menin, Président au Parlement, avoit son visage plus riant que de coutume, le prirent prisonnier et commencèrent de lui faire son procès comme homme suspect et attaché au Béarnois. Cependant il n'en mourut pas, par les soins de son frère, Seigneur de Gèvre et Secrétaire d'Estat.

Le Mercredy 8e du mois de Novembre, la Royne, veuve d'Henry III, envoya un Gentilhomme au Roy, qui estoit à Estampes, pour le prier de lui vouloir faire justice de l'assassinat commis en la personne d'Henry III, son mari. Sa requeste portoit : « Sire, je ne vous représente point l'af-« fliction commune ni le devoir d'un légitime successeur, « mais une douleur qui m'est particulièrement sensible par-« dessus toutes les angoisses qui se peuvent imaginer, et « qui ne peuvent recevoir allégeance que par une pleine « justice du parricide commis en la personne du Roy mon « Seigneur et mon Epoux. Et pour ce, d'autant que vous « tenez, Sire, le Prieur des Jacobins de Paris, principal au-« theur et instigateur d'un meurtre si détestable, qui a esté « pris aux fauxbourgs de cette ville armé contre Vostre Ma-« jesté, je la supplie me faire justice au chastiment des cou-« pables, principalement de cettuy icy, afin que, vostre « règne commençant par un tel debvoir de piété, Dieu « donne si bon succès à vos entreprises que vous ayez vic-« toire sur vos ennemis et l'accroissement de sa gloire. »

Le Roy renvoya la requeste de la Royne au Parlement

de Tours, auquel il manda de rendre promptement justice à la Royne en la personne d'Edmond Bourgoin.

Le Vendredy 10e de Novembre, le Gentilhomme de la Royne Douairière rapporta que, le même jour, Sa Majesté estoit party d'Estampes pour aller à Tours et réduire dans son voyage quelques villes qui tenoient pour la Ligue.

On apprit, quelques jours après, que le Roy estoit arrivé à Tours le 21e de Novembre, qu'il avoit réduit sous sa puissance les villes de Janville et de Vandôme; que le Gouverneur du chasteau de cette dernière ville, nommé Maillé Bennehard, avoit esté pendu pour avoir trompé le feu Roy, et que Robert Jessé, Cordelier, avoit eu le même sort, accusé par les habitans que dans ses prédications il les avoit incités de prendre les armes contre le Roy.

Le 21e, le Roy arriva à Tours, où il donna son audience à l'Ambassadeur de Venise.

Le Samedy 25e de Novembre, le Roy partit de Tours pour aller faire le siége de la ville du Mans.

Le même jour, procession à Paris pour implorer le secours de Dieu en faveur de l'Union.

Décembre.

Le Vendredy 1er jour de Décembre, Bois-Dauphin, Commandant de la ville du Mans, après s'estre préparé à un long siége, rendit cette ville au Roy aux premiers effets du canon.

Le Vendredy 8e jour de Décembre, le Duc de Mayenne écrivit à tous les Gouverneurs, Commandans des villes du Royaume, d'assembler le ban et arrière-ban pour se rendre, dans le 15e jour de Janvier prochain, au lieu qui leur sera marqué, afin de soutenir le droit de Monseigneur le Cardinal de Bourbon, notre Roy légitime et naturel, détenu en misérable prison et en captivité par le Roy de Navarre, son propre nepveu, sujet et serviteur, et par les Hérétiques.

Le Samedy 23e dudit, le Roy attaqua la ville d'Alençon. A son arrivée, il se rendit maître des fauxbourgs; peu de jours après, le chasteau se rendit aussi, et entraîna par son exemple les villes d'Argentan, de Bayeux, de Lizieux, et plusieurs autres moins considérables.

JANVIER 1590.

Le Dimanche 4e du mois de Janvier, quelques Royalistes firent courir le bruit que le Roy s'estoit rendu maître de la ville de Falaise le premier jour de cette année, nouvelle que les Ligueux zélés contrarioient, d'autant que cette ville estoit bien munie et que le brave Brissac en estoit le Commandant; mais, avant la fin du même jour, on apprit que cette ville avoit esté donnée au pillage, et que Brissac, par composition, avoit eu par grace la vie sauve.

Le Lundy 5e, le Cardinal Cajetan, Légat du Pape, est arrivé à Paris, accompagné de plusieurs Évêques italiens et aultres gens lettrés. Plusieurs Évêques des Provinces, qui sont ici, sont allés à sa rencontre, même le Cardinal de Gondy, qui est revenu de sa campagne exprès pour cela. Les principaux de l'Union, avec dix mille Bourgeois, l'ont reçû au fauxbourg de S. Jacques. M. la Chappelle-Marteau, Prevost des Marchands, dans sa harangue, l'a asseuré de la soumission des Parisiens au Pape. Tout le monde est en joye; il n'y a que le Légat que les harangues trop longues de tous les corps de la ville ont fatigué grandement.

Le Mercredy 7e, la joye augmenta dans Paris parmy le peuple, à cause que la veille le Duc de Mayenne avoit pris la ville de Pontoise.

Le Lundy 12e, le Légat présenta au Parlement la Bulle de la Légation et les pouvoirs que le Pape lui donnoit, et autres papiers, lesquels furent leus, enregistrés et publiés à son contentement.

Le Vendredy 16e, le Légat fut en personne au Parlement, accompagné d'un très-grand nombre de Ligueux, avec grande pompe. Les députés furent le recevoir et l'introduisirent dans la salle d'audiance. Les Officiers du Parlement estant en leur place, il s'avança pour se placer dans le coin où est un dais destiné uniquement pour le Roy; mais le Premier Président le retint, et, le prenant par la main comme voulant lui faire honneur, le fit asseoir sur le banc au-dessous de lui. Le Légat, qui s'estoit flatté tenir la place du Souverain du Royaume, dissimula et fit une grande harangue en latin sur la puissance et la grandeur du Pape, sur l'amour qu'il avoit pour le Royaume de France

et sur le zèle qu'il espéroit des François pour conserver la Religion Catholique, Apostolique et Romaine.

Depuis l'arrivée du Légat, il paroît un libelle contre le Roy, qui a pour titre : *l'Apocratie, ou Rabais du caquet des Politiques Jebusiens de notre âge, dédié aux Agens et Catholiques associés de Navarre.* L'anonime prétend prouver, dans le commencement de ce livre, qu'Henry III estoit un hypocrite et un tyran, que celuy qui le tua est un Saint. Il met en œuvre, pour cette fin, plusieurs passages de l'Ecriture, des Pères et des Docteurs ; ensuite il avance, et bien plus au long, que le Biarnois, estant Hérétique, ne peut estre Roy de France, et cela pour trois raisons : la première, parce qu'il faut, en conscience, éviter l'Hérétique et le punir de mort quand on peut l'attraper ; la seconde, à cause de la Religion, qui risqueroit de se perdre entièrement en France, quand même le Biarnois renonceroit à son erreur (car, s'il estoit Roy, il auroit mainforte en son Royaume, et s'il tomboit de rechef, comme il peut arriver, estant déja apostat, il gasteroit et infecteroit tous ses sujets et les feroit hérétiques) ; la troisième, à cause des malheurs personnels et inévitables que doivent craindre ceux qui le recevront pour Roy, car ne luy ne ses adhérans n'ont pas oublié la vengeance qu'ils ont délibéré prendre de la Saint-Barthélemy ; et on luy a entendu dire, en partant de Béarn, qu'il baigneroit ses mains jusques au coude dans le sang des Catholiques. Ces trois raisons sont farcies d'une tirade de passages de l'Ecriture, des Pères, des Conciles, des Théologiens, et de maximes de Politique [1].

Février.

Dans le commencement du mois de Février, le Légat Cajetan travailloit de toutes ses forces pour empêcher qu'on ne s'accommodât avec le Biarnois, et le Duc de Mayenne battoit vigoureusement la ville de Meulan avec onze pièces de canon. Le Duc de Nemours gouvernoit Paris.

Le Mercredy 10e de Février, la Sorbonne, dont plusieurs supots estoient zélés Ligueurs, les autres sollicités par le

1. Beaux-Amis, Religieux Carme et Docteur de Sorbonne, répondit quelque temps après à cet écrit.

Légat, et les autres gagnés par l'argent d'Espagne, fit un décret portant « qu'ayant reconnu que l'Ennemi malin « semoit toujours de la zizanie dans le bled, et qu'aucuns « esprits infectés par le venin de l'hérésie avoient suscité « quelques Docteurs qui corrompoient les aureilles des « fidelles par des maximes pernicieuses, il estoit défendu à « tous Docteurs et Bacheliers de parler avec ambiguité des « choses qui regardoient la sainte Union; au contraire, il « leur estoit ordonné qu'en tous leurs discours publics ou « particuliers ils eussent à réchauffer le zèle des bons Ca- « tholiques par leurs exhortations et enseignemens, même « par répréhensions, s'ils le jugeoient nécessaire; enfin d'em- « ployer tous leurs soins pour étouffer les opinions pesti- « lentes et les damnables sentimens que les ouvriers d'ini- « quité s'efforçoient chaque jour de glisser dans les ames « simples, et pour les arracher de celles où elles auroient « déja pris racine, et particulièrement celles-cy : que Henry « de Bourbon pouvoit ou devoit estre honoré du titre de « Roy; qu'il estoit permis en conscience de tenir son party « et de lui payer les tailles et impôts; qu'on le pouvoit re- « connoître pour Roy, à condition qu'il se feroit Catho- « lique; qu'un Prince hérétique et même relaps et un ex- « communié ne perdoit pas le droit qu'il avoit sur la « Couronne; que le Pape n'avoit point le pouvoir d'excom- « munier les Roys de France; qu'il estoit permis et même « nécessaire de s'accommoder avec le Biarnois et avec les « Hérétiques, et que, si quelqu'un faisoit le contraire, la « Faculté le déclaroit pernicieux à l'Eglise, parjure et dés- « obéissant à sa mère, et enfin le retranchoit du corps « comme un membre pourry qui gastoit les autres. »

En ce tems, on vit paroître un arrest du Parlement séant à Tours contre le Légat Cajetan, portant défense à toutes sortes de personnes, sur peine d'encourir le crime de lèze-Majesté, sans espoir d'obtenir jamais leur grâce, d'avoir aucune correspondance ni communication avec les ennemis de l'Estat, nommément avec le Cardinal Cajetan, jusques à ce qu'il se fust présenté au Roy et au Parlement, selon les loix de la France, les droits du Royaume et les libertés de l'Eglise Gallicane.

Autre arrest du Parlement séant à Paris qui casse absolument celui de Tours.

Le Mardy 22e jour de Février, nouvelle que le Roy estoit parti de Lizieux et s'estoit rendu à Meulan, d'où il avoit fait lever le siége au Duc de Mayenne.

Mars.

Le Lundy 1er jour de Mars, le Légat Cajetan, sur le bruit qu'il devoit se faire une Conférence à Tours, à laquelle les Evêques avoient esté invités, pour aviser et travailler à la conversion d'Henry IV, il leur écrivit une lettre circulaire pour les avertir de ne point s'y trouver, soit que celuy ou ceux qui les avoient convoqués n'avoient point le pouvoir de le faire, soit que le lieu où elle estoit assignée estoit sous la puissance d'un excommunié, soit que, si Henry de Bourbon vouloit se faire instruire, il suffisoit de lui donner un ou plusieurs Docteurs qui lui expliqueroient les décrets du Concile de Trente et le Cathéchime Romain, et par d'autres raisons contenuës au long dans sa lettre circulaire, après lesquelles il leur défend de se rendre à Tours ni en aucune autre assemblée, par la puissance à lui commise par le Pape, et déclare que ceux qui y assisteront mériteront d'estre excommuniés et déposés de leurs dignités.

Le Lundy 5e de Mars, le Parlement séant à Paris donne un arrest qui ordonne à toutes personnes de reconnoître Charles X pour Roy, de lui rendre les devoirs de fidelles sujets, et d'obéir en tout au Duc de Mayenne, Lieutenant Général de la Couronne.

Le Vendredy 9e jour de Mars, nouvelle que le Roy avoit mis le siége devant Dreux, le premier de ce mois, qu'il avoit fait donner un assaut le troisième, qui avoit duré depuis midy jusques à la nuit, et qu'il s'estoit retiré sur la marche du Duc de Mayenne, qui venoit à lui avec une armée grandement supérieure à la sienne.

Le Dimanche 11e jour de Mars, le Cardinal de Cajetan, Légat, fit faire une procession aux Augustins, à laquelle se sont trouvés ledit Légat, l'Archevêque de Lyon, les Evêques de Rennes, de Fréjus, de Senlis, de Plaisance, d'Ast, de Cherda, le Prédicateur Panigarole, le Référendaire Comte Porcia, le Protonotaire Bianchetti, Bernardin de Mendosa, Ambassadeur d'Espagne; celuy de la feuë Royne d'Ecosse,

qui estoit Archevêque de Glasco, avec celuy du Duc de Ferrare; le Duc de Nemours, Gouverneur de Paris; le Chevalier d'Aumale, la Cour du Parlement, les Chambres des Comptes et les autres Cours souveraines; le Prevost des Marchands, les Echevins, les Colonels et Capitaines de la garnison et des quartiers, etc. La Messe fut chantée par Foulon, Abbé de Sainte Geneviève. Le frère Christin Florat fit la prédication et exhorta les auditeurs de mourir plustost que de recevoir un Roy heretique.

Après la Messe, le Légat, revêtu pontificalement et assis contre l'Autel dans un fauteuil, avec le Livre des Evangiles ouvert sur ses genoux; les Officiers de la ville, sçavoir le Prevost des Marchands, les Echevins et les Capitaines de quartier, jurèrent sur les saints Evangiles de mourir pour la conservation de la Religion Catholique, Apostolique et Romaine, de la ville de Paris et autres de l'Union, et de persévérer jusques au dernier soupir sous le commandement de Charles X et du Duc de Mayenne, Lieutenant Général de la Couronne.

Fut ensuite escrit ledit serment, et donné aux Colonels et Capitaines de quartier pour le faire jurer à ceux qui estoient sous leurs ordres.

Le Lundy 12e de Mars, le même serment fut juré dans le Parlement et dans les Chambres des autres Cours souveraines.

Le Samedy 17e jour de Mars, parut une Déclaration imprimée du Roy d'Espagne sur les troubles et misères et calamités qui affligent la Chrétienté, et notamment le Royaume de France, en datte du huitième de Mars, dans laquelle il rappelle tous les malheurs qui ont accablé la France, et sur-tout la Religion, depuis la mort d'Henry II jusqu'à ce jour, et la crainte qu'il y a que le Turc ne s'empare du reste de l'Europe pendant les divisions que causent les hérésies, et principalement de la France affoiblie, notamment par la guerre civile; après quoi il exhorte tous les Princes Chrétiens, de vouloir s'unir à lui pour extirper l'Hérésie et pour délivrer le très-Chrétien Roy de France Charles X, injustement détenu en captivité par les Hérétiques.

Le Dimanche 18e jour de Mars, cry dans les ruës d'une Lettre du Roy Philippe, Roy d'Espagne, à son Grand Chan-

celier Gaspard de Quirogua, Archevêque de Tolede, contenant ce qui suit : « Notre cher et bien aimé, nous voulons « bien vous dépescher vers Votre Révérence le Comman- « deur de Castille, présent porteur, avec mémoires et instruc- « tions pour dresser un Estat des Bénéficiers de nos « Royaumes, Pays, Terres et Seigneuries, qui pourront « soudoyer en partie les deux armées que nous faisons « dresser pour le secours du Royaume de France, qui est « en très-grand péril si l'on n'y remedie promptement. A « quoy nous désirons dresser tout l'effort de nos armes « pour extirper les hérésies et pour délivrer de captivité « notre frère et bon ami le très-Chrétien Roy Charles « dixiéme, ce qui ne se peut faire sans un bon et notable « fonds de finance, qui ne se peut faire en France à cause « des calamités et guerres civiles qui y ont eu cours l'es- « pace de trente ans. Au moyen de quoy, mettant en consi- « dération la misère des Catholiques d'iceluy Royaume, « nous avons avisé, suivant les suplications qu'ils nous en « ont faites, de les secourir, à ce besoin, d'hommes et d'ar- « gent, pour s'opposer aux armes des Hérétiques qu'ils « veulent faire descendre d'Allemagne pour planter l'Hérésie « en France, ce qui est la cause qu'incontinent les présentes « vûës, nous vous prions de faire assembler en diligence les « Conciles Provinciaux à la manière accoutumée, et taxer « raisonnablement, selon leurs qualités, tous ceux qui tien- « nent bénéfices en nosdites Provinces, et nous envoyer les « procès-verbaux de leurs offres, afin que sur iceux nous « puissions faire estat de lever ce qui est nécessaire pour « l'entretenement desdites forces, vous exhortant, au reste, de « faire prier Dieu en vos Eglises pour le salut général de la « Chrétienté, et principalement dudit Royaume de France, « et pour tous ceux qui ont les armes en main pour la dé- « fense de notre sainte foy et Religion Catholique, Aposto- « lique et Romaine, pour laquelle et non pour une autre con- « sidération nous voulons exposer tous nos moyens, voire « nostre propre vie. Cependant vous satisferez au contenu « de cette lettre et des mémoires que vous donnera ledit « Commandeur de Castille, et, m'assurant que vous n'y « ferez faute, nous nous en reposerons entièrement sur « V. R. et prierons Dieu vous vouloir augmenter ses saintes « bénédictions. — A Madrid, le neuvième Mars mil cinq cens

« nonante. PHILIPPE. Par Mandement de sa Majesté, JEAN DE « VASQUEZ. »

Le soir du même jour, réjouissance et illumination à la maison de l'Ambassadeur d'Espagne et autres de la ville.

Le Lundy 19e jour de Mars, grande affliction pour la déroute du Duc de Mayenne, battu entièrement par le Roy de Navarre, le quatorzième dudit mois, à la bataille d'Yvri.

Le Mardy 20e jour de Mars, le Légat, l'Archevesque de Lyon, l'Ambassadeur d'Espagne et plusieurs autres Seigneurs furent à Saint Denis pour parlementer avec le Duc de Mayenne, qui s'y estoit rendu après la bataille d'Yvri, et lui promirent de nouveaux secours. Le premier qui a porté cette triste nouvelle est le sieur du Tremblai, qui a esté présent à l'action.

Le Samedy, dernier jour de Mars, grand Conseil chez le Nonce et à la Maison de ville, sur la nouvelle que l'armée victorieuse du Roy avançoit vers Paris.

AVRIL.

Au commencement du mois d'Avril, le Légat, qui avoit appris que le Roy approchoit de Paris, et que cette ville n'estoit pas en estat de se défendre, se détermina de parler de paix. Il se rendit pour cette fin à Noisi avec le Cardinal de Gondy, Villeroy et les Prelats italiens qui estoient à sa suitte; mais il revint sans avoir rien fait.

Le Vendredy 13e du mois d'avril, l'Arrest du Parlement de Roüen contre les Gentilshommes qui suivroient le party du Roy de Navarre fut icy publié; il est du dixième du même mois, et porte commandement à tous les Gentilshommes et autres qui ont suivi le Roy de Navarre de se retirer dans huit jours, pour toute préfixion et délais, en leurs maisons, avec assurance qu'ils bailleront de ne jamais porter les armes pour ledit Roy de Navarre, ou de se rendre en l'armée Catholique, conduite par le sieur duc de Mayenne, Lieutenant Général de Sa Majesté; autrement et à faute de ce faire dans ledit temps, et iceluy passé, ladite Cour les a déclarés et déclare atteints et convaincus du crime de lèze-Majesté divine et humaine, et comme tels punis là où ils pourront estre apprehendés, etc.

Le même jour, arrivèrent nouvelles que le susdit Parle-

ment avoit fait exécuter à mort quelques prisonniers, serviteurs du Roy de Navarre.

Le Jeudy 19e Avril, on eut avis certain que Corbeil s'estoit rendu au Roy, et qu'il estoit entré dans cette ville à dix heures du matin; que le Curé et Eustache Gilbert, avec les Echevins et autres notables, avoient esté le recevoir au fauxbourg avec la Croix, et que plusieurs autres villes sur les rivières de Marne et de Seine avoient suivi cet exemple.

Le Mercredy 25e jour d'Avril, le Roy de Navarre se saisit du pont de Charenton et de quelques autres places ès environs pour y loger son armée, composée de quinze mille hommes : sçavoir, dix mille hommes de pied et trois mille hommes à cheval, etc.

Le Dimanche 29e d'Avril, les Prédicateurs Boucher et Guincestre exhortèrent leurs auditeurs, l'un à Saint Mery et l'autre à Saint Eustache, de plustost mourir que de recevoir la paix de la part d'un Hérétique.

May.

Le Samedy 1er du mois de May, feste de S. Jacques et S. Philippe, les principaux de la sainte Union s'assemblèrent pour trouver les moyens de retenir le peuple, duquel ils craignent un soulèvement. Le Conseil trouva à propos de consulter la Sorbonne, afin de pouvoir agir en seureté de conscience; ils dressèrent pour cela une requeste et certains articles sur les affaires présentes, qui furent portés à la Sorbonne; cette requeste fut signée du Prévost des Marchands, des Echevins et de plusieurs Bourgeois.

Le Jeudy 6e jour de May, le Roy de Navarre fit attaquer le fauxbourg S. Martin, mais il n'y put rien faire et fut contraint de se retirer avec perte de ses gens, desquels le sieur de la Nouë, un des braves Capitaines, fust blessé à la cuisse.

Le Vendredy 7e jour de May, la Sorbonne, après avoir examiné dans deux assemblées les questions proposées à la requeste du Corps de ville, tous ses suposts, assemblés pour la troisième fois dans la grande salle du Collége de Sorbonne, donnèrent la décision sur les cas suivants :

1° Si, avenant la mort du Roy très-Chrétien Charles dixième, ce qui à Dieu ne plaise, ou au cas qu'il vînt à

céder son droit du Royaume à Henry de Bourbon durant son injuste détention, les François sont francs ou peuvent en sureté de conscience recevoir pour Roy ledit Henry ou autre Prince fauteur d'Hérésie, même supposé qu'il fust absous des crimes et censures qu'il a encouru, considéré le péril évident de perfidie et la subversion de la Religion et du Royaume?

2° Si celuy qui procure ou permet de faire la paix avec ledit Henry, ou qui le permet le pouvant empescher, peut estre accusé suspect d'Hérésie ou fauteur d'icelle?

3° Si cela est du droit divin, et si on y peut manquer sans péché mortel et peine de damnation, et, au contraire, si c'est chose méritoire de s'opposer par tous moyens audit Henry, et, au cas qu'on resiste jusques à la mort, si cela peut estre appellé martyre?

DÉCISION.

La Sacrée Faculté, après avoir célébré la Messe du Saint Esprit et après une meure délibération, a déclaré son avis en cette manière :

« Il est, de droit divin, inhibé et défendu aux Catholiques recevoir pour Roy un Hérétique ou fauteur d'Hérésie et ennemi notoire de l'Eglise, et plus étroitement encore de recevoir un relaps et nommément excommunié du Saint Siége.

« Que s'il échet qu'aucun diffamé de ces qualités ait obtenu en jugement extérieur absolution de ces crimes et censures, et qu'il reste toustefois un danger évident de feintise et perfidie, et de la ruine et subversion de la Religion Catholique, iceluy néantmoins doit estre exclus du Royaume par le même droit.

« Et quiconque s'efforcera de faire parvenir un tel personnage au Royaume, ou lui aide et favorise, ou même permet qu'il y parvienne, le pouvant empescher, et le devant, selon sa charge, cestui fait injure aux sacrés Canons, et le peut-on soubçonner d'Hérésie et d'estre pernicieux à la Religion et à l'Eglise, et pour cette cause on peut et on doit agir contre lui, sans aucun respect de degré ou prééminence.

« Partant, puisque Henry de Bourbon est Hérétique ou

fauteur d'Hérésie, notoirement ennemi de l'Eglise, relaps, nommément excommunié par notre Saint Père, et qu'il y auroit danger évident de feintise et perfidie, et ruine de la Religion Catholique, au cas qu'il vinst à impétrer extérieurement son absolution, les François sont tenus et obligés en conscience de l'empêcher de tout leur pouvoir parvenir au Gouvernement du Royaume très-Chrétien, et de ne faire aucune paix avec luy, nonobstant ladite absolution, et quand ores tout autre légitime successeur de la Couronne viendroit à décéder ou quitter de son droit, tous ceux qui le favorisent font injure aux Canons, sont suspects d'Hérésie, pernicieux à l'Eglise, et comme tels doivent estre soigneusement repris et punis à bon escient.

« Or, comme ceux qui donnent aide ou faveur en quelque manière que ce soit audit Henry, prétendant au Royaume, sont déserteurs de la Religion et demeurent continuellement en péché mortel, ainsi ceux qui s'opposent à lui par tous moyens à eux possibles, meus du zèle de Religion, méritent grandement devant Dieu et les hommes, et comme on peut à bon droit juger qu'à ceux-là, estant opiniâtres à establir le Royaume de Satan, la peine éternelle est préparée, ainsi on peut dire avec raison que ceux-cy seront récompensés au Ciel du loyer éternel s'ils persistent jusques à la mort, et comme défenseurs de la foy remporteront la palme du martyre. » (*Décidé unanimement en Sorbonne, le septième jour de May* 1590.)

Le même jour, sur le soir, le Roy de Navarre campa devant Paris, depuis la porte S. Antoine jusques à celle de Montmartre, et donna ordre de brusler tous les moulins qui estoient ès environs.

Le Lundy 10e jour de May, on apprit la triste nouvelle de la mort du Cardinal de Bourbon, Charles X, Roy de la sainte Union, advenuë le huitième de May à Fontenay-le-Comte, où il estoit gardé avec soin par les Royalistes, mais cependant avec honneur et civilité.

Cette mort donna sujet à tout le monde à de grandes réflexions, et sur-tout au Duc de Mayenne, et aux Espagnols qui le pressoient vivement de créer un nouveau Roy, et pour cela leur promit d'assembler les Estats du Royaume.

Le Mardy 11e de May, par ordre du Duc de Nemours,

les Parisiens commencèrent à fortifier leur ville; ils abbattirent plusieurs maisons dans les fauxbourgs, dont les ennemis auroient pû les endommager : à ces travaux contribuèrent tous les Bourgeois, qui plus, qui moins; les Seigneurs qui estoient dans la ville alloient souvent voir les travailleurs et les animoient par leur présence, et les Prédicateurs, entre autres Pierre Christin, par leurs exhortations.

Le Mercredy 12e de May, les Seigneurs se rendirent chez M. le Duc de Nemours : sçavoir le Legat, l'Ambassadeur d'Espagne, celui d'Ecosse, le Cardinal de Gondi, l'Archevêque de Lyon, et plusieurs du corps du Parlement, delibérèrent de donner volontairement de l'argent pour payer les soldats et autres.

Le lendemain 13e de May, le Prévost des Marchands et les Echevins rendirent compte au Conseil tant du nombre des personnes qui estoient dans la ville que de la quantité du bled, vin, avoine, légumes et autres munitions de bouche. Il fut dit qu'il y auroit deux cens mil personnes et des provisions pour les nourrir un mois. On choisit en même tems certains boulangers dans chaque quartier, auxquels on distribuoit de tems en tems du bled, à raison de quatre écus le septier, pour ensuite en faire du pain et le vendre aux pauvres.

Le 14e, le Chevalier d'Aumale fit une sortie et força les ennemis d'abandonner l'Abbaye de S. Antoine, action brave et généreuse, mais qui fut tachée par le vol de ses soldats, qui pillèrent les vases sacrés et les ornemens de l'Eglise des Religieuses.

Le même jour, l'Ambassadeur d'Espagne donna une somme assez considérable pour la fonte de treize canons.

Le Jeudy 17e jour de May, Monsieur de Vitri entra dans Paris à la teste de trois cens chevaux, que l'Ambassadeur d'Espagne se chargea de payer tous les mois.

Le Jeudy dernier jour de May et feste de l'Ascension, procession générale, à laquelle assistèrent les Chapitres, Paroisses et Convens de Paris, où furent portées toutes les Reliques de Paris et de S. Denis, avec grande dévotion et affluence de peuple qu'il ne s'en estoit encore vûë de semblable. Le Duc de Nemours, notre Gouverneur, le Chevalier d'Aumale et autres Seigneurs Catholiques s'y trou-

vèrent. Cette procession s'est faite à Notre-Dame, où lesdits Seigneurs ont juré sur le grand Autel de cette Eglise d'employer leurs moyens et leurs vies pour la conservation de la Religion Catholique de la ville de Paris et autres de ce Royaume, avec protestation de plustost mourir que de prester obéissance au Roy de Navarre. La même fut faite par tous ceux qui se trouvèrent dans l'Eglise avec une constance merveilleuse.

Ensuite fut fait la lecture des lettres du Duc de Mayenne, qui marquoit de Péronne qu'il avoit une belle armée toute dressée et des munitions en abondance, avec lesquelles il se rendroit en bref à Paris, ce qui releva le courage d'aucuns d'entre le peuple qui commençoient à souffrir la faim.

Juin.

Le Vendredy 1er jour du mois de Juin, le Duc de Nemours et le sieur de Vitri firent une sortie du côté du fauxbourg S. Marceau, et obligèrent les Royalistes de fuir vers Juvisi.

Le Samedy 2e jour de Juin, notre Gouverneur alla à son accoutumée aux Augustins, où il faisoit ordinairement des assemblées depuis le siége. Avec luy s'y trouvèrent nombre d'Ecclésiastiques, Religieux et Docteurs de Sorbonne, et fut résolu de faire une revûë extraordinaire tant des Ecclesiastiques et Religieux que des Ecoliers.

Le lendemain Dimanche 3e jour de Juin, la susdite revûë se fit en cet ordre : Rose, Evêque de Senlis, estoit à la teste comme Commandant et premier Capitaine, suivi des Ecclésiastiques, marchant de quatre en quatre; après estoit le Prieur des Chartreux, avec ses Religieux; puis le Prieur des Feuillans, avec ses Religieux; les quatre Ordres Mandians, les Capucins, les Minimes, entre lesquels il y avoit des rangs des Ecoliers. Les Chefs de ces différens Religieux portoient chacun d'une main un crucifix, et de l'autre une halebarde, et les autres des arquebuses, des pertuisanes, des dagues et autres diverses espèces d'armes que leurs voisins leur avoient prestées. Ils avoient tous leurs robes retroussées et leurs capuchons abattus sur les épaules; plusieurs portoient des casques, des corselets, des pétrinals. Hamilton, Ecossois de nation et Curé de S. Cosme, faisoit l'office de

Sergent et les rangeoit, tantost les arrestant pour chanter des hymnes, et tantost les faisant marcher, quelquefois les faisoit tirer de leurs mousquets. Tout le monde accourut à ces spectaeles nouveaux, qui représentoient, à ce que les zélés disoient, l'Eglise militante. Le Légat y accourut aussi, et approuva par sa présence une monstre si extraordinaire et en même tems si risible; mais il arriva qu'un de ces nouveaux soldats, qui ne sçavoit pas sans doute que son arquebuse estoit chargée à bale, voulut saluer le Légat, qui estoit dans son carosse avec Panigarole, le Jésuite Bellarmin et autres Italiens, tira dessus et tua un de ses Ecclésiastiques, qui estoit son Aumonier : ce qui fit que le Légat s'en retourna au plus viste, pendant que le peuple crioit tout haut que cet Aumonier avoit esté fortuné d'estre tué dans une si sainte action.

Le même jour, le Chevalier d'Aumale fit une sortie sur les Royalistes du côté de la porte S. Antoine, et, favorisé de l'artillerie qui estoit sur les remparts, les obligea de se retirer au plus viste à Charenton, les ayant poursuivis jusques-là.

Le Lundy 4e du mois de Juin, un nommé Moret, avec plusieurs autres bourgeois, furent jettés dans l'eau pour avoir dit qu'il seroit bon de faire la paix avec le Roy de Navarre. Or tous ceux qui parloient de paix estoient regardés pour fauteurs des Hérétiques.

En ce tems-là, le nommé Regnard, Procureur au Chastelet, avec quelques autres, fut accusé de vouloir trahir la ville. Ils furent appréhendés et pendus, et aucuns emprisonnés.

Le sieur Gouard, peu de tems auparavant Ambassadeur à Rome, soit de son mouvement propre ou avec le consentement du Roy de Navarre, demanda à communiquer avec le Légat. Il fut conduit à la maison de Gondi, où le Légat et le Cardinal de Gondi se trouvèrent. On y parla de la paix, mais à condition que le Roy de Navarre se feroit Catholique. Gouard ne répondit rien à cette condition; mais, de retour, il la communiqua à quelques Gentilshommes de l'armée, qui solliciteroient le Comte de Soissons d'en aller parler au Roy et de luy remonstrer la perte de la ville de Paris, la plus riche et la plus peuplée du Royaume, et en même tems la perte de tant de Noblesse qui le suivoit, et

qui périroit s'il continuoit la guerre. Mais le Roy ne répondit rien à la condition.

Le Mardy 12e de Juin, le Roy de Navarre attaqua le Chasteau du bois de Vincennes. Le Chevalier d'Aumale, qui en reçut à tems l'avis, y accourut avec mille arquebusiers et quatre cens chevaux, et le contraignit de se retirer avec perte.

Le Mercredy 13e jour de Juin, attroupement du peuple, qui demandoit la paix, dont aucuns furent mis en prison.

Le Jeudy 14e Juin, le sieur Vitri vint avec quelques trompettes pour braver les Parisiens; mais il fut repoussé vigoureusement et obligé de se retirer à Charenton.

Le Vendredy 15e Juin pour retenir les murmures du peuple, et encore des bons Bourgeois qui souffroient, et donner plus de pouvoir au Duc de Nemours, le Parlement rendit un arrest par lequel il commande et défend que nul, de quelque estat, dignité, qualité et condition qu'il soit, ait à parler d'aucune composition avec ledit Henry de Bourbon, à peine de la vie, ains s'y opposer de tous les moyens, sans y épargner aucune chose, voire jusques à y exposer et espandre leur propre sang. Et outre, ordonne que tous les habitans de ladite ville de Paris ayent à obéir au sieur Duc de Nemours, en tout ce qui leur sera commandé de sa part par leurs Capitaines. Cet arrest a esté leu et publié par tous les carrefours de cette ville le même jour.

Le 17e jour de Juin, le sieur de Saint-Pol escorta heureusement un convoy de vivres et le conduisit à Paris, après avoir pris sur la Marne un grand batteau chargé de munitions des Royalistes, et fit entrer le tout par la porte S. Antoine.

Le lendemain 18e du mois de Juin, le Roy de Navarre fit canoner la ville, mais sans dommage, sinon de quelques cheminées qui furent abbatues et un homme qui fut blessé aux jambes. Le Duc de Nemours lui répondit par autant de coups de canon, qui n'eurent pas plus d'effet que ceux des Royalistes.

Le 19e, le Roy de Navarre, dès la pointe du jour, fit joüer son canon, auquel le Duc de Nemours a fait répondre, et dit-on que le Biarnois y a perdu nombre de soldats du costé de Montfaucon.

Le Dimanche 20e du mois de Juin, le bled, dont on avoit

fait la recherche il y a environ un mois, manqua pour les pauvres gens, et n'avoient autres choses à manger que des bouillies faites de son d'avoine, encore sont-elles très-chères : ce qui augmenta leurs plaintes et leurs crieries.

Le lendemain, fut faite une Assemblée de ville à laquelle on fit un vœu à Notre-Dame de Lorette, et promit-on que, si-tost que la ville seroit délivrée de ce siége, on lui feroit présent d'une lampe et d'un navire d'argent pesant trente marcs ; et on commença de faire des processions et de faire exposer le très-saint Sacrement en plusieurs Eglises, où plusieurs à pieds nuds alloient prier.

Le Mardy 22e, l'Ambassadeur d'Espagne commença de donner aux pauvres six vingts écus par jour pour leur acheter du pain. Le Légat donna cinquante mille écus pour la mesme fin, et fit vendre ou engager son argenterie, et ne retint pour luy qu'une cullière d'argent.

Le mesme jour, ledit Ambassadeur ayant vû que le peuple se réjouissoit et chantoit les louanges du Roy d'Espagne, il fit jetter, en passant par les carrefours, à grandes poignées, des demy-sols dont il avoit fait battre une grande quantité aux armoiries d'Espagne : ce qu'il promit continuer quelques jours.

Le Jeudy 24e, l'Archevêque de Lyon et l'Ambassadeur d'Espagne passans devant le Palais, où il y avoit une grande multitude de pauvres criant à la faim, l'Ambassadeur leur fit jetter un nombre de ces demy-sols ; mais les pauvres n'en firent pas de cas, et lui dirent de leur faire jetter du pain, qu'ils mouroient de faim, et que cet argent leur estoit inutille, ne trouvant rien à acheter pour manger.

L'Archevêque de Lyon, voyant que ce peuple refusoit l'argent et ne demandoit que du pain, fut surpris, et courut aussi-tost vers les Officiers de Police leur remonstrer qu'il estoit nécessaire de pourveoir à ce pauvre peuple ; et sur le champ ils firent crier à son de trompe que tous les Curés, Marguilliers des Paroisses, les Supérieurs des Convens et Communautés, eussent à se trouver le lendemain au Palais.

Le Vendredi 25e jour de Juin, fut demandé aux gens d'Église, assemblés au Palais, qu'ils contribuassent au soulagement des pauvres, ou en argent, ou en grain. Alors un des Marguilliers, parlant pour tous, proposa qu'il seroit bon que les Ecclésiastiques nourrissent quinze jours les pauvres qui

sont dans la ville ; que ceux qui avoient des provisions au delà de leur nécessaire les vendroient à ceux qui n'avoient que de l'argent. Mais un Ecclésiastique, répondant pour tous, remonstra qu'ils ne pouvoient le faire sans en communiquer plustost aux députés du Clergé. Mais M. le Duc de Nemours dit que la nécessité requéroit de délibérer sur le champ, et commanda aux Ecclésiastiques d'obéir. Sur quoi les Prélats s'assemblèrent incontinent, et fut ordonnée une visite dans toutes les maisons des Ecclésiastiques, séculières et régulières.

Le Samedy 26e, fut commencée ladite visite par les Capitaines de quartier, accompagnés de deux ou trois prud'hommes des mêmes quartiers. Ce même jour, le Recteur du Collége des Jésuites, appellé Tyrius, fust chés le Légat, accompagné du Père Bellarminus, pour le supplier qu'il lui pleust exempter la maison de cette visite. Alors le Prévost des Marchands, qui estoit présent, dit d'une voix qui fut oüie de tous : *Monsieur le Recteur, votre prière n'est civile ni chrestienne. N'a-t-il pas fallu que tous ceux qui avoient du bled l'ayent exposé en vente pour survenir à la nécessité publique? Pourquoi seriez-vous exempt de cette visite? Votre vie est-elle de plus grand prix que la nostre?* Cette reponse, entenduë, rendit honteux le Recteur.

Par la visite qui fust faite dans la maison des Jésuites, on y trouva quantité de bled et du biscuit pour les nourrir plus d'un an, quantité de chair salée, des légumes, foin et autres vivres en plus grande quantité qu'aux quatre meilleures maisons de Paris. Chés les Capucins, on y trouva du biscuit en abondance. Enfin, dans toutes les maisons des Ecclésiastiques, on y trouva des provisions au delà de ce qui leur estoit nécessaire pour la demy-année.

Le lendemain, il fust ordonné par le Conseil des Seize que les Ecclésiastiques donneroient à manger une fois le jour aux pauvres qui leur seroient marqués de leur quartier, dont on leur donna les rôles. Cependant on ordonna à toutes les maisons pauvres d'amener en certain lieu leurs chiens et leurs chats, qui furent tués, et ensuite les firent cuire dans de grandes chaudières, et en distribuèrent le potage aux pauvres, avec un morceau de chair de chien ou de chat, et un morceau de pain.

En ce tems, moururent plusieurs personnes, tant pauvres

que riches, et tous les jours on en trouvoit étendus sur le pavé, en divers quartiers, tant à cause de la mauvaise nourriture, depuis quelque tems, que par le manque des vivres.

Pour le soulagement des pauvres, fust ordonné par M. le Duc de Nemours qu'on auroit recours au thrésor de S. Denis, et fust livré premièrement, par Roland, trésorier, et les Religieux dudit S. Denis, un Crucifix d'or pesant dix-neuf marcs quatre onces cinq gros, lequel a esté porté à la Monoye; plus une Couronne d'or pesant dix marcs dix onces, qui a esté pareillement portée à la Monoye. Ces deux pièces ont rendu mille huit cens quarante-sept écus.

Juillet.

Au commencement de ce mois, on s'apperçut que l'armée Royale avoit augmenté, sur-tout par le grand nombre des Gentilshommes qui se rendoient à son camp. Entre autres M. le Duc de Nevers, qui estoit bon Catholique et autrefois bon Ligueur, s'y estoit rendu, et avoit emmené quant à soy cinq cens chevaux. On disoit que ce Duc avoit quitté le party de la Ligue par l'avis que le Cardinal Charles de Bourbon, qu'il avoit visité quelques jours avant sa mort, lui avoit dit que, quoique Catholique, il pouvoit en conscience servir Henry IV, qui le lui demandoit.

Le Mardy 3e jour du mois de Juillet, la ville de S. Denis, réduite à la famine, fit apprendre au Duc de Nemours qu'elle estoit aux abois et qu'elle ne pouvoit plus tenir si elle ne recevoit dans le même jour du secours. Le Duc de Nemours choisit trente Cavaliers des plus hardis de son armée, qui partirent sur le soir, chacun portant en croupe un sac de farine. En même tems, pour favoriser ce convoy, il fit faire une vigoureuse sortie vers la porte de S. Antoine pour occuper les Royalistes. Une partie de ces Cavaliers eurent le courage ou le bonheur d'entrer dans S. Denis; les autres furent pris ou retournèrent sur leurs pas. Ceux qui arrivèrent à S. Denis leur firent une image si triste de Paris qu'ils perdirent cœur, et travaillèrent dès le lendemain aux conditions de se rendre au Roy, qui les reçut avec joye et leur accorda tout ce qu'ils lui demandèrent.

Le Lundy 9e jour de Juillet, a esté faite une courte trêve entre les deux partis, à cause de la querelle advenuë entre

deux braves Cavaliers, Montglas, Royaliste, et Contenan, Ligueur, l'un et l'autre vrais Gentilshommes. Ce dernier avoit dit quelques paroles contre l'honneur de l'autre, qui en demandoit réparation. Pour ce, leur fut permis combat, et se sont trouvés à la porte S. Honoré, où, en présence des principaux Officiers du Camp et de la ville, se sont donné chacun un coup de lance, un coup de pistolet et deux coups d'espée, mais avec un égal avantage, et se sont séparés. Après quoy un coup de canon a fait finir la trêve.

Le Mardy 10e jour de Juillet, le bruit a couru que le Légat avoit eu une longue conférence avec le Marquis de Pisany, et dit-on que c'est pour parler de paix, et qu'il se charge de proposer au Roy de Navarre une suspension d'armes pour quelque tems, et de prendre le Pape pour l'arbitre de la paix; mais aucuns disent que, cestui-cy revenu depuis peu de son Ambassade de Rome, le Légat ne a eu cette conference avec lui que pour apprendre les intrigues du Conclave.

Le Dimanche 22e jour de Juillet, les Prédicateurs de la Ligue, nommément Boucher, Aubry, Hamilton et le petit Feüillant, preschèrent le matin et le soir, en diverses Eglises, pour exhorter les pauvres à patience, leur promettant que dans peu ils recevroient un grand secours, et que, s'ils venoient à mourir dans cette affliction pour le soutien de la sainte Religion Catholique, Apostolique et Romaine, leurs ames iroient en Paradis.

En ce tems, la mortalité causée par la famine répandoit dans tous les quartiers de la ville un grand nombre de morts, et on ne pouvoit aller dans les ruës de Paris sans en trouver.

Le Lundy 23e, plusieurs se sont jettés pendant la nuit dans les fossés pour eschapper la faim, et ont esté aux pieds du Roy lui demander du pain, et qu'il lui pleust laisser sortir un certain nombre de ces pauvres gens. Le Roy, attendri par leurs larmes, leur a permis d'en faire sortir jusques à trois mille.

Le Mardy 24e jour de Juillet, de grand matin, ces pauvres gens sortirent jusques à près de quatre mille : ce que ayant remarqué les soldats qui estoient dans les fauxbourgs, en ont repoussé une partie, et les ont contraints de rentrer dans la ville avec de grands cris tristes et lamentables.

Le même jour, mourut de faim une chambrière de la maison de Madame de Montpensier.

Le Mercredy 25e jour de Juillet, allant à la prédication à S. Eustache, on entendit aucuns deviser sur la mort d'une Dame riche de près de trente mille écus, laquelle, ne trouvant pas avec argent de quoy vivre, et voyant deux de ses petits enfans morts de faim, les avoit cachés et fait saler par sa servante, et l'une et l'autre s'en sont nourries au lieu du pain. La Dame estant morte, la servante raconte par ville cet accident. D'autres m'ont raconté qu'un honneste homme nommé d'Orlan, parent du Prévost des Marchands, estant mort, n'ayant pû trouver un chien pour en avoir la cervelle dont les Médecins lui avoient ordonné faire un bouillon, et que ledit Prévost, pour secourir son parent, ayant sçû que Madame de Montpensier avoit un petit chien, avoit esté vers elle pour la supplier de le lui donner pour deux mille écus de pierreries qu'il lui portoit, et lui avoit exposé la nécessité extrême où se trouvoit son parent; à quoi ladite Dame de Montpensier avoit répondu qu'elle gardoit son petit chien pour sa propre vie, prévoyant que, n'ayant pas du secours des Espagnols, la famine ne sçauroit cesser encore.

Le Vendredy 27e jour du mois de Juillet, se sont assemblés de divers quartiers de Paris grand nombre de bons Bourgeois, et sont allés vers le Duc de Nemours, notre Gouverneur, auquel ils ont remonstré avec larmes qu'il estoit déja mort trente mille personnes par la famine, et que le secours des Espagnols, si souvent promis et dès long-tems attendu, ne venoit pas, il plust leur donner des vivres ou leur permettre se rendre au Roy de Navarre. Le Duc de Nemours leur a répondu qu'il communiqueroit leur demande à son Conseil pour y aviser, et que dans peu il leur feroit sçavoir la décision.

Ce même jour, grand nombre de pauvres ont fait une sortie, non pas pour repousser les ennemis, mais pour aller aux champs couper des épics de bled, comme ils avoient fait déja maintefois, pour s'en nourrir, ne trouvant pas dans la ville même des herbes et des peaux des plus vils animaux, car on avoit déja mangé les ânes, les chiens, les rats, les os des morts, dont on avoit fait de la poussière plustost que de la farine, voire des pierres d'ardoise, qu'on piloit et qu'on avaloit dans de l'eau. Mais les Royalistes ont tiré sur

eux, et peu sont revenus sains et sauves. Il n'y a que ceux qui, ayant des hardes, les ont troquées avec du pain, du vin et autres vivres, que les soldats, touchés de compassion, ont favorisés; encore estoient-ils en très-petit nombre.

Dans le même tems, un grand nombre des Bourgeois et autres, dont la pluspart estoient armés, se sont présentés au Palais, demandant du pain ou la paix. Les Gouverneurs leur ont parlé amiablement et doucement, leur donnant espérance qu'ils auroient en peu de tout.

Dans le même tems, le nommé Gois, capitaine de quartier, y est accouru, cuidant par belles paroles les appaiser; mais un d'entre eux, nommé Germain, lui a destaché un grand coup de coutelas sur l'épaule.

A ce bruit, est accouru le Chevalier d'Aumale, qui a fait fermer les portes du Palais et fait enfermer une partie de ces gens, qu'on dit estre d'accord avec le Roy de Navarre, qui, pour cette émotion, leur a fait promettre du pain.

Le Lundy 30e jour du mois de Juillet, M. de Nemours, sortant ce matin de sa maison, pour aller visiter quelque poste vers les murailles de la ville, a rencontré un homme qui d'un air effrayé lui a dit : « Où allez-vous, Monsieur le Gouverneur? N'allez plus outre dans cette ruë : j'en viens, et ai trouvé une femme demi-morte, ayant à son col un gros serpent entortillé, et autour d'elle plusieurs bêtes envenimées. » Ce qu'ayant entendu, le Gouverneur s'est retiré en sa maison avec l'inconnu, et a envoyé de ses gens pour vérifier le fait, ce qu'ils ont affirmé, et dit en outre que dans la ruë voisine y avoit pareillement des serpens et autres bêtes de cette espèce. Sur quoy il a envoyé querir un Jésuite et le Cordelier Panigarole, auxquels il a demandé que signifient ces bestes venimeuses qui s'engendroient dans la ville. Deux chambrières, qui estoient alors dans la chambre du Gouverneur et qui avoient entendu le récit, ont soupiré grandement, et une a dit : « Par ma foy, Monsieur, c'est un jugement de Dieu! J'ai bien peur que ces bestes ne nous viennent manger dans la maison. » Mais Panigarole a dit que ces bestes estoient un effet de magie et une illusion par laquelle le Diable tâche de décourager les Catholiques; et, quand cela seroit vray, il vaudroit mieux estre dévorés par ces bestes que laisser entrer dans la ville ces maudits Hérétiques. L'argent d'Espagne lui a fait tenir ce discours.

Aoust

Le Mercredy 1er jour du mois d'Aoust, a esté faite une procession pour demander à Dieu qu'il favorise les intentions du Duc de Mayenne et de notre Gouverneur, et qu'il envoye un prompt secours à notre misere et calamité.

Le Jeudy 2e d'Aoust, ont esté pendus deux hommes des plus mutins des attroupés de Vendredy dernier.

Le même jour, se sont assemblés au Palais les plus notables de Paris, et ont conclu de députer au Roy de Navarre pour faire quelque composition avec lui, nonobstant le décret de Sorbonne, et que le Cardinal de Gondy et l'Archevêque de Lyon seroient priés d'estre députés à icelle fin et prévenir de pareils attroupemens.

Déclaration du Roy par laquelle il promet de conserver la Religion Catholique, Apostolique et Romaine, sans y rien innover ni souffrir y estre innové que par l'avis d'un Concile legitimement assemblé, auquel il se conformera. Et de ce jour il prend en sa protection ladite Religion, ensemble tous les Bourgeois, Manans et Habitans de la ville de Paris, tant Ecclésiastiques que autres, leurs personnes et biens, promettant en outre, en bonne foy et parole de Roy, que ceux qui aideront à remettre icelle ville en son obéissance ne seront recherchés des choses passées et advenuës à l'occasion des présens troubles.

Le Vendredy 3e d'Aoust, le Cardinal de Gondy, Evêque de Paris, et l'Archevêque de Lyon, ont esté au Parlement, et ont dit qu'ils ne pouvoient accepter la députation du Conseil, vû le décret de Sorbonne et l'excommunication du Pape contre tous ceux qui auroient communication avec le Roy de Navarre; et, sur ce, ont avisé le Légat sur ce qu'il convenoit faire dans ce cas de necessité pressante.

Le Samedy 4e du mois d'Aoust, le Légat examina sur la demande du Conseil, et appella pour ses Conseillers Tirius, Recteur du Collége des Jésuites, et Panigarole, Cordelier, auxquels il proposa le cas suivant : sçavoir si les Parisiens contraints par la famine encouroient excommunication en se rendant à ce Prince hérétique; de plus, si les députés vers un tel Prince pour le convertir ou pour soutenir les droits de l'Eglise Catholique estoient compris en l'excommuni-

cation du Pape Sixte V. A quoy les deux Docteurs répondirent que non.

Le même jour, le Cardinal de Gondy et l'Archevêque de Lyon écrivirent au Roy de Navarre qu'il lui pleust leur envoyer un passe-port pour se rendre à S. Denis pour lui communiquer les intentions de la ville de Paris. Le Roy leur envoye dire par leurs mêmes envoyés qu'il seroit le lendemain à S. Antoine, où ils pourroient lui parler à loisir.

Le Dimanche 5e jour du mois d'Aoust, le Cardinal de Gondy et l'Archevêque de Lyon se sont rendus à S. Antoine des Champs, où le Roy estoit déjà arrivé, accompagné de plus de douze cens Gentilshommes. Ils l'ont trouvé dans le cloître, où ils lui ont fait leur révérence, et lui les a reçûs fort bénignement. Après cette première vûë, ils sont montés dans une sale à ce préparée; et là M. le Cardinal de Gondy a dit dans son harangue la substance de ce qui suit : les Bourgeois et gens de bien de Paris, contristés d'un juste désir de voir finir leurs misères, les ont députés vers Sa Majesté pour la prier d'y apporter remède, et, afin qu'il fût plus efficace, leur permettre et leur donner passe-port pour aller trouver le Duc de Mayenne, pour le porter à travailler avec Sa Majesté à une paix générale, d'où ils retourneroient dans quatre jours; que, si les Parisiens estoient réduits au désespoir, les Gantois et Sancerre pourroient leur servir d'exemple.

Le Roy leur a dit qu'il alloit leur faire réponse, et, après avoir entretenu à part ces deux députés, il est entré dans une autre chambre pour y délibérer avec son Conseil. Une heure après, le Roy est venu les rejoindre, et leur a d'abord demandé leur pouvoir, qu'ils lui ont présenté à l'instant. Cette pancarte estoit dressée en forme d'arrest, portant que le Conseil, assemblé dans la Chambre de S. Louis, avoit ordonné que MM. le Cardinal de Gondy et l'Archevêque de Lyon iroient vers le Roy de Navarre pour le supplier d'entrer dans une pacification générale de ce Royaume, et iroient ensuite vers le Duc de Mayenne pour l'induire à rechercher ladite pacification. « Arrêtez-vous là, a dit le Roy; si je ne « suis que Roy de Navarre, je n'aurois qu'à faire de paci- « fier Paris et la France; et toutesfois, sans m'amuser à « cette formalité, qui est contre ma dignité, sçachez que je

« désire plus que tout autre de voir mon Royaume en « repos. J'aime la ville de Paris comme ma fille aînée, et « lui veux faire plus de bien qu'elle n'en demande, pourveu « qu'elle m'en sçache gré, non point au Duc de Mayenne « ni au Roy d'Espagne. Le bruit du secours Espagnol ne « m'étonne point. Paris et le Royaume sont un trop gros « morceau pour la bouche du Roy Philippe. Je donne aux « Parisiens huit jours pour aviser à leur reddition et aux « articles d'une paix pour tout le Royaume. Au refus, je « sçauray fort bien user du droit de victorieux à l'encontre « des principaux moteurs et fauteurs de la rébellion. « L'exemple de Sancerre et des Gantois est impertinent. « Ceux de Sancerre s'estoient résolus à ces extrémités sur « les violences par lesquelles on leur vouloit oster leurs « biens, la liberté, leur religion et la vie.

« Mais je veux rendre aux Parisiens la vie que Mendoze, « Ambassadeur d'Espagne, leur ravit par la famine, et ne « veux nullement les contraindre dans leur Religion ni « autrement. Pour les Gantois, les Parisiens ont assez mons- « tré le cœur qu'ils ont en laissant occuper leurs faux- « bourgs. J'ay cinq mille Gentilshommes avec moy qui « ne se laisseront pas traiter à la Gantoise. D'ailleurs, j'ay « Dieu pour moy et la justice de ma cause. Faites fidel rap- « port de mes paroles à ceux qui vous ont envoyés. »

Après cette réponse, le Roy parla en particulier au Cardinal de Gondy et à l'Archevêque de Lyon, et leur montra des lettres qui venoient d'estre surprises, envoyées par Mendoze au Roy d'Espagne, par lesquelles il se plaint que trop tost les Theologiens ont résolu qu'il estoit licite d'envoyer vers le Prince de Béarn, et finit la lettre par ce mot : « Dieu sauve Votre Catholique Majesté et me veuille consoler ! » Le Roy leur a montré encore d'autres nouvelles et tenu avec eux d'autres propos, après lesquels il est monté à cheval.

Le Lundy 6e d'Aoust, le Cardinal de Gondy et l'Archevêque de Lyon firent rapport au Conseil de la Ligue de tous les propos que le Roy avoit tenus avec eux.

Le lendemain, les Prescheurs, sur le bruit qui avoit couru la veille que le Roy ne vouloit point de paix, animèrent leurs auditeurs, leur affirmant qu'ils ne devoient espérer aucune grace ne douceur du Roy, qu'il avoit promis à ses Ministres de ruiner la Religion et de détruire la ville de

Paris, qui en estoit le plus solide rempart. Ainsi, le peuple fut abusé par le Conseil de la Ligue et par ses prescheurs.

Le Mercredy 9e jour du mois d'Aoust, le Cardinal de Gondy et l'Archevêque de Lyon s'acheminèrent vers le Duc de Mayenne, qui les renvoya vers le Roy avec déclaration qu'il ne désiroit que la paix; et en même temps il donna avis aux Seize de ne point s'allarmer de ce traité, qu'il mourroit plustost que de faire la paix.

Pendant ce tems de trefve, le Roy, qui auroit pû se rendre maistre de Paris, ne pensoit qu'à se divertir avec les Dames, et n'écouta pas les avis qu'on lui donnoit que le Duc de Mayenne le trompoit et qu'il ne cherchoit qu'à pousser le temps avec l'épaule; il n'en voulut rien croire, et accorda des passe-ports aux Dames, aux Ecoliers, aux Ecclésiastiques, voire à ceux qui s'estoient montrés ses plus cruels ennemis.

Le Jeudy 17e jour du mois d'Aoust, le Roy de Navarre, qui n'avoit point encore réponse favorable des assiégés, a fait dresser pendant la nuit deux batteries auprès de la porte de S. Germain, où il sçavoit que la muraille estoit foible et le fossé peu exhaussé; mais, ayant appris par ses travailleurs que la porte de S. Germain avoit esté terrassée et fortifiée par un grand retranchement que le Duc de Nemours avoit fait faire pendant le siége, il a abandonné ce dessein.

Le Lundy 20e du mois d'Aoust, un bruit s'est répandu que Dandelot estoit venu hier dans Paris faire des propositions de paix, et qu'il promettoit au Duc de Nemours de lui donner la Princesse Catherine sa sœur en mariage; mais que ce Duc avoit répondu qu'il avoit pris les armes non pour ses intérêts, mais pour le soutien de la Religion, et que, si le Roy vouloit se faire Catholique, il seroit le premier à mettre les armes bas.

On a dit encore que le Duc de Mayenne estoit arrivé à Meaux, et que le Duc de Parme devoit l'y joindre dans trois ou quatre jours, estant party, le sixième de ce mois, de Valenciennes pour secourir Paris.

Le Mardy 21e d'Aoust, les Parisiens sont affligés de nouveau par la construction de deux forts que le Roy fait construire sur la Seine, par lesquels ils seront bloqués plus étroitement.

Le Jeudy 30e du mois d'Aoust, grande joye dans Paris. Les sentinelles, au commencement du jour, n'ayant point vû autour de leurs murailles l'armée du Roy, en ont averti toute la ville par des marques d'une grande allégresse, ce qui a donné lieu aux habitans de courir sur les remparts pour s'assurer d'une nouvelle à laquelle ils ne s'attendoient pas. Cependant on fait continuer la garde.

Le même jour, fut faite une procession à Notre-Dame, à laquelle le Légat, l'Archevêque de Lyon, le Duc de Nemours et plusieurs autres Seigneurs se trouvèrent avec la plus grande partie du peuple; le *Te Deum* fut chanté en action de grace, et le Prescheur Panigarole fit un brief discours sur la liberté que Dieu venoit de donner à la ville, dans lequel il donna de grandes louanges au Légat et au Duc de Nemours, et dit au peuple que Dieu avoit récompensé la patience et la persévérance dans leurs misères et afflictions.

Septembre.

Le Lundy 3e de Septembre, on a eu avis que le Roy de Navarre estoit campé avec toute son armée à la vûë de celle des Ducs de Mayenne et de Parme, qu'il avoit envoyé un Héraut à nos deux libérateurs pour leur demander bataille : à quoy le Duc de Parme avoit sagement répondu qu'il n'estoit venu de si loing que pour secourir Paris; que, si pour cela il lui falloit donner bataille, il la donnera, mais qu'il fera ce qui lui conviendra le mieux. Les Parisiens, qui craignoient que le Roy de Navarre ne fust victorieux dans cette bataille, exaltent grandement cette réponse et la prudence du Duc de Parme, qui certainement est très-loûable.

Le Lundy 10e de Septembre, la nuit dernière, toute la ville a esté en allarme, et on a sonné le toczin, à cause de quelque bruit entendu dans les fossés de S. Jacques, ce qui a obligé les soldats et les habitans de courir sur les remparts qui estoient à leur voisinage, où ils ont resté quelques heures, pendant lesquelles, n'ayant rien entendu, se sont retirés en leurs maisons, excepté quelques Jésuites, qui, par fortune pour la Ville, ne voulurent pas se retirer, et, n'ayant aussi rien entendu de nouveau, pensoient s'en retourner chez eux vers les quatre heures du matin, lorsqu'un d'eux a oüi un

petit bruit dans le fossé : ce qu'ayant dit à ses compagnons, ils ont tous presté l'oreille et jugé que dans le fossé il y avoit grande troupe de gens. Mais les brouillards estoient si épais qu'ils ne les pouvoient voir, ce qui fut cause qu'ils ont crié allarme. Mais les ennemis n'ont laissé pourtant de monter par les échelles qu'ils avoient déja plantées, ce qui fait que les Jésuites ont crié de plus beau et ont enfin attiré plusieurs Bourgeois. Le premier qui s'y est rendu est l'avocat Balesdens, et puis Nivelle, marchand libraire, qui avec leurs armes ont dégagé les Jésuites, qui faisoient tous leurs efforts contre un ennemi qui estoit déja monté sur la muraille, ledit Balesdens lui ayant coupé la main et renversé une échelle avec ceux qui montoient par icelle. Cependant nombre des Bourgeois sont accourus, qui ont jetté dans les fossés des fagots de paille allumés, et découvert par là les ennemis, qui se sont retirés au plus viste.

Les Politiques qui raisonnent sur cette escalade disent que le Roy, s'il n'avoit pas voulu conserver la ville de Paris, l'auroit pû emporter déja plusieurs fois, ayant suffisamment des forces pour cela, mais qu'il n'avoit fait ce détachement de son armée que pour attirer le Duc de Parme de ses retranchemens et lui donner bataille, pour se rendre maître ensuite de la ville de Paris sans verser le sang des Parisiens. D'autres disent que le Duc de Parme, dans cette conjoncture, devoit sortir de ses retranchemens et ne pas refuser la bataille d'une armée harassée et fatiguée par un long siége.

Le Mercredy 12e jour de Septembre, il y eut grande joye dans Paris par la nouvelle que le Roy de Navarre, après avoir mis en œuvre toutes les ruses de la guerre pour faire sortir les Ducs de leur retranchement, mais inutilement, avoit envoyé ses troupes partie en Touraine, partie en Champagne, partie en Normandie, partie en Bourgogne et dans quelques places aux environs de Paris, et par là donné moyen au Duc de Mayenne de se rendre à Paris sans courir risque.

Le Mardy 18e de Septembre, ledit Duc de Mayenne arriva à Paris avec les principaux de son armée et de son Conseil; mais on ne fust à l'encontre de lui, et ne lui fust pas faite entrée, parce qu'on ne sçavoit pas son arrivée. Toutesfois les Parisiens ne témoignèrent pas grande joye, et le regardoient d'un œil plus triste que joyeux, estant encore com-

battus de la faim, et plus touchés des maux qu'ils avoient endurés que de bonne espérance pour l'avenir.

Le Jeudy 20e, la nouvelle de la mort du Pape Sixte V fut publique; elle estoit arrivée le 27 du mois dernier. Les Espagnols et les Ligueurs n'en furent pas affligés et dirent qu'il estoit mort fauteur des Hérétiques, parce qu'il n'avoit pas assisté la Ligue, comme ils souhaittoient, et l'attribuoient à son avarice.

Le Samedy 22e de Septembre, le Duc de Parme fit commencer le siége de Corbeil pendant qu'il estoit lui-même *incognito* à Paris. N'ayant pris avec lui que sept ou huit cavaliers, il visita cette grande ville, dont on avoit tant parlé; mais les efforts d'un siége si long et si malheureux qu'elle venoit de soutenir le touchèrent plus que sa grandeur et ses édifices.

Le Lundy 24e, il se rendit au siége de Corbeil, et donna en partant l'espérance qu'il s'en rendroit le maître à moins de cinq ou six jours.

Le Mardy 25e, le Cardinal Cajetan, Légat, partit de Paris pour retourner à Rome. En partant, il laissa Philippe Sega, Evêque de Plaisance, avec la qualité de vice-Légat; mais le Parlement et les Seize ne voulurent pas luy donner cette qualité, disant que, le Pape estant mort, le Cardinal Cajetan ne pouvoit pas déléguer un autre à sa place. Ainsi on luy donna seulement la qualité d'Agent de la Cour de Rome, jusques à ce que le nouveau Pape y auroit pourvû.

En ce mois, le Roy de Navarre a envoyé chercher le sieur de Cheverny, Chancelier du Roy Henry III, lequel s'est rendu incontinent auprès de Sa Majesté, qui est à Aubervilliers, qui luy a donné des marques de sa bienveillance, et ensuite, en présence des Princes et des premiers Officiers de l'armée, luy a donné les Sceaux de France, en lui disant: « Voilà, M. le Chancelier, deux pistolets, desquels je désire que vous me serviez, lesquels je sçay que vous pourrez fort bien manier. Vous m'avez avec eux bien fait du mal plusieurs fois, mais je vous le pardonne : car c'estoit par le commandement et pour le service du feu Roy mon frère. Servez-moy de même, et je vous aimeray autant et mieux que luy, et croiray votre conseil; car il s'est trouvé mal de n'avoir voulu le suivre. » Alors le sieur Cheverny a baisé humblement les mains du Roy, qui luy a dit : « Aimez-

« moy, je vous prie, comme je vous aime, et croyez que je « veux que nous vivions comme si vous estiez mon père et « mon tuteur. » Puis, se tournant vers les Princes qui estoient présens : « Messieurs, ces deux pistolets que j'ay « baillés à M. le Chancelier ne font pas tant de bruit que « ceux de quoy nous tirons tous les jours, mais ils frappent « bien plus fort, et de plus loin, et le sçais par expérience, « pour les coups que j'ay receus. »

Octobre.

Dans le commencement de ce mois, on apprit l'élection et en même tems la mort d'un nouveau Pape. C'estoit Jean-Baptiste Castagne, issu d'une ancienne famille de Geneti, qui fut éleu le 15e du mois de Septembre dernier, et prit le nom d'Urbin VII, et mourut le 27e du même mois. Les Espagnols et les Seize de Paris le regrettèrent grandement, et disoient que ce bon Pape avoit promis de soutenir la Ligue en France, et d'en chasser les Hérétiques; et avoit destiné pour cela les trésors que son prédecesseur avoit renfermés dans le chasteau Saint-Ange.

Aubri, curé de S. André-des-Ars, annonçant dans un Sermon cette élection au peuple, dit, en parlant de Sixte V, *que Dieu nous a délivrés d'un méchant Pape et Politique. S'il eût vécu plus long-tems, on eust esté bien étonné d'oüir prescher dans Paris contre ce Pape, et il l'eust fallu.*

Le Mardy 16e d'Octobre, le Duc de Parme donna enfin l'assaut à la ville de Corbeil, la prit, après y avoir perdu un grand nombre de ses soldats; il l'abandonna à discrétion à son armée. Les habitans ont esté pillés et saccagés, leurs femmes et filles violées, et peu ont évité leur brutalité et leur violence. Rigaut, qui avoit esté envoyé pour le défendre, y a esté tué sur la place.

En ce mois, les Royalistes ont pendant quelque tems relevé le courage d'une nouvelle Amazone : c'est Marguerite d'Ally, femme de François Coligny, qui, ayant entendu que le capitaine Salard, gouverneur de Montargis pour la Ligue, avoit surpris Chastillon, et, entré dans la basse-cour de son chasteau, avoit, avec quelques soldats et ses domestiques, fait une sortie sur luy, avoit repoussé ses gens avec avantage, voire avoit fait ledit Salard prisonnier.

Le cœur de noble Jean Spifame, Seigneur de Buisseaux, Passi, Maisons, etc., Conseiller et Doyen du Parlement, mort à Nangis en Brie, fut porté dans l'Eglise des Augustins.

Novembre.

Dans le commencement de ce mois, le Duc de Parme partit de Corbeil pour retourner en Flandres, avec le Duc de Mayenne pour lui servir d'escorte.

A la Cour du Roy de Navarre, la musique de la Chapelle du Roy fut rétablie, dont l'Archevêque de Bourges prit la charge, pour, à la suite de la Cour, dire tous les jours la Messe du Roy, et faire des prières continuelles pour sa conservation et sa conversion.

La Dimanche 11e de Novembre et feste de Saint Martin, on eut nouvelles que Givry, commandant dans la Brie, ayant ramassé les garnisons des villes de son commandement, avoit, la nuit dernière, repris Corbeil par escalade, et tué la garnison avec le gouverneur espagnol, nommé Dom Toraque. On croit que cette reprise fera rebrousser le Duc de Parme pour reprendre sa conqueste.

Le Jeudy 14e de Novembre, le Clergé de Paris a présenté une requeste au Duc de Mayenne pour le prier d'ordonner que, pour la manutention de l'Union, aucuns Officiers, Bénéficiers nouvellement pourvûs, ou à pourvoir, en cette ville de Paris, et autres unies, ne pourront estre reçûs à l'exercice et administration de leurs Offices et Bénéfices qu'au préalable eux et leurs collateurs n'ayent fait et presté le serment qui suit :

« Nous jurons et promettons à Dieu, à sa glorieuse Mère, Anges, Saints et Saintes de Paradis, de vivre et mourir en la Religion Catholique, Apostolique et Romaine; employer nos biens et moyens pour la conservation d'icelle, et ne souffrir, ne endurer aucune domination d'un Hérétique. Ains nous employer de tous nos moyens à l'extirpation des Hérésies, ruine des Hérétiques, sans y rien espargner, jusques à la dernière goutte de notre sang. Jurons aussi d'entendre de tout notre pouvoir à la garde et conservation de cette ville de Paris, establissement d'un repos assuré en icelle et des villes et Communautés unies, à la décharge et soulagement

du pauvre peuple. Jurons aussi et promettons d'obéir à Monseigneur le Duc de Mayenne, Lieutenant Général de l'Estat Royal et Couronne de France, le défendre envers tous et contre tous, ensemble les autres Princes, Prélats, Seigneurs et Gentils-hommes de cette ville, et autres qui sont unies et s'uniront cy-après pour la défense de la Religion Catholique, Apostolique et Romaine, reconnoistre et honorer les Magistrats, et leur rendre obéissance; et si nous sçavons chose qui soit contraire à l'honneur de Dieu, de son Eglise, de mondit Sieur, des Magistrats, du repos et publique tranquilité, de les en avertir, sans y user d'aucune connivence ou dissimulation pour quelque respect que ce soit, et généralement promettons ne nous abandonner jamais les uns les autres, et n'entendre à aucun traité, sinon d'un commun consentement de tous lesdits Princes, Prélats, villes et communautés unis sous l'autorité de mondit Seigneur le Duc de Mayenne. »

Le reste de ce mois, on fut attentif à la poursuite du Roy de Navarre contre le Duc de Parme, qu'il harsella dans toutes les occasions.

Le Vendredy 30e de Novembre et feste de S. André, on a fait une procession générale aux Augustins, en action de graces, de ce que Dieu avoit délivré cette ville du débourlement que le Roy de Navarre avoit fait, et favorisé la retraite du Duc de Parme, dont Dieu s'est servi pour faire lever le siége devant cette ville.

Janvier.

Le Mardy premier jour de Janvier, ou de l'an, la nouvelle de l'élection de Nicolas Sfondrate, Cardinal de Crémone, natif de Milan, qui avoit succédé à Urbain VII, dans la Papauté, le cinquiéme du mois dernier, réjouit grandement le parti de l'Union qui en fit chanter le *Te Deum* dans Notre-Dame. On dit que ce nouveau Pape a promis de secourir la Ligue et d'ouvrir les trésors du chasteau de Saint-Ange en sa faveur; on dit encore que le Roy de Navarre en est moult contristé, parce qu'il sçait que de longue main il est chaud partisan d'Espagne.

Le Jeudy 3e de Janvier, feste de sainte Geneviève, notre Patronne, le Chevalier d'Aumale a voulu surprendre, la nuit

dernière, la ville de S. Denis : il sçavoit que cette ville estoit mal fortifiée depuis les derniers siéges qu'elle avoit soufferts, que même les soldats, à cause du grand froid, ne pouvoient pas se tenir long-tems la nuit sur les remparts. Pour ce projet, partit hier au soir avec mille fantassins et deux cens chevaux, et entra dans cette ville vers le minuit, au moyen de vingt-quatre des siens, qui, estant entrés par escalade, lui avoient ouvert une porte, et luy l'épée à la main a pénétré bien avant avec les siens, pendant qu'icy nombre d'Ecclésiastiques, et des Dames dévotes, voire des Princesses, estoient à prier devant le tombeau de sainte Geneviève pour favoriser l'entreprise. Mais Devic, Gouverneur de cette ville, éveillé par le bruit des soldats, monte incontinent à cheval avec cinq gens d'armes et un trompette qui se trouva là par hazard, ordonna à ce trompette d'aller par les remparts à la porte de Paris, par laquelle entroit actuellement la cavalerie parisienne, et là de sonner la charge, ce qu'il exécuta. Cependant Devic, avec ses domestiques et quelques soldats qui le vindrent joindre, court sus et les charge si rudement que plusieurs, à cette attaque, demeurèrent étendus sur le carreau, pendant que les autres, entendant sonner la charge et se croyant enveloppés par la garnison, prennent la fuite par la porte, et repoussent ceux qui vouloient entrer, et que les autres se jettent dans les fossés.

Le jour venu, on a trouvé quinze ou vingt morts sur le pavé, parmy lesquels on y a reconnu le Chevalier d'Aumale, fort estimé de la Ligue. Son corps a esté porté dans l'Eglise de Saint Denis, dans un cercueil de bois.

Le Vendredy 11e de Janvier, et huit jours après cette entreprise, les parens envoyèrent à S. Denis un cercueil de plomb, pour y mettre le corps du Chevalier et le porter à Paris, où il fust enterré à S. Jean-en-Grève. En le tirant du cercueil de bois, fut trouvé grand nombre de rats et de souris qui avoient commencé de le ronger. Sur quoy on fit ces vers :

Qui est ce corps qu'embaumé, dans Paris,
L'on porte en terre avec pompe royale?
C'est, ce dit-on, le Chevalier d'Aumale,
Qui la Couronne en Saint-Denis a pris.
Pourquoy n'a-t'on apporté les souris

Et tant de rats trouvés dedans sa bière?
« C'eust bien esté (ce fit une tripière)
Pour les Zélés, dans Paris, un repas. »
Un autre dit : « C'en est la fourmillière
Que ce Paris; mais il ne le sçait pas. »

Le Jeudy 17e de Janvier, et le jour ensuivant, Messieurs le Gouverneur, le Prévost des Marchands, les Echevins, les Capitaines de quartier, firent la ronde dans tous les remparts de la ville, sur un avis qu'ils avoient reçû d'une entreprise que le Roy, qui estoit aux environs avec ses troupes, devoit faire. Ils postèrent des gardes et des sentinelles dans tous les lieux où il leur parut nécessaire; les Seize avertirent tous les Bourgeois d'appeller dans leurs maisons le plus grand nombre qu'ils pourroient, et d'estre armés et allertes, et de faire sonner le toczin à la premiere vûë des ennemis. On envoya des gens hors la ville, pour découvrir si on ne les découvriroit point, et d'en donner avis promptement, mais ils ne virent rien qui peut les allarmer. Au retour de ces envoyés, aucuns disoient que c'estoit une fausse allarme qu'on avoit pris.

Le Samedy 19e, on se tint encore sur les gardes, et M. de Belin, gouverneur, fit par précaution terrasser la porte S. Honoré et doubler les gardes à toutes les portes : il ne parut, vers les quatre heures du soir, que neuf ou dix paysans qui conduisent des chevaux chargés de farine, lesquels estant arrivés à la porte S. Honoré demandèrent d'entrer; ceux qui estoient à la porte leur demanderent s'ils n'avoient pas vû les ennemis, ils répondirent naïvement qu'ils n'avoient apperçû que quelques hommes à cheval, qu'ils avoient évités, en se cachant, craignant qu'ils ne voulussent leur prendre la farine qu'ils portoient vendre à Paris; alors les portiers, ne se doutant de rien, leur dirent que cette porte estoit terrassée et qu'ils eussent aller à la porte S. Denis, qui n'estoit pas bouchée, ou qu'ils descendissent vers la rivière, où ils trouveroient un batteau qui prendroit leur farine. Ces paysans se retirèrent sans rien dire.

Le Dimanche 20e de Janvier, ceux qui sortirent les premiers de Paris ne trouvèrent plus les susdits paysans; mais bien-tost après plusieurs Bourgeois du Fauxbourg de S. Honoré furent rapporter, les uns chez le Gouverneur, les au-

tres chez le Prévost des Marchands, les autres chez les Echevins, que la nuit dernière estoient entrés d'abord dans le Fauxbourg, dix chevaux chargés de farine et conduits par des Gentilshommes en habit de païsans, mais bien armés au-dessous; qu'après eux environ soixante autres Gentilshommes, habillés et armés de même, et conduisant des charettes et des chevaux chargés s'estoient arrestés aux Capucins, ensuite une troupe d'environ cinq cens hommes, armés de cuirasses, et puis une autre d'environ huit cens arquebusiers, et que le Roy de Navarre avec plusieurs autres Seigneurs s'estoit arresté au bout du Fauxbourg, et que tous ces gens-là s'en estoient retournés lorsque les dix paysans, qui estoient pareillement des Gentils-hommes, leur eurent dit que la porte S. Honoré estoit terrassée.

Par ce discours, on a esté convaincu que le Roy de Navarre, par ce stratagème, avoit voulu surprendre Paris, ce qui donna occasion de loüer la prudence du Gouverneur qui avoit fait terrasser la porte, car si les dix premiers fussent entrés, ils s'en seroient saisis, et fait entrer les troupes du Roy de Navarre.

Aussi, devant faire, ce même jour, une procession générale à l'occasion de l'élection du Pape Grégoire XIV, pour lequel on avoit fait chanter le *Te Deum*, quelques jours auparavant, il fut dit, qu'au premier jour on rendroit graces à Dieu d'avoir protégé la ville contre les ruses des Hérétiques et que, dans la suite, on festeroit tous les ans ledit jour vingt-huit Janvier, et appelle-t'on ce jour-là la Feste des Farines.

Le Mardy 22e de Janvier, a esté faite une procession générale, par ordre du Gouverneur et des Officiers de ville, qui avoit esté statuée le vingtiéme.

Les jours ensuivans, les Seize eurent fréquentes conférences avec l'Ambassadeur d'Espagne, dans lesquelles ils le prièrent instamment de procurer à Paris une garnison espagnole pour s'en servir contre les entreprises du Roy de Navarre. Mendoze en parle au Duc de Mayenne, qui renvoye cette affaire au Parlement. Les Seize travailloient à diminuer la puissance du Duc de Mayenne, et l'Ambassadeur d'Espagne à rendre son Maître plus puissant dans Paris.

Février.

Le Mercredy 6e de Février, le Parlement de Paris, après plusieurs assemblées et maintes contestations entre eux, sur la proposition de l'Ambassadeur d'Espagne qui demandoit l'entrée d'une garnison espagnole dans Paris pour le défendre, donna son consentement pour quatre mille hommes, et cinq cens pour la ville de Meaux.

Le Lundy 11e de Février, lesdits quatre mille hommes, partie Espagnols et partie Napolitains, entrèrent dans Paris, mais non pas sans faire murmurer les Politiques, qui disoient que les François se donnoient lâchement aux Espagnols.

Le Vendredy 22e de Février, fut faite une procession générale, pour demander à Dieu la conservation de la ville de Chartres, que le Roy de Navarre assiégeoit depuis le neuvième jour de ce mois, et favoriser les Catholiques, qui avoient entièrement perdu le régiment du Capitaine de la Croix, cuidant entrer dans icelle ville, et n'en estoient échappés que cinq de cent cinquante cuirassiers ou arquebusiers.

Mars.

En ce mois, les Seize reçurent des lettres favorables de la Cour de Rome, qui leur promettoit un grand secours en troupes et en argent. Ils en devinrent plus hauts, et marquoient du mépris pour le Duc de Mayenne. La lettre qu'ils reçurent en même tems du Roy d'Espagne les tourna entièrement de son party, et ne prindrent d'autre avis et d'autre conseil que de Mendoze, son Ambassadeur, et du Cardinal de Plaisance, qui n'estimoit pas le Duc de Mayenne.

Alors parut un tiers party en faveur du Cardinal de Bourbon, autrefois Vendosme, et neveu du Cardinal Charles de Bourbon, que les Ligueurs avoient reconnu pour Roy sous le nom de Charles X; il prétendoit que, par la mort de son oncle, il avoit autant de droit à la Couronne de France qu'il en avoit eu luy-même, et que d'ailleurs, estant Catholique, il devoit l'emporter sur le Roy de Navarre, entièrement attaché aux erreurs des Hérétiques. On dit que Jean Touchard, Abbé de Bellosane, qui avoit esté précepteur de ce Cardinal, et Jacques-David Duperron, l'entretiennent

dans ces prétentions. Il a écrit au Pape ses raisons, et le prie de le favoriser de sa protection pour obtenir une Couronne qui lui appartient par succession; il donna cette lettre à un Tunquois, appellé Scipion Balbanes, pour la porter à Rome; mais l'Envoyé du Duc de Mayenne, qui alloit à Rome en même tems, trouva le moyen de voir cette lettre, dont il a donné promptement avis au Duc de Mayenne.

Avril.

Le Mercredy 3e du mois d'Avril, on apprit que le Pape Grégoire XIV avoit décerné et renouvellé, le premier du mois de Mars dernier, la Bulle d'excommunication et interdiction donnée auparavant par le Pape Sixte V contre le Roy Henry III et contre le Roy Henry IV et tous leurs adhérans et fauteurs, qu'il doit envoyer incessamment aux Seize un secours de six mille Suisses, quinze cens chevaux, et de deux mille hommes de pied Italiens, sous la conduite du Seigneur Francisque Sfondrate, son neveu, Duc de Monte Marciano, le Seigneur Virgile Ursin, et autres Seigneurs.

En même tems, le Pape écrivit aux Seize de Paris, et leur dit qu'il sçavoit ce qu'ils avoient souffert pendant le siége de Paris pour la conservation de la Religion Catholique, Apostolique et Romaine; qu'il avoit résolu d'envoyer une armée considérable pour la secourir, qu'il entretiendroit à ses dépens, et de leur envoyer quinze mille écus de son espargne, pour subvenir aux nécessités de cette ville, autant de tems qu'il le jugeroit à propos.

En la fin de ce mois, cette Bulle estoit déja en France, et avoit esté présentée au Duc de Mayenne par le Nonce Marcellin Landriano, Référendaire de la Cour de Rome, qui estoit arrivé inopinément à Rheims. Avec cette Bulle il a porté encore deux Monitoires, l'un pour les Prélats et Ecclésiastiques, et l'autre pour la Noblesse, la Justice et le peuple. Par le premier, tous les Ecclésiastiques sont excommuniés si dans quinze jours ils ne se retiroient de l'obéissance, de la suite et des terres d'Henry de Bourbon, et, à faute d'obéir dans les quinze autres jours, les privoit de leurs Benéfices. Par le second, il invite les Nobles, les gens de Justice, et le peuple, de se retirer de l'obéissance dudit Roy de Navarre; sinon qu'il tourneroit sa bonté paternelle

en sévérité de Juge. Et dans tous les deux il déclare le Roy excommunié, relaps, et, comme tel, décheu de tous ses Royaumes et Seigneuries.

Le duc de Mayenne, prévoyant les troubles que ces Monitoires alloient causer, et le peu de fruit qu'il en retireroit pour ses intérests, sollicita le Nonce d'en suspendre la publication et d'attendre un autre tems plus favorable. Landriano luy exposa les ordres exprès du Pape, lesquels ne luy permettoient pas de suspendre la publication de ses Lettres monitoriales; il les fit donc publier. Lorsqu'elles furent connuës à Paris, aucuns Ecclesiastiques en furent scandalisés, bien qu'ils fussent très-affectionnés à la Ligue, et ils dirent que le Pape devoit encourager plustost ceux qui résidoient aux villes du party du Roy de Navarre d'y demeurer que d'en sortir, parce que c'estoit quitter le champ aux Hérétiques, qui estoit ce qu'ils demandoient, et en faisant contraindre le peuple d'abandonner leurs biens, leurs maisons et familles, et qu'on n'en trouvera guères qui veuillent mourir pour obéir au Pape, même entre les Ecclésiastiques, ce que le passé leur apprenoit.

Le Samedy 6e d'Avril, on apprit que la ville de Chasteau-Thierry, que le Duc de Mayenne avoit assiégée pour obliger le Roy de Navarre de lever le siége devant Chartres, s'estoit rendue. Cette nouvelle donna bien du plaisir aux Ligueurs, qui avoient appris que Pinard, qui y commandoit, avoit refusé du secours, se croyant assez fort contre l'armée du Duc de Mayenne; mais, s'estant rendu sans beaucoup de résistance, les Royalistes l'accusent d'infidélité, et de s'estre entendu avec le Duc pour conserver les biens qu'il a aux environs de cette place.

Le Mardy 9e d'Avril, parut copie d'une lettre envoyée au Pape par le Duc de Luxembourg, tant en son nom que de tous les Princes et Officiers de la Couronne et autres Catholiques, estant lors au siége de Chartres, à la suite du Roy, pour détromper Sa Sainteté et luy persuader, avec respect et raison, de ne plus favoriser les mauvais desseins de la Ligue, qui par de fausses nouvelles sur les affaires de la Religion et du Roy de Navarre, abusoit de Sa Sainteté.

La Déclaration du Clergé donna occasion à plusieurs d'abandonner la Ligue et de se retirer vers le Roy, entre autres Florimond, Marquis de Menelay, Gouverneur de La Fère-

sur-l'Oise, qui, sollicité par son père, devoit encore remettre cette place sous la puissance du Roy; mais, son dessein ayant esté découvert par le Duc de Mayenne, il envoya Colas, Lieutenant de ses gardes, pour l'empêcher. Colas prit avec luy huit Capitaines et autres gens determinés, entra dans La Fère, rencontra le marquis de Menelay revenant de l'Eglise, et sans autre forme de procès l'assassina.

Le Samedy 20e d'Avril, les Ligueurs de Paris furent fort étonnés en apprenant la reddition de la ville de Chartres, assiégée par le Roy depuis le 9 de Février. C'estoit une des meilleures places de la Ligue, qui après avoir résisté longtems, s'est renduë par composition le jour précédent, dès que les assiégés ont vû une nouvelle machine inventée par M. de Chastillon, qui est un pont de bois couvert, au moyen duquel les assiégeans alloient donner l'assaut.

May.

Au commencement de ce mois, le Duc de Mayenne est allé à Rheims, avec les Princes de sa maison, l'Ambassadeur de Savoye et le Cardinal Pelevé, fait depuis peu Archevêque de cette ville par les Ligueurs et autres Seigneurs, où ils ont discouru sur la prochaine élection d'un Roy sans pouvoir s'accorder : car on dit que plusieurs Princes y prétendent; entre autres le Duc de Lorraine, le Duc de Mercœur, le Duc de Mayenne, le Duc de Nemours, le Duc de Savoye et autres y aspirent.

De plus, ils ont député le Président Janin pour aller en Espagne remontrer la nécessité du secours pour soutenir la Ligue, et s'opposer aux progrès du Roy de Navarre.

Juin.

Le Jeudy 6e de Juin, le Roy de Navarre a surpris le fort de Louviers, près de Roüen. Claude de Sainctes, Evêque d'Evreux, qui s'y estoit refugié, y a esté pris comme il vouloit se sauver.

Le Roy l'a mis entre les mains du Parlement de Caën pour avoir fait quelques écrits où il prétend justifier le parricide commis sur Henry III, et prouver qu'il est permis d'en faire de même sur le Roy de Navarre.

Cette ville a esté prise par la trahison d'un capitaine nommé Marin, qui a gagné un caporal de la garnison; celuy-cy a débauché un prestre et puis un homme de métier. Ces quatre traîtres, auxquels le Roy avoit promis vingt mille écus, ont introduit dans le corps de garde sept ou huit cavaliers royalistes, mais habillés en Ligueux, avec l'écharpe noire, feignant estre poursuivis par les ennemis. Ensuite, fut averti Raulet, gouverneur du Pont de l'Arche, qui estoit en embuscade avec cent chevaux, qui se sont saisis des portes, ensuite est entré à tems le Maréchal de Biron, avec ses troupes, qui a contraint les Ligueux de demander quartier après un combat de deux heures. Le Roy, qui estoit à chasser aux environs, en ayant esté averty, s'y est rendu, et a pris possession de cette place importante, située entre Evreux et Rouen.

Le Lundy 10e de Juin, on reçut l'arrest du Parlement séant à Chaalons, donné le sixième de ce mois, contre les Bulles et Lettres monitoriales du Pape Grégoire XIV et le Nonce Landriano, porteur desdites; qui ordonna que lesdites Lettres, Bulles, et autres procedures en vertu d'icelles, seront brulées en place publique par l'exécuteur de la haute Justice; que ledit Landriano, prétendu Nonce, entré clandestinement en ce Royaume, sans congé et permission du Roy, sera pris au corps et mené prisonnier ès prisons royales de cette ville de Chaalons, pour estre contre luy procédé extraordinairement, et où pris et appréhendé ne pourroit estre, sera ajourné à trois briefs jours en la manière accoutumée; et à celuy qui le livrera à la Justice sera baillé la somme de dix mille livres.

Le Mercredy 12e de Juin, les lettres de Rome adressées aux Seize portent que, le douzième du mois de May dernier, le Pape Grégoire XIV avoit solemnellement mis sur la teste de son neveu, Francisque-Hercules Sfondrate, la Couronne Ducale, et mis en main le bâton de Général de l'armée qu'il envoyoit contre le Roy de Navarre et ses adhérans, ensemble deux estendarts bénis par luy-même, dans l'un desquels est dépeint un Crucifix, et aux côtés saint Pierre et saint Paul, avec cette légende : *Hæc est victoria quæ vincit mundum, fides nostra;* dans l'autre les armoiries du Pape, avec ces paroles : *Dextera Domini fecit virtutem, dextera Domini exaltavit me.*

JUILLET.

Le Dimanche 7e de Juillet, parut copie d'une Déclaration faite par le Roy à Mantes le quatrième d'iceluy mois, contre les Bulles monitoires de Grégoire XIV, par laquelle le Roy promet et jure vouloir conserver la Religion Catholique, Apostolique et Romaine, et tout l'exercice d'icelle en toutes ses authorités et priviléges, sans souffrir qu'il y soit rien changé ou altéré; de plus, qu'il est prest de s'instruire et de s'éclaircir sur la Religion Catholique, et de tenir la promesse par luy faite de l'embrasser lorsqu'il en sera éclairci. De plus, que le fait de Landriano, ne regardant point seulement sa personne, mais encore ses successeurs et les priviléges de l'Eglise Gallicane, enjoint à ses Parlemens procéder contre lui, en tant que de besoin.

Dans le même mois, le Roy de Navarre, soit qu'il fust choqué des Bulles monitoires, soit qu'il voulust obvier aux nouveaux attentats du Pape et de ses adhérans contre la France, soit qu'il fust sollicité par plusieurs de rendre paisibles ses sujets, tant de l'une que de l'autre Religion, donna un Edit contenant l'establissement des Edits de Pacification, dont la révocation avoit causé tant de grands maux à l'Eglise et à l'Estat.

Le Cardinal de Bourbon, qui estoit présent lorsque le Roy demandoit l'avis de son Conseil sur cet Edit, en prit occasion pour se déclarer le Chef d'un tiers party, en disant avec feu : que le Royaume de France ne subsisteroit pas long-tems, si on y toleroit deux différentes Religions, et que ces nouvelles doctrines l'anéantiroient bien-tost.

Quelques jours après, les Cardinaux, Archevêques, Evêques, Abbés, et autres Ecclésiastiques du party du Roy de Navarre, s'assemblèrent d'abord à Mantes, et puis à Chartres, pour se conformer à ladite Déclaration. Ils examinèrent les Bulles du Pape, la manière dont la publication en avoit esté faite par le Nonce Landriano, le motif qui avoit porté le Pape à les donner, et sur ce ayant trouvé nombre de nullités considérables, tant par rapport au droit de la Couronne que par rapport aux priviléges de l'Eglise Gallicane, firent un décret qui déclaroit ces dites Bulles nulles, injustes et suggérées par les étrangers, sans pourtant se départir de l'attachement au S. Siége.

Le Cardinal de Bourbon, qui estoit un des principaux de cette Assemblée, n'ayant point pû entierement empêcher ce décret, obtint que l'Assemblée supplieroit le Roy de leur permettre de députer au Pape; mais le Roy le refusa tout plat.

Aoust.

Le Jeudy 8e d'Aoust, parut icy l'arrest d'une partie du Parlement séant à Tours contre les Bulles monitoires du Pape Grégoire XIV, en date du 5, qui déclare nulles lesdites Bulles, et au surplus déclare Grégoire, se disant Pape quatorziéme du nom, ennemy de la paix, de l'union de l'Eglise Catholique, Apostolique et Romaine, du Roy et de son Estat, adhérant à la conjuration d'Espagne et fauteur des rebelles, coupable du très-cruel, très-inhumain, et très-détestable parricide, proditoirement commis en la personne de Henry III, Roy de très-heureuse mémoire, très-Chrestien et très-Catholique.

Le Dimanche 18 d'Aoust, grande réjouissance sur l'évasion très-heureuse de Monsieur le Duc de Guise, dès longtems détenu prisonnier dans le chasteau de Tours. Ce jeune Prince, que les Parisiens destinoient déjà pour Roy, pensant de se sauver dextrement de la prison dans laquelle il avoit esté enfermé depuis la mort de Monsieur son père, s'estoit accoutumé à joüer avec ses gardes à la cachette. Le quinzième jour de ce mois, feste de l'Assomption de la sainte Vierge, ledit Duc commença le même jeu, vers l'heure du midy, avec ses gardes (heure pendant laquelle les portes de la ville de Tours estoient fermées), et ayant ouvert et fermé plusieurs portes du donjon, comme en jouant et feignant de se cacher, il attacha le bout d'une corde destinée pour son évasion à la fenestre de sa chambre qui donnoit sur la rivière, laquelle par avanture n'estoit pas fort grande; et avec luy un valet de chambre qui avoit toujours demeuré prisonnier avec luy, se coule le long de ladite corde noüée; si bien qu'avec ses chausses rompues, et ses mains un peu escorchées, et sans chapeau, il tomba, sans autre mal, à terre; trouvant un petit batteau, avec des gens à point nommé pour traverser ladite rivière, et deux cens chevaux au delà d'icelle, avec un bon cheval d'Espagne pour luy, que M. de la Châ-

tre luy avoit envoyé, lesquels l'ont conduit à Orléans, où il a esté magnifiquement reçû, et avec une joye incroyable du peuple. On l'attend incessamment icy. On fit chanter un *Te Deum* à Notre Dame, pour son heureuse évasion.

La reddition de la ville de Noyon au Roy de Navarre, apprise le même jour, tempère cette joye. Cette ville, assiégée depuis près d'un mois, qui a esté la cause de tant de morts d'un côté et d'autre, n'a pas pû estre secouruë par le Duc de Mayenne, qui a tenté plusieurs moyens pour la conservation d'icelle ville.

Le Mardy 20 du mois d'Aoust, le Duc de Mayenne alla à Rheims, où le Président Janin, de retour de son Ambassade d'Espagne, fut le trouver. Il luy dit que le Roy Philippe luy avoit promis d'envoyer en France une puissante armée pour en chasser le Roy de Navarre, de donner dix mille écus par mois au Duc de Mayenne, à la charge que les Estats seroient assemblés en même tems, et approuveroient les conditions que les Ambassadeurs proposeront de sa part. On dit qu'une de ces conditions estoit de faire donner la Couronne de France à l'infante Isabelle sa fille.

Septemrre.

Au commencement de ce mois, le Duc de Mayenne alla au-devant des troupes que le Pape luy envoyoit; il se rendit à Verdun, où il trouva aux environs une partie de ces troupes, mais en fort mauvais estat, l'infanterie estant presque ruinée par des maladies contagieuses; il reconnut encore qu'il y avoit une grande mésintelligence et animosité entre les chefs, dont un, qui se nommoit Pierre Caëtan, s'en estoit retourné en Italie.

Le Dimanche 15e de Septembre, le Roy partit de Noyon pour aller au-devant des troupes Allemandes, et laissa le Comte d'Essex, qui lui amenoit trois mille Anglois, entre les mains du Maréchal pour l'entretenir et le divertir jusqu'à son retour.

Le Dimanche 22e de Septembre, le Roy fit la revûë des troupes que les Princes d'Allemagne lui ont envoyées, consistant en cinq mille cinq cens reistres et onze mille hommes d'infanterie. Voilà, de toutes parts, de grands préparatifs de guerre.

Le Lundy 23e de Septembre, toutes les Chambres assemblées, a esté arresté et ordonné que tous les Présidens et Conseillers de la Cour, qui ont assisté à la déliberation du 18 du présent mois, contre un prétendu arrest donné à Tours le 3 d'Aoust, signeront ledit arrest du 18, et que pour approbation d'iceluy, il sera pareillement signé par ceux de Messieurs, qui, pour cause de maladie ou autre, n'ont assisté à la déliberation dudit arrest, et qu'à cette fin il sera porté en leurs maisons, par l'un des quatre Notaires de ladite Cour, qui leur fera entendre la présente délibération, et dont il fera procès verbal qui sera lû à la première assemblée desdites Chambres.

En ce tems, les Seize de Paris députèrent vers le Duc de Mayenne, qui estoit à Retel avec le Prince de Guise. Les Chefs de la députation estoient Jean Boucher, Docteur en Théologie; les sieurs Masparault, Senault et autres. Ils présentèrent audit Duc des cayers et des demandes par lesquels ils se plaignoient insolemment de ce qu'on leur avoit osté le Conseil d'Union et le Sceau, accusant ledit Duc publiquement et ceux de son Conseil, entre autres le Président Janin et Villeroy. On comprit à leurs propos qu'ils estoient soutenus par Dom Diego d'Ibarra et autres Espagnols, et qu'ils vouloient se détacher du Duc de Mayenne; ils eurent dans cette occasion des réponses générales, dont ils montrèrent n'estre aucunement satisfaits.

Parut aussi la copie de la lettre des Seize de Paris au Roy d'Espagne, du 20 dudit, signée par MARTIN, Docteur Théologien; SANGUIN, Chanoine de l'Eglise de Paris; GENEBRARD, Professeur du Roy; LOLY, un des Capitaines de la ville; TURGIS, Colonel du quartier S. Jacques de la Boucherie; MESNAGIER, Capitaine de l'Université; REBUSSEAU, Colonel du quartier de la Cité; LOUCHARD, Commissaire; CAONNE, Conseiller; HAMILTON, Curé de S. Cosme; CRUCÉ, Capitaine en l'Université; ACCARIE, Conseiller en la Chambre des Comptes; de L'AUNAY, Président au Conseil; de LA BRUYÈRE, YSOUARD, CAPPEL.

Dans cette lettre, après avoir fait le narré des effets de l'Hérésie sous Henry III, des afflictions arrivées dans l'Eglise, notamment la pollution de ses Temples, la ruine de ses Autels, la cessation des sacrifices en plusieurs endroits, les persécutions contre les Prestres et les Religieux; les Vierges

consacrées à Dieu violées ou massacrées, la perte d'un million d'ames, ils font la description des misères de Paris, puis implorent son secours, et rendent graces à Dieu de la délivrance du Duc de Guise, fils du premier Martyr du Royaume, et l'objet de leurs espérances; luy rendent graces de la délivrance de ladite ville par le secours du Duc de Parme; font l'éloge, en général, des supposts de la Faculté de Théologie, les maistres de leur conscience. De là ils passent aux frais de la guerre, pour laquelle ils ont donné plus de cinq millions d'or. Enfin ils le supplient de donner un Roy à la France de son stoc, ou de sa main, et leur nomment l'Infante sa fille, qu'ils comparent à la Reine Blanche, mère de S. Loüis.

Le porteur de cette lettre fut le Père Mathieu, qui devoit suppléer à tout ce qu'ils n'avoient point marqué dans ladite lettre, comme estant bien instruit des affaires présentes.

La Sorbonne donna aussi audit P. Mathieu des instructions et des lettres de créance conformément à cette lettre, insinuant au Roy d'Espagne que, s'il veut donner à l'Infante sa fille un Prince François, ils nomment préférablement à tout autre le jeune Prince de Guise, dont ils disent qu'il est plein d'esprit, prompt et gaillard, courageux et vaillant, etc.

A cette lettre, l'Evêque de Plaisance, qui avoit la première voix dans le Conseil des Seize, vouloit ajouter qu'on feroit une nouvelle formule de serment d'Union, qui excluoit tous les Princes du Sang de la Couronne, et de la présenter à signer à tous les Parisiens, afin de reconnoître les suspects, se rendre maistre de leurs biens, et de les chasser de la ville.

Octobre.

Le Mercredy 2e du mois d'Octobre, le Cardinal de Gondy, notre Evêque, sortit de Paris, faisant courre le bruit qu'il alloit à sa maison de campagne; mais le véritable motif est qu'il craint l'intrigue des Seize, qui ne le consultent en rien, qui ont découvert que ledit Prélat travaille sourdement, avec quelques Curés, en faveur du Roy de Navarre, et a refusé de signer le nouveau serment d'Union.

Le Mardy 22e d'Octobre, grande affliction parmi les Ligueux et les Prescheurs par la mort du Pape Grégoire XIV, arrivée le quinzième dudit mois. Il fut grandement loüé

dans les chaires, comme le plus puissant protecteur de la sainte Union, et prioit-on Dieu qu'il voulust donner à son Eglise un successeur aussi zélé pour le maintien d'icelle Union. Les Royalistes, au contraire, prioient de leur côté pour avoir un Pape plus courtois pour le Roy de Navarre.

Le Jeudy 24e d'Octobre, le nommé Brigard, Procureur de l'Hôtel de ville, fut appréhendé et mis dans la Conciergerie par la poursuite des Seize. Une bouteille qu'il envoyoit hors de Paris en fut la cause : cette bouteille avoit pour bouchon une lettre cachetée, qui fut arrestée à la porte S. Denis. On lit ladite lettre, et on croit trouver qu'il donne des avis au Roy de Navarre. Il est mis entre les mains du Parlement, qui examine la lettre, et, ne trouvant point de preuves de trahison, luy donne le large, contre le sentiment des Seize, qui demandent sa mort.

Novembre.

Le Samedy 2e de Novembre, se sont assemblés secrètement quelques Bourgeois en la maison du sieur Boursier, ruë de la Vieille Monnoye, où Launay a présidé et a proposé qu'il estoit besoin d'obvier aux abus et imposts que l'on vouloit faire sur le peuple, et qu'à cette fin il falloit députer vers Messieurs de la ville. Le sieur Cromé, premier opinant, a dit qu'on disputoit *de lanâ caprinâ;* qu'il y avoit des choses plus importantes auxquelles il falloit remédier, sçavoir : l'injustice faite au procès de Brigard, que la Cour l'avoit absous en haine de la Compagnie. Cette affaire mise en délibération, a esté dit qu'il seroit bon de la remettre à un autre jour, et en avertir la Compagnie de s'y trouver. Ce que voyant, le Curé de S. Jacques dit en colère : *Messieurs, c'est assez connivé; il ne faut pas espérer jamais avoir raison de la Cour du Parlement en Justice. C'est trop endurer! il faut joüer des cousteaux.* A ces paroles, la Compagnie a gardé le silence; et lors Gourlin s'est levé de sa place, et est allé parler à l'oreille audit Curé de S. Jacques (ce qu'aucuns ont trouvé mauvais). Gourlin s'estant remis à sa place, ledit Curé s'est levé et a dit : *Messieurs, je suis averty qu'il y a des traistres en cette Compagnie; il faut les chasser et les jetter en la rivière!* dont toute la Compagnie, fort scandalisée, s'est levée et a remis la délibération au lendemain.

Le Dimanche 3e de Novembre, parut un écrit contre le jugement du Parlement sur l'affaire de Brigard. Cet écrit contenoit la procédure contre ledit Brigard, avec des observations contre l'indulgence des Juges, qu'il accuse d'injustice.

Le lendemain Lundy 4e de Novembre, une partie des Seize s'assemblèrent chez Pelletier, où se trouvèrent entre autres Gourlin, Hamilton, Boucher, Cromé, etc.; et là ils complotent de se venger du Parlement, et d'en conférer avec leurs collègues.

Le Mardy 5e de Novembre, fut faite une procession générale à l'Eglise des Carmes, à la place Maubert, pour l'évasion du Duc de Guise, que le peuple regarde comme le prochain Roy.

Le même jour 5e de Novembre, s'est faite une assemblée des Seize au logis du sieur de la Bruyère père, à laquelle se sont trouvés Acarie, Sanguin, Ravissant, Cromé, Ameline, Launay et plusieurs autres. Ce dernier y a présidé, et auparavant de délibérer sur le fait de Brigard, il a dit qu'il estoit besoin : 1° d'élire dix Bourgeois de la Compagnie, bien asseurés et bien affidés, pour le Conseil secret, desquels on avoüeroit les actions et les déportemens, après les avoir toutesfois communiqués à la Compagnie, si besoin estoit; 2° qu'il estoit bon de réitérer le serment de l'Union, vû le nombre effréné des traîtres qui sont en la ville, desquels on faisoit si peu de cas de faire justice, témoin le Gouverneur de la ville, auquel on devoit avoir toute fiance, et lequel néanmoins, à la dernière sortie qui fut vers Saint Denis, en présence de tous les étrangers, embrassa le sieur de Grillon, reconnu autrefois pour ennemi capital de la ville, témoin le jour des Barricades.

Le second point fut le premier expédié, et il fut dit qu'il falloit réitérer le serment de l'Union, et plus étroitement, si faire se pouvoit. Quant à l'élection de dix Bourgeois pour le Conseil secret, il fut délibéré qu'on y procéderoit par bulletage, et que demain chacun apporteroit son billet, auquel il nommeroit dix de la Compagnie pour estre dudit Conseil secret.

Le même jour, fut lû en Parlement, en présence du Duc de Mayenne, le serment d'Union juré par les Bourgeois de Paris, par lequel ils promettent d'obéir audit Duc, au Par-

lement et aux Magistrats, et de ne prendre les armes, sinon pour la conservation de la Religion et de la ville.

Le Mercredy 6e de Novembre, l'assemblée se tint en la maison du sieur Boursier, après dîner, où chacun apporta son billet. Les sieurs de Launay et Martin, Docteurs, y ont présidé. Thuant, Bourgeois, Lieutenant du sieur Du Four, Colonel, a esté nommé par ledit Launay pour Controlleur. Lesdits billets estant ouverts et rédigés par écrit par Lochon, Greffier de la Compagnie, il s'est trouvé que les dix ensuivans ont eu plus de voix, sçavoir : les sieurs *de Saint Yon, Acarie, le Goix, Hameline, Louchar, Thuant, Borderel Rosny, du Rideau, Ravissant, Bezançon.*

Après cette élection, il a esté parlé de l'affaire de Brigard, et, parce qu'il y a divers avis, a esté résolu que la décision seroit remise au Conseil des dix nouvellement élus, auxquels on joindroit le sieur Cromé, comme estant instruit dudit procès, et que les Ecclésiastiques, sçavoir : Launay, les Curés de S. Jacques, de S. Cosme, et le Docteur Martin, y pourroient assister, si bon leur sembloit.

A l'issuë de cette assemblée, un de la Compagnie devisant de l'affaire de Brigard, dans laquelle il luy paroissoit de grandes difficultés pour avoir raison de l'injustice, ledit Cromé a répondu : *Non, non, ne craignez point ! Nous avons de bons bras et de bonnes mains pour venger une injustice si évidente, faite au vu de tout le monde.*

Le Vendredy 8e de Novembre, la susdite Compagnie s'est assemblée au logis de la Bruyère père, à laquelle le Curé de S. Cosme s'est rendu. Il a esté délibéré de faire et de signer le Serment d'Union. Après quoy, Bussi avec dix ou douze de la Compagnie sont montés à la chambre haute dudit Bruyère, pour, comme ils ont dit, rédiger par écrit les articles dudit serment ; mais tout soudain il est descendu, tenant en sa main un grand papier blanc, qui estoit de trois grandes feuilles de papier colées ensemble, et a dit à l'assemblée : « Messieurs, « nous serions trop long-tems à rédiger par écrit tous les « articles du Serment, et craignons que la Compagnie ne « s'ennuye ; mais s'il vous plaist signer en ce papier après « moy et plusieurs autres gens de bien, qui signeront les « premiers tout présentement, ce sera autant de tems gagné. « Nous laisserons l'espace par-dessus les signatures, où par « après nous rédigerons les articles dudit Serment. » Plusieurs,

à l'instance de Launay, qui a fort pressé de ce faire, ont signé. Cependant il y en a eu un qui a dit qu'il estoit raisonnable que ce qu'on devoit signer fust écrit auparavant, et qu'il ne falloit pour cela que deux heures, et ainsi attendre encore un jour. A quoy ledit Launay a répliqué que s'il avoit peur et entroit en défiance, qu'il ne signât point, mais qu'il ne devoit en faire difficulté après tant de gens de bien. Ledit répugnant a remarqué que les dix du Conseil en avoient mis deux à la porte de la chambre pour empescher qu'aucun ne sortist qu'il n'eust signé : ce qui fit douter de quelque chose.

Cependant il a signé avec tous les autres. Et, pour prévenir tout soubçon, la Bruyère a mis un missel sur la table, et à chacun qui a signé Launay a fait mettre la main sur l'Evangile, disant ces mots : *Vous jurez et promettez à Dieu le Créateur de garder et d'observer inviolablement les articles que vous allez signer présentement pour la conservation de la Religion Catholique, Apostolique et Romaine?* Mais, d'autant que l'assemblée n'estoit point assez grande, elle a esté remise à un autre jour.

Le Dimanche 10e de Novembre, l'assemblée des Ligueux s'est tenue en la maison du sieur Sanguin, Chanoine de Notre-Dame, où Launay avec les mêmes cérémonies fit signer un grand nombre de Bourgeois, en voyant tant d'autres avant eux : ce qui estant fait, Cromé serra le papier en son sein.

Le Lundy 11e de Novembre, le Roy de Navarre fit boucler Paris. Les habitans achetoient déja fort cher les vivres, à cause que les garnisons de Gornay, de Saint Denis, de Melun, de Corbeil, ne laissoient rien passer, tant par eau que par terre, qu'en payant au Roy de grands tributs : ce qui fait murmurer hautement les Parisiens.

Le même jour, la ville de Rouen fut assiégée par le Maréchal de Biron, qui avoit avec lui dix mille hommes de pied et deux mille chevaux.

Le Mardy 12e de Novembre, un Bourgeois Ligueux a trouvé ce matin, par les ruës, Bourderel Rosny, un des dix du Conseil secret, auquel il a demandé ce qui avoit esté résolu en leur Conseil touchant l'affaire de Brigard ; lequel luy a répondu : « M. de Bussi a chargé de voir Messieurs de la Sor-
« bonne, pour sçavoir si en sûreté de conscience l'on pourra
« exécuter quelque entreprise. Je crois que nous en sçaurons

« aujourd'huy le court et le long. » Ce qui a donné bien à penser audit Bourgeois.

Cette après-dînée, l'assemblée s'est faite à la maison de la Bruyère, où Bussi est allé, garny de son papier et assisté, comme dessus, du Curé de S. Cosme et d'autres, où ont signé plusieurs qui ne l'avoient point fait. Sur quoy est survenu Morin, nouveau Procureur de ville, lequel Launay a prié de signer comme les autres. Après quoy, Bussi est sorti, et a emmené avec soy plusieurs Bourgeois, entre autres Le Normant, Crucé, Broüart, Mongeol, Bourderel, Durand, Le Peuple. Launay s'estant aperçû que plusieurs s'offensoient de cette sortie, il leur a dit : « Messieurs, ils reviendront « tantost. Ne vous estonnez pas : c'est pour quelque affaire « d'importance touchant la conservation de notre Religion. »

Le Mercredy 13e de Novembre, le Conseil secret des dix s'est tenu matin et soir chez Launay, où se sont trouvés Bussi, le Curé de Saint Cosme et plusieurs autres. Ledit Bussi, à ce qu'on dit, a fait le rapport de la Sorbonne sur certaine proposition qui n'a pas transpiré.

L'après-dînée du même jour, l'assemblée ordinaire des Ligueux s'est faite chez Boursier, où s'est rendu Bussi, qui a fait signer son papier à plusieurs. Après quoy, il a esté avisé de mettre ordre aux conspirations qui se faisoient contre la ville par les Politiques, et pour ce il se falloit bien unir les uns et les autres. A l'issuë de l'assemblée, Bussi et sept ou huit autres sont montés à la chambre haute de ladite maison sans rien dire aux autres, ce qui a esté trouvé fort étrange et a fait entrer plusieurs en soubçon de quelque mal.

La nuit du Jeudy 14e de Novembre, a esté faite une assemblée de Ligueux dans la maison du Curé de S. Jacques, et, outre ceux qui estoient en Conseil, il s'y est trouvé un grand nombre de personnes qui n'ont bougé de la ruë devant son logis, en cette place où est la croix de S. Jacques.

Le lendemain, de grand matin, ont esté vûs ledit Curé, la Bruyère, Boursier et plusieurs autres allant vers S. Eustache, où est le logis de Ligorete, Capitaine Espagnol, auquel on dit qu'ils ont donné le papier signé par Bussi, Louchart, Crucé, Saintyon et autres, contenant les causes pour lesquelles ils ont pris les armes. Dom Alexandre, Capitaine des Néapolitains, a reçû un pareil papier, porté par le Curé de S. Cosme et autres.

Le Vendredy 15e de Novembre, une partie des Seize s'assemblèrent la nuit dans le cloistre Notre-Dame, et dressèrent une sentence de mort pour estre exécutée le lendemain contre Brisson, Larcher et Tardif.

Le Samedy 16e de Novembre, Bussi, Louchard et autres de sa faction sont allez, à quatre heures du matin, au bout du pont S. Michel, par où le Président Brisson passoit ordinairement pour aller au Palais. Ils l'ont saisi au collet et l'ont traîné avec ignominie aux prisons du petit Chastelet, l'ont fait monter à la Chambre du Conseil, où il a trouvé un Prestre pour le confesser et le Bourreau pour l'étrangler. Il demande de quoy on l'accuse, qui sont ses parties, où sont les témoins; on luy répond qu'il est jugé, et alors Cromé lui prononce la sentence qui le condamnoit à mort comme atteint de trahison et de crime de lèze-Majesté divine et humaine. Cependant le Bourreau le prend et l'étrangle à la fenestre de la Chambre.

Un moment après, Choulier, qui prenoit le titre de Lieutenant du Grand Prevost de l'Union, et qui avoit arresté dans la Cour du Palais le Conseiller Larcher, l'a conduit au petit Chastelet, et l'a fait entrer dans la même Chambre, en laquelle, voyant le Président mort, s'écrie : « O mon Dieu! « vous avez fait mourir ce grand homme! » Et, estant tombé en pamoison, le Bourreau le pendit au même endroit.

Dans le même tems, arrive Tardif, Conseiller au Chastelet, conduit par Hamilton, Curé de S. Cosme, avec nombre de Prestres et de gens de l'Université, qui avoient tiré ledit Tardif de son lit, estant malade et venant d'estre saigné; l'ont fait entrer dans la même Chambre et l'ont pendu au costé du Président Brisson.

Le peuple, qui a vu conduire ces vénérables Magistrats au Chastelet, s'est attroupé au devant pour les veoir passer lorsqu'on les conduira à la Conciergerie pour leur faire leur procès, croyant, sur les bruits que les Seize avoient fait répandre dans la ville, qu'ils estoient coupables de quelque insigne trahison. Sur le soir, cette populace s'est retirée, ignorant encore ce qui s'estoit passé dans le Chastelet.

Le Dimanche 17e de Novembre, on a esté surpris de trouver à la Grève les corps de ces trois Magistrats, pendus, en chemise, à trois potences, avec des écriteaux devant et derrière. En celuy du Président Brisson estoit écrit : *Barnabé Bris-*

son, l'un des chefs des Traistres et Hérétiques. En celuy du Conseiller Larcher, le plus ancien de la Grande Chambre, et âgé de soixante-dix ans, estoit écrit : *Claude Larcher, l'un des fauteurs des Traistres et Hérétiques.* Et en le troisième estoit écrit : *Claude Tardif, l'un des ennemis de Dieu et des Princes Catholiques.*

Le Lundy 18e de Novembre, les Seize ayant remarqué que le peuple, malgré les bruits désavantageux que leurs émissaires avoient répandus partout contre la mémoire de ces trois innocens, estoit indigné contre les autheurs de ce tragique spectacle : au lieu de l'approuver, ont fait détacher ces trois corps pendant la nuit, ce qui ayant esté sçû, les parens les ont achetés chérement du Bourreau pour les faire ensevelir. Celuy de Claude Tardif fut enterré dans l'Eglise des Augustins.

Le même jour, on reçut la nouvelle que, le 29e du mois dernier, Jean-Antoine Fachineto, Boulognois, Cardinal de S. Martin du Mont, avoit esté élû Pape et pris le nom d'Innocent IX; que ce Pape estoit une créature de la maison de Farnese, qui luy avoit procuré les dignités qu'il avoit possedées; qu'il avoit promis de favoriser la Ligue et le Roy d'Espagne, et que pour cela il envoyoit au Duc de Monte-Marciano la paye de six mois pour son armée, et cinquante mille écus par mois à la Ligue; qu'il confirmoit Monseigneur Sega, Evêque de Plaisance, Légat en France, et luy envoyoit le Chapeau de Cardinal.

Le Jeudy et le Vendredy 21e et 22e de Novembre, les Seize ont continué de s'assembler, et dit-on que leur dessein est de changer et de réformer plusieurs membres du Parlement, et d'en mettre d'autres à leur guise, pour après disposer du nom et de l'authorité d'iceluy contre le Duc de Mayenne, et même faire révoquer son pouvoir à l'arrivée du Duc de Parme, et de chercher après un Roy à leur goust, et qu'en cela ils suivent les avis des Espagnols, surtout de Dom Diego d'Ibarra. Aucuns ont proposé de s'assurer de la Duchesse de Nemours, pour leur servir d'otage en cas que le Duc de Mayenne voulust venger sur eux la mort du Président Brisson et des autres; mais, un autre ayant reparti que cette Duchesse avoit promis de les soutenir dans cette affaire, ils n'en parlèrent plus.

Le Mercredy 27e de Novembre, le Duc de Mayenne, qui,

estant à Laon, avoit reçû par divers avis l'attentat et les desseins des Seize, se rendit à Paris, accompagné de sept cens chevaux et de quinze cens hommes de pied. |Les habitans et les Seize, qui n'ignoroient pas ce voyage, furent au devant de luy. Ceux qui souhaitoient sa venuë allèrent jusqu'à Vincennes; les Seize et autres de leurs factions, ayant à leur tête Boucher, furent seulement jusqu'auprès de S. Antoine des Champs, où ledit Boucher vouloit commencer de le haranguer; mais le Duc luy dit qu'il les entendroit une autre fois. Estant au Louvre et s'estant informé de tout, il prit conseil de plusieurs du Parlement afin qu'ils fissent justice; mais, par la crainte qu'ils eurent des Seize, ils le refusèrent : sur quoy le Duc leur demanda le secret.

Le Jeudy 28e, le Duc de Mayenne envoya à Bussi ordre de luy remettre la Bastille, voulant avoir ce poste entre les mains auparavant d'exécuter ses desseins. Bussi, animé par sa femme et par quelques Ligueurs de ses confidens, refusa de rendre ce fort; mais, ayant vû qu'on dressoit une batterie de canons dans le Marché aux chevaux, il rendit la Bastille, moyennant qu'il en sortiroit tambour battant et enseignes déployées, et se retira dans une maison voisine, où il avoit déjà transporté son argent et ses meilleurs effets.

Décembre.

Le Mercredy 4e de Décembre, auquel on ne pensoit plus à la punition des Seize, on sçût que, la nuit précédente, le Duc de Mayenne, après avoir pris avis de plusieurs membres du Parlement, avoit condamné à mort, et de sa propre autorité, neuf desdits Seize qu'on trouva les plus coupables, sçavoir : Cromé, Crucé, Cochery, Launay, Bussi, Anroux, Emmenet, Ameline et Louchard, et que, dès quatre heures du matin, Vitry avoit esté dans leurs maisons pour les appréhender, et n'en avoit pû arrester que quatre, sçavoir : Louchard, Commissaire au Chastelet; Emmenet, Procureur; Ameline et Anroux, l'un et l'autre Avocats de la Compagnie des Seize, lesquels, ayant esté conduits au Louvre, ont esté ce matin pendus et estranglés à une poutre de la salle basse dudit chasteau.

Le Jeudy 5e de Décembre, on continua la recherche desdits condamnés. Bussi ne fut point trouvé dans sa maison,

laquelle fut pillée, et dit-on qu'on y a trouvé cinq ou six cens mille francs, qu'il avoit pillé luy-même, ou qu'il avoit reçû des Espagnols. Quelques autres en ont esté quittes pour de l'argent.

Le Dimanche 8e de Décembre, feste de la Conception de la Vierge, fut faite une procession générale en l'entour de la Cité, à laquelle assista le Duc de Mayenne.

Le Mardy 10e de Décembre, M. le Duc de Mayenne envoya au Parlement une Déclaration pour estre enregistrée, laquelle porte une abolition : « qu'ayant fait punir quatre d'entre les coupables de la mort du Président Brisson et deux autres Conseillers, et désirant empêcher un plus grand mal et pourvoir à la sûreté publique, voulons et entendons que tous en général, et chacun d'eux en particulier, soient et demeurent quittes et déchargés, comme ayant esté leur simplicité circumvenue par les indictions et artifices des autres, et ne s'en estant entremis que sur la crainte du péril, sans que, présentement ni à l'avenir, ils en puissent estre aucunement inquiétés, travaillés ni recherchés, excepté le Conseiller Cromé, Adrian Cochery et celuy qui a servi de Greffier, lesquels nous n'entendons joüir de la présente abolition, afin que la justice en soit faite ».

Ensuite, pour prévenir de pareils malheurs aux précédens, il défend toutes les assemblées privées, et à toutes personnes, de quelque qualité ou condition qu'elles soient, ou sous quelque prétexte ou occasion que ce soit, même à ceux qui se sont cy-devant voulu nommer le Conseil des Seize, de faire plus aucunes assemblées, pour délibérer ou traiter d'affaire quelconque, à peine de la vie et de rasement des maisons en lesquelles se trouveront lesdites assemblées avoir esté faites; enjoignant à toutes personnes, sous peine de ladite vie, qui sçauront les lieux où se sont faites lesdites assemblées de les indiquer promptement au Gouverneur, Procureur Général ou Prevost des Marchands et Echevins de ladite ville de Paris, etc.

Le Jeudy 12e de Décembre, le Duc de Mayenne, pour s'attirer plus fortement l'affection du Parlement et assurer son autorité, et voyant que ledit Parlement estoit sans Président par la mort de Brisson, créa quatre Présidens au Mortier, sçavoir : Mathieu Chartier, Doyen de la Grande Chambre; André de Haqueville, Maître des Requestes et Président au

Grand Conseil; Estienne de Nuilly, Premier Président à la Cour des Aydes, et Jean le Maître. Par ce moyen, la puissance tyrannique des seize tribuns fut grandement affoiblie, et la Ligue reçut un grand échec.

Le Vendredy 13e de Décembre, le Duc de Mayenne partit de Paris pour se rendre à son armée et pour travailler à secourir la ville de Roüen, assiégée par le Roy de Navarre.

Le même jour, on reçut les nouvelles suivantes du siége de ladite ville : Le Roy de Navarre arriva hier, 13e Novembre, à son camp. Le premier Décembre, il a écrit à nos Eschevins en ces termes : « Nos amez et féaux, encore que vous « ayez pû connoître par le succès de mes affaires ma bonne « et sainte intention à l'endroit de mes sujets, que je désire « favorablement traiter comme un bon père fait ses enfans, « ce néantmoins, persuadés par le Roy d'Espagne (qui me « veut priver de ma légitime succession) que je veux abolir « la Religion Catholique, Apostolique et Romaine, vous « continuez toujours en votre rébellion, encore que j'aye « fait paroître du contraire ès villes qui se sont soumises à « mon obéissance, où ladite Religion Catholique, Aposto- « lique et Romaine y est entretenuë de point en point, et « mes bons et loyaux sujets Catholiques paisiblement main- « tenus en l'exercice d'icelle : de quoy je vous ai bien voulu « avertir par ces présentes, afin que, secouant le joug des « Espagnols, qui vous rendront à jamais misérables, vous « reconnoissiez votre Roy légitime, et luy rendiez obéis- « sance que luy rendent les autres villes Catholiques, qui « ont pour le moins autant de zèle que vous à la Religion « Catholique. Autrement, si vous me contraignez de tenter « la force et me servir des moyens que Dieu m'a mis en « main, il ne sera pas en ma puissance d'empêcher que la « ville ne soit pillée et saccagée. Le secours du Duc de « Parme que vous attendez ne vous servira de guères, car il « ne pourra passer jusques à vous sans une bataille, laquelle « devant que de me présenter, les Ligueurs se souviendront « de celle d'Ivry. L'événement vous en fera sages et vous « fera connoistre la misérable condition de vos rébellions. « Vous feriez beaucoup mieux de me rendre ma ville que « de vous exposer aux pertes qui vous sont toutes certaines, « et lesquelles vous ne pouvez éviter qu'en rendant ce que « vous me devez. Dieu vous y veuille bien inspirer! Au

« camp de Vernon, le premier jour de décembre 1591.
« HENRY. »

La lecture de cette lettre fut faite, le 2 de Décembre, dans une assemblée de la ville, pour réponse de laquelle le Gouvernement dit à l'Héraut qui l'avoit portée de dire à son maître que la ville ne se soucioit pas beaucoup de ses menaces, et qu'elle estoit résolue de plustost périr que de jamais reconnoistre pour Roy de France un Hérétique, et que ses habitans n'avoient pas moins de cœur à soutenir la Religion Catholique, Apostolique et Romaine, que les Calvinistes à soutenir leur détestable Hérésie.

Le Roy de Navarre, extrêmement fâché de cette réponse, s'approcha de la ville et s'empara de l'Eglise de S. André pour la battre; mais M. de Villars le fit aussi-tost déloger de là. Notre ville estoit environnée, de sorte que personne n'y pouvoit aller par terre sans congé; mais, par la mer, ceux du Havre, à la faveur des Galères du Roy Catholique, y venoient à la barbe de l'ennemi.

Le Jeudy 5e de Décembre, fut faite assemblée générale en l'Abbaye de S. Ouën, où fut proposé de faire la recherche générale des grains, et fut trouvé quatre mille muids de froment, sans le seigle, orge, avoine et légumes, qui montoient à plus de quinze cens muids.

Le lendemain, on fit recherche générale des habitans qui estoient propres à porter les armes, et on mit dehors les paysans et gens inconnus. Le sixième dudit mois, le Maréchal de Biron fit enclore toute la ville.

Le Samedy 7e, fut fait commandement à tous les habitans d'assister le lendemain à la procession générale qui se devoit faire. Pour cet effet, on alla à l'Eglise de Notre-Dame; de là à celle des Capucins, puis à celle de S. Ouën, où l'Evêque de Bayeux dit la grande Messe, et Jean Dadræus, Docteur en Theologie et Pénitencier de Roüen, fit la prédication, interprêtant ces paroles de l'Ecriture : *Nolite jugum ducere cum infidelibus;* sur quoy il dit qu'on ne peut recevoir un Hérétique pour Roy de France, et qu'endurer la mort pour cette cause, est chose sainte et du commandement de Dieu. A la fin du sermon, fit lever la main au peuple de plustost mourir que de reconnoistre Henry de Bourbon, prétendu Roy de Navarre, pour Roy de France; exhorta le peuple de jeûner au pain et à l'eau les Mercredy, Vendredy, Samedy de la se-

maine suivante, et de se préparer pour recevoir le Sacrement de l'Autel le Dimanche.

Durant ce tems, le Roy de Navarre fit dresser une batterie contre la porte S. Hilaire; mais M. de Villars la fit aussitost terrasser. A l'instant, les habitans firent une sortie par la porte Cauchoise, où, après plusieurs escarmouches, deux cens hommes du Roy de Navarre demeurèrent sur la place, entre lesquels est le Vicomte de Bacqueville, le sieur de Meru et le jeune Montigny. Des nostres il en demeura cinquante, parmy lesquels le plus signalé est le sieur de S. Sulpice.

Le Roy de Navarre, s'estant retiré de ladite porte, fit jouer une mine sous le mont Sainte Catherine; mais, icelle estant éventée par la sage prevoyance du sieur de Gessars, elle fut renduë vaine. Depuis ce jour, il ne s'est rien passé de part et d'autre, à cause du grand froid et de la neige et autre mauvais tems.

Le Lundy 23e Décembre, plusieurs habitans de Paris ont continué de signer le Serment fait au commencement dudit mois contre les assemblées privées que les Seize du Conseil de l'Union souloient faire, et ont juré sur les saints Evangiles de ne prendre ni souffrir prendre les armes, ou qu'on assemble que du consentement et ordre du Duc de Mayenne, du Gouverneur de Paris ou du Prévost des Marchands et Echevins, et de traiter comme traîtres, séditieux et criminels de lèze-Majesté ceux, de quelque état et condition qu'ils soient, qui entreprendront le contraire, et d'avertir les Magistrats s'ils viennent à découvrir quelque entreprise et conjuration secrette.

Sur la fin de ce mois, il y eut plusieurs conférences et propos entre le Président Janin, le sieur de Villeroy et le sieur de Bellosanne, Secrétaire de M. le Cardinal de Bourbon, pour parvenir à une paix ou au moins à une trêve entre le Roy de Navarre et le Duc de Mayenne. Ce dernier ne vouloit pas qu'on traitât en son nom avec le Roy qu'après sa conversion; mais il permettoit qu'on traitât avec le Cardinal de Bourbon ou autre Prince Catholique du party du Roy de Navarre, et vouloit bien se joindre à eux pour abbaisser le party des Espagnols, qui ne vouloient secourir Rouen qu'on ne leur promît d'élire leur Infante Royne de France.

Le Roy de Navarre sçavoit tout cela; mais, ne voulant pas se déclarer sur sa conversion, ni estre contraint en sa conscience, encore moins refroidir les Catholiques, qui estoient à son service, promit de se convertir, et permit en même tems qu'on envoyât à Rome porter cette nouvelle au Pape.

JANVIER 1592.

Le Jeudy 2e de Janvier, on apprit que, le jour auparavant, la solemnité de l'Ordre du S. Esprit s'estoit faite dans l'Eglise de Dernetail, et que le Maréchal de Biron, par le commandement du Roy, comme le plus ancien Chevalier de cet Ordre, avoit donné ledit Ordre à Bernard de Beaune, Archevêque de Bourges, et à Charles de Gontaut, Baron de Biron. Cette nouvelle a grandement réjoui les Catholiques de l'un et de l'autre parti, qui espèrent dans peu la conversion du Roy de Navarre.

Le Lundy 6e de Janvier, feste des Roys, est venuë la nouvelle de la trahison découverte à Roüen le deuxième de ce mois, et punie le quatrième. On dit que le nommé la Fontaine, Sergent de la Compagnie du Capitaine S. Saturnin, qui estoit en garde ce jour-là, devoit se saisir de la porte Cauchoise et donner entrée au Duc de Longueville et au Maréchal de Biron, qui attendoit à ladite porte avec cinq cens cuirassiers : lesquels ayant esté découverts par une sentinelle qui n'estoit point du complot, tira un coup d'arquebusade qui mit la ville en alarme, et fit courir toute la garde vers cette porte, et obligea les ennemis de se retirer. Or, le Gouvernement s'estant informé du fait, le nommé Maucler, Avocat, auquel ledit la Fontaine s'estoit confié, l'accusa de cette trahison et nomma deux de ses compagnons, sçavoir : Champhyon, Procureur, et Philippe Dallier, Huissier de la Chambre des Comptes, lesquels, ayant esté appréhendés et mis à la torture, avoient confessé ladite trahison, et la Cour du Parlement les avoit condamnés à estre pendus et étranglés, ce qui a esté fait, le Samedy quatrième dudit, dans la place du Marché. Les autres coupables ont trouvé le moyen de se sauver.

Les mêmes nouvelles disent que le Comte Philippes de Nassau avoit conduit une flotte de dix vaisseaux, qui porte trois mille Hollandois pour le service du Roy de Navarre;

le troisième de ce mois, les vaisseaux qui avoient déchargé ces troupes à Croisset, à demi-lieuë de Rouën, s'estoient approchés le lendemain du vieux Palais et avoient tiré sus, mais qu'ils s'estoient retirés audit Croisset, un de leurs vaisseaux ayant esté très incommodé par le canon de la ville, qui tira sur eux.

Le Jeudy 9e de Janvier, furent distribuées par les Ligueurs nombre de copies de l'arrest du Parlement de Roüen, donné le septième dudit mois contre le Roy de Navarre et ses adhérans, portant de très-expresses défenses à toutes personnes, de quelque estat, dignité et condition qu'ils soyent, sans nul excepter, de favoriser en aucune sorte que ce soit le party d'Henry de Bourbon, ains s'en désister incontinent, à peine d'estre pendus et étranglés; ordonnant que le Procureur Général informera contre tous ceux qui favorisent ledit Henry de Bourbon et ses adhérans; que le serment d'Union fait, le 22e Janvier 1589, sera renouvellé de mois en mois en l'assemblée générale qui pour cet effet se fera dans l'Abbaye de S. Ouen, et enjoint aux habitans de l'observer inviolablement de point en point, selon sa forme et teneur, sur peine de la vie, sans aucune espérance de grace, etc.

Le Dimanche 19e de Janvier, on fit pour la première fois la feste des *Farines*, avec procession générale qui alla aux Pères Jacobins, en mémoire de ce que tel jour, un an auparavant, le Roy de Navarre avoit voulu surprendre la ville, et son entreprise découverte, luy estant au fauxbourg S. Honoré.

Fevrier.

Le Vendredi 7e de Février, on apprit que le Duc de Mayenne avoit joint le Duc de Parme; qu'ils estoient partis de Nesle et s'avançoient pour secourir Rouën, avec une armée de douze mille chevaux et vingt-quatre mille hommes de pied, et qu'estant arrivés à Aumale, le Roy de Navarre, lequel ils croyoient au siége, y estoit arrivé et leur disputoit le passage; mais qu'après plusieurs jours de résistance, le Duc de Parme, s'estant apperçû du petit nombre des troupes du Roy de Navarre, l'avoit attaqué vigoureusement et l'avoit obligé de se retirer avec perte de deux cens hommes, et que

le Roy même avoit esté blessé d'un coup d'arquebuse au défaut de la cuirasse.

Le Vendredy 14e de Février, on eut nouvelle que l'armée de la Ligue, s'avançant vers Rouen, avoit battu la ville de Neuf-Chastel, dans laquelle le sieur de Givry commandoit avec quatre cens cuirassiers et huit cens hommes de pied, qui avoit esté contraint de rendre cette ville par composition, et en estoit sorti avec armes et bagages.

Le même jour, les quatre Convens des Religieux Mendians se rendirent à la Sainte Chapelle, où Messieurs du Parlement estoient assemblés, et de là on alla en procession à Notre-Dame, où Guillaume Rose, Evêque de Senlis, dit la Messe.

Le Samedy 15e de Février, Messieurs de la Chambre des Comptes, s'estant assemblés dans la Sainte Chapelle, furent en procession à l'Eglise des Augustins, avec les Cordeliers, les Jacobins et les Carmes, où ils entendirent la Messe.

Le Vendredy 21e de Février, fut faite une procession générale à Notre-Dame, qui de là passa à la Sainte Chapelle, et de là fut prendre les corps Saints à Sainte Croix de la Bretonnerie, et revint à Notre-Dame, où fut célébrée la Messe, après laquelle on rapporta les saintes Reliques à Sainte Croix. Dans cette procession, on demanda à Dieu de favoriser l'armée de la Ligue, qui s'estoit avancée à sept lieuës près de Rouen, en ordre de bataille, dont l'avant-garde estoit conduite par le Duc de Guise, les sieurs de la Chastre et Vitry; le corps de bataille par le Duc de Mayenne et le Duc de Monte-Marciano, neveu du feu Pape Grégoire XIV; l'arrière-garde par le Duc de Parme, le Duc d'Aumale, le Comte de Chaligny, accompagnés des sieurs de Bois-Daufin, Balagni, S. Pol et plusieurs autres; les sieurs de Bassompierre et de la Motte conduisoient les Suisses et l'artillerie. On se flatte icy que cette armée fera bien-tost lever le siége de Rouen.

Le Vendredy 28e de Février, on eut avis que, le Mardy auparavant, Villars avoit fait une sortie sur l'armée Royale qui assiégeoit Rouen, avec un très-grand succès; que, dans cette sortie, il avoit employé près de deux mille hommes, tant soldats qu'habitans, qui estoient sortis dans le même tems de la ville par quatre endroits différents, et surpris les

assiégeans dont ils en avoient tué huit cens sur la place, blessé un grand nombre et fait plusieurs prisonniers; qu'ils avoient gagné cinq canons, encloué deux autres et mis le feu aux poudres; que ce combat avoit duré plus de deux heures, pendant lequel ils avoient brulé les tentes des ennemis, comblé les tranchées, et avoient rendu inutiles tous les travaux que les assiégeans avoient faits durant deux mois. Leur perte auroit esté plus grande si les fuyards n'eussent point donné l'alarme à Darnetal, où estoit logé le Maréchal de Biron, qui sur-le-champ monta à cheval et, ayant pris avec luy les Suisses et les Lansquenets, arrêta la victoire des assiégés qu'il força de se retirer, après cependant un grand combat, dans lequel le Maréchal de Biron a esté blessé d'une arquebusade à la cuisse; Nicolas de Gremonville, Larchant, capitaine des Gardes du Corps, et plusieurs autres Seigneurs, ont esté aussi blessés dans cette action.

Mars.

Le Lundy 9e de Mars, arriva un courrier du Duc de Mayenne : on crut d'abord qu'il portoit la nouvelle de la levée du siége de Rouen; il dit seulement qu'un secours de huit cens hommes estoit entré dans la ville; que les Ducs de Mayenne et de Parme avoient repassé la Somme et alloient assiéger Ruë, et que le Roy de Navarre, averti de l'échec qu'avoit eu son armée pendant son absence, estoit party de Dieppe, et estoit revenu dans son camp et travailloit fortement à réparer la perte qu'il avoit reçûë, avec deux mille Hollandois.

Le Jeudy 19e de Mars, on sçut que le Duc de Parme, qui à la persuasion du Duc de Mayenne avoit entrepris le siége de Ruë, où commande le Vicomte Bourbon de Rubempré, l'avoit discontinué, ne pouvant pas tirer l'eau des fossés de cette place située dans un marais : ce qui l'avoit porté de s'en plaindre aigrement au duc de Mayenne, qui ne devoit pas ignorer la situation de cette place. Le Duc de Mayenne, de son côté, n'estant guères satisfait du Duc de Parme et des Espagnols, avoit écrit au Président Janin de reprendre le traité de Paix avec le sieur de Villeroy et du Plessis, mais de telle manière que les Espagnols n'en eussent pas connoissance, crainte que, sous ce prétexte, ils ne se saisissent

à l'instant de plusieurs bonnes villes, dans lesquelles ils avoient de grandes intelligences et pratiques; lui disant aussi que lesdits Espagnols le pressoient plus que jamais de promettre la Couronne à leur Infante, et qu'ainsi il pouvoit assurer le Roy de Navarre que luy, Duc de Mayenne, et les Princes et Seigneurs qui sont avec luy, estoient disposés de le reconnoître pour Roy et de traiter avec luy, s'il vouloit estre Catholique, assurer la Religion et le party, et y procéder de bonne foy et sans supercherie.

Le Mardy 24e de Mars, une partie des murailles de la ville de Rouen, estant tombées d'elles-mêmes en deux endroits, ont donné occasion au Roy d'agrandir cette brèche, qui laissoit à découvert les habitans. Villars, qui perdoit tous les jours des soldats pour la réparer et pour travailler à des retranchemens derrière cette brèche, manda au Duc de Mayenne que, s'il n'estoit secouru dans le vingtième d'Avril, il seroit obligé de capituler; d'ailleurs, que le Roy de Navarre, arrivé depuis le quinze de ce mois, avoit fait bâtir deux forts sur les deux bords de la rivière, qui la boucloient par haut et par bas, et empeschoient de recevoir des munitions de bouche, dont la ville commence de manquer et les habitans de perdre courage.

Avril.

Le Mercredy 22e d'Avril, arrivèrent les nouvelles de la levée du siége de Rouen, avec les circonstances suivantes: « que les Ducs de Mayenne et de Parme, ayant appris que Villars ne pouvoit tenir que cinq ou six jours au plus s'il n'estoit secouru, avoient assemblé, le quinziéme du même mois, toutes leurs troupes, au nombre de douze mille hommes de pied et de cinq mille chevaux; s'estoient mis en marche sans bagage : le Duc de Guise, la Chastre et Vitry, son neveu, conduisant l'avant-garde; les Ducs de Mayenne, et de Parme et Sfondrate, la bataille; le Duc d'Aumale, le Comte de Chaligni, frère de la Royne Douairière, Bois-Daufin, Balagni et S. Pol, l'arrière-garde; Bassompierre et la Motte, Lorrains, menans les Suisses et l'artillerie; que le Maréchal de Biron, averti de la marche des ennemis, avoit le dix-neuviéme dudit mois quitté Darnetal, et s'estoit logé avec son armée à une lieuë au-dessus, au village de Bans,

où il avoit fait conduire sept pièces d'artillerie; qu'il avoit donné avis au Roy de Navarre, qui estoit à Dieppe, de l'approche des ennemis, lequel estoit parti à l'instant et s'estoit rendu à Bans le vingtiéme;

« D'un autre costé, que les Ducs de Mayenne et de Parme avoient appris la marche de l'armée Catholique et s'estoient rendus à trois lieuës de Rouen le vingtiéme; que les deux armées avoient demeuré toute la nuit en bataille; que le Légat s'estoit rendu depuis peu de jours à l'armée Catholique, avoit animé les troupes par ses exhortations, et donné sa bénédiction dans tous les quartiers;

« Que le lendemain 21e, les Ducs de Mayenne, de Guise, de Parme et le Légat estoient entrés dans Rouen, parmy les acclamations du peuple. Le même jour, le *Te Deum* fut chanté en action de graces, après lequel les Ducs se retirèrent dans leur logement. »

Le Dimanche 26e d'Avril, fut faite une procession, depuis Notre-Dame à Sainte Geneviève; l'on dit que c'est à l'occasion de la reddition de Caudebec au Duc de Parme, qui l'avoit assiégé le vingt-troisiéme, et contraint la Garde, qui en estoit gouverneur, de la rendre, le vingt-sixiéme, à composition.

Le même jour, on eut avis que l'armée du Roy s'estoit accreuë de près de dix mille hommes, et qu'il alloit chercher l'armée des Catholiques pour la combatre.

Le Lundy 27e d'Avril, on apprit que, la veille, le Roy de Navarre estoit party du Pont de l'Arche et estoit arrivé à une demy-lieuë du lieu où estoit logé le Duc de Mayenne, qui commandoit l'armée à cause de la blessure du Duc de Parme, auquel on avoit incisé le bras pour luy oster la balle; que le Roy avoit chargé si à propos l'avant-garde des Ligueurs que les Ducs de Mayenne et de Guise avoient esté contraints de se sauver à Yvetot, laissant leur bagage et vaisselle et argent.

Le lendemain Mardy 28e du mois d'Avril, le Roy fut luy-même reconnoitre le camp des ennemis, et, après l'avoir examiné, il revint à son logement, ordonna à plusieurs de sa cavalerie de mettre pied à terre, et à toute son armée de donner sur les ennemis : ce qu'ils ont fait si furieusement et avec tant de bonheur qu'ils les ont chassés de leur logis et contraints de se retirer vers Fescamp. On compte près de

trois mille Ligueurs restés morts sur la place. Le Baron de la Chastre, Dom Diego de Castille, le Chevalier Breton et plusieurs autres ont esté faits prisonniers. On ajoute que le Duc de Parme a esté blessé au bras d'une mousquetade, au-dessous du coude et près du moignon de l'épaule. Le Roy y a perdu le sieur d'Harqueville, le Baron de Bouteville et plusieurs autres.

Le Mercredy 29e d'Avril, mourut le sieur Poussemotte, avocat en Parlement, homme de mérite et respectable. Il fut enterré aux Augustins.

MAY.

Le Jeudy 7e du mois de May, j'ai vû plusieurs lettres écrites de l'armée, qui marquent que le Roy de Navarre poursuivoit toujours l'armée de la Ligue; que le premier de ce mois il estoit party de Varicarville, et avoit attaqué les ennemis au nombre de douze cens hommes de pied et de quatre cens chevaux; qu'il leur avoit enlevé leur quartier et tué six ou sept cens hommes, et n'avoit perdu qu'environ trente des siens, tués ou blessés.

De plus, que le Mardy 5e dudit mois, le Roy ne pouvant les attirer au combat et les faire sortir de leurs retranchemens, il les avoit harcellés luy-même d'un côté, pendant que, d'un autre, le Maréchal de Biron força deux mille tant Espagnols que Wallons retranchés dans un bois, et ne s'en est sauvé que bien peu, qui ont eu le bonheur de se retirer au gros de l'armée, qui n'a fait aucun mouvement pour en prendre vengeance.

Le Mardy 12e de May, procession générale aux Augustins, en mémoire des Barricades faites en pareil jour de l'an 1588. Maître Laurent Dupré y prescha et exhorta ses auditeurs de redoubler leurs prières pour obtenir le secours du Ciel en faveur de la Ligue.

Le même jour, on apprit la défaite d'un quartier de l'armée du Duc de Parme par le Roy de Navarre, lequel, le dixiéme de ce mois, avoit attaqué les ennemis et avoit enlevé un de leurs quartiers, où il y avoit vingt-deux cornètes logés, lesquels ont esté contraints de déloger sans trompettes : ils ont vendu tous leurs chevaux et bagages; il y a esté tué plus de cinq cens hommes de marque, et plu-

sieurs ont esté prisonniers. Il s'y est fait un bon butin, et les soldats ont gagné force argent. Les Ducs de Mayenne et de Guise, avec le reste de leur armée, ont tenu ferme et ont empêché, par leur courage, que l'armée n'aye esté entièrement délabrée.

Le 22e de May, les Politiques de Paris firent courir le bruit que les Ducs de Mayenne et de Parme, craignans d'être forcés dans leur camp, avoient délogé, la nuit du dix-huitiéme, et s'estoient campés à un quart de lieuë de Caudebec, où ils manquoient de vivres, le pain estant à dix sols la livre, le vin trente sols la pinte; l'eau même de fontaine y est très-chère, et, au surplus, que le Maréchal de Biron les avoit attaqués, et enlevé leur cavalerie légère, fait prisonniers trois ou quatre cens, gagné un grand nombre de chevaux, et une partie de leur bagage; ils ajoutent que si le Maréchal de Biron n'eust point arresté l'infanterie du Roy, qui déjà avoit défait deux régimens des ennemis, la victoire auroit esté entière.

D'autres assurent que, dans un conseil tenu par les chefs de l'armée Catholique, auquel assistèrent les Ducs de Mayenne, de Parme, de Guise, le Comte de Bosset, le Prince de Rainuce, le Seignor Claude de la Barlote et plusieurs autres, tant François, Espagnols, Wallons et Italiens, le Duc de Parme avoit remontré la nécessité de vivres et de munitions où se trouvoit l'armée Catholique, estant bloquée d'un côté par une grande rivière, et de tous les autres côtés par les Hérétiques : le grand nombre des malades et des blessés, qui avoit diminué leur armée de près de la moitié; le trouble qui paroissoit sur les visages des soldats, la désertion journalière, tout cela les obligeoit de chercher les moyens pour ne pas tomber dans des malheurs où ils se sont trouvés plusieurs fois depuis le commencement de ce mois, et qu'ainsi il seroit bon de décamper au plus tost, et le plus secrétement qu'il leur seroit possible; et de se servir des avantages de la rivière.

Les Princes François et les chefs de la même nation avoient trouvé ce moyen lâche et indigne de grands Capitaines, et persistoient de se faire passage par les armes au milieu des ennemis; mais les Espagnols, les Italiens et les Wallons furent de l'avis du Duc de Parme, auquel les Princes François se réduisirent, après plusieurs altercations. Ainsi

le Duc de Parme, qui avoit fait descendre de Roüen un grand nombre de bateaux avec des planches pour faire un pont, fit passer, la nuit du Mercredy dernier, 20e de May, son armée. La cavalerie Françoise passa la première, puis l'infanterie, ensuite le bagage et l'artillerie; après, l'Infanterie Espagnole, la Wallonne et l'Italienne Pendant cette retraite, le Prince Rainuce et Capizuchi, qui en l'absence du Duc de Monte-Marciano commandoit la cavalerie Italienne, faisoient ferme pour couvrir cette retraite, que le Roy ne reconnut que lorsque le grand jour luy présenta le camp des ennemis vuide. Ainsi, le Duc de Parme mit entre luy et le Roy de Navarre une grande rivière; puis, ayant renvoyé les bateaux à Roüen et fait brûler les pontons, il s'est retiré, sans aucune perte, d'un endroit où il devoit périr, ou par la faim ou par l'épée. On dit qu'il a pris le chemin pour venir icy.

Le Mardy 26e de May, le bruit s'estant repandu dans Paris que l'avant-garde de l'armée du Duc de Parme paroissoit aux environs de la ville, grand nombre de Ligueurs sont allés à Charenton pour la voir passer. Les Duchesses de Nemours, de Montpensier, de Guise, et autres gens de qualité, y ont esté aussi pour complimenter et remercier ce Duc des grands services qu'il avoit rendus, ayant fait lever deux grands siéges à un grand Roy.

Le Duc de Mayenne s'estoit retiré en même tems à Roüen, pour se faire traiter une seconde fois du mal de Naples, qu'il avoit gagné quelque tems auparavant, à l'Hôtel de Carnavalet, dans une débauche qui s'y fit.

Le Mercredy 27e May, sont entrés dans Paris quinze cens Wallons, que le Duc de Parme a laissés pour renforcer la garnison.

Juin.

Dans le commencement de ce mois, on reprit la négociation de la paix, qui avoit esté suspenduë plusieurs fois; mais aujourd'huy on espère qu'elle produira quelque bon effet, le Roy la désirant ardemment, et le Duc de Mayenne estant fort mécontent des Espagnols, et particuliérement du Duc de Parme. Les Agens de cette grande affaire sont : Villeroy, Duplessis, le Président Janin et Fleury. Le premier

est Catholique, très-zélé pour l'honneur du Royaume et pour sa Religion. Le second est Calviniste, attaché personnellement au Roy et à sa Religion. Le troisiéme est entiérement au Duc de Mayenne, et n'estime pas les Espagnols. Le quatriéme est amy intime de Duplessis, et indifférent pour toutes les Religions.

Cette négociation a esté accompagnée jusques icy en secret, mais il n'a pas esté également observé des deux partis; les Espagnols, le Cardinal Légat, la pluspart des Ligueurs opposés à la paix, en ont connoissance; c'est par leur canal qu'aujourd'huy on sçait une partie des articles préliminaires de cette paix, lesquels le sieur de Villeroy envoya, le mois passé, au sieur Duplessis pour les communiquer au Roy de Navarre, et autant au Président Janin pour les faire agréer au Duc de Mayenne. Ceux qui sont venus à la connoissance d'un de mes amis sont:

Que le Roy se fera instruire, dans un tems préfix, de la Religion Catholique, Apostolique et Romaine, et déclarera vouloir se convertir et entrer dans l'Eglise;

Que l'exercice de la Religion Catholique sera rétabli où il a esté aboli, et les Ecclésiastiques maintenus en tous leurs droits, biens, possessions, privilèges et libertés;

Que les saints Canons, Décrets et Ordonnances, faits et reçûs dans et par les Estats généraux du Royaume, seront reguliérement observés, par rapport aux Bénéfices de nomination Royale;

Que, s'il est bon de tolérer les Calvinistes dans le Royaume, ils y seront sur le même pied et conditions qu'ils y estoient en l'année 1585, sans leur accorder quelque autre chose au delà;

Que tout ce qui a esté fait et dit, depuis la mort de feu M. de Guise, sera oublié, excepté les cas privilégiés et réservés par les précédens édits;

Que l'honneur et la mémoire de feus Messieurs le Cardinal et Duc de Guise seront rétablis, sans néanmoins offenser la mémoire du feu Roy, et qu'un chacun sera remis en la jouissance de ses Offices, Charges et Bénéfices, pour en jouir comme auparavant;

Que ceux de la Religion contraire ne pourront estre pourvûs des Gouvernemens, Capitaineries, Charges municipales et autres Offices du Royaume;

Que les privilèges, droits et franchises des villes et habitans seront conservés, et les gens de guerre qui y sont, envoyés dans les villes frontières;

Que les prisonniers de part et d'autre seront délivrés sans rançon, et les meubles trouvés en nature rendus à leurs propriétaires;

Qu'on travaillera efficacement au soulagement du peuple, et à la réforme de la Gendarmerie et Infanterie, et de leurs Officiers;

Que les Estats généraux seront convoqués, pour confirmer les susdits articles, et convoqués, dans la suite, de six en six ans, tant pour cet effet que pour régler les affaires publiques, et pour remedier aux abus en l'administration des finances;

Que N. S. Père le Pape sera prié d'intervenir en ce traité, semblablement tels autres Princes étrangers qu'il conviendra devoir estre appelés pour la sureté de iceluy.

Le Dimanche 7^{e} du mois de Juin, le Duc de Mayenne alla aux Augustins, avec les Capitaines du quartier, et assista à la Messe qui se chante le premier Dimanche de chaque mois; et parce que le sieur Gouverneur de Paris n'y vint pas, on dit qu'il étoit malade, pour le reproche que le Duc de Mayenne luy avoit fait d'avoir reçû, sans son ordre, des Espagnols, pour augmenter la garnison.

Le même jour, parurent aucuns articles de paix, concernant le Duc de Mayenne et les Princes de sa maison, par lesquels le Gouvernement de Lyonnois seroit uni à celuy de Bourgogne; et de donner au Duc de Nemours un autre Gouvernement à la place du premier; qu'il seroit honoré d'une charge d'importance dans le Royaume; que son Gouvernement viendroit à ses enfans, et qu'on luy donneroit le moyen de payer ses dettes; que M. de Guise conserveroit la charge de Grand Maître, et le Gouvernement de Champagne; que Messieurs ses frères auroient tous les Bénéfices que le feu M. de Guise possédoit, et leur donneroit-on les moyens de s'entretenir et de payer leurs dettes; que M. de Mercœur auroit le Gouvernement de Bretagne; M. d'Aumale, celuy de Picardie; M. d'Elbeuf, celuy du Bourbonnois; M. de la Chastre, celuy du Berry; M. de Villars, celuy de Normandie; M. de Saint Pol, celuy de Champagne; à M. de Rosny, celuy de l'Isle de France; à M. de Joyeuse, celuy du Languedoc.

Ces derniers articles ne plaisent pas à aucuns zélés pour la gloire du Royaume, qui par là seroit divisé; aussi, croit-on qu'ils ne seront point reçûs, et qu'ils feront obstacle à la paix.

JUILLET.

Le Dimanche 5e de Juillet, les Capitaines[1] des quartiers, assemblés aux Augustins pour y entendre la Messe, aucuns d'entre eux ont débité que le Duc de Mayenne avoit donné ordre à Villars d'aller avec cinq mille hommes attaquer Ponteau-de-Mer, et que d'Algueville qui commandoit dans la place l'avoit rendu hier à composition.

Le Lundy 20e de Juillet, fut porté à Paris, dans une caisse de plomb, le corps de Nicolas de Gremonville, Seigneur de Larchant, d'Auteuil, de la Bolaye, etc., Chevalier des Ordres du Roy. Il avoit esté blessé au pied, dans le dernier siége de Rouen, où il mourut de cette blessure, peu de jours après. Il estoit Capitaine des Gardes du Corps du Roy, et fut enterré dans l'Eglise des Augustins, dans sa Chapelle. Diane de Vivone de la Chastaigneraye, sa femme, luy a fait dresser un mausolée, avec cette Epitaphe : *ASTA, VIATOR. NON NIHIL FLUXUM PENSITA. LARCHANTIUS, HEROS MAVORTIS, INLÆSÆFI DEI MONUMENTUM, HEIC JACET. QUOI INNATUM ab avis partum, ab adolescentia militare decus. Henrici III, Regis invictiss. prætorianis militibus præfectus, Principi optumo, dilectissimo, dilectissimus, assiduus comes. Sarmatica expeditione, civilibus obsidionibus, prœliis, conspicuus, inluxit, donec Rhotomagum, plutonica illa per duellium ereptione, tot sub se collapsis, prostratis, Achilleo vulnere, ut decuit, cadens, pudicissimæ amantiss. uxori, cum qua conjunctissime vixerat, æviternas lachrymas inussit.*

Diana Vivonia Cathenerra, conjunx integerrima, integerrimo amori amoris fomiti S. D.

Auprès de cette Inscription sont mis les vers suivans :

Si ce sont les vertus des hommes remarquables
Qui rendent à jamais leurs tombes vénérables,

1. Etablis par Charles IX, Roy de France, en l'an 1562, le 9 May.

Et non pas le porphire ou les marbres gravés
Qu'on voit superbement sur leur cendre élevés,
Le corps que ce tombeau dans son giron enserre,
Tout converti qu'il est en insensible terre,
Doit faire à l'avenir luire son mouvement,
Ornant ce que l'on croit luy servir d'ornement,
Du lustre des vertus qui brilloient en son ame,
Pendant que de ses jours il prolongeoit la trame :
Belle ame, où nul esprit ne peut rien désirer
De tout ce qu'autrefois on souloit admirer,
Comme effets de constance et grandeur de courage,
En nos nobles Héros cognus du premier âge;
Soit qu'on aime un esprit qui, plein de liberté,
Ne voulut estre en rien ni flatteur ni flatté;
Soit la vérité seule, appris à la défendre,
Et se plaît à la dire, et se plaît à l'entendre;
Soit qu'on élève au Ciel les effets généreux
D'un cœur vrayment François et vrayment valeureux,
Qui, d'honneurs immortels rendant sa vie ornée,
Au sanglant lit d'honneur enfin l'a terminée;
Soit qu'en ce siècle ingrat, et barbare, et sans foy,
L'on admire un sujet qui, fidelle à son Roy,
Veuille à clos yeux pour luy courir toute fortune,
Et dont en divers sorts son ame est toujours une,
Sans qu'aucuns accidens le puissent demouvoir
De l'éternel amour qu'il porte à son devoir :
Car, si jamais esprit abhorra la faintise,
Fit en tous ses discours reluire la franchise,
Résista constamment aux assaults du malheur,
Eut le courage à cœur de force et de valeur,
Fut fidelle à son Prince, et d'un cœur magnanime
Haït l'ingratitude et la tint pour un crime,
Les Astres ont voulu que ç'ait esté celuy
De qui le corps sommeille en ce funeste estuy.
Témoins les accidens dont le cours de son âge,
Passé tantost en calme et tantost en orage,
A vû la destinée exercer sa vertu,
Sans voir d'aucuns malheurs son courage abbatu,
Témoins les champs de Dreux, où sa jeune vaillance
Offrit ses premiers fruits sur l'autel de la France;
Témoins ceux de Hongrie, où le brave Germain
Rougit du sang des Turcs sa valeureuse main.
Puis ceux de S. Denis, puis ceux que la Charante
Près de Jarnac arrouse, et la plaine sanglante
Où se sied Montcontour, et les rouges sillons

Que le combat d'Ivry couvroit de bataillons.
Outre infinis assaults, dont nos rages civiles
Ont saccagé l'orgueil des plus superbes villes,
Et qui dedans la tombe à la fin l'ont mené,
Le malheur ayant fait qu'au siége infortuné
Qui pressoit de Rouen la muraille rebelle,
L'effort d'une sortie et la meurtrière gresle
Des balles que lançoient les mousquets [d'un côté],
Luy foudroya le pied, d'un coup qui s'est [porté]
Sur son estre mortel, ce qu'un trait homicide
Entreprit sur celuy du vaillant Eacide,
Le Ciel les égalant, par un semblable sort,
Aussi bien qu'en valeur, en espèce de mort.
Or, quiconque tu sois, que vers sa sépulture
A conduit le dessein ou la seule adventure,
Et qui dedans le marbre éclairant à l'entour
Vois luire les effets de la constante amour
Que sa chère moitié, ranimant sa mémoire,
Porte encore à ces os, à son nom, à sa gloire,
Avec quelques regrets déplore son trépas;
Ou bien, s'il t'est donné d'imprimer de tes pas
La trace de vertu que son ame a suivie,
Ne pleure point sa mort, mais imite sa vie.

Le Samedy 25e de Juillet, on apprit que le Fort de Quillebœuf, que les troupes du Duc de Mayenne avoient attaqué d'abord après la prise de Ponteau-de-Mer, après avoir esté battu, sous les ordres de Villars, par trois mille cinq cens coups de canons, et résisté à un assaut général, après un siége de trois semaines, défendu vigoureusement par Roger de Bellegarde, son Gouverneur, le Comte de Torigny, Grillon, Vieux-Pont, le Baron de Neufbourg et quelques autres Gentils-hommes, n'ayant que quarante-cinq soldats de garnison, ayant esté secouru, le vingtième du même mois, par le Comte de S. Pol, avoit contraint les assiégeans de se retirer hyer.

Le Mardy 28e de Juillet, arriva la nouvelle de la mort du Maréchal de Biron, tué d'un coup de fauconneau devant Espernay, qu'il avoit assiégé le 26e de ce mois: lequel, s'estant avancé le lendemain, sur le soir, pour reconnoître la place, eut la tête emportée. Le Roy le regrette beaucoup, mais les Ligueurs s'en réjouissent, estant par cette mort délivrés d'un ennemy redoutable. Les Catholiques Royalistes, qui respec-

tent son grand mérite, l'accusent d'être la cause, par ses conseils, du retardement de la conversion du Roy; il estoit âgé de soixante-huit ans, et avoit rempli dignement les premiers emplois du Royaume, tant dans les armes que dans le cabinet.

Aoust.

Dans le commencement de ce mois, on découvrit que le party des Politiques faisoit en cachette des assemblées, et dit-on qu'ils en veulent aux Seize, dont ils veulent détruire le pouvoir qu'ils ont dans Paris, par l'appuy des Espagnols.

Aujourd'huy Mercredy et 5e d'Aoust, leur assemblée s'est tenuë dans la maison du sieur Aubray, ancien Prévost des Marchands; et dit-on que plusieurs membres du Parlement et même des Seize s'y rendent, aussi-bien que des Ecclésiastiques.

Le Lundy 10e d'Aoust, on apprit, par des lettres de la Champagne, que, deux jours après la mort du Maréchal de Biron, la garnison d'Espernay, composée de douze cens hommes que le Duc de Parme y avoit mis, avoit fait une sortie sur le Baron de Biron, qui en continuoit le siége, et que, dans cette action, les assiégeans et les assiégés avoient fait une perte égale d'environ deux cens hommes, mais que le Baron de Biron avoit esté blessé à l'épaule d'une mousquetade; que le Roy estant arrivé au camp, dans le tems que les Wallons se retiroient dans la place, il s'estoit mis entre deux et avoit entiérement défait le regiment de Barlotte; après quoy, il avoit fait dessécher les fossés et battre la ville; et qu'avant que la brèche fût achevée, le Baron de Biron, irrité, tant par sa blessure que par la perte qu'il avoit faite au commencement du siége, avoit planté des échelles contre une tour, où il avoit combatu main à main, et, y estant entré, avoit réduit les assiégés à se rendre à composition hyer Dimanche, au grand matin.

Le Samedy 29e d'Aoust, le Président Janin arriva à Paris, et assura les Catholiques que le Duc de Mayenne, qui estoit alors en Picardie, s'y rendroit incessamment. Ses amis, qui l'ont visité, disent que le Duc de Mayenne estoit disposé d'envoyer à Rome l'Evêque de Lizieux, et le sieur des Portes, dans le même temps que le Roy de Navarre y en-

voyera de son côté le Cardinal de Gondy et le Marquis de Pysani, pour témoigner au S. Père l'intention que le Roy témoigne de se faire instruire, et pour prier Sa Sainteté de favoriser cette bonne œuvre. Ce projet fait aujourd'huy le sujet d'autant de différentes réflexions qu'il y a de partis. Les uns disent que le Roy de Navarre prétend, par ce moyen, augmenter le nombre des Catholiques qui le suivent, par l'espérance qu'il donne de sa conversion; les autres, que le Duc de Mayenne ne veut députer à Rome que pour traverser cette conversion, en cas qu'elle soit véritable; et aucuns, que cette députation ne convient pas à la Majesté Royale, estant faite vers un ennemi déclaré.

Septembre.

Le Mardy 1er jour de Septembre, les Politiques se sont assemblés en l'Abbaye de Sainte Geneviefve, dans la maison de l'Abbé, où se sont trouvés nombre d'Ecclésiastiques, de gens de justice, d'officiers de la ville, et même deux ou trois des Seize.

En ce tems, le Légat du Pape, les Espagnols, les Princes de la maison de Lorraine et les Ligueurs firent tant de bruit, sur la députation qu'on devoit faire à Rome, que le Duc de Mayenne, pour les faire cesser, en donna avis même aux principaux de son party, et les assura, par lettres, qu'il ne feroit rien avec le Roy de Navarre qu'après en avoir averti le Pape, et pris avis des Princes Souverains qui assistoient le party, et des Estats généraux, qu'il espéroit tenir bientost; qu'il n'avoit en vûë dans ses actions que sa conscience, son honneur, et l'utilité publique, et le salut commun de tous, sans rien espérer pour luy; que c'estoit dans ce dessein qu'il alloit faire partir incessamment l'Evêque de Lizieux et des Portes pour en assurer Sa Sainteté.

Le Lundy 28e de Septembre, les Politiques s'assemblèrent en l'Abbaye de Sainte Geneviefve, et sur ce qu'ils avoient appris que les députés du Duc de Mayenne estoient partis pour Rome, fut avisé entre eux d'intéresser tous le Princes et Seigneurs Catholiques, qui estoient auprès du Roy, de le solliciter de ne plus retarder le départ du Cardinal de Gondy et du Marquis de Pysani, que la Noblesse Catholique de France avoit résolu d'envoyer au Pape. Il fut en-

core résolu, pour finir les misères de Paris et du Royaume, et avoir la paix, de reconnoistre le Roy de Navarre pour le vray héritier de la Couronne, et que sa clémence leur accorderoit de vivre tranquillement dans l'exercice de la Religion Catholique.

Le même jour, il fut remarqué d'aucuns, que le Cardinal de Plaisance et les Espagnols avoient plus de commerce avec le Duc de Mayenne, et le caressoient plus que par le passé, et cuidoient luy persuader de s'opposer à la députation des Royalistes, et qu'ils avoient refusé au Duc de Guise le commandement des troupes que le Duc de Parme avoit laissées en Champagne, quoyque ledit Duc de Guise en fust le Gouverneur, pour le donner dans la suitte au Duc de Mayenne, à condition qu'il ne traiteroit pas avec le Roy devant la tenuë des Estats, dont ils pressent grandement la convocation.

Octobre.

Hier Jeudy et 1er jour du mois d'Octobre, fut faite une assemblée au Louvre, à laquelle tous les Princes de la maison de Lorraine et plusieurs autres Seigneurs François se sont trouvés, aussi bien que le Cardinal de Plaisance, et les Ministres du Roy d'Espagne : dans laquelle cette ville a esté choisie pour y tenir l'assemblée prochaine des Estats du Royaume ; de quoy le Cardinal de Plaisance et les Espagnols ne sont pas fort contens, ayant proposé, pour lieu de ladite assemblée, les villes de Soissons ou de Rheims, eu égard au danger des chemins, que les Députés des Provinces ont à risquer en venant à Paris, où la chéreté des vivres, déja très-grande, augmentera encore par le nombre des députés et de leurs suites et par les oppositions que le Roy de Navarre peut y mettre.

Le Dimanche 4e d'Octobre, on apprit que le Cardinal de Gondy estoit party de Noisy, pour aller à Rome, avec le Marquis de Pysani, et que le Légat, informé de ce départ, avoit écrit à l'un et à l'autre : au premier, pour luy défendre d'aller à Rome, parce que le S. Père ne vouloit point entrer en commerce aucun avec le Roy de Navarre, et au second, pour l'avertir qu'il risquoit grandement d'entrer dans les Estats du Pape.

Le Vendredy 9e d'Octobre, quelques Parisiens revenant de la campagne s'étoient apperçûs que le fort que le Roy faisoit bâtir dans l'Isle de Gournay étoit déja fort avancé, et que bientost il seroit en estat d'empêcher Paris de recevoir des vivres par la rivière de Marne; qu'ils s'imaginèrent que le Roy vouloit affamer Paris. Les premiers qui entendirent leurs discours tombèrent dans la même crainte, ceux-cy en entraînèrent d'autres, en sorte que dans moins d'un heure la crainte de mourir de faim fut répanduë dans tout Paris, et donna sujet à de grands murmures contre le Gouvernement : dès ce jour, ce fort fut appelé *Pillebadaut*.

Le même jour, fut reçûë la nouvelle de la défaite d'Africain d'Anglure d'Amblise, Grand Mareschal de Lorraine, par le Mareschal de Boüillon, qui, conduisant les Reistres sur les frontières de Champagne, l'attaqua dans la ville de Beaumont, où d'Amblise fut tué, au premier choc, d'un coup de pistolet dans la teste. Cet événement donna occasion aux vers suivans, sur le nom du Maréchal de Boüillon, Henry de la Tour :

Qui d'un fer vient heurter la pierre
En fait sortir le feu soudain.
Ne heurte donc la Tour, par guerre :
La Tour est le heurt du Lorrain.

Plusieurs ont encore reçû avis de la défaite de l'armée de M. de Joyeuse, commandant en Languedoc pour la Ligue, arrivée le Lundy 21e du mois dernier, devant la ville de Villemur, et que ce brave Commandant, fuyant devant les troupes de M. de Montmorency, s'étoit noyé dans la rivière du Tar. Et sur ce, le sonnet suivant a esté fait :

Joyeuse, fils de Mars, de la Fortune aussi,
A qui l'heur et la guerre a esté si sortable
Que, de nom et d'effet, tu estois redoutable,
Bravant, jeune et petit, ce grand Montmorency!

Hé! d'où vient maintenant que tu laisses ainsi
En proye aux ennemis ton ost épouventable?
D'où vient qu'un Scipion, hardi, fier, indomptable,
Fuit, de crainte, et de peur, et d'effroy, tout transi?

Ha! c'est un coup du Ciel, et, tout tel que Maxence
Reçut en payement de pareille arrogance
(Blasphémateur cruel, infame en ses amours):

Tu as de ce Tyran imité les alleures;
Ainsi, pour rendre guais vos misérables jours,
Tar et Tybre ont lavé et couvert vos ordures.

Le Mercredy 21e d'Octobre, les Parisiens ayant éprouvé que Odet de la Noüe, Gouverneur du nouveau fort de Pille-badaut, ne laissoit point passer ny les marchandises ny les provisions pour Paris; qu'il refusoit à tous des passeports, et que les autres Gouverneurs des places voisines de Paris suivoient son exemple, commencèrent à s'allarmer, et à faire des assemblées dans divers quartiers, dont le résultat fut d'aller demander à l'Hôtel de ville une assemblée générale pour prévenir les malheurs qui les menaçoient: ce qu'ils ont fait ce jourd'huy, et leur a esté répondu par Orcey, Prévost des Marchands, qu'on leur donneroit satisfaction dans quatre ou cinq jours, et qu'en attendant on pourvoiroit à tout le nécessaire pour la subsistance des habitans.

Le Lundy 26e d'Octobre, les Députés de quelques quartiers, tant du party des Politiques que du party des Seize, se sont rendus à l'Hôtel de ville vers les huit heures du matin, et ont proposé, pour subvenir aux misères et calamités de la ville, d'envoyer vers le Roy de Navarre, en attendant la tenuë des Estats, pour avoir le trafic et commerce libre, tant pour la ville de Paris qu'autres bonnes villes de France. Cette proposition, favorable pour tous, alloit estre recûë, lorsque les Seize ont demandé qu'il fust ajouté à l'ancien serment de l'Union *qu'on ne traiteroit jamais avec le Roy de Navarre, ses fauteurs et adhérans.* Cette addition a esté rejetée par les Politiques et a donné sujet à plusieurs sanglans reproches et dissentions, qui ont empêché la conclusion.

Le Vendredy 30e d'Octobre, le Duc de Mayenne estant averti des divisions des Parisiens, et craignant qu'elles ne nuisissent à ses intérests, s'estant rendu à Paris, est allé ce matin au Parlement, et estant entré dans la Grand'Chambre, s'est plaint que l'on souffroit des discours, des propositions et des menées contraires au bien de leur party et de

la Religion : à quoy le nommé Orléans, zélé Ligueux, et qui fait la charge d'Avocat Général, répondant audit Duc de Mayenne, après avoir représenté vivement les misères du tems, les playes et les ulcères de cette désolée ville, a conclu qu'il falloit en chercher les remèdes en la paix, et a allégué l'exemple de Valentinian, qui avoit esté chassé pour quelque tems de l'Empire à cause de sa Religion, et depuis y fut rétabli et l'usurpateur massacré : ce qui a grandement étonné ledit Duc de Mayenne, et s'est retiré tout honteux.

Les Ligueux ne sont pas moins étonnés, voyant le plus ardent, le plus fougueux d'entre eux, avoir tourné casaque.

Le même jour, à huit heures du matin, les Ligueux de la dixaine de Jean Chastenier, au quartier de Huot, suivant le mandement de la Ville, se sont assemblés dans la salle des Cordeliers, et ont élû Messieurs Pithou et l'Avergne, pour à leur nom se transporter au logis dudit Huot, et par tout ailleurs où sera nécessaire, pour remontrer l'extrême nécessité en laquelle ils sont réduits; pour laquelle soulager, il ne pense pas de meilleur moyen, sinon d'avoir et reconnoître en ce Royaume un Roy François et Catholique, et sous le bon plaisir de Monseigneur le Duc de Mayenne, requérir le Roy de Navarre, d'abjurer l'hérésie, et faire profession de la Religion Catholique, Apostolique et Romaine, et d'envoyer vers Sa Sainteté, pour obtenir son absolution, et estre remis au giron de l'Eglise, et pour ce solliciter les Princes et Seigneurs Catholiques qui sont auprès du Roy de Navarre de le porter à ce faire; et, en cas de refus, le quitter, pour se joindre avec le peuple et élire un Roy Chatholique naturel François.

Le même a esté délibéré dans les assemblées des autres quartiers.

Le Samedy dernier jour d'Octobre, des lettres venues de Florence assurent que le Cardinal de Gondy, allant à Rome, y estoit arrivé le 22e dudit mois, où il a esté très-bien reçû du Duc de Toscane, et que deux jours après, le Cardinal Franceschini, Religieux Jacobin, l'avoit esté trouver dans le Palais du Grand Duc, et luy avoit défendu, de la part du Pape, d'entrer dans les terres de l'Eglise; parce qu'il avoit entrepris ce voyage contre les défenses du Cardinal de Plaisance, Légat en France; parce qu'il avoit favorisé le

party du Navarrois, qui estoit hérétique, relaps, et excommunié, et qu'il avoit eu commerce avec les hérétiques et fauteurs d'iceux, et qu'il n'avoit pas exécuté et fait exécuter le Bref du Pape Grégoire XIV, et pour plusieurs autres raisons qu'il luy avoit données par écrit, ajoutant que s'il vouloit aller à Rome en bon Cardinal, sans parler du Navarrois, il seroit bien venu.

A quoy le Cardinal avoit répondu, que tout ce qu'on avoit dit à Sa Sainteté du sujet de son voyage estoit faux, et inventé par des gens passionnés, et ennemis de la Religion, pour l'empêcher de faire connoître au Pape l'estat pitoyable de l'Eglise en France, et que le Pape Sixte V, ayant eu dès le commencement mauvaise opinion de sa conduite, par les faux rapports qu'on luy avoit faits, il espéroit que dans la suite Clément VIII seroit désabusé pareillement, et luy permetroit d'aller se jetter à ses pieds pour luy dire des choses très-importantes, à la gloire de Dieu, à l'avantage de l'Eglise et à l'honneur du S. Siège.

Cet événement est attribué à l'Evêque de Lizieux et au sieur des Portes, envoyés du Duc de Mayenne, et aux intrigues que les Espagnols ont à Rome.

Novembre.

Le Dimanche 1er jour de Novembre et feste de la Toussaint, le Duc de Mayenne alla aux Augustins, où il entendit la Messe avec les Capitaines de quartier, après laquelle on a remarqué qu'il les avoit beaucoup caressés.

Le Mardy 3e de Novembre a paru une décision de la Sorbonne contre les Requestes présentées à la Ville et au Parlement par les Bourgeois.

Quod petitio, quod Rex Navarre interpelletur ut fiat Catholicus, inepta sit, seditiosa, et impia, ex infra scriptis constat:

1° *Est contra jus Divinum, Civile et Canonicum, contra decreta Sixti V, et Gregorii XIV, et legem fundamentalem regni; ergo non proponenda.*

2° *Est contra intentionem Clementis VIII, ut videre est ex libris Legationis.*

3° *Est contra primævam intentionem juratæ Unionis.*

4° *Est contra jus quæsitum tertio.*

5° *Effectus, quisquis inde sequi potest, repugnat commodo publico.*

6° *Eo notorium est fore infructuosam, quo notoria est Henrici relapsi pertinacia.*

7° *Repugnat itaque conscientiæ repugnantium.*

8° *Turbat gloriam hucusque virtuosæ patientiæ adquisitam a civitate Lutetiæ coram Deo et hominibus.*

9° *Est argumentum novæ seditionis et divisionis in Civitate et in Regno.*

10° *Est facta judici non competenti, nam solus Pontifex de hoc poterat decernere.*

11° *Et si facienda fuisset, non debuisset fieri, nisi universali civium omnium consensu, qui hic non adest, nec in substantia, nec in forma, quinimo constat de contrario.*

12° *Non debuisset insuper fieri nisi de communi totius regni consensu, qui non intervenit hucusque, quinimo constat de contrario. Ergo non proponenda.*

Qui itaque illam proponunt, ut mali cives, inconstantes, perjuri, politici, seditiosi, publici boni perturbatores, hæretici, fautores, de hæresi suspecti, et excommunicati sunt, ab urbe expellendi, ne morbide factæ pecudes totum corrumpant ovile. — Kal. Novembris 1592.

Le Mercredy 4e de Novembre, le party des Seize présenta au Duc de Mayenne une requeste très-hardie, au nom des Docteurs et des Prédicateurs de la Ligue, par laquelle ils demandoient que défenses fussent faites aux Politiques de s'assembler; qu'on ne permît plus aux Catholiques séculiers de se mêler des affaires de la Religion, qui estoit entiérement en ruine, pour avoir négligé les avis que les Théologiens avoient donnés ci-devant; que les Catholiques qui avoient esté bannis fussent rappellés et qu'on ne parlât plus de s'accorder avec le Navarrois; que l'Arrest du Conseil général de l'Union fust observé; que le Parlement fust purgé des partisans du Roy de Navarre et des hérétiques; que l'on examinast les conspirations que les Politiques avoient faites pour luy livrer la ville. Le Duc de Mayenne refusa audience à ceux qui luy présentèrent cette requeste et la mit au néant.

Le Vendredy 6e de Novembre, le Duc de Mayenne se rendit à l'Hôtel de ville, où s'estoient assemblés, par son ordre, les Colonels, les Capitaines, et autres notables Bourgeois en grand nombre, auxquels, après s'estre plaint de diverses as-

On assure encore que le Roy de Navarre est aux environs de Corbie, avec deux mille chevaux, et que toutes les garnisons de la Province de Picardie sont prêtes de le joindre, au premier avis, pour s'opposer au Duc de Parme.

Décembre.

Le Vendredy 4e de Décembre advint la mort d'Alexandre Farnese, Duc de Parme, un des plus grands Capitaines qu'eust le Roy d'Espagne; il estoit arrivé à Arras et se préparoit d'entrer en France pour la troisiéme fois, lorsqu'une hydropisie, dont il estoit attaqué depuis quelque tems, luy a osté la vie, le deuxiéme dudit mois; la garnison d'Arras a conduit jusques à Mons son corps couvert d'un habit de Capucin, avec lequel il a ordonné, par son testament, d'estre enterré.

Le Lundy 7e de Décembre, le Duc de Mayenne, estant au Parlement, a créé le sieur de Rosne Maréchal de France, et Gouverneur de l'Isle de France, malgré les oppositions du Parlement et de quelques autres, auxquels il a parlé aigrement et en maître.

Le Jeudy 10e de Décembre, a esté fait dans l'Eglise de S. Méry un service pour Alexandre Farnese, Duc de Parme, auquel le Légat et les Officiers Espagnols de la garnison ont assisté.

Le Samedy 12e de Décembre, le Roy de Navarre est arrivé à S. Denis, avec une partie de sa Cavalerie, ayant dispersé le reste de son armée en divers lieux, n'ayant plus à observer le Duc de Parme, dont les troupes, après sa mort, se sont débandées.

Le lendemain 13e de Décembre, sont arrivés à Paris l'Archevêque de Lyon, le Cardinal Pelevé et autres du Clergé, avec les Députés de Lyon et de Rheims, pour assister aux Estats du Royaume, qui se devoient tenir dans ce mois, mais qui, depuis quelques jours, ont esté remis au mois prochain.

Depuis l'arrivée de quelques membres des Estats, on voit, nuit et jour, dans les ruës de Paris, les Agens des prétendans à la Couronne, qui les vont visiter et briguer leurs suffrages. De ce nombre sont le Duc de Guise, pour l'affection qui reste dans le peuple pour la mémoire de son père; le

Duc de Mayenne, par l'autorité qu'il s'est acquise, et par les suffrages des membres des Estats, qu'il a choisis à sa dévotion; M. de Nemours, par l'intrigue des Espagnols, auxquels il promet de faire élire leur Infante, dans l'espérance que cette Princesse le choisira pour son époux et partagera cette Couronne avec luy, offrant au Duc de Mayenne de luy laisser son entière authorité; le Marquis de Pons, fils aisné de M. le Duc de Lorraine, comme estant chef de cette illustre Maison, et fils d'un Prince Souverain; le Duc de Savoye, comme fils d'une fille de France; enfin le Roy d'Espagne, pour les services qu'il a déjà rendus au Royaume de France, et estant le seul en estat de le soutenir et de le défendre par l'argent et par les troupes.

Le Lundy 14e de Décembre, advint la confirmation de la prise de la ville de Dun sur la rivière de la Meuse, par le Duc de Boüillon, qui, la nuit du sixiéme au septiéme de ce mois, la fit pettarder, et fut réduite le lendemain à l'obéissance du Roy.

Le Mardy 22e Décembre, le Duc de Mayenne présenta au Parlement une Déclaration, pour y estre vérifiée, contenant les justes et nécessaires causes qui l'obligeoient à faire et continuer la guerre contre le Roy de Navarre, comme hérétique, relaps, et déclaré indigne et incapable de cette Couronne; ensuite, il exhorte tous les Catholiques qui suivent son party de se soustraire de son obéissance, et de s'unir et réunir avec luy pour la conservation de la Religion et de l'Estat, sans quoy il prévoit la ruine inévitable de la France; puis il convie tout le party de la Ligue d'envoyer leurs Députés à Paris, au dix-septiéme du mois prochain, pour ensemblement choisir, sans passion et sans respect de l'intérest de qui que ce soit, le remède qu'ils jugeront en leurs consciences devoir estre le plus utile pour la conservation de la Religion et de l'Estat.

Le même jour, le Parlement de Paris cassa, par un arrest, celuy du Parlement de Chaalons, donné contre le Légat et le prétendu pouvoir d'assister à l'élection d'un Roy.

Le Jeudi 24, ledit arrest fut lacéré et brûlé, sur les degrés du Palais, par ordre du Parlement, en présence du Duc de Mayenne, la ville estant toute en armes.

Cette marque d'infamie n'ébranla point les Politiques, dont le nombre et le pouvoir est grandement augmenté, et

celuy des Seize beaucoup diminué. En sorte que, de cinquante-un Conseillers du Parlement restés à Paris, tous, excepté cinq, favorisent les Politiques. Treize Colonels de la ville se sont déclarés ennemis des Seize, lesquels sont suivis par grand nombre de Capitaines et de Bourgeois, émus à cela par le désir de la paix, qui seule peut être le remède aux misères que Paris souffre depuis près de quatre années, estant cette ville sans commerce pour les marchands, sans travail pour les ouvriers, sans revenu de leurs biens de campagne, sans rentes ni loyers de leurs maisons; mais avec la faim, la pauvreté et les cruels Espagnols au dedans, et des ennemis au dehors, remplis de crainte d'estre plus mal à l'avenir si la paix est plus long-tems retardée.

Janvier 1593.

Au commencement de cette année, se sont rendus ici les Députés des provinces et villes du Royaume, en plus grand nombre qu'on ne croyoit, sur-tout du tiers Estat.

Le Duc de Mayenne, pour illustrer le corps de la Noblesse, a créé un Grand Amiral et quatre Maréchaux de France. Le Marquis de Villars a esté fait Amiral, en récompense des services rendus à la Ligue par son courage pendant le siége de Roüen.

Rosne, nommé depuis quelque tems Maréchal de France. A iceluy ont esté adjoutés les sieurs de la Chastre, de Bois-Dauphin, et S. Pol, qui de Soldat de fortune s'est acquis par sa valeur le titre de Noble.

Le Mardy 5e du mois de Janvier, fut lûë et publiée, et registrée par le Parlement de Paris la Déclaration du Duc de Mayenne, pour l'assemblée des Estats Généraux du Royaume, qui doivent se tenir à Paris le dix-septiéme de ce mois, laquelle Déclaration a esté criée par les carrefours de cette ville, et envoyée dans toutes les principales villes du Royaume soumises à la Ligue.

Le Vendredy 15e a paru un écrit qui a pour titre : *Exhortation de Monseigneur l'illustrissime Cardinal de Plaisance, Légat de N. S. P. le Pape Clément VIII, etc.*, adressé à tous et chacun les Catholiques, de quelque prééminence, estat et condition qu'ils puissent estre, qui suivent le party de l'Hérétique : par lequel il tâche de leur faire voir le

grand tort qu'ils font à leurs consciences et à leur honneur, en servant et assistant un hérétique tel qu'est le Roy de Navarre, contre lequel il donne plusieurs raisons, pour prouver qu'il ne peut point estre Roy de France; et pour ce, il les convie de s'en séparer, pour servir à la conservation de la Religion et de cet Estat, avec les Princes Catholiques et autres Députés des Estats assemblés à Paris, afin de nommer tous unanimement un Roy qui fust véritablement Catholique, et doüé des qualités convenables à cette grandeur, promettant, par l'authorité du Saint Siége et de Sa Sainteté, tout libre accès et sécurité à tous ceux qui le voudroient reconnoître, faisant remarquer le soin continuel et successif qu'ils avoient eu de la conservation de la Religion Catholique et de cet Estat, tous les Papes depuis Sixte VI, jusqu'audit Grégoire XIV, et après ceux-ci, ledit Clément qui l'avoit envoyé à même dessein, et au nom et par l'authorité duquel il parle; et, pour fin, blasmoit grandement l'attentat fait à la dignité du Saint Siége, par les Arrests donnés au Parlement de Tours et de Chaalons, contre les Bulles tant du Cardinal Cajetan, auparavant Légat du Pape Sixte, que du Nonce Landriano, envoyé par Grégoire, que celles qu'il a apportées.

Le Dimanche 17e de Janvier, jour fixé pour l'assemblée des Estats, fut faite une procession à Notre-Dame, à laquelle se trouvèrent les Députés qui estoient arrivés, et firent leurs dévotions, reçûrent la communion de la main du Légat, et entendirent le sermon de Genebrard, qui se distingua par les efforts qu'il fit pour montrer que la Loy Salique, qui est la règle et le fondement du trône François, pouvoit estre changée et corrigée par la Nation. A la fin de son sermon, il annonça que le Légat ordonnoit de faire, dans toutes les Églises de Paris, et successivement, les Prières de quarante heures, pendant la tenuë des Estats, et accordoit diverses indulgences à tous ceux qui y assisteroient.

Le Mercredy 20e de Janvier, le Légat, plusieurs Évêques et autres personnes de considération, accompagnèrent la procession aux Augustins, après laquelle le Père Boudin prescha.

Le Samedy 23e de Janvier, le Duc de Mayenne, se trouvant indisposé, ou attendant les Députés qui estoient en chemin, remit l'ouverture des Estats, qui devoit se faire le vingt-cinquiéme, au lendemain.

Le mardy 26e Janvier, tous les Députés se rendirent à la grande salle du Louvre, au milieu de laquelle, et sous un dais de drap d'or, s'assit le Duc de Mayenne, et à ses costés le Cardinal Pelevé, les Princes, les Ambassadeurs et autres Seigneurs, dans des chaises de velours cramoisy, et ensuite les Députés des trois Ordres, selon leur rang acoutumé.

Auparavant d'ouvrir les Estats, ledit Duc de Mayenne a proposé, pour rendre l'assemblée plus auguste, d'y recevoir plusieurs membres du Parlement, de la Chambre des Comptes et des gens de son Conseil, avec les Princes, les Officiers de la Couronne et les Gouverneurs des Provinces, dont plusieurs estoient déjà dans la salle. Mais cette proposition fut rejettée, estant dangereux de distinguer la Noblesse en deux corps, et d'oster du tiers Estat les Compagnies Souveraines : ainsi le Duc de Mayenne, qui par ce moyen se promettoit d'augmenter son party par ces nouveaux suffrages, reconnut, par ce refus, que son pouvoir n'estoit pas sans bornes, et dit-on que ce refus fut l'effet de l'intrigue du Légat et du Cardinal Pelevé, qui protégeoient le tiers Estat, gens factieux, nécessiteux, ennemis du repos public, affamés du bien d'autrui, sans expérience et jugement dans les affaires publiques, éleus et venus exprès pour favoriser les desseins des Espagnols.

Lorsque cette contestation fut finie, le Duc de Mayenne fit une harangue, dans laquelle, après avoir parlé des services qu'il avoit rendus à la France, il dit que le principal sujet de cette assemblée générale estoit l'élection d'un Roy Catholique, pour terminer les malheurs du Royaume. Ensuite le Cardinal Pelevé parla pour le Clergé; le Baron de Sennesay, pour la Noblesse; et le sieur Honoré du Laurens, Conseiller au Parlement de Provence, pour le tiers Estat. Le discours du Duc de Mayenne a esté trouvé beau, et dans le goût du style de l'Archevêque de Lyon; celuy du Cardinal Pelevé, fort ennuyeux; celuy du Baron, fort court et hardy, et celuy de du Laurens, éloquent.

Le Mercredy 27e Janvier, le Légat, dans une conférence particulière à laquelle il avoit invité les principaux Députés, fit tous ses efforts pour les persuader de faire un Serment, qui seroit signé par tous dans la première assemblée, par lequel tous s'obligeroient de ne jamais faire la paix avec le Roy de Navarre, ni de traiter avec luy. Ce Serment fut re-

jetté, comme injuste et peu respectueux pour le S. Père.

Le Jeudy 28e de Janvier est arrivé à la porte de Paris le nommé Thomas, un des Trompètes du Roy, demandant d'entrer pour parler au Duc de Mayenne : ceux qui gardent la porte luy ont demandé le sujet de son voyage, auxquels il a dit qu'il portoit de bonnes propositions de la part des Princes et Seigneurs Catholiques qui sont auprès du Roy. Sur quoy, il a esté conduit au sieur Belin, Gouverneur de la ville, qui l'a emmené sur l'heure au Duc de Mayenne. Cependant le bruit de cette nouvelle s'estant en même-tems répandu dans Paris, les Bourgeois et le peuple ont couru au Louvre, pour en estre mieux instruits. Alors le Duc estoit malade au lit, et, voyant que ce paquet estoit d'une grande importance, il n'a point voulu ouvrir le paquet qu'en la présence du Légat, du Cardinal Pelevé, de deux Prélats Etrangers, de la suite du Cardinal de Plaisance, de Dom Diego d'Ibarra, Ambassadeur d'Espagne, de l'Archevêque de Lyon, des sieurs de Rosne, de Belin, de Tavannes, Janin, Villeroy et autres de son Conseil : tous lesquels estant entrés dans la Chambre, il a donné ledit paquet au Président Janin, pour en faire la lecture, dont voicy la substance : « Les Princes, « Prélats, les Officiers de la Couronne et principaux Sei- « gneurs Catholiques qui sont auprès de Sa Majesté, meus « des malheurs de la guerre, et sçachans très-bien la bonne « et sainte intention du Roy, et après avoir reçû de S. M. sa « promesse, offrent d'entrer en conférence et communication, « par Députés d'entre eux, avec d'autres de leur part, en tel « lieu qu'ils aviseront plus commode, comme entre Paris et « S. Denis, se promettant qu'avec l'aide de Dieu, toujours « autheur de paix et conservateur de cette Monarchie, ils « trouveront, par cette Conférence, le remède aux maux du « Royaume et le repos pour tous les gens de bien. Fait à « Chartres, le 27 Janvier 1593. Signé : Revol. »

Soudain après la lecture de ce cy-dessus, le Cardinal de Plaisance se leva, tout émû, et dit, sans consultation et délibération aucune, que cette proposition estoit hérétique; que ce seroit tomber dans l'Hérésie et la soutenir que de l'examiner et d'y faire réponse, et qu'il falloit punir celuy qui l'a apportée. Le Cardinal Pelevé et Dom Diego d'Ibarra, loüerent grandement ce zèle, et ont esté de l'avis du Cardinal de Plaisance; mais le sieur Janin et Villeroy, sans

adresser la parole au Légat, ont donné occasion à l'assemblée de faire réflexion que ladite lettre n'est pas adressée au seul Duc de Mayenne, mais à tous les Estats, auxquels on ne peut se dispenser de la communiquer, et aviser avec eux s'il y faut répondre ou s'il la faut rejetter; que les Députés auroient un juste sujet de se plaindre si on leur céloit ladite lettre; d'autant plus que toute la ville estoit déja instruite, par le Trompette, qu'elle estoit adressée au Duc de Mayenne et aux Députés des Estats. Sur quoy la décision fut remise au lendemain.

Le Jeudy 29e de Janvier, plusieurs Députés reçûrent copie d'un Edit du Roy de Navarre, en réponse de la Déclaration du Duc de Mayenne, publiée le cinquième du même mois, dans lequel ils ont découvert les artifices des François rebelles, nommément de leurs chefs, l'hardiesse du Duc de Mayenne, en convoquant les Estats du Royaume, et usurpant ainsi l'authorité Royale : prouve et défend son droit naturel à la Couronne; déclare qu'il est disposé de se faire instruire dans la Religion Catholique, et qu'il embrassera le moyen le plus court pour y parvenir, ce qu'il a déjà témoigné par la permission aux Princes et aux Officiers de la Couronne et autres Seigneurs Catholiques, pour faciliter et approuver l'instruction qu'il désire, que les mal-intentionnés ont voulu empêcher; déclare enfin la prétenduë tenuë des Estats, convoqués sans authorité dans la ville de Paris, une entreprise contre les loix, le bien et le repos du Royaume, et tout ce qui y a esté fait, ou sera fait, abusif et de nul effet, et défend à toutes personnes d'y aller, envoyer, ni avoir aucune intelligence, ni donner passage à ceux qui iront, déclarant ceux qui ont fait cette convocation, ou qui contreviendront au présent Edit, atteints et convaincus de crime de lèze-Majesté au premier chef; accordant néantmoins quinze jours de tems à tous ceux qui s'en voudront retirer, pour se rendre à leur devoir et à son service, avec promesse de les bien recevoir, comme aussi de ne vouloir plus pardonner, pour l'advenir, à ceux qui se rendront opiniastres en une si injuste cause.

Le même jour, le Légat, le Cardinal Pelevé et les autres Seigneurs qui avoient hier esté présens à la lecture de la proposition des Princes et Seigneurs Catholiques qui sont auprès du Roy, se sont rendus auprès du Duc de Mayenne,

où le Légat, avec de nouvelles raisons, a tâché de montrer que la Conférence qu'on demandoit devoit estre refusée absolument, sans faire de réponse. Le Cardinal de Pelevé et Dom Diego d'Ibarra ont esté de son sentiment; mais tous les autres ont conclu que ladite lettre seroit apportée aux Estats, ce que le Duc de Mayenne a favorisé.

Le Samedy 30e de Janvier, le Légat, fâché de ce qu'on avoit renvoyé la Conférence à l'avis des Députés des Estats, a mandé, ce matin, les sieurs Prevost, Curé de S. Sevrin, et et Pigenat, Curé de Saint-Nicolas, auxquels il a remis ladite proposition, pour estre examinée par la Sorbonne.

Février.

Le Lundy 1er jour de Février, furent trouvés aucuns placards affichés sur toutes les portes du Louvre et dans les carrefours de la ville, par lesquels les Seize et leurs adhérans protestoient contre la Conférence demandée par les Catholiques estant auprès du Roy de Navarre, la déclarant par avance nulle, au cas qu'elle fût accordée, semblablement de nul effet tout ce qui y seroit dit et résolu.

Le Mardy 2e de Février, jour de la Purification, Pelletier, Curé de S. Jacques, dans le sermon qu'il fit dans son Eglise, annonça ladite Conférence, comme le plus grand malheur qui peust arriver à la Religion, d'autant que ceux qui la demandoient estoient *des loups cachés sous la peau de brebis, qui ne cherchent qu'à tromper, surprendre et égorger le bercail de J. C.*

Le Samedy 6e de Février, les Estats assemblés à Paris escrivirent aux Magistrats de la ville de Rheims qu'ils attendoient avec impatience leurs Députés, pour résoudre les points principaux; que, pour cette fin, le Duc de Mayenne avoit pourvû et donné ordre pour la seure conduite desdits Députés, sous bonne escorte.

Le Vendredy 19e de Février, les Docteurs Prévost et Pigenat, auxquels le Légat avoit donné la proposition des Princes et Catholiques du party du Roy de Navarre, pour en avoir le jugement et la censure de la Faculté de Théologie; et ladite Faculté, ayant communiqué avec tout le Collége de Sorbonne, en la manière accoutumée, a donné un décret, authorisé de beaucoup de raisons et exemples et,

textes de l'Ecriture-Sainte, par lequel icelle proposition est déclarée *hérétique, schismatique, pleine de blasphêmes et de rébellion à l'Eglise, tenant et soutenant un Hérétique.* Lequel décret a esté porté par lesdits Docteurs au Légat, qui l'a envoyé à plusieurs Députés pour estre communiqué à tous les autres, auparavant que l'assemblée générale donnât son avis sur ladite proposition.

Le Samedy 20e de Février fut faite une assemblée particulière, dans la maison du Cardinal de Pelevé, à laquelle Dom Diego d'Ibarra, et plusieurs Députés des Estats attachés au Roy d'Espagne, se trouvèrent : dans laquelle, après avoir lû et loüé le décret de la Sorbonne, qu'on avoit rendu public, il fut convenu de rejetter ladite proposition, lorsqu'elle seroit présentée aux Estats pour déliberer sur icelle : 1° Parce qu'elle n'estoit signée d'aucun Prince, ni Seigneur Catholique, mais seulement par Revol, Secrétaire d'Estat dudit Roy de Navarre; 2° qu'elle n'avoit esté faite que par la permission et congé du Roy; 3° qu'elle n'estoit qu'un artifice pour interrompre le cours des Estats; 4° que la Conférence estant accordée, c'est favoriser l'establissement du Roy de Navarre, que ceux qui sont auprès de luy reconnoissent pour leur Seigneur naturel et Roy donné de Dieu.

Le Jeudy 25e de Février, ladite proposition fut portée aux Estats et mise en délibération. Toute cette séance se passa dans de grandes contestations; les uns l'ont rejetée par les raisons produites chez le Cardinal de Pelevé, et à cause du décret de la Sorbonne; les autres l'ont voulu recevoir : 1° A cause de l'estat des affaires présentes, de la nécessité du peuple et sur-tout de la ville de Paris; 2° parce que la déclaration du Duc de Mayenne, publiée avant la tenuë des Estats, les convie de s'unir à luy et promet de les escouter, et que de les refuser, c'est manquer à sa parole; 3° parce que les Estats doivent embrasser tous les moyens possibles pour assoupir les troubles de la Religion et de l'Estat, et par autres argumens.

Après ces vives réponses de part et d'autre, il a esté enfin résolu ce qui s'ensuit, par un commun avis des trois Ordres. Sçavoir : « Que l'on ne confèreroit directement ou indirec-
« tement avec le Roy de Navarre, ou autre Hérétique, ni
« de chose qui concernast son establissement et obéissance,
« ni de la doctrine de la Foy; mais que l'on pouvoit con-

« férer avec les Catholiques, suivans son party, pour les « choses qui concernent la conservation de la Religion, de « l'Estat et repos public, et de leur réunion à l'Eglise Ca- « tholique, Apostolique et Romaine; le tout, après en avoir « conféré avec M. le Légat, et qu'à cette fin seroit faite ré- « ponse à ladite proposition, en termes le plus doux et gra- « cieux que faire se pourroit et sans aucune aigreur; et que, « tant en la réponse qu'en la Conférence, on pourroit re- « montrer et déduire les raisons pour lesquelles on ne de- « voit reconnoître un Hérétique pour Roy, ni personne « qui fît profession d'autre Religion que de la Catholique, « Apostolique et Romaine. »

Le Samedy 27e de Février, les Estats députèrent exprès à Monsieur le Légat, pour luy apporter ladite délibération. Ledit Légat, après l'avoir luë, n'a pû cacher son ressentiment contre l'Assemblée, laquelle il luy paroît avoir méprisé le décret de la Sorbonne. Mais, après plusieurs plaintes et exclamations, il l'a approuvée, dans l'espérance, a-t-il dit, que cette Conférence pourra servir à réunir les Catholiques Royalistes avec les Catholiques de la sainte Union.

Le Dimanche 28e de Février fust faite une procession aux Jacobins.

Le même jour, le Roy partit pour Saumur, où s'estoit renduë la Princesse Catherine, sa sœur, Régente de la basse Navarre; et cependant ses troupes s'approchoient près d'Orléans, et faisoient craindre le siége de cette ville, ce qui inquiétoit grandement les Estats.

Dans le même tems, le Duc de Mayenne partit pour aller à Soissons, après avoir confié à ses amis de faire prolonger autant qu'ils pourroient la réponse des Estats à la proposition des Catholiques Royalistes, et reçû parole du Cardinal Pelevé que pendant son absence il ne seroit nullement parlé de l'élection d'un Roy, et qu'il seroit en brief de retour à Paris, son voyage n'estant que pour recevoir l'armée que conduisoit au secours de la Ligue le Comte Charles de Mansfeld, et pareillement le Duc de Feria, avec son Docteur, Dom Inigo de Mendoza, et Jean-Baptiste de Taxis, tous Députés du Roy d'Espagne pour venir en ladite Assemblée.

Le lendemain, les Estats écrivirent au Duc de Mayenne, l'estat où se trouve la ville d'Orléans, et le prient instamment de vouloir luy donner un prompt secours, sans quoy ils ne seroient point asseurés dans Paris, n'ayant aucune ville aux environs qui ne soit au Roy.

Le même jour, ils écrivirent aux Maires et Eschevins de la ville de Rheims, qu'ils avoient donné avis audit Duc de Mayenne, « que l'ennemy s'estoit rapproché jusques aux fauxbourgs de votre ville, et l'avons prié de vous envoyer le secours nécessaire pour vous défendre ».

Mars.

En le commencement de ce mois, le Duc de Mayenne s'est abouché avec Suarez de Figherra, Duc de Feria, Ambassadeur d'Espagne, et ses collègues, qu'il a trouvés à Soissons, et dit-on qu'après aucuns propos assez piquans de part et d'autre, il a esté convenu que ledit Duc de Mayenne travailleroit pour faire élire Royne de France Donna Clera Eugenia, Infante d'Espagne, et que les Ambassadeurs luy avoient promis la Bourgogne pour luy et ses descendans, le Gouvernement de Picardie, sa vie durant, la Lieutenance Générale de la Royne dans tout le Royaume, de l'argent pour acquitter ses dettes, et qu'ils luy avoient donné vingt mille écus comptant, des lettres de change pour en recevoir deux cens mille dans quelques mois.

Le Jeudy 4e de Mars, les Estats assemblés à Paris firent réponse à la proposition faite le vingt-sept Janvier par les Princes, Prélats, Officiers de la Couronne, et autres Seigneurs Royalistes, dans laquelle, après avoir marqué leur ardent désir pour la paix et pour la conservation de la Religion, et avoir exalté la protection du Roy d'Espagne, comme un très-puissant bouclier contre l'effort des Hérétiques, ils acceptent ladite Conférence, pourvû qu'elle soit entre Catholiques seulement, et pour adviser aux moyens de conserver notre Religion et l'Estat; et, pour ce qui est du lieu, que les Royalistes avoient proposé entre Paris et S. Denis, ils les prient d'avoir pour agréable le lieu de Montmartre, de S. Maur, ou Chaillot, en la maison de la Royne, et d'y envoyer leurs Députés dans la fin du présent

mois, à tel jour qu'ils souhaitteront, et d'en donner avis aux Estats.

Le Vendredy 5e de Mars, le Duc de Mayenne, avec trois mille hommes de pied et huit cens chevaux, fut joindre l'armée de Charles Mansfeld, que le Roy d'Espagne envoye au secours de la Ville, composée de troupes Wallonnes, Espagnoles et Italiennes. On espère qu'elle s'approchera bien-tost d'icy pour rendre libres les rivières de Marne et de Seine, que les troupes du Roy de Navarre tiennent depuis trois années bouclées, et qu'après elle attaquera Saint-Denis et autres lieux, qui barrent le commerce.

Le Lundy 8e de Mars, le Duc de Mayenne a mis le siége devant la ville de Noyon, avec l'armée des Alliés, qui est d'environ dix mille hommes. Rosne, qui a conseillé ce siége, a écrit icy que dans peu de jours cette ville sera réduite sous l'obéissance de la Ligue; après quoy, elle s'approchera de Paris.

Le Mercredy 17e de Mars, sur les plaintes de plusieurs Envoyés de diverses villes de la Ligue, qui se plaignent des impositions qui se lèvent ès passages des villes, ponts, des rivières et autres lieux, par aucuns particuliers qui disposent à volonté desdits deniers, sans Lettres Patentes ou autre pouvoir; comme aussi des rançonnemens et extorsions qui se commettent par les gens de guerre, tant de la suite des armées, que des garnisons, sans respect aucun des lieux saints, de l'âge et sexe, ni du party; les Estats en ont écrit au Duc de Mayenne, et le prient de donner ses ordres pour empêcher lesdits désordres, et de vouloir ordonner aux Gouverneurs et Seigneurs des villes, ou Commandans des armées et de garnison, et autres, de ne plus permettre la levée des tailles et contributions, en deniers, bleds, vins, autres vivres, sinon par des Lettres Patentes, duëment signifiées et enregistrées. Cet ordre sera observé, en ce tems, comme mille autres.

Il fut encore délibéré d'écrire à tous les Députés nommés par les villes de se rendre au plustost à l'Assemblée des Estats Généraux, et entre autres aux Princes qui ne s'y estoient point rendus, entre autres au Duc de Guise, qu'ils conjurent au nom de Dieu, auquel ils sont assemblés, de venir, en la plus grande diligence qu'il lui sera possible, à ladite Assemblée, pour ne point perdre la bienveillance des Estats et du

peuple, et la gloire de sa maison; l'assurant que sa présence sera pour eux une puissante armée pour la ruine des ennemis de l'Estat.

Ensuite fut lûë une lettre des Maires et Eschevins de la ville d'Orléans, contenant un triste détail de la misère dans laquelle cette ville est réduite depuis six ans, estant bloquée jusques sur les fossés, et privée de tous moyens; ayant porté, sans aucune aide, les frais des garnisons et des pauvres habitans; estant le théâtre sur lequel l'ennemi jouë ses plus cruelles tragédies, sans qu'on ait eu jusques icy aucune commisération, quelques remontrances que cette ville aye fait à son Altesse le Duc de Mayenne; et finissant ladite lettre qu'en vûë de leur fidélité et de leur affection, ils s'intéressent auprès de son Altesse pour la venir secourir.

Le Vendredy 19e de Mars, fut répondu, par les Estats, à une lettre des Députés d'Orléans, dans laquelle, après avoir pris part aux incommodités et mésaises des habitans de la ville d'Orléans, et leur avoir promis tous les remèdes possibles pour les secourir, ils les pressent d'envoyer leurs Députés aux Estats, où ils sont désirés, autant pour prendre leurs conseils que pour estre témoins des diligences de l'Assemblée pour leur donner contentement; enfin ils les exhortent de ne point perdre la gloire qu'ils ont acquise par leur constance et leur courage, mais bien de l'augmenter en résistant à toutes sortes d'entreprises des ennemis, attendant que Monseigneur le Duc de Mayenne pourvoye à toutes leurs nécessités, de quoy ils le sollicitoient incessamment.

Le même jour, fut donné avis au Duc de Mayenne de l'estat des villes d'Orléans, de Rheims et de Selles en Berry, cette dernière ville estant assiégée par le Baron de Biron, dont la perte en entraîneroit plusieurs autres.

Le Samedy 29e de Mars, le Duc de Feria est arrivé à Paris, avec les deux autres Ambassadeurs du Roy Catholique. Il estoit escorté de plusieurs Grands Seigneurs Ligueux, que le Duc de Mayenne luy avoit donnés, et de plusieurs autres partisans des Espagnols, qui, quelques jours auparavant, s'estoient rendus auprès de luy. Lorsqu'il a esté près de Paris, le second fils du Duc de Mayenne, accompagné de la Noblesse, des Officiers de la Ville, sortit au-devant de luy. Dans le même tems, les Estats mirent en délibération s'il le devoient aller saluer ou non, ce qui donna sujet d'une

grande contestation entre les Députés; les uns estant pour l'affirmative, et les autres pour la négative. Mais, après avoir bien crié, bien disputé, il fust arresté qu'on députeroit quelques membres de chaque Chambre, pour luy témoigner la joye que sa venuë donnoit à l'Assemblée : ce qui fut fait.

Le Mardy 30e de Mars, fut reçûë et lûë la réponse des Catholiques Royalistes, qu'on attendoit de jour en jour; elle estoit signée par Revol, un des Secrétaires du Roy de Navarre, et cachettée des armes du Cardinal de Bourbon. Elle porte en substance, qu'après avoir attendu un tems considérable, un assez long tems, la résolution des Estats sur la proposition faite par les Royalistes, le Roy de Navarre estoit parti de Chartres auparavant que ladite résolution y arrivât, et pareillement que les Princes et plusieurs Officiers de la Couronne en estoient partis, auxquels ceux qui sont demeurés icy ont écrit la réception de votre réponse, afin qu'au plustost ils se rendent à Mante pour vacquer à cette affaire. Cependant les Princes et Seigneurs qui sont encore icy leur rendront, dans le quinziéme du mois prochain, une plus ample résolution sur le lieu et les suretés qui regardent la Conférence, en attendant qu'il leur plaise d'avertir les Princes et Seigneurs qui reconnoissent Sa Majesté, des noms ou de la qualité et nombre des personnes qu'ils voudront députer, afin d'avancer la conclusion.

Le Mercredy 31e, le Duc Feria fut averti de ladite réponse; il craignit que les Estats ne commençassent ladite Conférence auparavant l'élection d'un Roy, pour laquelle il estoit venu. C'est pourquoy il a fait demander audience à l'Assemblée pour luy notifier la charge qu'il avoit du Roy son maître; les Estats ont délibéré qu'ils luy donneront ladite audience le second du mois prochain.

AVRIL.

Le Jeudy 1er Avril, fut chanté à Notre-Dame le *Te Deum*, pour rendre graces à Dieu de la prise de la ville de Noyon, qui s'estoit renduë à composition, le trente du mois dernier, après près de trois semaines de siége, pendant lequel Antoine d'Estrades, qui en estoit le Gouverneur, fit périr trois mille des assiégeans, pour conserver cette nouvelle conqueste. Le

Duc de Mayenne y a mis le régiment de son fils, sous le commandement de François Blanchard du Cluseau.

Le même jour, les Estats ont écrit au Duc de Mayenne, pour le féliciter de l'heureux succès de ses entreprises, et pour le supplier de venir au plus tost que faire se pourra, afin d'aviser à la résolution principale de l'Assemblée (l'élection d'un Roy), attendu que la longueur peut apporter beaucoup d'incommodités et dommages aux affaires publiques, et que les ennemis se fortifient tous les jours aux environs de cette ville, ainsi que nous l'avons déja plusieurs fois averti.

Le Vendredy 2e d'Avril, le Duc Feria s'est rendu dans la cour du Louvre sur les quatre heures du soir; les Estats ont député deux Évêques, deux Gentils-hommes et deux Conseillers du tiers Estat, qui l'ont reçû au pied du grand escalier; au haut dudit escalier, il a esté reçû par le Cardinal Pelevé, plusieurs Prélats et principaux de l'Assemblée, qui l'ont mené dans la Salle jusques au daix, sous lequel il y avoit trois chaises, une au milieu couverte d'un tapis de velours violet, semé des fleurs de lys d'or, et plus relevée que les deux autres, laquelle est vuide pour montrer qu'elle attendoit un Roy. Le Cardinal s'est assis dans celle de la main droite, et le Duc de Feria dans celle de la main gauche. Lorsque tous ont esté placés, le Duc de Feria a fait une harangue en latin; le commencement de cette harangue contient un détail circonstancié des services que le Roy d'Espagne a rendu de tout tems à la France, depuis que le venin de l'Hérésie y a pénétré, sous François II, Charles IX, Henry III, et sur tout depuis la mort du Duc d'Alençon, qui est l'époque des premiers désirs du Prince de Béarn au sceptre de ce Royaume; en unissant ses forces à celles des Seigneurs de Guise : « Par le même secours, cette noble ville, Roüen et autres, ont encore esté conservées, sur le point qu'elles se voyoient perduës, et cela dans un tems où Sa Majesté Catholique a laissé ses propres affaires, à son grand préjudice et désavantage, laissant toujours pardevers vous des serviteurs de mérite, pour vous assister de leurs avis au milieu de vos difficultés, et entretenant des gens de guerre dont la solde excède jà six millions d'or, sans que le Roy Philippe s'en soit prévalu d'aucun profit; non content de cela, il a travaillé pour la convocation et assemblée de ces

célèbres Estats; et pour ce il a sollicité nos SS. PP. les Papes d'épouser votre cause, offices et secours, que nul Royaume de la terre n'a jamais expérimenté dans de semblables necessités; et pour y porter un prompt remède, il m'a envoyé à vous, pour vous faire entendre de sa part que votre conservation consiste à élire un Roy zélé pour la Religion et puissant pour vous défendre et garantir de vos ennemis, vous promettant son ancienne amitié et de vous continuer le même secours, voire plus grand, s'il est besoin, etc. »

Après cette harangue, il a présenté au Cardinal de Pelevé, Président de l'Assemblée, la lettre suivante, qui a esté lûë publiquement par M. de Piles, Abbé d'Ôrbé, Secrétaire des Estats.

LETTRES DU ROY D'ESPAGNE. « Dom Pilippe, par la grace de Dieu, Roy d'Espagne, des deux Siciles, de Hiérusalem, etc.

Nos Révérends, Illustres, Magnifiques et bien aimés, je désire tant le bien de la Chrétienté et en particulier de ce Royaume, que, voyant de quelle importance est la résolution qu'on traite pour le bon établissement des affaires d'iceluy, jaçoit qu'un chacun sçache ce qui a esté ci-devant procuré de ma part, et quelle assistance j'ay donné et donne encore à présent, je ne me suis néanmoins contenté de tout cela, ains ay voulu, en outre, déléguer par devant vous un personnage de telle qualité qu'est le Duc de Feria, pour s'y trouver en mon nom et, de ma part, faire instance que les Estats ne se dissolvent qu'on n'aye, au préalable, résolu le point principal des affaires, qui est l'élection d'un Roy, lequel soit autant Catholique que le requiert le tems où nous sommes, à ce que par son moyen le Royaume de France soit restitué en son ancien estre, et de rechef serve d'exemple à la Chrétienté. Or, puisque je fais en ceci ce qu'on a vû et qu'on void, la raison veut que ne laissiez pas de là écouler cette occasion et opportunité, et que par ce moyen j'aye le contentement de tout ce que je mérite en l'endroit de votre Royaume, en recevant une satisfaction, laquelle, quoyque elle vise purement à votre bien, j'estimeray néantmoins estre fort grande pour moy-même. Et pour autant j'ay voulu vous admoneste tous ensemble, vous qui marchez pour le service de Dieu, de faire voir maintenant et montrer, par effet, tout ce de quoy

vous avez jusques à présent fait profession : attendu que ne sçauriez rien faire qui soit plus digne d'une si noble et si grande Assemblée, comme plus particulièrement vous dira le Duc de Feria, auquel je me remets. De Madrid, le 2 de Janvier 1593. LE ROY. Dom Martin de Idiaos. »

A cette harangue, le Cardinal Pelevé, Président de l'Assemblée, a répondu par une autre, beaucoup plus longue, qui a roulé sur le bonheur de la France lorsquelle estoit gouvernée par des Roys Catholiques, qui non-seulement avoient prévenu que les Hérésies ne pénétrassent dans le Royaume, mais encore avoient secouru ses voisins pour les chasser de leurs Estats; sur les malheurs que l'Hérésie avoit causé dans la France; sur les grandes obligations qu'on avoit au zéle du Roy Catholique, qui avoit pris la défense de la Religion par toute la terre; et a continué jusques sur la fin les éloges dudit Roy, le béatifiant par avance, annonçant que Dieu, en récompense de ses travaux, l'élèvera aux tabernacles des bienheureux, et qu'il viendra au devant de luy avec une infinité des peuples qu'il a retirés des ténèbres de l'infidélité, et mille milliers d'Anges portant en leurs mains des couronnes de gloire, et tout cela pour porter l'Assemblée de contenter ledit Roy, dans l'élection d'un Roy, en reconnoissance de ce que la France luy doit.

Le Lundy 5e d'Avril, les Estats délibérèrent d'accepter la Conférence, le lieu et le tems proposés par les Royalistes, et de nommer douze personnes d'honneur et d'intégrité, experts dans les affaires, et zélés pour la Religion Catholique et pour le repos du Royaume, dont ils ont donné avis aux Royalistes, les avertissant que, pour la sûreté mutuelle, il sera donné, de part et d'autre, des passe-ports en blanc pour estre remplis des noms des Députés.

Le Mercredy 7e d'Avril, le Duc de Feria, fâché que les Estats eussent consenti à ladite Conférence, assembla dans son logis plusieurs Députés de son party, pour chercher les moyens pour rendre cette Conférence infructueuse, et qu'elle ne retardât pas l'élection d'un Roy.

Le même jour, fut reçûë et lûë dans l'Assemblée des Estats une lettre de M. le Duc de Guise, qui l'assure de se joindre à eux, et d'employer son pouvoir, ses biens et même sa vie pour les intérêts communs, et leur demande quelques jours de délai, sur l'espérance qu'il a d'un combat entre

M. de Nevers et luy ; après lequel il obéira à l'Assemblée, à M. le Duc de Mayenne, son oncle.

Le Vendredy 9e d'Avril, fut enterré le Président Charlet, dans sa Chapelle dans l'Eglise des Augustins; sa candeur, son affabilité le font regretter de tous ceux qui l'ont cogneu.

Le Mardy 13e d'Avril, les Royalistes ont envoyé un passe-port en blanc à l'Assemblée, afin qu'elle le remplisse des noms de douze Députés, ou plus, qu'elle choisira pour assister à la Conférence acceptée des deux partis ; et ont demandé un passe-port pour un pareil nombre, qu'ils choisiront pour la même fin ; et, quant aux lieux que les Estats leur ont nommés dans la lettre du 5 du même mois, sçavoir : *Montmartre*, *Saint-Maur* ou *Challiot*, ils leur paroissent trop petits pour loger les Députés de chaque part, et leur proposent *Saint-Germain-en-Laye* ou *Aubervilliers*, dans l'un desquels tous les Députés peuvent loger commodément.

Le Jeudy 15e d'Avril, l'Assemblée fit réponse aux Royalistes, qu'elle leur envoyoit un passe-port pour tel nombre de leurs Députés qu'ils souhaiteront; qu'ils acceptent le lieu d'Aubervilliers, celuy de Saint-Germain estant trop loin et incommode pour la difficulté des bacqs; qu'ils ont député trois des leurs pour aller reconnoître ledit lieu et le moyen de s'y loger, pour lesquels ils les prient de leur envoyer un passe-port ; que, s'ils pouvoient se trouver, Samedy ou Lundy prochain, à midi, au village de la Chapelle, ils iroient, tous ensemble, sur le lieu, marquer les quartiers pour les uns et pour les autres, et qu'au cas que ledit lieu ne se trouvât pas commode, il sera donné pouvoir aux Députés, de part et d'autre, de s'accommoder ensemble d'un des trois lieux proposés dans le commencement, lequel sera agréé de part et d'autre.

Le Vendredy 16e d'Avril, les Députés des Estats, et surtout les Parisiens, qui, depuis la prise de Noyon par le Duc de Mayenne, attendoient, de jour en jour, que son armée victorieuse s'approcheroit de Paris, pour déboucler le haut et le bas de la rivière de Seine, apprirent que ladite armée, déjà fort diminuée, soit par le siége, soit par les grands froids, les neiges et les pluyes, soit par la division et les mécontentemens, advenus entre les Wallons, les Allemands et les Italiens, dont la plûpart s'estoient débandés, faute de

solde, n'estoit plus en estat de venir les secourir, et qu'elle avoit pris le chemin de Flandres. Cette nouvelle cause une tristesse qui paroît sur tous les visages des habitans. De plus, que le Duc de Mayenne, qui devoit se rendre au plus tost à Paris, pour accélérer l'élection d'un Roy, estoit allé à Rheims pour conférer avec les Princes de sa maison.

Le Mercredy 21e d'Avril, les trois Députés de part et d'autre sont partis les uns de Paris, et les autres de S. Denis, pour aller reconnoître les lieux autour de Paris, pour y tenir cette fameuse Conférence, que les deux partis paroissent désirer, mais par divers motifs ; et, après avoir parcouru tous ces différens lieux et avoir contesté sur chacun, ils ont choisi unanimement le Bourg de Suresne, près Madrid, joignant l'Abbaye de Lonchamp. Ce lieu choisi, ils ont appellé un paysan, à qui ils ont donné un quart d'écu, pour jetter le sort, à croix ou pille, sur le département des logis. Il est que la croix est échûë au parti des Catholiques et le quartier du village où est l'Eglise : ce qu'on dit estre un bon présage pour la sainte Union, qui croit à la Croix et à l'Eglise.

Le Vendredy 23e d'Avril, ont esté nommés, de la part des Estats, pour assister à la Conférence, Messieurs Pierre d'Espinac, Archevêque de Lyon ; François Péricard, Evêque d'Avranches ; Geoffroy de Bissi, Abbé de S. Vincent de Laon ; André de Brancas de Villars, François Averson, Pierre Janin, Jean-Louys de Pontalier, Louys de Montigny, Nicolas du Pradel, Jean le Maistre, Estienne Bernard, Honoré Dulaurens, et les sieurs de Villeroy, lors absens. De la part des Royalistes, Messieurs Renaud de la Beaune, Archevêque de Bourges, François le Roy de Chavigny, Nicolas d'Angennes Rambouillet, Gaspard de Schomberg, Pomponne de Bellièvre, Godefroy Camus de Pontcarré, Jacques-Auguste de Thou, Louis Revol, et de Vic, Gouverneur de S. Denis.

Les deux partis ont donné pouvoir réciproquement à leurs Députés de se trouver en ladite Conférence, de faire des ouvertures, des propositions, d'entendre et de répondre, selon leur prudence, pour tout ce qui pourra servir à la réunion des Catholiques, conservation de la Religion Catholique Romaine, et au bien et repos de l'Estat.

Le Samedy 24 d'Avril, le Président le Maître et le sieur

du Vair, chargés par les Estats pour examiner les oppositions qu'on avoit faites dans plusieurs séances contre la réception du Concile de Trente, que le Légat poursuivoit avec ardeur, ont présenté à l'Assemblée vingt-trois articles, qui blessent les droits de la Couronne et les libertés de l'Eglise Gallicane, lesquels, par ordre de l'Assemblée, ont esté enregistrés, avec promesse d'en donner copie à qui le demanderoit.

Le Jeudi 29 d'Avril, fust tenuë à Suresne la première séance entre les Députés Royalistes et ceux des Estats. Les derniers, avant de partir, ont esté trouver le Légat, qu'ils ont conduit à la Chapelle de la Royne, où il a dit la Messe, à laquelle le Cardinal Pelevé et plusieurs Prélats ont assisté. Après la Messe, le Légat s'est assis, et leur a fait un discours pour animer leur zèle, leur fidélité, pour les intérests de Dieu. Il a remis devant les yeux l'exemple de S. Pierre le Martyr, dont on fait aujourd'hui la feste, lequel, estant prest de souffrir le Martyre, écrivit en terre, de son propre sang, *Credo in Deum*, pour témoigner sa foy et son zèle invincible, et leur a donné sa bénédiction. Ils se sont rendus à Suresne, où peu aprés sont arrivés les Royalistes, avec lesquels ils se sont entretenus avec des marques de bonté et d'amitié réciproques. Les Députés des Estats, ayant reconnu que Rambouillet estoit du nombre des Royalistes qui devoient assister à la Conférence, les ont priés fort doucement et civilement de témoigner audit Rambouillet qu'ils seroient très-aises qu'il se fust excusé de prendre cette charge, et les ont priés de vouloir luy en parler, attendu ce qui s'estoit passé aux Estats de Blois : à quoy ils répondirent que cela regardoit ceux qui les avoient commis, mais que, dans la suite, ils feroient tout leur possible, afin que ce cas n'interrompist pas la Conférencé ; et aussi-tost ils ont prins leurs places, ont vérifié les passe-ports, reconnu leurs pouvoirs réciproques, mis ordre à leur garde, et proposèrent une cessation d'armes, de part et d'autre, de quelques lieuës à la ronde.

Le lendemain 30e d'Avril, les Députés des Estats sont partis des Estats pour aller à Suresne, où ils sont arrivés environ une heure après midi ; et, auparavant de s'asseoir, ils ont demandé aux Royalistes si le sieur de Rambouillet devoit prendre place à cette Conférence, vû le soupçon que Madame de Guise avoit qu'il n'eust conseillé la mort

du Duc de Guise. Il leur a esté répondu qu'il ne leur appartenoit pas de résoudre cette question, ni de défendre audit sieur de s'y trouver : sur quoy lesdits Députés des Estats dirent qu'ils ne pouvoient continuer la Conférence qu'ils ne fussent satisfaits sur ce point, et se sont retirés sur l'heure à une chambre à part, et les Royalistes aussi.

Sur quoy le sieur de Rambouillet leur a fait dire qu'ils agréassent de l'écouter. Messieurs de Lyon, d'Avranches, de Belin et de Janin, ont été députés pour l'entendre, et, après plusieurs propos de part et d'autre, M. de Lyon luy dit qu'ils n'estoient point pour ouïr ses justifications ni pour l'accuser, ains pour représenter le retardement que sa présence apporteroit aux affaires ; que cependant ils porteroient sa satisfaction à Madame de Guise, et qu'il la prioit pour le bien public de vouloir l'excuser de sa députation. A quoy ledit Rambouillet répliqua qu'il ne pouvoit le faire, sans se faire un grand tort et sans l'agrément de ceux qui l'avoient député.

Les Députés des Estats ont voulu s'en retourner ; mais, M. de Schomberg leur ayant promis de faire tout le possible pour leur donner contentement, ils rentrèrent dans la Conférence, prirent leurs places, mais ne voulurent point entrer dans les principales affaires, qu'après l'arrivée du Duc de Mayenne, qui estoit en chemin pour se rendre à Paris.

Cependant, en attendant d'accorder la cessation d'armes, il fut accordé, de part et d'autre, qu'on manderoit aux garnisons de ne faire aucune course ni acte d'hostilité, et qu'on accorderoit des passe-ports, et qu'on donneroit des gardes pour la sûreté des Députés Royalistes qui demeuroient à Suresne ; et, pour ce, leur a esté offert cinquante arquebusiers et un officier.

TABLE ANALYTIQUE

DES MÉMOIRES DE PIERRE DE L'ESTOILE

Depuis le mois d'août 1589 *jusqu'au mois d'avril* 1593

1589

Aout. — La mort du Roi Henri III connue à Paris. — Paroles de Madame de Montpensier. — Feux de joie et prédications dans Paris. — Libelles criés dans les rues. — Prisonniers élargis. — Ligueurs noyés. — Mort de M. de Neufville. 3-7

Septembre. — Arrêt pour la levée des deniers. — Eau du Gaudisseur pour les plaies. — Bataille d'Arques. 7

Octobre. — Le Parlement contraint d'absoudre Legay. — Fausse nouvelle de la mort du Béarnais. 8

Novembre. — Le Roi Henri IV surprend les faubourgs de Paris. — Il couche au Petit-Bourbon. — Son appréhension au sujet d'un moine qui l'avait conduit en haut du clocher de Saint-Germain-des-Prés. — Arrivée de Maienne qui rassure la ville. — Un pétard attaché à la porte Saint-Germain ne joue pas. — Le Roi retire ses troupes. — Raphelin, Blanchet et Sérouse pendus. — Conspirations contre la ville. — Le fils de L'Estoile part pour la guerre. — L'Estoile fait courir une copie de la lettre du Prieur des Jacobins écrite à Mlle Caminat. 9-11

Décembre. — Le château de Vincennes rendu. — Perrichon, ligueur, tue Muteau. — Il est pendu. — L'Estoile est témoin du supplice. — Le Roi prend la ville de Vendôme. — Fait justice de Benehard et de Jessé. — S'empare du Mans, où commandait Bois-Dauphin. — Falaise se rend à discrétion, avec son gouverneur Brissac. — Publication de l'*Avis d'Estat* de Villeroy. — Monnaie au nom de Charles X. — Vers sur cette monnaie. — Le livre *De sacra politica*. — Mort de Thomas Sebilet. — Lestre était son Seize. — Sponde sauvé par le Curé de Saint-Germain-l'Auxerrois. — La veuve Greban tuée par un Ligueur. — Vols et assassinats commis par des Ligueurs. 11-15

1590

JANVIER. — Le cardinal Caietan fait son entrée à Paris. — Mort de M. Aigrefin. — Lettre de d'Espesse. 16

FÉVRIER. — Bulle du pape Sixte V vérifiée au Parlement. — L'Assemblée de la Sorbonne vote l'extermination des Hérétiques et l'exclusion du Roi de Navarre. — Le prieur des Jacobins, Bourgoing, écartelé. — La Ligue en fait un Saint. 16-17

MARS. — Le Serment de l'Union réitéré dans l'église des Augustins. — Ordre observé à cette cérémonie. — Bataille d'Ivry. — La ville de Vernon se rend. — Le Roi joue à la paume avec les boulangers de Vernon. — Ayant perdu, il se venge d'eux sur le prix du pain. — Il gausse sur Ivry. — Contes de Rumesnil, Delbène et Morlas. — Abouchement du Légat avec Biron et le cardinal de Gondi à Noisi. — Le Légat va voir M. du Maine. — Vers latins cités par M. du Maine, qui paraît découragé. 18-21

AVRIL. — Le Roi entre à Corbeil — Melun rendu au Roi. — Prises de Montereau, Lagny et autres passges des rivières. . . 22

MAI. — Ruelle, habitant de Corbeil, pris à rançon. — Soldats pendus. — Les troupes du Roi s'approchent de Paris. — Procès de Mme de Guise pour le comté de Beaufort. — Le pont de Charenton rendu. — Le Roi fait attaquer le faubourg Saint-Martin. — Il se retire. — La Noue blessé. — Procession de la Ligue. — Vers sur cette Procession. — Un des gens du Légat tué par mégarde. — Le seigneur de Vitri, appelé par M. de Nemoux, vient au secours de Paris, et se fait payer par l'ambassadeur d'Espagne. — Recherche générale des grains. — Recensement de la population de Paris. — La musique des troupes du Roi alarme Paris. — Bon mot du Roi. — Sa réponse à Desparnon, qui demande de l'argent. — Mort du Cardinal de Bourbon. 22-25

JUIN. — Les ornements d'argent de toutes les églises pris pour payer les gens de guerre. — L'ambassadeur d'Espagne, Bernardin Mendoze, donne du pain aux pauvres. — Potrincourt rend au Roi Beaumont-sur-Oise. — Pain fait avec des os de morts. — Citation d'un traité d'Amenzoar. — Les boulets du Roi blessent Rebours. — Plaisanterie sur ces boulets. — Le procureur Regnart constitué prisonnier. — Le crieur juré Noiret pendu. — Le Légat traite quelques-uns des Seize. — Mort de Pigenat. — Son tombeau, en vers. 26-28

JUILLET. — Vœu de la ville de Paris à Notre-Dame-de-Lorette si le siége est levé. — L'entreprise de Maienne sur Senlis échoue. — La Chapelle-Marteau et les Prédicateurs rassurent le peuple. — Les ministres protestants refusent la communion à six gentilshommes; ceux-ci s'en plaignent au Roi. — Réponse du Roi. — Le Légat obtient un passe-port du Roi, pour visiter Pisani. — Mot du Roi. — La ville de Saint-Denis rendue au Roi. — Ses paroles, en voyant les joyaux et les sépultures de l'Église abbatiale. — Les chaudières d'Espagne. — Potrincourt pris. — Le Roi occupe les faubourgs de Paris et les fait fortifier. — Misère du peuple à Paris. — Les sermons. — La

porte Saint-Honoré terrassée. — M. de Gland blessé dans la boutique de l'apothicaire Jean de Saint-Germain. — Pauvre homme mangeant de l'oing, avec quoi on fait de la chandelle. — Les Parisiens empêchés de faire la moisson. — Le pain se vend un écu la livre. — L'Estoile achète du blé. — Le Roi quitte l'abbaye de Montmartre pour celle de Longchamp. — Plaisanterie de Biron sur le changement de *religion* du Roi. — Réponse du Roi. — Lettre d'Espagne interceptée. 29-39

Aout. — Inscription tracée au charbon sur la muraille du carrefour Saint-Sevrin. — Drôlerie peinte sur un mur, contre Maienne. — Mort de M. Sanguin. — Assemblée en la salle Saint-Louis. — Évêques envoyés au Roi pour le supplier de remettre l'État en repos. — Résolution de l'Assemblée des théologiens, communiquée au Légat. — Prix du beurre et des œufs. — Placard semé aux Augustins. — Les Députés de Paris vont trouver le Roi à Saint-Antoine des Champs. — Propos d'un Seize et d'un Italien. — Huitain écrit contre la porte Saint-Antoine. — Inscription aux Boucheries de la porte de Paris. — La faim fait désirer le Roi dans Paris. — Entreprise manquée. — Molé et Brisson. — Demandeurs de pain battus. — Modération de Nemours. — Danger que court le Parlement. — Conseillers qui rachètent leur vie par de l'argent. — Belle réponse du président de Thou au chevalier d'Omale. — Le curé Prevost sauvé par Senault. — Sobriquets de divers curés de Paris. — Le Prestre, joaillier, pendu. — Sur l'échelle, il assigne Compan à comparaître devant Dieu au bout du mois. — Le clerc de Favier poursuivi. — Prix énorme des denrées. — Pauvre femme mangeant la peau d'un chien. — L'Estoile fait sortir de Paris sa femme avec ses enfants. — L'Estoile voit un enfant mourir de faim dans les bras d'un père. — Le pain de Madame de Montpensier. — Détresse d'un ami de L'Estoile. — *L'Anti-Damoclès*, satire contre les Prédicateurs. — Bruit de paix. — Les Seize s'en alarment. — Hausse de prix des denrées. — Bussi-Leclerc capitaine de la Bastille. — Ce qu'il dit au président Brisson touchant la paix — Propos d'une des Princesses, qu'on appelait la Reine-mère, sur la nécessité de tuer les enfants. — Le Roi, touché de la misère des Parisiens, leur offre des passe-ports pour sortir de la ville. — Prix des denrées. — Drôleries contre Maienne. — Mort de Fontanon, ennemi de L'Estoile. — Aliments horribles. — Les Lansquenets donnent la chasse aux enfants pour les manger. — Les mangeurs d'enfants sont approuvés par les théologiens. — Prix du blé. — L'Estoile obtient un passe-port. — Levée du siége, ce qui est un miracle, selon L'Estoile. — Mot sur Boucher. — Lettre du Roi à Mme de la Rocheguion. — Il est résolu à livrer bataille. — Réflexion de L'Estoile. — Le Roi ne veut pas écouter ses capitaines. — Sages paroles à La Noue, au sujet des forces espagnoles. — Drôlerie peinte sur un mur contre Mme de Montpensier. — Anagramme du nom de *Philippes d'Autriches*. 39-52

Septembre. — Morts de Tiraqueau, de Mesmes, de Pierre Canaie. — Lagny pris à la barbe du Roi. — Mort de Compan, de Poncet. — Alarme nocturne à Paris. — Échelles plantées contre les murailles, entre la porte Papale et la porte Saint-Marceau. — Les Lansquenets démolissent les maisons. — Mort de Mlle Avrillot, la dévote. — Son oraison funèbre. — L'Estoile en tire un exemplaire de la poche d'une dévote. — Acarie, maître des Comptes, dit le *laquais de la Ligue*. —

Mort du sire Froissart, marchand drapier. — Prix du blé. — Nouvelles de la mort du Pape. — Sermon du Curé de Saint-André. — Prix du blé. — Mort de d'Espisse. — Ce qu'il avait dit au Roi à propos de Servin. — Le cardinal Caietan, malade, retourne à Rome. — Morts de Jeanne Moineau, de Michel, du général Benoit. — Le maréchal du Légat, fouetté comme voleur, dans la cour du Palais. 52-56

Octobre. — Morts de M. Desiré, conseiller; du P. Christin, prédicateur de Mme de Nemoux. — Nouvelles de l'élection d'Urbain VII. — Morts de Cujas, de M. des Forneaux, de Louise Tronson, sœur de L'Estoile; de Michel Corbière. — Mme Cotton, mère de L'Estoile, revient à Paris. — Faux bruit de la mort de Théodore de Besze. — Mort d'Urbain VII. — Mort de Mme de Neuville. — Prise de Corbeil par les Espagnols. — Paroles du duc de Parme à Rollant. — La femme de L'Estoile mise à rançon par les Espagnols. — Élection du Prévot des marchands et des Échevins. — Mot sur Boucher. — L'Estoile reçoit une lettre de sa femme qui a payé sa rançon. — Mort de La Grange, conseiller. — La femme de L'Estoile revient à Paris. — Mort de Buier, de François de Monthelon, garde des sceaux. 57-59

Novembre. — M. de Givri reprend Corbeil pour le Roi. — Mort de Mme Houdric. — Le duc de Parme, avec ses troupes, reprend le chemin de son pays. — Paroles du Roi. — Sonnet contre le prince de Parme. — Avis qu'il donne à Maienne. — Morts de Guillaume Chesneau, du médecin La Mer. — Tombeaux de Lemasson et de Senault. — Mort d'André Thevet, cosmographe. — Sa crédulité. — Quatrain contre le lieutenant civil La Bruière. 59-62

Décembre. — Le Pont de Saint-Cloud pris et repris. — Corbie remis en l'obéissance du Roi. — L'Estoile perd son frère Du Couldray. — Le duc de Nemoux sort de Paris. — Opinion de L'Estoile sur la conduite et le caractère de ce prince. — Nouvelles de l'élection de Clément XIV. — Boucheries de chair de cheval. — Mort de l'abbé Delbène. — Mort de Claudine, femme d'Antoine Piat. — Sa dévotion. — Sa folie. — Grande mortalité à Paris. — Morts successives de plusieurs zélés Catholiques. — Mort de soixante-deux procureurs à Paris. — Mort d'Ambroise Paré, chirurgien du Roi. — Ambroise Paré engage M. de Lyon à venir en aide au peuple malheureux. — Morts de Moulinet, de Mlle Morel, de Guibert, de Bernard Palissy. — Ce dernier laisse sa Pierre Philosophale à L'Estoile. — Bussi fait traîner sur le rempart le cadavre avec les chiens morts. — Mort de Jean Verger. — Panigarole, évêque d'Ast, prêche à Paris contre le Roi. — Il blâme les Français d'aboyer contre les cendres du feu Roi. 62-68

1591

Janvier. — Baisse des eaux de la Seine. — Quelle en est la cause présumée. — Domale entre par escalade dans Saint-Denis. — Il y est tué. — Il avait promis aux Seize une nouvelle Saint-Barthélemy. — Le Roi, apprenant cette mort, en rend grâces à Dieu. — Bertrand pendu. — Alarme dans Paris. — Le président de Nulli chez Vigni.

— Te Deum chanté à Notre-Dame. — Journée des Farines. — Verdilli emprisonné. — L'armée du Roi se retire à Creil et à Senlis. 71-72

Février. — Les Espagnols et les Néapolitains arrivent à Paris. — Leurs logements. — Procession générale. — On n'ose poursuivre Louchart. — Processions pour la délivrance de Chartres. — *Troisième advertissement à la France*, de René Benoist. 73-74

Mars. — Processions et Prédications. — Faux bruit de la levée du siége de Chartres et de la blessure du Roi. — Mort de Selincour. — Querelle pour une garse. — Boucher prêche sang et boucherie. — M. de Senlis prêche qu'il faudrait un Roi. — Violences des Prédicateurs. — Leurs injures contre le Roi. — Le Curé de Saint-André, Lucain, Boucher et Commolet. — Boucher prêche la proscription des Politiques et du Parlement. — Service pour le remède de l'âme du chevalier Domale. — Les Politiques forcés d'aller au sermon. — Le Curé de Saint-Sevrin prêche contre les Seize. 74-80

Avril. — Les billets de proscription trottent dans Paris. — Magistrats chassés. — Mesmes demande à avoir son hôtel pour prison. — Bragelonne se retire. — Paroles d'un Ligueur, à propos du président Brisson. — Chartier et Molé laissés à Paris. — L'Estoile assiste, avec son beau-frère De Gland, à la revue des Néapolitains. — Leur manière d'ajuster. — Mort du fils Jean de Saint-Germain. — Faux bruit de secours entré dans Chartres. — Sermon de Commolet. — Un condamné à mort s'étrangle lui-même dans sa prison. — Mort de M. de Trianon. — Un soldat tire un coup d'arquebuse sur le conseiller Le Clerc. — Pistolet dit *Chasseligue*, inventé par La Noue. — Brigard mis à la Bastille par Bussi-Leclerc. — Injures du Prédicateur italien contre le Roi. — Château-Thierry pris par Maienne. — Nouvelles de la composition de Chartres. — Sermon de Rose. — Le peuple scandalisé de la mascarade des Espagnols. — Prières pour Chartres. — Sermon du Curé de Saint-André. — Injures au Roi de Navarre. — La Faculté de Théologie publie un vœu à Notre-Dame de Chartres. — Affluence et accidents aux sermons. — Procession du Curé de Saint-André. — Chavagnac, curé de Saint-Supplice. — Son sermon mal accueilli par les Ligueurs. — Le peuple amusé par de bonnes nouvelles. — Lincestre. — Procession dite *Amuse-badaus*. — Procession de petits enfants. — Leur nombre. — Le Roi entre à Chartres. — Les Prédicateurs crient contre la reddition de cette ville. — Violences de Boucher, de Rose, de Commolet et d'autres prédicateurs. — Ils médisent de M. de Maienne. — Lenoncour, chancelier de l'Union, emporte les sceaux hors de Paris. — Bruits répandus à ce sujet. — Les créanciers de Lenoncour font saisir ses meubles. — Sept soldats *maheustres* pendus pour avoir étranglé des Ligueurs. — Le Roi à Ruelle. — Ses paroles à de pauvres gens. — La flotte de Meaux et de Château-Thierry, chargée de blé, est arrêtée et prise par les gens du Roi. — Apparition d'une croix rouge sur le surplis du Curé de Saint-Benoît. — Autres croix semblables sur une nappe d'autel. — L'Estoile ne réussit pas à les voir. — Cueilli s'excuse d'avoir offensé M. de Grammont. — Grammont lui pardonne, en le traitant de fou. — Plaisante *Confession générale de ceux de l'Union*. 80-94

Mai. — Difficultés pour la réception de Nulli en l'état de Président de la Cour. — Rose prêche contre la justice. — Produit du péage de

Saint-Denis. — Faux bruit de la mort du Roi d'Espagne. — Belin prête serment comme Gouverneur de Paris. — Orage. — Mascarade de la Patience de Job, par les Wallons. — Entreprise pour tuer le Roi, découverte par un pauvre tailleur du pont Saint-Michel. — Mort de Chartier, doyen de la Grand'Chambre. — Du Beloi s'échappe de la Bastille. — Faux bruit de la mort de M. Despernon. — Le conseiller Marchant soufflette, en pleine procession, une femme qui parlait mal de la Ligue. — Assemblée à l'Évêché, pour nommer les Députés aux États. — M^lle La Plante, prisonnière pour le service du Roi. — Brefs d'excommunication du Pape, contre le parti du Roi, apportés à Paris. 94-100

Juin. — M. de Vicq fait bonne réception, à Saint-Denis, aux Néapolitains. — Leur opinion à l'égard des habitants de Paris. — Bulles d'excommunication lues et affichées à Notre-Dame. — Belin veut payer, au moyen d'un impôt, les Espagnols et les Néapolitains. — Ils refusent. — Ce qu'ils disent à Belin. — Enterrement du chevalier Domale. — Faux bruits touchant M. de Nevers et le cardinal de Lenoncour. — On se moque des Bulles du pape. — Le capitaine Regnié, prisonnier à la Conciergerie, s'évade avec Le Vasseur. — Liste des juges de Brigard. — Arrêt de la Cour de Parlement à Chaalons contre la Bulle du Pape. — Quatrains sur cette Bulle. — Deux sonnets contre les Ligueurs convertis de Chaalons. 100-105

Juillet. — Le Palais fermé. — Débordement de la Seine. — La Loire emporte les fortifications de Gerges. — La demoiselle La Plante décapitée. — La Cour de Paris annulle l'arrêt de la Cour de Chaalons. — Violences des Prédicateurs contre les Parlements de Tours et de Chaalons, le Roi et les magistrats. — La Faculté de Théologie censure l'arrêt de Chaalons. — Réponse d'un Néapolitain à un Seize. — Boucher dit, dans son sermon, que le Roi était fils de Merlin le ministre. 106-109

Aoust. — Service solennel pour Jacques Clément aux Jacobins. — Messe pour le bout de l'an de la Journée du Pain. — Serizay, nommé maître des Comptes, est empêché par les Seize d'exercer sa charge. — Boucher prêche contre Brigard. — Le duc de Guise s'évade du château de Tours. — Réjouissances des Néapolitains et des Espagnols. — Deux voleurs arquebusés dans les faubourgs. 110-112

Septembre. — Le jeune Soret meurt de la peste. — Tardif, conseiller en Chatelet, et Lavergne, emprisonnés pour avoir eu entre les mains un livre contre l'Union. — *Le Chapelet*, Pasquil. — Incendie à l'hôtel de Nevers. — Trimel arrêté. — Le président Brisson reçoit avis de se garder des Seize. — Prédications contre les Politiques. — Tardif pendu. 112-113

Octobre. — Trimel pendu pour avoir écrit une lettre. — Le président Brisson averti de rechef de se garder. — Lettre de Trimel. — L'Evêque de Paris dispensé, par le Pape, de jurer l'Union. 114-115

Novembre. — Conversation de Coton et de Launoi à propos du procès Brigard. — L'Estoile fait avertir Brisson de se tenir sur ses gardes. — Les Seize s'assemblent chez Boursier et chez la Bruière le père, membres de leur Conseil secret. — Brisson averti par Rabusseau. — Les Seize réitèrent le Serment de l'Union. — Leurs assemblées. — Nouvelles de la mort du pape Grégoire XIV. — Autres

assemblées des Seize. — Brisson ne sait comment leur échapper. — — Son hésitation. — Le Conseil des Seize décide une Saint-Barthelemy. — Salé avertit encore Brisson de se garder des Seize. — Réponse de Brisson. — Brisson averti de divers côtés. — Sa conversation avec le Curé de Saint-Sevrin, recueillie textuellement par L'Estoile. — Boucher et Senault à Vincennes. — Rolland annonce à Maienne un grand éclat. — Conférence chez le Curé de Saint-Jacques, on lui vole son coutelas. — Le président Brisson et les conseillers Larcher et Tardif, pendus dans la prison. — Dernières paroles de Brisson et de Larcher. — Conduite des Curés. — Les Seize présentent requête pour avoir une Chambre ardente. — La Rue abandonne les Seize. — Écriteaux pour Brisson, Larcher et Tardif, à la potence. — Cromé conduit leurs corps à la Grève. — Bussi cherche à exciter le peuple, qui ne s'émeut pas. — Les deux Rolland envoyés par les Seize à Maienne. — Réponse de Belin aux offres de M. d'Aubrai. — Articles présentés par Boucher au Conseil d'Etat, pour créer une Chambre de justice. — Liste des membres de cette Chambre. — Messieurs priés de retourner au Palais. — Dorléans et Le Maistre parlent durement aux Ligueurs. — Le laquais de M. de Grammont. — Election d'Innocent IX. — Lettre de Rolland, qui accuse le mécontentement de Maienne. — Paroles du Roi, au sujet des Seize. — Mort de la fille de Perrot. — On communique à L'Estoile le *papier rouge*, liste de proscription dressée par les Seize. — Il voit, sur cette liste, qu'il doit être dagué. — Noms de plusieurs proscrits, avec indication du sort qui les attend. — Les Espagnols et les Néapolitains refusent de s'associer au massacre. — Paroles de Dom Alexandre, leur colonel. — Madame de Nemoux, effrayée, appelle à Paris Maienne. — L'Estoile écoute les nouvellistes. — Paroles de Choulier, un des Seize. — Paroles de Dorléans à Boucher. — Lettre des Seize au Roi d'Espagne. — Maienne revient à Paris. — Mauvais accueil qu'il fait à Bussi et aux Seize. — Ses paroles. — Finesse de Senault. — M. de Victri pousse Maienne à punir les Seize. — Songe de L'Estoile. — Mort d'Hilarion, cordelier, à Orléans. — La Ligue glorifie sa mémoire. — Son Epitaphe en forme de prosopopée. . . . 116-139

Décembre. — La Bastille rendue à Maienne par Bussi. — Maienne fait nommer quatre Présidents de la Cour. — Daubrai lui dénonce les desseins des Seize. — Les assassins de Brisson pendus. — Menées d'Ameline. — Conduite de Louchart. — Sa mort. — Emmonot. — Ses crimes. — Anroux. — Sa cruauté. — Mot du Roi sur ces exécutions. — Cris des Curés. — La *Chapelle Saint-Louchard*. — Septain contre les Seize. — Leurs actes blâmés par Dorléans et Brissac. — La Rue attaque Launoi. — Abolition des coupables de ces derniers meurtres. — Sixain sur les Seize. — Maienne sort de Paris, emmenant avec lui Bussi et Launoi. — François Liberati pendu pour un libelle. — Grande neige à Paris. — Laubespine, évêque d'Orléans, insulté par Meldrac. — Mort de M. de Chastillon, fils aîné de Coligny. — Cause de cette mort, et paroles du Roi. — *Réveil-matin et Mot du Guet des bons Catholiques*, par Yves Magistri. — Analyse de ce livre. — Yves Magistri prêche le Carême. — Il fait imprimer une Remontrance contre les Espagnols. — Analyse de cet ouvrage. — L'auteur et l'imprimeur emprisonnés. — Observation de L'Estoile. — Mort de l'Abbé de Saint-Euverte. — Ses prédictions. — Etat de la ville de Paris en 1591, tiré des livres de Cicéron. . . 140-157

1592

JANVIER. — Procession à Saint-Denis. — Panégyrique de Louchart et d'Ameline. — Brette attaque le Curé de Saint-Germain-l'Auxerrois. — Arrêt cruel contre le Roi, rendu par la Cour, à Rouen. — Personnes noyées, en revenant de Melun par eau. — Mort de Vivien, conseiller. — Mort de la reine Elizabeth d'Autriche, veuve de Charles IX. — Mort de Jean Casimir et du duc de Clèves. . . 158-160

FÉVRIER. — La belle-sœur de L'Estoile se remarie. — Le capitaine Regnié tué par Du Bus. — Un pauvre pêcheur et son fils tués par les gens du Roi au bord de la rivière du Pré aux Clercs. — Meurtre de maître Estienne. — Avarice de ce prêtre de Saint-André-des-Ars. — Procession de la châsse Saint-Louis. — Mort de Turnœbus. — Aldobrandin élu pape. — Température du mois. 160-161

MARS. — Enterrement de l'avocat Chippart. — Sergents des Seize pendus pour vols. — Rose maudit ceux qui demandent la paix. — Belin dément les bruits de paix. — Nouvelles d'une bataille et procession solennelle à Paris. — Sermon de Boucher sur la chair du Béarnais. — Lettre du Roi à sa maîtresse. — La Noblesse reproche au Roi son imprudence. — Cherté des denrées au camp du prince de Parme. — Nombre de coups que reçut Jésus-Christ à sa Passion, selon Genebrard. — Remuement des Seize en armes. — Température du mois. 162-164

AVRIL. — Madame de Guise sort de Paris. — La Chastre prête serment. — Billet jeté à la Sorbonne. — L'Arrêt des trois Évêques. — M. de Victry et le perroquet. — Morts de Bréau et de Poussemothe. — Te Deum à Notre-Dame pour la levée du siége de Rouen. — Médire du prince de Parme, c'est médire de Jésus-Christ. — Température du mois. — Mort de Chicot. — Ses bons mots au Roi. . . 165-167

MAI. — Boutade du Curé de Saint-André. — Mort de M. Niaillé. — L'armée des Ligueurs traverse Paris. — Le prince de Parme et le duc de Guise à Paris, chez Madame de Nemoux. — Mort de Louise Lebon, — L'Estoile porte le poêle de Saint-André. — Le ligueur Dujardin pendu en Grève, pour meurtres et brigandages. — Son épitaphe en un distique latin. — Te Deum pour une victoire en Bretagne. — Température du mois. 167-170

JUIN. — Dallincourt prête serment comme Prévôt de Paris. — Nouvelle de la mort de M. de Montpensier. — Mort de Du Vair. — Un fou emprisonné pour avoir prêché la paix. — Quatrain sur les Fols. — Enterrements de Prevost, Curé de Saint-Sevrin, et de Turquet, orfévre, un des Seize. — Mort d'un autre des Seize, nommé Poccard. — Le Roi confirme les priviléges de ses officiers. . 170-172

JUILLET. — Défense d'aller à Saint-Denis. — Te Deum pour la défaite des Huguenots à Lautrech. — Le Curé de Saint-André-des-Ars fait un sermon contre la paix. — Sermons de Commolet et des Curés de Saint-Jacques, de Saint-Cosme et de Saint-Germain-l'Auxerrois. — Rose, Cœilli, Martin, Guarinus, prêchent aussi contre la conversion du Roi. — Mort de Pinguet, procureur. — Bruit de la mort de

Desparnon. — Daubrai bat un prêtre des Seize. — Plaisanterie d'un Commissaire de Châtelet. — Paroles d'un Bourgeois de Paris à son compère. — Mort du maréchal de Biron. — Prise d'Auneau. — On annonce la prochaine arrivée de Maienne à Paris. — Température du mois. 172-176

Aout. — Sermons du Curé de Saint-Jacques et de Cœilli. — Plaisante Lettre des Crocheteux à M. de Cœilli. — Bruits de paix. — Température du mois. 177-178

Septembre. — Mort du vicaire de Saint-Nicolas des Champs. — Le colonel des Néapolitains insulte le Curé de Saint-Supplice. — Mort de Josse, docteur de Sorbonne. — M. de la Vau épouse la fille de Nicolas. — Vers latins sur ce mariage. — Le fort de Gournay, dit *Estrille-badaus*. — L'Estoile fait des provisions. — Bruit d'un siége de Paris par famine. — Température du mois. — Mort de Bès, gouverneur de l'Hôtel-Dieu. — La fille de Belin prise par un ligueur et rachetée cent écus. — Du Hallot assassiné par d'Allègre. . . . 179-180

Octobre. — Bruit de paix. — Faux bruit de la prise du Roi. — De la maladie du Roi. — De l'occupation du fort de Gournay et de la défaite des Suisses. — Arrivée de l'argent d'Espagne à Paris. — Sermon ordurier de Rose contre le Roi. — Mort de Chermont, favori du duc de Guise. — Le président de Nulli assailli d'un grand chien. — Proposition de semondre le Roi de se faire catholique. — Mort de Passi, archidiacre de Notre-Dame. — L'Estoile revient de Saint-Denis, où il était allé, avec sa sœur, pour affaires d'intérêt. — Maienne à Paris. — Projet d'abattre les maisons des faubourgs. — La Chambre des Comptes conclut à la paix. — Le cardinal de Plaisance nommé Légat. — Sa manière de vivre. — Discours de Dorléans contre les Seize. — Les Prédicateurs demandent son expulsion. — Réponse de Maienne. — Maienne rudoie les Seize. — Température du mois. 181-186

Novembre. — Le Légat à Saint-André-des-Ars. — Boucher excommunie les Semonneux. — Ses sermons. — Le bruit court à Saint-Denis qu'on fait des barricades à Paris. — Paroles du Roi sur sa conversion. — Paroles d'un ami de L'Estoile à Madame de Nemoux. — Réponse de cette princesse. — Son dédain pour les Prédicateurs de la Ligue. — Le Légat offre de l'argent au Curé de Saint-André-des-Ars. — Paroles de Maienne à l'Assemblée de Ville. — Sermon du Curé de Saint-André. — Il veut faire noyer M. Tronson et sa famille. — L'Huillier élu Prévôt des marchands. — Election des Echevins. — Quatrain sur Boucher, Prévôt des marchands, déposé. — Mort de Joyeuse. — La succession de Desbaldit confisquée. — Le fils du président de Hacqueville épouse la fille de Gamin, marchand. — Enterrement de Gohorri. — Harangues de la Saint-Martin. — Mot sur d'Hacqueville. — Assemblée chez Guarinus. — Serment de ne jamais reconnaître le Roi. — Paroles de Maienne sur cette Assemblée. — Paroles du même au doyen Seguier, accusé d'avoir écrit des lettres en chiffres. — Réception de M. de Rosne, gouverneur de l'Ile de France. — Les Etats criés. — Température du mois. . . 186-194

Décembre. — Mort de M. de Gibercourt. — Garçon brûlé vif pour avoir engrossé une vache. — Espagnols, voleurs, pendus. — Mort du Duc de Parme. — Son enterrement en habit de capucin, et son

épitaphe. — Quatrain sur les deux capucins. — Quatrain sur frère Ange. — Le plancher de la chambre de L'Estoile s'écroule. — Danger auquel il échappe. — Entreprise de Turenne sur Nancy. — Réinstallation du Geôlier du Châtelet. — Les Etats criés de nouveau. — L'arrêt du Parlement de Chaalons contre le Légat, brulé par l'exécuteur de haute justice, sur la table de marbre du Palais. — Alarme de nuit à Paris, où l'on voulait couper la gorge aux Semonneux. — Le duc de Guise, l'archevêque de Lyon et le cardinal Pellevé arrivent à Paris. — Réponse du Cardinal aux harangues des Hennequin et à une observation de M. de Sermoise. — Boucher prêche l'Evêque de Paris qui était allé à Rome. — Morts de La Noue, de La Valette, frère du duc Desparnon; de Maillart, maître des requêtes. — La *Fulminante* contre le pape Sixte. — Mort de frère Latro, de M^lle^ de Moulinet. — Le cardinal Pellevé prête serment de Pair de France. — Température du mois. — Les *amusefous* des pauvres patients de Paris. — Propos de Clément VIII au Consistoire. — Lettre de M. de Bellièvre sur les affaires de ce temps. — Pasquil en forme de *coq à l'asne*. — Mort de Du Fay, auteur de l'*Excellent Discours*. — Vers latins sur cette mort. — Madame Esther, ancienne maîtresse du Roi, meurt de chagrin. — Sonnet sur cette mort. — *Remonstrance au Roy*. 194-203

1593

Janvier. — Cromé inquiété pour sa participation au meurtre du président Brisson, et protégé par Maienne. — Maienne et le duc de Guise sortent de Paris, pour surprendre le Roi. — Mot du Roi à ce sujet. — Le cardinal de Plaisance reçoit le chapeau. — Victry donne à dîner au duc de Maienne. — Maienne étant tombé de cheval, il fallut douze hommes pour le relever. — Alarme à Saint-Denis. — Assemblée de Ville. — Paroles du cardinal Pellevé au Conseil. — Le duc de Guise en Champagne. — Procession à Paris. — Faux bruit du siège de Montargis. — Les Etats recriés. — Laleaune, député d'Orléans. — Ce qu'il dit des Etats. — Rinsans expulsé. — Le Curé de Saint-Jacques coutelasse un garçon. — Belin se plaint du conseiller Bagereau, et la Cour s'en moque. — Sermon du Curé de Saint-Germain-l'Auxerrois. — Députés d'Amiens et d'Abbeville, à Paris. — Ouverture des Etats. — Harangue de Pellevé aux Etats. — Le Roi demande une entrevue à Maienne. — Paroles de Pellevé. — Maienne mis à la diète par son médecin Marescot. — Le Prévôt des marchands propose de refaire les murs de Paris qui menacent ruine. — Les Députés de la Noblesse de Bourgogne arrivent aux Etats. — Sermon de Commolet. — Réponse du président Jeanin à des ecclésiastiques. — Bruit de la formation d'un tiers parti. — Ses desseins. — Le cardinal de Lenoncour menacé du poignard par le comte de Soissons. — Belozanne trahi par son ami Du Perron. — Paroles du Roi au Cardinal de Bourbon. — Vers sur frère Ange, capucin. — Porteur de sablon fouetté pour avoir chassé son âne aux Etats. — Quatrain sur l'Ane aux Etats. — L'abbé de Sainte-Geneviève tourmenté par ses moines. — M. de Nevers demande une Saint-Barthelemy. —

Il est réprimandé par le Roi. — L'Estoile manque d'être tué par la chute d'une statue de marbre. — Mort du jeune Boucher, de Mme Laffile. — Température du mois. — Crue de la Seine. . . 204-214

Février. — Le cardinal Pellevé propose de brûler les lettres du Roi. — Commolet demande un Aod ou un Jehu. — Le Légat aux Etats. — La sœur du Curé de Saint-Jacques accouche d'un monstre. — Feu-Ardant prêche que c'est la figure du Béarnois. — Les Seize consignent le fait pardevant notaire. — Mort de Canaie, avocat. — Prédications contre les Semonneux. — Commolet prêche l'évangile des mascarades. — Conte du Curé de Saint-Pierre-des-Arcis et de Tartarin. — Le Curé de Saint-André-des-Ars et Le chapelier du pont Saint-Michel. — Maienne se rend à Reims avec le capitaine Marchant. — M. de Vicq veut raser les villages autour de Paris. — Le geôlier Dantham et le greffier Oudinot, complices de la mort du président Brisson, pris par les gens du Roi. — Arrivée des Députés de la Picardie. — Tous les passe-ports révoqués. — Défense d'aller en masque. — Bruit de l'entrée des Turcs en Roumanie. — Le Légat harangue le Parlement. — Rose prêche contre le Roi. — Villars prête serment d'amiral de France devant la Cour. — Son avocat Montreuil. — Eloge de la prudence de Villars. — Le lieutenant Séguier annonce que le Roi veut la paix. — Honneurs rendus au duc de Feria. — Le Légat communie cent Députés des Etats. — Prédications contre les excommuniés et l'Hérétique. — La Ligue manque d'argent. — Le Maistre et Bernard parlent vertueusement des Etats. — Prêtre de Saint-André blessé par un des Seize. — Les présidents d'Orsé et Videville sortent de Paris pour traiter avec le Roi. — Vers semés à l'entrée des Etats. — Mort de Constant, écrivain. — Température du mois. 214-222

Mars. — Démarches pour faire relâcher Dantham. — Belin et La Villemonté refusent de l'assister. — Guarinus prêche que la ville de Paris est vendue et doit être livrée. — Le Curé de Saint-Germain-l'Auxerrois annonce, en chaire, de fausses nouvelles faites par le duc de Guise. — Vers écrits sur la muraille de l'église. — Guarinus accuse Seguier de vouloir couper la gorge aux étrangers. — Entrée du duc de Feria à Paris. — Le capitaine Marchant et Lenormant rentrent à Paris. — Prisonniers faits par le Roi dans le Clos des Jacobins. — Le Prévôt des marchands se plaint au duc de Feria de l'insolence de ses gens. — Le duc promet d'en faire bonne justice. — Avis de l'arrivée des doublons d'Espagne. — Les Seize réclament le payement des rentes de la Ville. — Messe des capitaines aux Augustins. — Trois de ces capitaines, ainsi que le colonel d'Aubrai et le doyen Seguier, refusent l'argent d'Espagne. — Lettre de Belin contrefaite par les Seize. — Sermon de Cœilli en faveur de ceux qui avaient accepté de l'argent d'Espagne. — Les soldats espagnols et néapolitains se plaignent de n'avoir pas reçu leur solde. — Faux bruit de villes prises. — Simplicité d'un notaire ligueux. — Prédication de Boucher contre le Roi. — Le Prieur des Carmes prêche à la fois contre le Roi et le duc de Maienne. — Le Prédicateur de Saint-André offense le premier président de Harlai. — Misère d'un Conseiller. — Température du mois. 222-230

Avril. — Le duc de Feria aux Etats. — Mort du président Charlet. — Lettre de Bodin à Dauger. — Le colonel Passart et ses amis tour-

nent le dos à quelques-uns des Seize. — Maienne rappelé à Paris par les Etats. — Querelle du cardinal de Pellevé avec le président de Nulli. — Bruit faux de la mort de MM. de Vicq et Do. — Alarme à Saint-Denis pour un canon qu'on trouve rempli de gravier. — Sermons de Boucher et de Commolet. — Madame assiste au prêche à Mantes. — Sermons de Rose et de Guarinus. — Les Etats comparés à la Cour du roi Petault. — Paroles du comte de Brienne. — Sermons de Rose, du Prieur des Carmes et du Prédicateur de Saint-André. — Les troupes de Villars rencontrent les troupes du Roi à Montfort et jouent des éperons. — La Passion, prêchée à Saint-André et à Saint-Germain-l'Auxerrois, donne lieu à des attaques contre la mémoire de Henri III. — La nomination des députés pour la Conférence est ajournée. — Le Curé de Saint-André et Boucher prêchent la guerre. — Les Curés de Saint-Nicolas des Champs et de Saint-Eustache vomissent mille injures contre le Roi. — Placards contre ceux de la Conférence affichés dans Paris. — Paroles de Madame de Nemoux. — Placards arrachés par Le Riche, au carrefour Saint-Sevrin. — Les Etats se plaignent des placards et ordonnent d'en chercher les auteurs. — Maître Martin, prêchant à Sainte-Croix, devient fou. — Baguenauderie imprimée en forme de placard. — Sermon de Cœilli en faveur de la Conférence. — Paroles de Belin sur la conversion du Roi. — Il prévoit que les Seize seront pendus. — La Conférence commence à Suresnes. — Les ministres sondent le Roi sur sa conversion. — Réponse qu'il leur fait. — Lettre de Nicolas à M. Do. — Température du mois. 231-241

APPENDICE.

VARIANTES DE L'ÉDITION DONNÉE PAR GODEFROY EN 1719. 245-255

SUPPLÉMENT AU JOURNAL DU RÈGNE DE HENRY IV, tiré d'un manuscrit du temps, et imprimé pour la première fois en 1736. 257 à 362

5991 — Imp. JOUAUST, rue Saint-Honoré, 338.